RAPPORT

DU

Congrès de la Colonisation

TENU A MONTREAL,
LES 22, 23 ET 24 NOVEMBRE 1898

PUBLICATION

Faite par les soins et sous la direction de "La Société Générale de Colonisation et de Rapatriement de la Province de Québec."



MONTREAL.
Imprimerie de "La Patrie," 77, 79 et 81 rue Saint-Jacques.
1900

Aux lecteurs

L'HONNEUR m'a été réservé de présenter aux lecteurs ce volume où nous avons, avec un soin particulier, recueilli à leur intention tous les renseignements et les enseignements du congrès de la colonisation, à Montréal, en 1898.

Inutile de se mettre en frais d'éloquence, pour faire valoir le mérite de cet opuscule. J'aviserai tout simplement de le feuilleter ceux dont le patriotisme s'intéresse au développement et à la prospérité du Canada, ou encore ceux-là, presque aussi nombreux, qui, dans le vieux monde ou dans le nouveau, se demandent, non sans anxiété, où trouver le terrain le plus propice pour y transplanter, en un sol vierge et fécond, les traditions de leur race avec les assises de leur foyer.

Les uns et les autres, ai-je raison de croire, trouveront des satisfactions pour les sentiments divers qui les inspirent, en parcourant ces pages où, sans doute, l'art littéraire n'a point prodigué partout ses ciselures, mais qui, toutes, sont empreintes de la plus cordiale franchise, de l'amour de la patrie le plus sincère et le plus dévoué.

C'est au lendemain même du congrès de 1898 que la Société Générale de Colonisation et de Rapatriement de Montréal eût voulu publier ce rapport, destiné à vulgariser, à affirmer, à perpétuer l'œuvre

patriotique entreprise par le congrès. Des circonstances contraires ont retardé, de mois en mois, l'accomplissement de ce désir, jusqu'à ce que l'occasion unique de l'Exposition Universelle de Paris, cette année, soit venue presser la Société de réaliser son dessein. Elle a compris que ce volume serait un nouvel et important élément de succès, pour l'exposition spéciale, qui se fait à Paris, des travaux de la colonisation au Canada, en général, et dans la province française de Québec, en particulier.

Avec le généreux concours du ministère fédéral de l'Intérieur, dont relève la colonisation au Canada ; forte de l'adhésion et des encouragements du très honorable Premier Ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier, de l'honorable M. F. G. Marchand, Premier Ministre et de l'honorable M. Adélard Turgeon, ministre de la colonisation, pour la province de Québec, la Société a résolu d'ordonner la publication du présent rapport, tant en vue de l'Exposition de Paris que de la propagande colonisatrice en Europe et en Amérique.

Elle en fait, aujourd'hui, hommage à ses honorés patrons, à tous les personnages distingués qui la favorisent de leur bienveillance, et au public, en général, si sympathique à ses travaux. Cette publication, espère-t-elle, leur apparaîtra à tous comme le complément naturel et opportun de cette imposante manifestation de l'œuvre vitale poursuivie par la Société que fut le mémorable congrès de novembre 1898.

Pour la Société Générale de Colonisation.

AMÉDÉE DENAULT.

La Société Générale de Colonisation et de Rapatriement de la Province de Québec.

Quelques notes sur cette institution, qui a pris l'initiative du grand congrès de 1898, dont elle présente aujourd'hui le rapport, paraîtront ici sûrement de mise.

Cette organisation date du 28 décembre 1893, et les messieurs suivants en furent les promoteurs et les premiers officiers :

Président : J. Damien Rolland ; vice-présidents : B. A. Testard de Montigny, recorder de la cité de Montréal, et Joseph X. Perrault, bourgeois.

Directeurs : Chevalier Gustave A. Drolet, avocat ; Joseph Brunet, industriel, ancien député provincial et échevin de la cité de Montréal ; L. E. Beauchamp, négociant ; Chevalier Ed. Lefebvre de Bellefeuille, avocat ; Dr. Wilfrid Grignon, conférencier agricole ; Hilaire Hurteau, ancien député fédéral.

Agent général : Dr. T. A. Brisson ; secrétaire : L. E. Carufel ; trésorier : M. J. A. Prendergast, gérant de la banque Hochelaga.

Voici quelques articles extraits de la constitution de la Société :

ART. 2. Afin de se mettre au-dessus des passions de la politique, cette Société adopte comme patrons Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal ; et elle se déclare prête à admettre comme membres tous les citoyens, sans distinction de partis.

N. B. Les premiers patrons de la Société furent sir Joseph-Adolphe Chapleau, alors lieutenant-gouverneur et Monseigneur Edouard-Charles Fabre, morts depuis ; leurs dignes successeurs, Son Honneur M. Louis-Amable Jetté et Mgr Paul Bruchési les ont remplacés dans la même qualité.

ART. 4. Le but de la Société est d'activer, par tous les moyens possibles, les progrès de la colonisation dans la province de Québec, et plus spécialement dans la région de Mont-

réal, et de travailler avec énergie au rapatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

ART. 5. La Société se compose d'un nombre indéterminé de membres ordinaires (devant payer une contribution annuelle de $1.00 chacun) et d'officiers composant le conseil exécutif.

ART. 7. L'évêque de tout diocèse de la province qui met à la disposition de la Société le produit des quêtes et autres collections ordonnées en faveur de l'œuvre de la colonisation, nomme, de droit, un représentant dans le conseil exécutif de la Société.

ART. 8. Il est également loisible aux gouvernements, fédéral et provincial, de nommer chacun un directeur dans le conseil exécutif.

ART. 9. Ces directeurs, représentants des diocèses et des gouvernements de la Puisance et de la province, ont les mêmes pouvoirs et attributions que les directieurs élus par la Société, mais ils restent en office suivant le bon plaisir de l'autorité dont ils sont les délégués.

ART. 15. Cinq directeurs suffisent à former un quorum du conseil.

ART. 16. Les vacances causées par décès ou outrement sont remplies par le conseil exécutif jusqu'à l'élection générale, à l'assemblée annuelle suivante des membres de la société.

Les deux articles suivants des "Règlements" de la Société méritent de figurer avec ceux que nous venons de reproduire de sa constitution :

ART. 15. Aucun argent provenant des quêtes ordonnées dans les diocèses ou parvenant à la Société par l'entremise des évêques ou de tout membre du clergé ne sera employé autrement, à moins d'un désir au contraire clairement exprimé au conseil exécutif, qu'à des fins religieuses, comme la construction des églises, chapelles ou écoles, au support des prêtres colonisateurs et des communautés religieuses, et enfin à la création de revenus affectés au même objet.

ART. 16. L'agent général remplira, entre autres devoirs, celui de solliciter des secours pour l'accomplissement du but de la Société. Il fera rapport sur les diverses mesures proposées,

surveillera les travaux ordonnés par le conseil exécutif ; donra des conférences aux endroits désignés par la même autorité ; veillera au bon fonctionnement du bureau central (fixé à Montréal) et transigera, en un mot, avec le concours et sous la direction immédiate de l'exécutif, toutes les affaires de la Société.

Le siège d'affaires de la Société Générale de Colonisation est actuellement établi au No. 1546 de la rue Notre-Dame, à Montréal, où l'on peut s'adresser, verbalement ou par correspondance, à M. le secrétaire Carufel ou M. l'agent-général Brisson.

Le conseil exécutif, élu pour l'année 1900, se compose des messieurs suivants : l'hon. M. J. D. Rolland, président, chevaliers G. A. Drolet et E. L. DeBellefeuille, vice-présidents.

Directeurs : MM. Joseph Brunet, échevin, de Montréal ; L. E. Beauchamp ; Olivier Faucher, négociant et échevin de la cité de Montréal ; Alphonse Racine, négociant ; Emile Marquette, agent d'immigration pour la province de Québec ; J. M. Amédée Denault, publiciste, rédacteur au *Journal ;* Chs Robillard, journaliste, rédacteur à la *Patrie*.

Agent Général : Dr. Thomas A. Brisson.

Secrétaire-Trésorier : L. E. Carufel.

Montréal, le vendredi, 1er juin 1900.

Avant-Propos.

Le Congrès

Au lendemain du Congrès de la colonisation, en 1898, le *Colonisateur Canadien*, organe officiel de la Société Générale de Colonisation de Montréal, publiait ce qui suit :

" La tenue du congrès de la colonisation, à sa première session, a été, de l'aveu de tous, un beau, grand et légitime succès. La Société de Colonisation de Montréal, à laquelle est due l'initiative de cet heureux mouvement, peut être satisfaite du résultat obtenu : il dépasse ses espérances les plus enthousiastes.

On a vu l'Eglise et l'Etat, représentés par leurs chefs constitués, s'unir étroitement pour marcher à la conquête du sol, la première et la plus importante pour assurer toutes les autres. On a vu les masses, absolument enchantées de ce spectacle, appuyer de leur voix autorisée l'action de leur chefs naturels. On a vu enfin des citoyens méritants, venus des quatre coins du pays, encouragés et soutenus en cela par la presse de toutes nuances, combiner leurs efforts et tendre résolument vers le but recherché dans ces assises de la paix et du progrès.

Chose plus consolante encore, le congrès, après avoir accompli un travail considérable, ne s'en est pas remis au hazard des évènements pour la continuation de son œuvre. Redoutant à bon droit de voir l'indifférence publique suivre de trop près ces mouvements d'effervescence et d'enthousiasme, il s'est constitué d'une manière permanente ; a résolu de tenir, dans l'avenir, des sessions aussi fréquentes que possible, et a nommé un comité exécutif nombreux et influent, avec mission de poursuivre, dans l'intervalle, l'accomplissement des décisions adoptées aux assemblées générales.

Le *Colonisateur* éprouve le plus vif plaisir à remercier tous ceux qui ont répondu à son appel et contribué, de près ou de

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COLONISATION.

1900

CHEV. G. A. DROLET, 1er VICE PRÉS.

CHEV. L. E. DE BELLEFEUILLE, 2me VICE PRÉS.

ÉCH. JOS. BR... DIRECTEUR.

L. E. BEAUCHAMP, DIRECTEUR.

ÉCH. OLIV. FAUCHER, DIRECTEUR.

HON. J. D. ROLLAND, PRÉSIDENT.

ALPH. RACINE, DIRECTEUR.

EMILE MARQUETTE, DIRECTEUR.

J. M. AMÉDÉE DENAULT, DIRECTEUR.

CHS. ROBILLARD, DIRECTEUR.

CONSEIL EXÉCUTIF

Dr T. A. BRISSON, AGENT GÉNÉRAL.

L. E. CARUFEL, SEC. TRÉS.

J. A. DUMAS PHOTO.

MONTRÉAL.

loin, au succès de ce magnifique congrès. Le dévouement qu'ont montré de dignes curés et missionnaires colonisateurs, accourus des endroits les plus éloignés, le zèle des membres du Parlement et de la presse, des amis et apôtres de la colonisation, en venant assister, parfois à des heures avancées de la nuit, à toutes les séances du congrès, enfin la bonne volonté et le désir intense d'arriver à des résultats pratiques sont vraiment au-dessus de tout éloge."

Le Congrès de la Colonisation et la Presse.

Toute la presse du Canada, sans acception de partis ni de croyances, fut très sympathique au Congrès de la Colonisation. Voici, pour l'établir, quelques extraits des journaux français qui, bien naturellement, y apportèrent le plus de zèle et d'intérêt.

LE PIONNIER :

" On annonce qu'un congrès de colonisation sera tenu, à Montréal, dans la première quinzaine de novembre. Nous souhaitons que les travaux de cette réunion soient couronnés de succès pratiques.

L'œuvre de la colonisation s'impose, en ce moment plus que jamais, à la sérieuse attention de tous les patriotes.

Les hommes d'expérience et de bonne volonté, qui vont se réunir à Montréal, ont un grand problème à résoudre.

Notre avenir dépend, en grande partie, du soin que nous mettrons à nous emparer du sol."

LE NORD :

" La Société de Colonisation de Montréal tiendra un grand congrès, le 22 du mois de novembre prochain. Plusieurs conférenciers ont été invités à y prendre part. Figure en tête du programme un sujet que l'on ne pouvait mieux choisir : Mgr Labelle. Le conférencier à qui écherra l'honneur de traiter ce sujet aura à parler de Mgr Labelle comme colonisateur. Ce sera l'histoire de la colonisation de notre nord-ouest provincial.

Ce congrès, autant par les sujets qui y seront traités que par

la science et l'expérience de ceux qui les traiteront, est appelé à faire un bien immense. On ne saurait trop donner à cette grande question, vitale pour les intérêts de notre pays, toute l'importance qu'elle mérite. C'est par la colonisation que nous maintiendrons nos institutions et nos lois ; et ces lois et ces institutions renferment en elles-mêmes tous les éléments voulus pour faire de nous une grande nation.

Nous souhaitons aux organisateurs de ce congrès, tout l'encouragement et tout le succès que mérite cette œuvre de haut patriotisme."

LE JOURNAL DE WATERLOO.

Sous le titre "Un mouvement patriotique," ce journal, après avoir donné le programme du congrès de la colonisation, ajoutait les considérations suivantes :

" Pour nous, qui avons foi en l'avenir de la race canadienne-française et qui rêvons pour elle de hautes destinées, sur cette partie du continent américain, nous applaudissons à cette généreuse détermination, prise grâce à l'initiative de la Société de Colonisation de Montréal, de pousser de l'avant la cause sacrée de la colonisation et de l'établissement de nos terres incultes, et nous faisons des vœux pour que cette convention produise les fruits les plus abondants sous ce rapport.

" Les personnes qui n'ont qu'une notion imparfaite de l'étendue de notre province peuvent croire, peut être, qu'il n'y a plus, chez nous, de terres à coloniser. Qu'elles se détrompent. Le sol de la province de Québec pourrait fournir la subsistance à des millions et des millions d'habitants, en plus de sa population actuelle. Dans notre région de l'Est même, qui a pourtant fait tant de progrès depuis trente ou quarante ans, il y a encore de nombreux cantons où le chef de famille qui a deux bons bras et du courage au cœur pourrait se faire une existence enviable. Le terrain est fertile, les pâturages y sont renommés à bon droit pour leur excellence, partout des sources vives fournissent la meilleure eau qui se puisse désirer, les communications et moyens de transport sont nombreux et faciles, et, enfin, les mines de toute nature, dont on ne fait, en

quelque sorte, que de commencer l'exploitation, se trouvent sur un grand nombre de points de la région.

" Il y a aussi, dans le bas du fleuve St-Laurent, une région qui ressemble beaucoup à celle des cantons de l'Est, et qui s'étend sur une superficie d'environ 1,000,000 d'acres de beaux terrains agricoles, faciles à cultiver et à égoutter.

" Dans la belle région de l'Outaouais et du Témiscamingue, si renommée pour ses magnifiques points de vue et la beauté de ses paysages, il y a 15,000,000 d'acres de forêts, qui ne demandent que le travail du colon pour être changées en champs fertiles.

" La vallée du Saint-Maurice renferme aussi plusieurs milliers d'acres de bonne terre arable ; mais la partie la plus fertile de la province est peut-être la vallée du Saguenay et du lac Saint-Jean, vaste comme un royaume, et qui a mérité le nom de *grenier de la province de Québec*. On estime que, dans ses dix-neuf millions d'acres en superficie, il y a place pour une population de plusieurs millions d'habitants.

" Pour grandir et prospérer, pour devenir une nation digne de celle que nos pères ont eu dans l'esprit de fonder, nous n'avons qu'à nous emparer de ce sol arrosé de leurs sueurs et de leur sang, nous n'avons qu'à marcher sur leurs traces et à garder pour nous et nos enfants cet héritage précieux.

" Nous le savons, la république américaine est là, à côté de nous, avec tout son brillant, sa vie qui parait facile et ses séduisants mirages. Mais ce qu'elle nous offre, ce sont les délices de Capoue, dans lesquelles notre langue et notre foi courraient grand risque d'être compromises. Restons au pays, cultivons le sol,—l'avenir de la nationalité canadienne-française est à ce prix."

Le Manitoba :

" Le 22 du mois courant s'ouvrira à Montréal un congrès dont la colonisation fera tout le programme.

Nous applaudissons de tout cœur à cette initiative. La colonisation reste pour notre race l'œuvre nationale par excellence. La province de Québec a d'immenses régions à peupler, avec des ressources inépuisables. Québec peut contenir

et faire vivre non-seulement sa population actuelle, mais une population décuplée.

Il est donc très à propos que l'on songe à jeter sur de nouveaux points des noyaux de population, qui, rayonnant à leur tour, élargiront notre sphère d'influence, tout en procurant à ceux qui auront obéi à cette impulsion patriotique l'aisance, sinon la fortune.

Si le congrès qui va s'ouvrir pouvait déterminer l'un de ces grands mouvements qui entraînent les peuples, multiplient leur force et leur action, les tranforment en ouvriers de leur propre grandeur et de leur puissance future, il ferait époque dans l'histoire des grands travaux entrepris dans l'intérêt de notre avancement matériel et national.

Et, certes, nous souhaitons bien vivement qu'il en soit ainsi. Si perdus que nous soyons pour la nationalité, au dire de quelques publicistes, il nous reste encore assez d'affection pour cette nationalité pour désirer ardemment que la province qui en a été le berceau, sur cette terre d'Amérique, se développe et se fortifie, grandisse et s'élève au premier rang des influences dominantes en ce pays.

Au fait, nous ne sommes pas, quoique fixés au Manitoba, si perdus que cela pour la nationalité.

Nous n'hésitons même pas à dire que nous faisons, dans cette partie du Canada, une œuvre à laquelle nos nationaux de l'est sont fortement intéressés.

Peut-être est-ce aussi la pensée des promoteurs de ce congrès, puisque le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest forment les 7ième et 8ième article de leur programme, qui nous arrive par la presse de Montréal.

Mais alors, nous nous demandons avec anxiété dans quel sens l'on va traiter cette œuvre de la colonisation française au Manitoba, et celle de l'émigration, car les deux œuvres sont connexes ?

LA PATRIE :

" C'est demain qu'a lieu l'ouverture du congrès de la colonisation à Montréal. L'hon. M. Turgeon et plusieurs de ses collègues, l'archevêque Bruchési, des députés, des missionaires,

des journalistes, des prêtres et des hommes d'affaires y assisteront.

Il s'agit de créer un *boom*, de donner une poussée au rapatriement, d'attirer l'attention de nos compatriotes, qui végètent aux Etats-Unis, sur nos belles et saines régions de colonisation, sur les vallées du lac St-Jean et de la Matapédia, sur le Nominingue et le Témiscamingue, sur tout notre Grand Nord, même sur les très fertiles plaines de l'Alberta, où nous comptons une belle et robuste colonie canadienne-française.

Si l'on veut que ce congrès serve à quelque chose et ait des résultats, il faudra en faire autre chose qu'une démonstration platonique, une occasion de conférences académiques ; il faut qu'on débatte librement une foule de questions, il faut discuter, il faut qu'on n'aie pas peur de faire des suggestions, de proposer des résolutions, pourvu que toutes aient pour but sincère à atteindre le progrès du rapatriement et le développement de la colonisation.

La *Patrie* suivra avec une attention particulière les travaux de ce congrès.

LA PRESSE :

" C'est aujourd'hui que s'ouvre, au Monument National, le congrès de la colonisation, organisé par la Société de Colonisation de Montréal.

D'après le ton de presque tous les journaux, sans distinction de parti, et l'accueil sympathique fait à l'appel de cette Société par toutes les classes dirigeantes, nous croyons que, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'ici, il sortira quelque chose d'utile et de pratique de ce congrès ; car tout le monde a l'air de se donner la main pour demander des réformes et donner un élan nouveau à l'œuvre de la colonisation.

Le journal *Le Colonisateur Canadien*, organe de la Société de Colonisation, signale, dans son dernier numéro, un grand nombre d'abus qui existent dans notre système de colonisation et indique les réformes qu'il y aurait à faire. Après avoir lu cet article, on se demande véritablement comment il se fait que nos lois soient si mal appliquées, pour que des abus comme ceux qui sont signalés aient pu subsister jusqu'aujourd'hui.

La position du colon n'est guère enviable et nous comprenons maintenant pourquoi l'émigration aux Etats-Unis a attiré tant des nôtres.

La Presse se joindra à ceux qui demandent des réformes dans l'intérêt des colons, et appuiera les ministres qui mettront au-dessus de toute autre considération l'intérêt de la province et l'avenir de notre nationalité.

Nous reviendrons sur ce sujet."

LE TEMPS :

"Mgr Duhamel, Mgr Lorrain, l'honorable M. Fisher, M. N. E. Cormier, M. C. B. Major, député du comté d'Ottawa, partiront lundi pour Montréal, où ils assisteront au grand congrès de la colonisation qui s'ouvrira, ce jour-là, dans cette ville. La première séance aura lieu au Monument National et les séances subséquentes au Château Ramezay. M. N. E. Cormier sera invité à faire un rapport sur le pays qu'il a visité dernièrement et dont *Le Temps* a parlé longuement. On adoptera plusieurs résolutions importantes, à ce congrès. On demandera tout probablement au gouvernement provincial de favoriser de ses deniers l'ouverture de chemins de fer de colonisation."

LE TRAVAILLEUR :

"Mardi, avait lieu à Montréal une réunion imposante du congrès de la colonisation ; les zélateurs de cette œuvre patriotique ont fait tout en leur pouvoir pour donner un grand retentissement à cette réunion. Y assistaient Sa Grandeur Mgr Bruchési, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté, l'hon. M. Adélard Turgeon, ministre de la Colonisation et une foule de personnages distingués. Le but des organisateurs, comme il est dit dans leur adresse à l'hon. M. Jetté, est de travailler de la manière la plus efficace à coloniser les parties de cette province encore inoccupées, et peut-être les plus étendues. Ce mouvement devrait amener la révision de nos lois sur la colonisation ; nos lois ne protègent pas assez le colon."

LE SOLEIL :

" Avant d'entrer dans le détail des résolutions passées au congrès de la colonisation, disons que le travail a été très important et qu'il y a lieu d'en attendre les plus heureux résultats, et pour la province et pour les colons. Il y a bien eu, de ci de là, des propositions qui ne semblaient guère avoir leur raison d'être et cependant, il faut bien le reconnaître, cela ne prouvait, de la part de leurs auteurs, que leur ferme désir de rendre service à la colonisation.

On peut donc dire que dans les comités, dont les séances, à notre avis, ont été trop peu nombreuses, chacun s'était imposé la tâche de rendre le plus de services possible. On y respirait un air de discussion loyale d'où, comme l'avait souhaité l'hon. M. Turgeon, toute idée de parti politique était bannie.

Seul l'intérêt du colon était en jeu, et il nous semble, dès lors, juste de dire que si, à ce jour, le congrès n'a pu obtenir de résultats pratiques, il a du moins formulé un programme digne de l'attention de nos législateurs, des journaux, de tous ceux qui s'intéressent sincèrement au développement de la richesse nationale. Les organisateurs de ce congrès ont aussi raison d'être fiers de leur œuvre et de former les plus grandes espérances en l'avenir.

De LA PRESSE :

L'oeuvre accomplie.—Le devoir du Gouvernement.

" Pendant les trois jours qu'a siégé le Congrès de la Colonisation, *La Presse* s'est bornée à donner simplement à ses lecteurs un résumé aussi exact que possible des séances publiques et des différents sujets discutés dans les comités, sans faire aucun commentaire.

Fidèle aux principes d'impartialité et d'indépendance qui ont toujours été la règle de conduite de notre journal, ne jugeant les hommes et les sociétés que par leurs œuvres, désireux, avant tout, de promouvoir les intérêts généraux du pays et ceux des travailleurs, des pauvres et des déshérités, avant de nous prononcer, de prendre parti et de donner franchement

notre opinion sur le Congrès, nous avons voulu voir si ses organisateurs et ses membres étaient sincères et de bonne foi, s'ils étaient animés des sentiments du plus pur patriotisme, déliés de toute attache officielle et de parti et assez dégagés de tout intérêt personnel pour oser exprimer leur pensée et dire carrément la vérité sur tout. Nous avons, en un mot, voulu nous assurer s'ils n'avaient véritablement en vue que l'avenir de notre nationalité, le bien du colon et le développement de la colonisation ; et maintenant que nous avons devant les yeux toute l'œuvre du Congrès, que nous avons étudié très attentivement les résolutions adoptées, impartialement nous devons dire et nous croyons être en cela l'écho de l'opinion publique : Les organisateurs et les membres du Congrès ont été à la hauteur de la tâche qu'ils s'étaient imposée ; ils ont noblement rempli leur devoir, agi en patriotes, et *La Presse* est heureuse de les en féliciter.

Avant l'ouverture du Congrès, *La Presse* promettait son concours loyal et indépendant à tous ceux qui demanderaient des réformes dans l'intérêt public et aux ministres qui mettraient au-dessus de toute autre considération l'intérêt de la province et l'avenir de notre nationalité : cet appui nous le promettons encore.

Jamais, jusqu'à ce jour, croyons-nous, aucun congrès ne s'est plus élevé au-dessus de toutes considérations personnelles, n'a été mû par d'aussi nobles sentiments, d'aussi patriotiques aspirations, que celui de 1898.

Pas un mot de politique n'a été prononcé au Congrès ; conservateurs et libéraux paraissaient tous désireux de voir s'accomplir des réformes et s'empressaient, à qui mieux mieux, de dénoncer les abus et de signaler au gouvernement les réformes à faire, les changements à opérer dans nos lois, dans l'intérêt du colon et du pays. Il y avait unanimité presque complète pour atteindre le but, et l'immense majorité des assistants semblait promettre son concours à n'importe quel gouvernement qui accomplirait les réformes proposées ; et, cependant, nous sommes certains que les délégués, venus de toutes les parties de la province, n'avaient pas tous les mêmes idées politiques.

A voir l'unanimité avec laquelle, au comité des voies et moyens, on adoptait, au milieu des applaudissements parfois enthousiastes, les réformes proposées et presque toutes les suggestions, on s'apercevait parfaitement que, dans la population, il y a un sentiment très prononcé en faveur d'un changement dans nos lois de colonisation et que, dans l'intérêt de notre nationalité, il y a certainement besoin de réformes dans le système actuel. Souvent, à ce comité, 40, 50 et même 80 personnes ont pris part aux discussions. Toutes les classes de la société y étaient représentées ; c'était véritablement la voix du peuple qui s'y faisait entendre.

On y trouvait réunis, animés des mêmes sentiments patriotiques. presque tous les membres du clergé, les députés, les journalistes, les ouvriers, les colons et la plupart de ceux qui s'occupent de colonisation.

Toutes les discussions avaient lieu avec la plus grande cordialité, sans acrimonie, sans passion malsaine. On y exposait pratiquement, simplement, en toute franchise et avec la plus grande liberté, la position des colons, les injustices qu'on leur fait, la mauvaise application de nos lois, les abus qui se commettent et les moyens d'y remédier ; on voyait que sincèrement tous les assistants n'avaient en vue que l'intérêt du pays, celui du colon, et nullement le désir de favoriser tel ou tel parti politique. C'était véritablement touchant de voir cette entente parfaite et l'accent convaincu avec lequel s'exprimaient les membres de ce comité.

A la grande soirée de gala, qui a eu lieu au Monument National, le soir du 22 novembre, il nous a fait plaisir d'entendre les discours prononcés par les représentants les plus autorisés et les plus distingués de notre pays et de notre race, l'hon. M. L. A. Jetté, le gouverneur de notre belle province de Québec ; Mgr Bruchési, l'archevêque de la plus grande ville française d'Amérique, et celui de M. l'abbé Rouleau, qui nous a rappelé, avec une émotion non contenue, la vie d'un des plus grands patriotes du Canada, de l'homme de cœur aux idées larges, aux vastes conceptions, qui a le plus aimé la France et les Français, le curé Labelle. Ah ! celui-là n'a pas pu voir la réalisation des brillantes espérances qu'il entrevoyait pour ses

Canadiens, en Canada ; la mort l'a empêché d'exécuter les projets qu'il méditait et d'accomplir les réformes auxquelles il songeait pour améliorer le sort de ses colons ; mais si, de là-haut, il a pu voir ce qui se passait sur la terre, il a dû tressaillir d'aise en constatant avec quelle ferveur on vénère encore sa mémoire dans sa chère patrie et en entendant les principaux orateurs du Congrès déclarer hautement qu'ils voulaient marcher sur ses traces et continuer son œuvre avec le même cœur, le même désintéressement et le même idéal que lui.

Nous n'avons pu aussi nous empêcher d'applaudir aux paroles éloquentes de l'hon. M. A. Turgeon, ministre de la colonisation, lorsque, planant dans une région où n'ont pas l'habitude de s'élever si haut les politiciens, il a noblement déclaré que jamais les influences politiques n'auraient de poids sur ses décisions, lorsqu'il s'agirait de promouvoir l'œuvre nationale de la colonisation, et lorsqu'il a affirmé que l'alliance de notre peuple avec son clergé, qui a fait jusqu'ici notre force, devait être précieusement conservée, si nous voulons avoir devant nous un avenir glorieux.

Oui, l'avenir est à nous, si nous poursuivons une politique aux larges horizons, si nous n'émiettons pas notre énergie sur de vulgaires et mesquines considérations d'intérêt, dans des luttes stériles de partis ; si l'expansion de notre race et le développement de la colonisation dans notre province sont soustraits aux influences pernicieuses de la politique, mais surtout si nous savons faire respecter nos droits.

C'est au nom de l'intérêt public qu'après avoir étudié sérieusement et impartialement toutes les questions qui leur ont été soumises, les membres du congrès en sont venus à la conclusion de demander au gouvernement de Québec de vouloir bien opérer un certain nombre de réformes qui, si elles étaient adoptées, disent-ils, couperaient court à tous les abus dont se plaignent les colons, les mettraient à l'abri de toute injustice, les débarrasseraient des spéculateurs et développeraient considérablement la colonisation dans la province de Québec.

Parmi ces réformes, que "La Presse" étudiera prochainement, les 4 suivantes sont les plus importantes :

1° Concéder gratuitement leurs lots aux colons qui voudront s'établir dans la province, comme le fait, au Manitoba, le gouvernement d'Ottawa, à la condition pour les colons de faire leur chemin de front et de défricher au moins 2½ acres chaque année, pendant 4 ans.

2° Annuler immédiatement la vente des lots sur lesquels les conditions de défrichement n'auront pas été remplies, sur la demande et en faveur de toute personne intéressée qui fera cette preuve.

3° Mettre le Commissaire des Terres de la Couronne audessous de loi et à l'abri des influences politiques, en lui enlevant le pouvoir discrétionnaire et sans appel dont il a parfois abusé pour suspendre l'exécution des lois qui peuvent le gêner quand il veut favoriser des amis, c'est-à-dire très souvent des spéculateurs.

4° Favoriser l'établissement d'un crédit agricole ou colonial, avec la garantie du gouvernement, pour mettre des capitaux à bon marché à la disposition des cultivateurs, pour encourager l'agriculture, et des colons pauvres, pour les aider à s'établir sur leurs lots.

Plusieurs des députés qui ont assisté aux séances du Congrès, méritent des éloges. MM. Girard, Major, Tessier, Leblanc, Bergeron, surtout les deux premiers, fils de leurs œuvres, enfants du peuple dont ils connaissent tous les besoins, quoique séparés par leurs opinions politiques, se sont donné la main pour demander des réformes et approuver toutes les suggestions qui pouvaient contribuer à développer la colonisation. Puissent tous nos députés imiter leur exemple et s'unir tous ensemble pour donner force de loi aux principales réformes suggérées par le Congrès !

L'intérêt porté aux travaux du Congrès ne s'est pas ralenti un seul instant ; presque tous les membres du clergé sont restés jusqu'à la dernière minute ; l'assistance du public aux séances a toujours été aussi nombreuse, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Le Congrès a été un succès dont les organisateurs ont lieu d'être fiers.

Nous souhaitons de tout cœur à nos ministres de com-

prendre la portée des vœux exprimés par le Congrès. L'opinion manifestée par tous les hommes éminents qui en ont fait partie ne saurait être négligée."

LA VÉRITÉ :

Nous avons assisté au premier congrès de la colonisation, qui a eu lieu à Montréal, la semaine dernière.

C'est la "Société Générale de Colonisation et de Rapatriement," de Montréal, qui a organisé ce congrès, et nous devons la féliciter cordialement d'avoir pris cette heureuse initiative.

Le congrès a été couronné de succès. Tout a très bien marché, surtout si l'on tient compte des difficultés qui accompagnent toujours les commencements d'une entreprise de ce genre.

Encore une fois, nous offrons nos plus sincères félicitations au président et aux membres du bureau de la Société de Colonisation de Montréal. Ils ont bien fait les choses, s'efforçant de donner au congrès un cachet vraiment provincial. Tous les intérêts, toutes les régions y étaient représentés. Si une conférence promise sur la vallée de la Matapédia et la Gaspésie n'a pas eu lieu, ce n'est pas leur faute.

Nous n'avons donc que des louanges à faire entendre et des remerciements à offrir à ces messieurs. C'est tout au plus si nous risquerons une timide observation : Peut-être, dans l'organisation du programme, avait-on fait la part un peu trop large aux discours et aux conférences, au détriment des travaux des comités, ou des sections, comme on les nomme en Europe.

Heureusement, aussi, l'esprit de parti n'a pas trop dominé au sein du congrès. Il a montré le bout de son vilain nez deux ou trois fois ; mais, en somme, les congressistes ont discuté et travaillé loyalement, et dans l'intérêt du pays.

Nous n'entreprendrons pas de publier tous les détails des séances du congrès. On a pu les lire dans les journaux quotidiens. Nous ne pouvons jeter qu'un coup d'œil d'ensemble sur les travaux de cette réunion et appuyer sur les principales

vérités que les discussions au sein des commissions ont mises en lumière.

A la séance d'ouverture nous avons eu le consolant spectacle de l'union de l'Eglise et de l'Etat telle qu'elle doit exister : l'Eglise et l'Etat travaillant ensemble pour assurer le bonheur du peuple et la grandeur de la patrie.

Le lieutenaut-gouverneur de la province a dit combien il serait heureux si sa présence à l'ouverture du congrès pouvait encourager ceux qui travaillent à l'œuvre de la colonisation, œuvre qui a toutes ses sympathies aujourd'hui et qui a eu, dans le passé, sa coopération active.

Mgr. l'archevêque de Montréal a promis son concours le plus efficace, et celui du clergé en général ; de ce clergé qui n'a jamais manqué de se tenir au premier rang de ceux qui se dévouent aux intérêts du pays. Ma parole, ma plume, ma modeste bourse, a dit Sa Grandeur, sont à la disposition de ceux qui colonisent le domaine de l'Eglise et de la patrie.

M. Turgeon, ministre de la colonisation, comme nous le disons ailleurs, a fort bien parlé. Les congressistes ont surtout remarqué et applaudi sa déclaration très nette qu'il faut soustraire l'œuvre de la colonisation aux influences néfastes de cette vilaine chose qu'on est convenu d'appeler la politique, mais qui, en réalité, n'est que la caricature de la politique.

Discours et conférences.—Aux séances générales, grand nombre de discours ont été prononcés sur divers sujets. Nous ne pouvons qu'en mentionner quelques-uns. M. l'abbé G. Dugas a parlé de la vocation du peuple canadien, destiné par Dieu à être avant tout un peuple agriculteur ; Mgr O'Connor, évêque de Peterboro, a cordialement invité les Canadiens-français à s'établir dans son diocèse ; M. l'abbé Marquis et M. l'abbé Gagné, curé de Maria, ont parlé de la vallée de la Matapédia et de la Gaspésie ; M. l'abbé Lizotte et M. René Dupont, ont parlé de la région du Lac Saint-Jean ; le R. P. Bouchet, de Montfort, de la région intéressante qu'il habite ; le R. P. Cottet, de la région du Nominingue ; le R. P. Blais et le R. P. Lacasse, de Manitoba et du Nord-Ouest ; M. l'abbé Gingras, curé de Sturgeon Falls, de la région du Nipissing ; M. de Montigny, du Nord en général ; M. Denault, du crédit agri-

cole ; M. S. Lesage a fait l'historique de la colonisation, et M. Girard, député du Lac Saint-Jean, a fait des observations très pratiques sur les abus qui paralysent l'œuvre de la colonisation et sur les remèdes qu'il convient d'y apporter.

Congres de la Colonisation.

PREMIERE PARTIE

Procès verbal des séances.

Première Séance

Le mardi, 22 novembre 1898, après-midi.

Nous reproduisons ici ce procès-verbal tel qu'il fut publié par le *Colonisateur Canadien*, organe officiel de la Société Générale de colonisation de Montréal.

Tel qu'annoncé depuis un certain temps, l'ouverture du congrès de la colonisation a eu lieu, mardi l'après-midi, 22 novembre courant, à la salle du Cabinet de Lecture Paroissial, sous la présidence de l'hon. M. J. D. Rolland, Conseiller Législatif et président de la Société Générale de colonisation de Montréal.

Remarqués à ses côtés, sur l'estrade, MM. le Recorder De Montigny et le chevalier Gustave Drolet, vice-présidents de la Société, M. l'échevin Joseph Brunet, directeur, M. L.E. Carufel, secrétaire, et M. l'abbé G. Dugas, conférencier du jour.

Les directeurs de la Société composaient le *Comité de Réception*.

Une assistance assez nombreuse, et surtout très *représentative*, se trouvait réunie dès le début.

Le Président souhaita,en termes visiblement émus,la bien-

venue aux membres du congrès et exprima sa vive satisfaction de les voir réunis en aussi grand nombre.

Afin de donner immédiatement une tournure pratique aux travaux du congrès, quatre comissions furent formées avec le nombre maximum de sept membres et un quorum de trois :

Commission de Discussion, composée de MM. S. Dufault, assistant commissaire de la colonisation et des mines, le chanoine Vézina, représentant Mgr l'évêque de Rimouski, l'abbé Lizotte, curé de Roberval, Philéas Corriveau, du *Soleil*, l'abbé Gingras, curé de Sturgeon-Falls et missionnaire colonisateur pour le Nord de l'Ontario, et le Rév. Père Blais, O. M. I., missionnaire colonisateur, représentant spécial de Mgr l'archevêque Langevin, du Manitoba ;

Commission des Voies et Moyens, composée de MM. l'abbé Marquis, président, Jos. Girard, M. P. P., Ulric Barthe, secrétaire de la Compagnie du Pont de Québec, C. B. Major, M.P.P., Rvds. Pères Bouchet et Cottet, du Nord de Montréal, et J. M. A. Denault, publiciste, comme secrétaire.

Commission de Législation, composée de MM. le Recorder de Montigny, président, Hon. Jules Tessier, président de l'Assemblée Législative de Québec et président de la Société de Colonisation du Lac Saint-Jean, G. A. Nantel, ci-devant ministre des terres pour la province, et directeur de la *Minerve*, Son Honneur le Maire Préfontaine, de Montréal, Dom Antoine, abbé mitré de la Trappe de N. D. du Lac, à Oka, chevalier Gust. Drolet, Rév. Père Lacasse, O. M. I., Dr Wilfrid Grignon, conférencier agricole, N.E. Cormier, du commissariat des terres, forêts et pêcheries, avec M. René Dupont, agent colonisateur de la compagnie du Chemin de Fer de Québec et Lac St-Jean, comme secrétaire ;

Commission des Résolutions, dont faisaient partie MM. l'abbé Pelletier, curé de St-Alexis de Matapédia, président, hon. T. Berthiaume, Conseiller Législatif, directeur de la Société de Colonisation de Montréal et propriétaire de *La Presse*, l'échevin Brunet, le Rév. P. Lacasse, O. M. I., C. Garnier, représentant la Société de Colonisation Mutuelle des Ouvriers, M. Dallaire, conférencier agricole, avec M. Godfroy Langlois, rédacteur en chef de *La Patrie*, comme secrétaire.

Ces préliminaires accomplis, l'hon. M. Rolland présente à l'assemblée M. l'abbé Georges Dugas, qui prononce un remarquable discours sur "La vocation des Canadiens à l'agriculture." Il appartenait à cet ami dévoué de la colonisation de présenter au congrès son premier travail sérieux. L'orateur s'est acquitté, d'une manière superbe, de la tâche qui lui avait été confiée et, plus d'une fois, sa voix fut couverte par les applaudissements de l'auditoire. On pourra lire plus loin le texte intégral de cette importante étude.

SOIRÉE DE GALA AU MONUMENT NATIONAL.

Très brillante et parfaitement réussie, cette deuxième séance du congrès, à laquelle l'élite de la société de Montréal s'était rendue en foule, le mardi soir, 22 novembre. Ne pouvant songer à mentionner le nom de tous les personnages distingués présents dans l'auditoire, et qui formaient légion, nous nommerons au moins quelques-uns des plus en vue :

L'hon. M. J. D. Rolland, président, ayant à sa droite le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Son Honneur M. L. A. Jetté, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, l'hon. M. Déchène, ministre provincial de l'agriculture, sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la province de Québec, et l'hon. juge Langelier ; à sa gauche, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, l'hon. M. Turgeon, ministre provincial de la colonisation, Mgr O'Connor, de Peterboro, Mgr Emard, de Valleyfield, l'honorable M. Jules Tessier, président de l'Assemblée Législative de Québec. On remarquait encore, dans la salle, MM. le recorder de Montigny, le chevalier Drolet, Dom Antoine, Abbé Mitré d'Oka, l'abbé Marquis, l'hon. M. J. E. Robidoux, secrétaire de la province, l'hon. M. G. W. Stephens, M. le vicaire-général Racicot, l'hon. juge L. O. Loranger, M. Lomer Gouin, M.P.P. ; MM. J. Brunet et Olivier Faucher, directeurs de la Société, M. J. X. Perreault ; MM. J. G. H. Bergeron et Rodolphe Lemieux, députés fédéraux des comtés de Beauharnois et Gaspé, et nombre d'autres.

Sur la scène, admirablement décorée, se voyaient des plantes vertes et des fleurs à profusion, ainsi que deux charrues, emblêmes absolument suggestifs dans la circonstance. Et, tout

à fait à l'avant, ressortait l'écusson de la Société Générale de Colonisation de Montréal, avec sa fière devise : *Cruce et aratro :* par la Croix et la Charrue.

Voici, au complet, le programme de la soirée, tel qu'envoyé par le bureau de direction aux invités. Nous le reproduisons, à titre de souvenir.

Grande Soirée de Gala de la Société Générale de Colonisation et de Rapatriement.

Sous le haut patronage de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec et de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, dans la grande salle des fêtes du Monument National.

MARDI, le 22 NOVEMBRE, à 8 HRS P. M.

PROGRAMME

1. Chant : " Bytown c'est une jolie place " harmonisé, avec chœur, sous la direction de M. J. B. Morache.
2. Adresses à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, M. L. A. Jetté, et à Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, patrons de la Société, par l'hon. M. J. D. Rolland, président.
3. Chant : " O Canada, Mon pays, Mes Amours ! " par M. Edouard Lebel ; accompagnateur : M. Emery Lavigne.
4. Monologue : " Les Fils du St-Laurent," de *B. Sulte*, par M. Arthur Laramée, avocat.
5. Adresse à l'hon. M. Adélard Turgeon, ministre de la colonisation et des mines, par M. le chevalier G. Drolet.
6. Chant : " Un Canadien Errant," harmonisé, avec chœur, sous la direction de M. J. B. Morache.
7. Conférence : " Eloge de Mgr Labelle," par M. l'abbé S. Rouleau, professeur de rhétorique au collège de Ste-Thérèse.
8. Monologue : " Plebs Rustica," de *Paul Harel*, par M. Thibaudeau-Rinfret, E. E. D.
9. Clôture de la séance, par le président de la Société.

Comme complément à ce programme, on ne trouvera pas dépourvue d'intérêt la reproduction des récitations et des chants qui furent rendus, au cours de cette mémorable soirée patriotique. Nous les donnons ici.

O Canada, mon pays. mès amours.

Vers de SIR GEO. ETIENNE CARTIER

Comme le dit un vieil adage,
Rien n'est si beau que son pays,
Et de le chanter c'est l'usage ;
Le mien je chante à mes amis.
L'étranger voit, avec un œil d'envie,
Du Saint-Laurent le majestueux cours,
A son aspect, le Canadien s'écrie :
O Canada, mon pays, mes amours !

Maints ruisseaux et maintes rivières
Arrosent nos fertiles champs,
Et de nos montagnes altières
De loin l'on voit les longs penchants.
En admirant cette terre chérie,
Le Canadien répète, tous les jours,
O Canada, magnifique patrie,
O Canada, mon pays, mes amours !

Chaque pays vante ses belles,
Je crois bien que l'on ne ment pas ;
Mais nos Canadiennes, comme elles,
Ont des grâces et des appas ;
Chez nous la belle est aimable et sincère,
D'une Française elle a tous les atours,
L'air moins coquet, pourtant assez pour plaire.
O Canada, mon pays, mes amours !

Le Canadien, comme ses pères,
Aime à chanter, à s'égayer,
Doux, aisé, vif en ses manières,
Poli, galant, hospitalier.
A son pays il ne fut jamais traître,
A l'esclavage il résista toujours,
Et sa maxime est la paix, le bien être
Du Canada, son pays, ses amours !

Byton c'est un' joli' place

Byton c'est un' joli' place,
Mais il y a beaucoup de crasse ;
Y a aussi des jolies filles,
Mais aussi des polissons.

REFRAIN :
Dans les chantiers nous hivernerons. (*bis*)

Voyageur, t'a d'la misère,
Souvent tu couches par terre,
A la pluie, au mauvais temps,
A l'automne et au printemps.
Au refrain.

Quand tu descends à Québec,
Souvent tu fais le gros bec ;
Tu vas trouver ton bourgeois,
Bien assis à son comptois.
Au refrain.

Je voudrais être payé
Pour le temps que j'ai donné ;
Si l'bourgeois est en banqu'route
Il t'envoie manger des croûtes.
Au refrain.

Voyageur, fais-toi fermier :
Sur un lot va travailler.
Tu gagneras plus d'argent
Et tu vivras plus content.
Au Refrain.

N. R.—Chanté pour la première fois au Monument National, le 22 novembre, premier jour du congrès.

Un Canadien errant

Un Canadien errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressa ces mots :

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va, dis à mes amis
Que je me souviens d'eux.

O jours si pleins d'appas,
Vous êtes disparus,
Et ma patrie, hélas !
Je ne la verrai plus.

Non, mais en expirant,
O mon cher Canada,
Mon regard languissant
Vers toi se portera.

Les fils du Saint-Laurent.

Sol canadien, terre chérie.

Pauvres soldats, blessés sur la terre étrangère,
Tristes, vous revenez au foyer paternel :
Votre âme désolée, en sa douleur amère,
Voudrait n'avoir jamais quitté notre beau ciel !
Vous retrouvez ici la joie et la tendresse,
La sincère amitié vous embrasse en pleurant;
Dissipez ces chagrins dont le poids vous oppresse,
Revoyez vos beaux jours aux bords du St-Laurent !

Vous avez parcouru, conduits par la souffrance,
Le sentier des regrets, qui mène au désespoir,
Car il vous a fallu la rude expérience
Pour aimer le clocher que vous venez revoir.
Ah ! trop d'infortunés cheminent sur vos traces,
Qui feraient de leurs maux un aveu déchirant
Si le Ciel, répondant à leurs désirs vivaces,
Les transportait soudain aux bords du St-Laurent !

Un mal affreux sévit, qui dépeuple nos villes,
Enlève aux ateliers nos vaillants travailleurs,
Arrache des sillons les bras les plus utiles
Et suscite l'effroi dans tous les nobles cœurs.
Que notre nation, dans un effort suprême,
Echappe à ce fatal et dangereux penchant;
Le mot de l'avenir est dans le peuple même,
Nous verrons prospérer les fils du St-Laurent !

Que sont-ils devenus, ces courageux athlètes
Qui, la hache à la main, pénétraient dans les bois,
Et dont les coups vainqueurs, portés dans ces retraites,
Précédaient le drapeau vénéré de nos rois ?
Cet amour du péril, qui leur servait d'amorce,
Cette ardeur, ce vouloir ferme et persévérant,
Ce germe d'union, qui leur donnait la force,
Ont grandi nos aïeux, aux bords du St-Laurent !

Aujourd'hui, c'en est fait des vertus héroïques !
La froide indifféreuce a mis son pied partout.
Seules, les passions, les haînes politiques,
Dévorent le pays en semant le dégoût ;
L'avenir paraît sombre à nos pâles courages:
Ils cherchent un travail facile et rassurant...
Puis, un jour, entraînés par le vent des orages,
Ils tombent méprisés, bien loin du St-Laurent.

Combien sont-ils là-bas, misérables esclaves,
Qui vendent la bravoure à nos adroits voisins !
Sur un faux champ d'honneur la mort couche ces braves
Qui n'ont pas même un nom pour survivre aux dédains.
Des bords du Potomac à la Louisiane,
Nos frères, comme vous, ont prodigué leur sang;
Un étranger les mène, au son de la diane :
Ils semblent n'être plus les fils du St-Laurent.

Si l'antique valeur en eux paraît renaître,
C'est qu'on l'achète, hélas ! et que l'or est son prix !
Le triste mercenaire, avili sous un maître,
Cueille moins de lauriers qu'il n'aura de mépris.
Nos guerriers d'autrefois, le front couvert de gloire,
Rapportaient au foyer un récit émouvant...
Qui donc voudra garder la honteuse mémoire
Qui flétrit à jamais ces fils du St-Laurent ?

De la postérité la justice implacable
Jugera sans merci les enfants égarés,
Et, posant froidement sa marque ineffaçable,
Ecrira sur leur tombe : "Ils sont dégénérés !"
La voix de la raison, la sainte voix des prêtres,
Pour sauver leur honneur s'élèvent vainement :
Malheur aux imprudents qui se donnent des maîtres !
Notre cœur méconnait ces fils du St-Laurent.

Mais que dire, ô douleur ! des hommes sacrilèges,
Dans leur trafic infâme à demi protégés,
Qui tendent parmi nous de misérables pièges ?
Anathème ! anathème à ces bourreaux gagés !
Le sang qu'ils ont vendu, c'est le sang de leurs frères !
Les verrons-nous toujours, d'un œil indifférent,
Porter la flétrissure, en hideux caractères,
Et souiller de leurs pas les bords du St-Laurent !

O vous que le destin ramène sur nos plages,
Rendez grâces à Dieu qui vous les fait revoir,
Et d'exemple instruisez le peuple des villages,
Pour maintenir ses pas au chemin du devoir !
Dites-lui qu'il s'attache au sol de la patrie,
Que là sont ses exploits ! qu'il sera fort et grand,
S'il conserve pour lui ses bras, son industrie,
S'il garde ses vertus aux bords du St-Laurent.

Rachetez votre faute, au prix des sacrifices,
Soyez également apôtre et citoyen ;
Gravez ces vérités, belles sans artifices,
Au seuil presque désert du hameau canadien :
—Le travail ennoblit quand le devoir le guide ;
Le courage en tous lieux arrive au premier rang ;
Un sort paisible attend le colon intrépide :
Sa tombe sera chère aux fils du St-Laurent !—

BENJAMIN SULTE.

Plebs Rustica.

L'air ne retentit plus des chansons de la plèbe,
Les modernes ruraux, fils de ceux qui luttaient,
Ont refusé l'effort et déserté la glèbe.
Où sont les paysans, les vrais, ceux qui chantaient ?

Aux anciens, il fallait la plaine et la charrue,
Le grand air dont le souffle ondoie au front des blés ;
Les nouveaux ont quitté le sillon pour la rue,
Et, jeunes, des désirs malsains les ont troublés.

Les pères étaient beaux, tout brunis par le hâle ;
Leurs artères battaient, pleines d'un sang vermeil.
Les fils étiolés ont le visage pâle ;
L'ombre a pris ces enfants, nés pour le grand soleil.

Leurs bras n'étaient pas faits pour les besognes viles,
Et le joug paternel pesait à leur fierté.
Les voyez-vous, épars sur le chemin des villes,
Tous ces riches d'espoir qu'attend la pauvreté.

Ils ont fui le village et vidé la chaumière,
Abandonné leur ciel, leurs parents, leurs travaux ;
Le siècle devant eux agitant ses lumières,
Quelque rêve imbécile agite leurs cerveaux.

Or, ayant pris l'outil, la machine ou la plume,
Ils font, du travailleur blême aux scribes pâlots,
Des déclassés, en qui la colère s'allume
Quand pour eux le hasard a mal choisi les lots.

Les terres autour d'eux étaient pourtant fertiles.
N'importe ! Ils ont cherché l'impossible bonheur,
Dépensant follement, en des jours inutiles,
Des trésors de santé, de jeunesse et d'honneur.

Ils ont, ces émigrants, ambitieux ou lâches,
Gêné les citadins, gêné les artisans.
Dieu les avait créés pour de plus nobles tâches,
Les paysans devaient rester des paysans.

De quels fardeaux leurs mains sont-elles délivrées ?
S'ils ont jamais foulé le marbre des palais,
C'est que leur dos portait l'oripeaux des livrées,
Et les hommes d'hier aujourd'hui sont valets.

Pauvres gens, au démon qui vous soufflait l'envie,
A l'esprit tentateur, il fallait dire : "Non !"
L'homme n'a pas le droit de gaspiller sa vie,
D'abdiquer sa grandeur, de renier son nom.

Les cités vous ont pris dans tous leurs esclavages,
L'amère ambition vous a gâté le cœur.
Civilisés ! Pourquoi ? Quand vous étiez sauvages,
Le sol dur craquait-il sous votre pied vainqueur.

Dans la terre, où le soc a fait ses déchirures,
Le bon grain du semeur n'a-t-il donc plus germé ?
Dans la plaine, où les blés étalaient leurs parures,
Les soleils dévorants ont-ils tout consumé ?

Les bourgeons, où des fleurs s'était caché le rêve,
N'ont-ils pas su tenir leurs promesses de fruits ?
Dans quel arbre maudit a donc manqué la sève ?
Les prés ont-ils souffert ? Les bois sont-ils détruits ?

Rien n'est changé : les bois ont toujours des cépées,
Des bouleaux argentés et des chênes puissants,
Et les mêmes senteurs de nos herbes coupées
S'élèvent pour griser les derniers paysans.

Les branches ont ployé sous la charge des pommes,
Mais l'arbre couronné ne sait pas défaillir.
Un jour, pleins de fruits mûrs, il attendra les hommes,
Et ne verra pas ceux qui devaient les cueillir.

Rien n'est changé, pourtant ! Là-bas, le trèfle rouge
Brille entre l'orge épaisse et le sainfoin tremblant ;
Le trèfle, où le soleil éclatant luit et bouge,
Tache la plaine en feu de son carré sanglant.

La campagne toujours a des gloires superbes,
Mais quels féconds labeurs, mais quels joyeux hymens,
Si tous les bras oisifs allaient s'offrir aux gerbes,
Si le flot des absents remontait nos chemins !

O Terriens échappés, la Terre vous réclame !
Quand de ses habitants la chaumière est en deuil,
Celui dont le foyer n'a pas perdu sa flamme
Voit un rayon de paix illuminer son seuil.

Le vieux sol remué lui garde des largesses,
Dans le divin trésor de sa fécondité,
Sa famille augmentée augmente ses richesses,
La fortune sourit à sa paternité.

Armé de sa charrue, il brave la famine ;
Le légitime orgueil du sillon bien tracé
Mêle un éclair de joie aux splendeurs de sa mine,
Et Dieu bénit la terre où cet homme a passé.

Il trouve des plaisirs où sa gaîté le mène,
C'est un joyeux ; il a, ce maître du labour,
Ajouté sa lignée à la famille humaine,
Sous son toît le calcul n'a pas sali l'amour.

Mais, écoutez ! Au fond des campagnes désertes,
Les mères ont pleuré, les pères ont gémi,
Et tous sont inquiets, ayant tous fait des pertes,
Au départ de l'enfant, du frère ou de l'ami.

Ah ! que le déserteur s'arrête et qu'il revienne
Vers la ferme, à l'endroit où ses pères sont morts !
Du métier désappris que l'absent se souvienne !
C'est le travail des champs qui nous rendra les forts.

Pourquoi plier devant la chimère impuissante ?
Nous voulons le terrien debout, poitrine au vent.
Un corps sain peut marcher sous une âme perçante,
Le laboureur futur, nous le voulons savant.

Fier, aimant son village avec idolâtrie,
Fraternel et croyant, mais, devant l'étranger,
Assez terrible encore pour venger la Patrie,
Si quelque peuple essaie, un jour, de l'outrager !

PAUL HAREL.

Adresses et Réponses.

Adresse au Lieutenant-Gouverneur.

A SON HONNEUR M. LOUIS AMABLE JETTÉ,

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, Patron de la Société Générale de Colonisation et de Rapatriement.

Qu'il plaise à Votre Honneur.

Il y a environ un quart de siècle, un grand patriote avait jeté ce cri : "Emparons-nous du sol !" et, en même temps, il invitait la population des villes à aller coloniser cette immense région qu'on est convenu d'appeler le Nord Ouest Provincial. C'était un cri de ralliement, mais un ralliement qui s'adressait à tout le monde. Donc, pas d'exclusion, pas de favoritisme, pas de préférence.

C'est alors que fut créée la Société de Colonisation du diocèse de Montréal, sous le patronage du regretté Monseigneur Fabre, archevêque.

Cette Société a commencé le mouvement et a fait un travail très considérable. La Société actuelle, celle qui vous a invité à honorer cette soirée de votre présence, est la continuation de la première. Notre but est de développer les régions inhabitées de la province, et ces régions sont immenses, puisqu'elles sont plus grandes que la partie habitée. Dans ce but, nous avons établi un bureau, où nous distribuons les renseignements que peuvent désirer ceux qui entendent se diriger vers les nouvelles colonies, et nous publions un journal destiné à tenir la population constamment au courant de nos travaux et des progrès de la colonisation.

Depuis cinq ans, la Société a favorisé la colonisation de plus de vingt cantons et a dirigé mille familles vers ces régions nouvelles.

C'est assurément un résultat qui ne manque pas d'importance, mais il ne satisfait pas les vœux que forme la Société. Il y a encore un territoire immense à coloniser ; il y a encore des terres innombrables à cultiver, et les bras manquent. Que de gens oisifs, dans les villes, qui seraient utilement employés dans nos colonies !

Je vous ai indiqué là, Votre Honneur, la raison déterminante du Congrès qui s'ouvre, ce soir, sous vos auspices et ceux de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal. La population ne connaît pas assez les travaux que nous avons faits, ni les ressources que nous offrons, ni les moyens dont nous pouvons disposer. Nous avons voulu réveiller l'opinion publique, secouer l'esprit de torpeur qui engourdit un grand nombre de nos concitoyens, et cela par le moyen d'un grand congrès de la colonisation, lequel va réunir beaucoup d'hommes éminents, dont la voix éloquente montrera au peuple le patrimoine que la Providence lui réserve et dans lequel chacun peut aller se choisir un héritage pour ses enfants.

La présence de Votre Honneur contribuera, sans aucun doute, à faire comprendre à la population l'importance de notre œuvre, laquelle est assurément une œuvre nationale ; et la

Société de Colonisation éprouve un très vif sentiment de reconnaissance à l'égard de Votre Honneur, pour avoir bien voulu venir rehausser cette soirée de votre présence. Nous savons que vous portez, depuis longtemps, un très grand intérêt à notre œuvre et vous nous en donnez une nouvelle preuve par l'éclat qu'ajoute votre concours aux travaux de ce congrès.

Veuillez accepter l'expression de cette reconnaissance, que je formule au nom du bureau de direction de la Société.

J. D. ROLLAND,
président.

L. E. CARUFEL,
secrétaire.

Réponse de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Jetté.

Monsieur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Si ma présence à cette première séance du Congrès de la Colonisation peut avoir le résultat que M. le Président veut bien lui attribuer, je serai très heureux, messieurs, d'avoir si facilement aidé à votre œuvre, en remplissant un devoir qui m'est tout particulièrement agréable. La tâche que vous poursuivez, messieurs de la Société Générale de Colonisation et de Rapatriement, est, en effet, en dehors de toutes contestations et de toutes controverses ; elle s'impose à toutes les opinions et à tous les partis, et nul ne saurait y être indifférent, s'il aime véritablement son pays.

Et, pour ma part, ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que je m'y intéresse. Laissez-moi vous dire qu'il y a près de quarante ans, j'étais l'humble secrétaire de le Société de Colonisation du district de Montréal, qui avait pour président un des hommes les plus remarquables que notre pays ait produits, l'honorable M. T. J. J. Loranger.

C'était, pour ainsi dire, au début des efforts tentés pour enrayer ce mouvement d'émigration aux Etats-Unis, qui nous

a fait perdre tant de centaines de mille de nos compatriotes, qui font aujourd'hui bénéficier l'étranger des trésors de leur intelligence et de leur énergie. Tout le monde sentait qu'il fallait faire quelque chose pour remédier à ce mal qui grandissait toujours ; mais aucun plan défini n'avait encore été formulé, et les efforts perdaient leur efficacité, à raison de l'absence d'une direction uniforme, acceptée. Notre Société, je dois le reconnaître, était donc plus patriotique que colonisatrice et, dans notre désir de travailler à l'œuvre commune, nous n'hésitions pas à faire rentrer dans ses attributions tout ce qui nous paraissait tendre, de près ou de loin, au but final que nous nous proposions : la conservation de la nationalité française sur ce continent. C'est ainsi que nous avions été heureux, à la demande de M. l'abbé Belcourt, d'accorder une aide assez considérable à la fondation d'un collège à Memramcook, pour nos frères acadiens du Nouveau-Brunswick, et, vers le même temps, d'offrir un banquet à cet ami dévoué et fidèle de notre pays, M. Rameau, lors de sa première visite au Canada. Je me rappelle même, à propos de ce banquet, qu'en proposant la santé de notre hôte, notre président avait prononcé un de ces discours si pleins de verve et d'esprit dont il avait le secret et que, pendant près d'une heure, il nous avait tenus sous le charme de sa parole avec tant d'aisance et de naturel que M. Rameau était parti convaincu que tous les Canadiens devaient être des orateurs et que, dans tous les cas, ce n'était plus à Paris, mais à Montréal, que l'on pouvait dire que l'esprit court les rues.

Aujourd'hui, messieurs, profitant de l'expérience des tentatives antérieures, vous avez l'avantage de pouvoir diriger vos efforts avec une sureté de vue qui nous manquait jadis et qui est un des principaux éléments de votre succès. C'est une supériorité que je suis heureux de vous reconnaître ; mais en me reportant à cette époque de jeunesse et de dévouement, il me semble aussi que je puis dire, sans craindre de vous offenser, que notre ardeur pour la cause que nous voulions servir devait être égale à la vôtre. Aussi, est-ce avec un désir sincère d'être utile à votre Société que j'en ai accepté le patronage.

L'œuvre à laquelle vous vous dévouez, messieurs, est à la

fois patriotique et sociale. Alarmés à bon droit du mal que nous fait une émigration que rien n'excuse aujourd'hui, vous avez entrepris, d'abord de conserver au pays et à l'agriculture ces nombreux essaims de jeunes hommes robustes que produisent, chaque année, les vieilles paroisses, puis de ramener à la patrie ceux que nous regrettons si vivement. Vous ouvrez devant eux ce vaste domaine que nous possédons, en arrière de nos défrichements actuels, vous les y invitez, vous leur en facilitez l'accès, vous les aidez à le mettre en rapport, à le féconder de leur labeur, de leur travail. Vous asssurez donc à la province un développement dont bien peu d'années suffiront à démontrer les merveilleux résultats, et vous préservez ces fils vigoureux de notre sol des dangers inévitables d'un contact forcé avec tant de populations diverses, qui malheureusement n'ont pas toutes conservé la saine rusticité des nations agricoles.

Développer l'agriculture du pays est sans contredit le plus sûr moyen d'assurer sa prospérité. Or, coloniser c'est cultiver. Les Romains appelaient colons ceux à qui ils confiaient la culture de leurs terres et même ceux qui se livraient à l'agriculture pour leur propre compte. Et on sait combien l'agriculture était honorée chez eux ; c'était la plus honorée de toutes les professions ; on y revenait de prédilection, même après avoir fait fortune dans une autre carrière, et les empereurs employaient souvent leurs richesses en entreprises sur leurs domaines ruraux.

Qui donc pourrait hésiter à vous aider, dans l'accomplissement de la grande et noble tâche que vous vous êtes tracée ?

Monsieur le président, le grand citoyen auquel vous avez fait allusion, le curé Labelle, avait compris, le premier, que cet immense territoire situé au nord-ouest de notre province ne devait pas rester fermé et inculte; que la Providence, qui nous a si merveilleusement conservés, pendant une période plus difficile, n'a pas inutilement doué notre race de qualités exceptionnelles d'endurance et d'énergie, et que le dépeuplement anormal que nous avons subi, du côté sud, ne pouvait être réparé et compensé que par le repeuplement régulier, du côté nord. Apôtre et grand patriote, il s'est mis à l'œuvre pour réaliser l'idée grandiose qu'il avait conçue, prêchant cette

nouvelle croisade de la colonisation, y consacrant toute l'énergie de son âme, toute l'ardeur de son cœur, toutes les forces de sa puissante organisation physique. Il nous a donné ce qui nous manquait, un programme court, mais éloquent: "Emparons-nous du sol!" Puis, après nous avoir habitués à marcher à sa suite, il est tombé, avant d'avoir accompli toute sa tâche, mais nous laissant pénétrés de l'importance de son œuvre et vivifiés de son esprit.

Votre Société, monsieur le président, s'inspire de ce grand exemple; elle a adopté le programme de ce grand citoyen, elle entend l'exécuter. Vous avez compris que le curé Labelle était un de ces hommes privilégiés à qui il est parfois donné de voir dans l'avenir et d'y tracer à leurs compatriotes, comme aux temps des révélations bibliques, la voie à suivre pour l'accomplissement des promesses de Dieu. Heureux sont les peuples qui savent reconnaître ces inspirés et profiter de leurs conseils! En travaillant à remplir cette tâche que le curé Labelle s'est imposée, vous assurez, messieurs, la conservation de la nationalité française en Amérique et vous travaillez à l'accomplissement de sa destinée providentielle sur ce continent. Je suis de ceux qui croient à cette destinée. J'applaudis donc de tout cœur à vos travaux et à vos efforts, et je suis heureux de voir tant de mes concitoyens vous apporter aujourd'hui l'hommage de leur approbation et de leur encouragement."

A maintes reprises, la voix de l'orateur fut couverte par les applaudissements de tout l'auditoire, pendant le discours patriotique qu'il venait de prononcer.

Adresse à Mgr. Bruchési.

A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR PAUL BRUCHESI,

Archevêque de Montréal, Patron de la Société Générale de Colonisation et de Rapatriement de la Province de Québec.

Monseigneur,

Parmi toutes les œuvres de propagande chrétienne que chérissait le zèle apostolique de votre vénéré prédécesseur, Mgr Fabre, premier patron ecclésiastique de notre Société, la colonisation avait une place de prédilection.

En lui succédant au trône archiépiscopal de la Rome d'Amérique, vous avez, et c'est un bonheur pour nous, également recueilli la succession de sa sympathie en faveur de l'entreprise éminemment nationale et religieuse que nous poursuivons.

Votre Grandeur nous l'avait déjà prouvé, le jour où elle accepta avec empressement le patronage religieux de notre Société. Vous nous en donnez, ce soir, un autre témoignage précieux, en vous rendant ici, pour que notre premier congrès de la colonisation débute sous les auspices insignes et très favorables des chefs de l'Eglise et de l'Etat.

Votre sollicitude éclairée a vite compris, Monseigneur, ce que tous les esprits d'élite et les cœurs patriotiques sentent vivement : à savoir, que développer notre province de Québec et tout le Canada français, par la colonisation, c'est faire l'œuvre par excellence pour l'expansion et l'affermissement de notre foi et de notre nationalité en Amérique.

Aussi, sommes-nous sûrs de pouvoir compter sur le concours entier de Votre Grandeur et du digne clergé qui la seconde, nous qui nous sommes constitués les ouvriers, modestes mais dévoués, de ce grand et noble labeur.

C'est pour nous un gage non équivoque de succès, dans nos efforts pour faire la patrie plus large et généreuse ; meilleur, le sort de nos concitoyens, en nous emparant du sol par la charrue du défricheur, et en plantant la croix, jalon glo-

rieux de nouvelles paroisses catholiques au sein des espaces vierges. Telle est, en effet, la mise en action de la devise adoptée par notre Société: "Cruce et Aratro"—Par la Croix et la Charrue.

Monseigneur, pour cette bienfaisante assistance de votre part, nous ne saurions vous offrir une expression plus vivace de notre gratitude que la promesse de continuer avec une ardeur renouvelée notre travail, sous votre égide.

Daigne Votre Grandeur en accepter l'hommage, avec celui de notre filial dévouement et de nos vœux les plus sincères.

J. D. ROLLAND,
président.
L. E. CARUFEL,
secrétaire.

Réponse de Sa Grandeur.

En réponse à cette adresse, Sa Grandeur Mgr Bruchési prononça l'allocution suivante :

M. le Président,

Je regrette de ne pouvoir, en cette circonstance, évoquer des souvenirs comme ceux que rappelait, il y a un instant, M. le Lieutenant-Gouverneur. Mais, il y a quarante ans, je ne pouvais pas savoir qu'il existait à Montréal une Société de colonisation.

Je sais qu'il y en a une aujourd'hui, et j'ai été heureux d'en accepter le patronage.

Elle se propose une œuvre que vous avez appelée, avec raison, religieuse et nationale et qui, à ce double titre, se recommande hautement au zèle et à la sympathie de tous.

Mon concours bien sincère lui est assuré ; ma parole, ma plume et ma bourse, autant qu'il se pourra, seront à son service et je puis ici, sans crainte, promettre en même temps l'appui non moins dévoué de mon clergé.

Le clergé, M. le Président, ce n'est pas moi seul, qui le dit, c'est tout notre peuple, a été le premier à l'œuvre, dans

nos campagnes et dans nos villes, partout où il y avait du bien à accomplir, et il ne faillira pas plus à son devoir dans l'avenir que dans le passé.

La religion et la patrie sont deux choses qui ne peuvent se séparer nulle part, et dans notre Canada moins qu'ailleurs, si nous voulons rester fidèles aux traditions de notre berceau.

Nos pères, qui vinrent ici fonder une colonie, n'y apparurent pas comme de simples explorateurs, mais avant tout comme de fiers chrétiens.

Ils s'emparèrent du sol au nom du Roi du ciel, en même temps qu'au nom du roi de France, et, à côté du drapeau fleurdelysé, ils plantèrent l'étendard de la croix. Ils baptisèrent nos fleuves et nos rivières en leur donnant des noms de saints et voulurent mettre notre ville sous la protection de la Vierge Marie.

Vous désirez coloniser, vous aussi, Messieurs, et vous désirez le faire avec la pensée religieuse et patriotique de nos pères; votre devise m'en est une preuve: "Cruce et aratro."

Coloniser, c'est comme vous le dites, agrandir notre province, attacher nos compatriotes à ce sol si beau et si fertile, défricher nos immenses forêts, y faire surgir des paroisses nouvelles, nous fortifier comme race, étendre le règne de l'Eglise.

L'œuvre est belle, je pourrais dire qu'elle est sainte.

Qu'elle soit prospère, que nos vœux ardents se réalisent! Plus tard, après nous, des villes, des diocèses auront remplacé les vastes solitudes et les forêts vierges d'aujourd'hui, et votre mémoire sera bénie, Messieurs, sous le dôme des cathédrales dont vous aurez en quelque sorte jeté les fondements.

Et, maintenant, comment mener à bonne fin une telle entreprise? Quelles méthodes suivre? Quelles mesures adopter? D'après quel plan travailler? Voilà des questions que vous étudierez et auxquelles vous répondrez pendant les diverses séances de ce congrès. Mais le gage assuré du succès, il sera, n'en doutez pas, dans un courage persévérant, dans l'oubli des intérêts personnels et la recherche du bien public; dans la générosité et le désintéressement; dans l'amour de la religion et le zèle de la foi: qualités et vertus qui font les vrais patriotes et les vrais chrétiens.

Adresse à l'Honorable M. Turgeon.

Après l'éloquente réponse de Mgr Bruchési, M. le chevalier Drolet, 2nd vice-président de la Société, présenta à l'honorable ministre de la Colonisation et des Mines l'adresse qui suit:

A L'HONORABLE M. ADELARD TURGEON,

Commissaire de la Colonisation et des Mines pour la province de Québec.

Monsieur le Ministre,

Nous profitons de la présente circonstance pour vous offrir, au nom de notre Société, l'expression de notre profonde gratitude pour la sympathie ardente et éclairée que vous n'avez cessé de témoigner à l'œuvre patriotique qui nous est chère, et que vous lui avez si généreusement continuée depuis que vous présidez au ministère de la colonisation.

En votre personne, Monsieur le Ministre, nous entendons remercier également, et de tout cœur, vos honorables collègues, qui approuvent et secondent vos nobles efforts. Ils le méritent. Permettez-nous aussi de rappeler le souvenir de vos devanciers, dont vous poursuivez et développez, avec tant de sollicitude, les traditions en faveur de l'expansion colonisatrice.

Veuillez nous permettre, M. le Ministre, de joindre à ce remerciement une demande. Nous croyons l'occasion pour ce faire éminemment propice, car, bientôt, nous vous prouverons, par les travaux de ce congrès, que l'opinion publique est avec nous pour inviter l'Etat à continuer sa protection à la grande œuvre de la colonisation.

Cela ne veut pas dire, M. le Ministre, que nous songions à encourager la funeste erreur qui consiste à tout demander, à tout exiger du concours officiel de l'Etat seul : au contraire, nous voulons travailler à affirmer de plus en plus que la participation de l'initiative individuelle doit s'unir au concours de l'Etat pour assurer le succès de la colonisation.

Néanmoins, nous faisons des vœux pour que le gouvernement continue à contribuer, pour une large part, à cette œuvre nationale, notamment par le tracé et l'établissement des voies

ferrées et des chemins de colonisation, par la protection légale des colons, etc., etc.

Votre attitude passée, M. le Ministre, nous est un sûr garant de votre bienfaisant concours pour l'avenir.

C'est avec une satisfaction bien vive que nous en acceptons l'augure.

La Société Générale de Colonisation
et de Rapatriement de la Province de Québec.

Réponse de M. Turgeon.

Qu'il plaise à Votre Honneur,
Mesdames et Messieurs,

Les paroles que vous venez de m'adresser, Monsieur le Vice-Président, ne sauraient me laisser indifférent. Elles sont pour moi une appréciation trop indulgente peut-être, mais, à coup sûr, très flatteuse de mon travail comme Commissaire de la Colonisation.

Votre Société,—je suis heureux de le reconnaître, à cette séance d'inauguration d'un congrès dont elle a pris l'initiative,—m'a toujours donné son concours le plus entier, et j'ajouterai le plus effectif. Vos efforts, quoique portant sur tous les grands centres de colonisation de la province, se sont plus spécialement concentrés sur la région de Montréal, et vous m'avez aidé à réaliser un rêve,—depuis longtemps exprimé par tous les amis de cette grande œuvre, réforme encore incomplète, mais que j'accomplirai avec le temps—vous m'avez aidé à soustraire la colonisation aux influences pernicieuses de la politique.

Jusqu'ici, les zélateurs absolument désintéressés, ceux qui voient dans le défrichement de nos forêts quelque chose de plus qu'un vulgaire patronage ministériel, ont réclamé deux choses : distinguer entre les travaux de voirie dans les vieilles municipalités de ceux des localités nouvelles, de manière à ce que les octrois votés par la Législature ne soient pas détournés de leurs fins légitimes ; et, en second lieu, ne laisser à la députation qu'un contrôle très indirect sur ces octrois ; en d'autres termes, que toute demande de secours soit traitée suivant son

mérite intrinsèque et non d'après les influences qui l'appuient.

Ces justes revendications ont-elles été entendues ? J'ose affirmer que jamais les influences politiques n'ont eu aussi peu de poids sur les décisions du département que pendant la dernière année, et je fais cette affirmation, non pour en réclamer le mérite exclusif, mais pour mettre en lumière le progrès qui s'est fait dans les esprits, le changement d'orientation dans l'opinion publique. Je vais le prouver par un argument sans réplique. Le comté qui a touché, pendant l'année fiscale en cours, l'octroi le plus élevé, est représenté à l'Assemblée Législative par un adversaire du gouvernement actuel. J'ajouterai, de plus, que dans les quatre grands centres où se porte le mouvement colonisateur,—et trois de ces centres sont représentés par des députés ministériels,—aucun travail n'a été exécuté qu'après avoir été préalablement examiné et recommandé par l'ingénieur du département.

Est-ce à dire que nous avons atteint la perfection, même relative ? Ce serait une témérité ridicule d'affirmer que tous les abus ont été corrigés et toutes les réformes accomplies. Nous demandons, plus que jamais, le concours des sociétés de colonisation, des membres du clergé, de tous les citoyens imbus de l'idée nationale, pour la réalisation de l'œuvre qui, plus que toute autre, doit réunir les suffrages des hommes de bonne volonté.

Cette œuvre, vous, Monsieur le Gouverneur, et vous, Monseigneur, vous nous en avez indiqué toute la grandeur, dans un langage élevé et d'une formule saisissante. Elle évoque l'image de la patrie même, puisqu'elle se rattache aux luttes du passé, bien plus, puisqu'elle est au fond de toutes nos espérances pour l'avenir.

Sous le régime français, et même jusqu'en 1820, l'établissement des colons se fait le long des rivières. L'action du gouvernement est nulle ; les gouverneurs, les intendants, à l'exception de Monsieur Talon, se désintéressent de la colonisation et abandonnent aux seigneurs ce facteur le plus puissant du développement du pays. Le système seigneurial, il faut le reconnaître, fut, à une certaine époque, vu les mœurs, l'étendue du pays, le voisinage des indiens, la nécessité de se

grouper autour d'un chef pour repousser un ennemi à la fois insaisissable et irréconciliable, un merveilleux agent d'expansion.

J'ai mentionné à dessein cette date de 1820, parce qu'elle marque une étape nouvelle dans cette histoire. L'Assemblée Législative s'émeut du ralentissement du mouvement colonisateur et institue un comité d'enquête pour en rechercher les causes. Quelles sont ses conclusions ? On y signale d'abord la tenure des terres. Le colon canadien-français ne s'était pas encore familiarisé avec la tenure " en franc et commun soccage." Il préférait le voisinage du seigneur qui, pour quelque redevance minime, lui assurait non-seulement la protection, mais un secours pécuniaire pour les débuts, toujours difficiles. En outre, les plus beaux cantons étaient monopolisés par des compagnies, pour des fins de spéculations. Les lots n'étaient pas arpentés ou ne l'étaient qu'imparfaitement, et le malheureux colon était quelquefois dépouillé du fruit de son labeur par un spéculateur sans entrailles. Mais il est une autre cause que le rapporteur place au-dessus des deux autres : l'absence du prêtre, l'impossibilité de pouvoir se grouper autour d'un clocher. De ces causes, les deux premières sont transitoires, temporaires, accidentelles : la dernière est permanente, car elle tient non-seulement au sentiment religieux, si fortement ancré dans le cœur de nos populations rurales, mais aussi au tempérament, au caractère national lui-même. Le Canadien-français éprouve une invincible répugnance à vivre loin du prêtre ; il veut que le berceau de son enfant soit béni ; que la dépouille des êtres qui lui sont chers repose au cimetière, et qu'elle y soit mise avec les rites et les cérémonies du culte. Il y a plus que cela. Le prêtre, c'est le clocher, c'est la messe du dimanche, conséquemment, c'est une raison, une occasion pour tous ceux qui sont réunis dans un même centre de se voir, de discuter leurs intérêts, de s'aider de mutuels conseils, de mûrir des projets nouveaux. Celui qui a grandi à la campagne, ou même qui n'a fait que visiter nos vieilles paroisses, peut se rendre compte de la vérité de ce phénomène. Jetez un coup d'œil sur cette foule à la sortie de l'église. Les poignées de main s'échangent, les interpellations se croisent, les groupes se forment,

on cause des travaux de la semaine, de la semence qui germe, des prairies qui se couvrent d'une luxuriante moisson, des grains qui se dorent sous l'action du soleil. Et les affaires de paroisse? Les projets du conseil municipal? L'ouverture de la route nouvelle? et la commission scolaire?...

Les esprits s'échauffent, le langage s'élève, c'est le forum antique, avec ses luttes, ses passions et ses discours. N'est-ce pas là l'un des côtés et l'un des plus saillants du caractère national?

Ce qui était vrai en 1820 l'est encore aujourd'hui. Le prêtre est le grand colonisateur. Le système paroissial est l'un des agents les plus actifs de l'expansion nationale. Son excellence a été proclamée par nos penseurs, nos publicistes et nos hommes d'état, et ce qui est peut-être plus concluant encore, il a été violemment dénoncé par les ennemis de l'influence française. Monsieur le président, en appelant le clergé de la province à vos délibérations, et vous, Monseigneur, chef de ce diocèse, en vous associant aux efforts de l'autorité civile, vous avez voulu consacrer d'une manière éclatante l'existence de ce phénomène et la toute-puissance de son action.

Le comité de 1820 produisit les résultats les plus heureux. On connaissait le mal, on s'efforça d'y remédier.

Toute une campagne de propagande fut organisée concernant la tenure des terres. De jeunes prêtres, au cœur d'apôtres, au regard prophétique, prêchèrent la croisade nationale. L'abbé O'Reilly, l'abbé Racine,—il devait être le premier évêque de ces cantons,—furent les instigateurs de ce mouvement d'émigration vers les cantons de l'Est, d'où les nôtres avaient été jusque là exclus, où nous avons aujourd'hui la prépondérance et où l'avenir nous assurera la maîtrise absolue. Cette période de 1820 à 1863 est l'une des plus fécondes de notre histoire; et, si le mouvement se ralentit sur les dernières années, il faut en rechercher la raison dans des causes absolument incontrôlables et d'une nature purement économique. Les Etats-Unis traversaient alors une époque d'activité industrielle que le monde, ancien ou moderne, n'a jamais connue, et cette fièvre, cet appât du gain devait forcément traverser les lignes et solliciter l'ambition de notre jeunesse ardente et aventureuse.

L'exode des nôtres vers la grande république américaine était dès lors commencé, et, d'après les lois de l'histoire des migrations populaires, elle ne cessera,—quelque louables que soient les campagnes entreprises pour l'arrêter,—que lorsque les causes qui l'ont fait naître disparaîtront elles-mêmes. Cette heure a maintenant sonné. La crise commerciale, l'excès de production industrielle ont provoqué la rareté du travail et, partant, la diminution des salaires ; d'elles-mêmes, les familles canadiennes qui ont conservé "l'animus revertendi" reprennent le chemin du pays, où nous sommes si heureux de leur tendre les bras. Un fort contingent restera sur le sol étranger. Faut-il le déplorer ? Faut-il s'en féliciter ? Nous pouvons regretter cet élément de force, cette diminution d'influence, mais ne sommes-nous pas des politiques à courte vue en voulant réformer les desseins, peut-être grandioses, de la Providence sur l'avenir de la race française en Amérique ?

Le rapatriement a franchi le domaine de la littérature officielle. Il s'effectue tous les jours, avec un succès qui s'affirme de plus en plus, grâce au concours des sociétés de colonisation, au travail des voies ferrées, comme la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean, à la subvention généreuse du gouvernement fédéral, que je suis heureux de remercier en ce moment et que j'engage à persévérer, malgré les clameurs de quelques demi-douzaines de fanatiques, à la bonne volonté des hommes publics, à la collaboration active et désintéressée du clergé catholique.

Quelques statistiques feront mieux voir le chemin parcouru : nous avions en culture en

1871	3,714,304
1881	4,147,984
1891	5,542,780

Le gouvernement avait concédé aux colons en

1871	556,717
1881	1,932,945
1891	3,313,553

Ces chiffres, messieurs, ont une grande éloquence démonstrative.

Pour le moment, les efforts se concentrent vers le Nord. Au Sud, si j'en excepte la vallée de la Matapédia, nous sommes resserrés entre le St-Laurent et la République voisine, et le travail, de ce côté, est assez limité. Il n'en est pas ainsi au Septentrion, dans la région du Témiscamingue ; dans cette immense vallée de l'Outaouais, arrosée de cent rivières, et dont la fécondité náturelle ne peut être comparée qu'à celle de la vallée du Richelieu ; au lac St-Jean, ce royaume du Saguenay de nos prémiers découvreurs. Le jour viendra,—nous pouvons l'entrevoir dans nos rêves de patriotique grandeur,—où le chemin de fer du Lac St-Jean étant terminé et le Montréal et Occidental parachevé, il faudra relier ces deux grandes artères entre elles, à cinquante lieues en arrière. Ce jour-là, nous aurons fondé une autre province dans la province de Québec, et nous aurons assuré à notre nationalité un asile inviolable, un rempart indestructible.

J'ai foi dans le Nord, et c'est là qu'il importe de diriger l'initiative individuelle de concentrer l'énergie gouvernementale. Voyez les travaux exécutés à Grand'Mère ; imaginez ce que seront, dans trois ans, les chûtes, jusqu'ici improductives, de Shawenigan. La grande industrie tend la main à la colonisation ; elles s'aideront et se fortifieront l'une l'autre. Il y a quelque vingt ans, on disait des progrès étonnants des bonds prodigieux de la Russie dans toutes les branches de l'activité humaine : "C'est du Nord que nous vient la lumière." Je dis à mon tour : c'est du Nord que nous viendra la prospérité. Voyez ce qui se passe au moment actuel. De quel côté se tournent les regards avides de ceux qui aspirent à la fortune, non seulement ici, mais dans tout le monde civilisé ? Au nord du lac Supérieur, à Kootenay, dans le nord de la Colombie Britannique, au Yukon, c'est-à-dire à l'extrême limite nord du Canada.

Et puisque le Nord revient constamment sur mes lèvres, qu'il me soit permis de donner un souvenir ému, un hommage reconnaissant, auquel vous vous associerez tous, en rappelant le nom d'un homme qui s'est identifié avec cette région, qui, pendant un quart de siècle, a incarné l'idée de la conquête du sol : je veux parler du regretté curé Labelle. Il a mis dans cet

apostolat,—car il eut l'âme ardente d'un apôtre,—cette génialité, cette saveur de séduction, cette originalité puissante, cette persévérance d'exécution qui le consacreront à jamais l'un des champions de l'idée nationale.

Le congrès qui va s'ouvrir ne sera pas stérile, j'en ai la conviction. Son œuvre sera féconde, si nous y apportons tous l'esprit qui doit animer et vivifier ses délibérations, la conception exacte de notre état de société, des périls qui nous entourent, des destinées qui nous attendent. Les peuples, comme les individus, pour se développer et grandir, doivent avoir un frein moral, c'est-à-dire des croyances, et un idéal, sans lequel ils se rapetissent et tombent dans le bourbier des intérêts purement matériels. Notre idéal, c'est la conservation de l'héritage des aïeux, la perpétuité de la langue, des traditions, du nom français. Je le dis sans passion, sans aucun sentiment d'hostilité contre nos compatriotes d'une autre origine, mais nous ne pouvons renoncer au droit le plus sacré, le droit à l'existence même, sur cette terre d'Amérique, où nous avons été les premiers occupants, que nos découvreurs et nos missionnaires ont fécondée de leur sang dans la poursuite de la civilisation chrétienne, c'est-à-dire dans la marche progressive de l'humanité.

Si je tiens ce langage, que quelques-uns peut-être trouveront inopportun, c'est que les périodes de paix amollissent singulièrement les caractères et arrachent des cœurs, par lambeaux, les aspirations que les jours d'épreuves y avaient fait naître. L'un des maîtres de la pensée moderne l'a dit : les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont un respect profond du passé ; ayons constamment sous les yeux les exemples de ceux qui nous ont précédés et qui ont sauvé notre nationalité. Conservons précieusement cette alliance des foules et du clergé. Nous sommes des enfants de la même famille, nous appartenons aux mêmes couches sociales, nous sommes tous fils du peuple, et il ne faut pas qu'un sentiment de défiance crée un divorce déplorable entre le gouvernement civil et l'autorité religieuse, quand nous pouvons rester unis dans le respect de nos attributions respectives : d'un côté, reconnaissance des droits de l'Eglise, de l'autre, indépendance du pouvoir

civil, animés d'un même sentiment et poursuivant le même idéal.

Pour moi, et ce sera ma conclusion, je suis arrivé, il y a quelque temps, d'un voyage à l'étranger. Un voyage est une grande leçon de choses. L'observation, l'enquête personnelle ouvre les yeux et dissipe bien des préjugés. Il y a quelque chose, notamment, qui s'est agrandi, en quelque sorte magnifié en moi, c'est le sentiment patriotique, c'est la conviction que notre pays est incomparable, que le soleil n'en éclaire nulle part de plus beau, de plus sain et de plus fécond, et c'est ce sentiment, cette conviction, que je voudrais faire entrer dans l'âme de tous ceux qui m'écoutent.

Nos fermes n'ont pas et ne peuvent pas avoir la haute culture que l'agglomération des foules provoque forcément sur un territoire exigu ; nous n'avons pas les trésors artistiques que la vieille Europe accumule depuis des siècles, parce que l'art est la fleur des civilisations avancées, mais nous avons la fertilité du sol, la salubrité vigoureuse du climat, des rivières, des richesses minières et forestières incalculables ; nous avons des institutions libres, véritablement libres, et je le dis à dessein, car plusieurs pays du vieux continent ne connaissent de la liberté que le nom ; nous avons la quiétude des consciences, nous sommes à l'abri des fauteurs de discorde, nous avons l'espace, l'enthousiasme, la force d'expansion des peuples jeunes, en un mot, nous avons l'avenir, et un avenir glorieux, si nous sommes véritablement loyaux à notre pays et si nous n'émiettons pas notre énergie sur de vulgaires et mesquines considérations d'intérêt.

L'avenir, c'est par ce mot que je veux terminer mes remarques. Nous pouvons le prononcer sans terreur, avec confiance même, car il est plein, pour nous, des plus consolantes promesses, si nous poursuivons une politique aux larges horizons, génératrice des victorieux lendemains.

Les paroles de l'honorable M. Turgeon furent fréquemment couvertes par les applaudissements.

Travaux du Congres

Troisième séance publique

Mercredi après-midi, le 23 novembre 1898.

Dès dix heures de l'avant-midi, le 23 novembre, les congressistes étaient réunis en grand nombre aux salles de l'antique Château Ramezay, chacun rivalisant d'ardeur pour promouvoir le progrès véritable de l'œuvre entreprise. C'est surtout autour de la table de la commission des voies et moyens que régnaient la plus dévorante activité et l'intérêt le plus intense. Par l'importance des nombreuses résolutions étudiées et préparées pour le Congrès, et, dans la suite, adoptées par lui, en séance plénière de clôture, on jugera mieux du travail accompli par les diverses commissions du congrès.

Nous poursuivons donc ici le rapport des séances publiques, tenues aux salles du Cabinet de Lecture Paroissial.

De même que pour la séance d'ouverture, la veille, un nombreux auditoire s'était rendu à la séance de l'après-midi, le 23 novembre, afin d'entendre les divers orateurs inscrits au programme et qui, tous, avaient préparé des travaux importants sur diverses questions intéressant la colonisation.

L'hon. M. Rolland occupait le fauteuil présidentiel, ayant à sa droite Mgr O'Connor, évêque de Peterboro, et à sa gauche M. l'échevin Joseph Brunet.

Le président félicite d'abord les délégués de leur ponctualité à se rendre aux réunions et de l'intérêt qu'ils portent aux délibérations.

Il propose ensuite l'adoption des minutes des séances du mardi, laquelle est votée unanimement, aux applaudissements chaleureux de l'assemblée.

Le premier orateur de cette séance est Mgr O'Connor. Dans un chaleureux discours, il parle de la région à coloniser au nord de la province d'Ontario. Il dit que cette région

si fertile est habitée en majeure partie par des Canadiens-français, qui composent les deux tiers de son diocèse. Sa Grandeur est heureuse de vivre au milieu d'eux et fait des vœux pour que nos compatriotes aillent s'y établir en plus grand nombre.

Ces paroles si sympathiques à notre race furent applaudies fréquemment. Chacun était heureux d'entendre cet éminent fils de l'Irlande nous adresser d'aussi encourageants éloges.

Vient ensuite M. Arthur Buies, dont on retrouvera plus loin la magistrale étude.

M. l'abbé Marquis, délégué de la Société de Colonisation de Québec, parle, à son tour, de la Gaspésie, qu'il connaît très bien pour l'avoir visitée plusieurs fois.

Le sol y est fertile et couvert de forêts vierges. Elle avoisine la Baie des Chaleurs, où se trouvent les plus belles terres de l'Amérique du Nord.

Les habitants, qui y vivent actuellement de pêche seront complètement heureux et leur position s'améliorera le jour où ils deviendront colons. La culture et la pêche les rendront riches. Jusqu'à ces dernières années, la Gaspésie a été ignorée, mais maintenant, grâce aux facilités de communications, ses avantages sont plus appréciés.

Grâce au zèle de M. l'abbé Gagnon, curé de Port-Daniel, les habitants de cette paroisse sont maintenant dans une position voisine de l'aisance.

Une autre richesse pour les futurs fermiers, ce sont les engrais naturels qui se trouvent sur les bords de la Baie des Chaleurs. Les gens ne gardent que peu d'animaux pour fournir les engrais ordinaires, mais cependant on y trouve des champs de blé et de foin qui ne dépareraient pas les meilleures terres de la vallée du St-Laurent.

Le conférencier a visité aussi la région voisine de la Matapédia. Il n'y avait alors que deux ou trois habitations et quelques colons vivant sous des tentes. Aujourd'hui, dans la même étendue de territoire, il y a plus de 1,000 habitants. Cette vallée couvre une superficie de 13,000 milles.

L'orateur termine en félicitant le président et les directeurs de la Société de Colonisation de Montréal sur les travaux utiles qu'ils ont déjà accomplis.

L'honorable M. Jules Tessier, qui succède à l'abbé Marquis, fait un discours d'une importance majeure pour la colonisation. L'éloquent orateur dit que, quoique n'étant pas colon, il suit attentivement le mouvement colonisateur, afin de pouvoir, comme homme public, rendre tous les services possibles à ses constituants.

L'honorable M. Tessier parle avec éloge de la région du Témiscamingue, de la Gaspésie et du Lac St-Jean.

Il est suivi de M. Siméon Lesage, qui lit un travail marqué au coin de l'intérêt le plus palpitant, sur l'histoire de la colonisation en ce pays. On retrouvera plus loin cette étude.

Le président étant obligé de s'absenter, M. l'échevin Brunet prend alors le fauteuil et présente à l'auditoire le Révérend Père Armand Bouchet, supérieur de l'orphelinat agricole de Montfort.

Le Père Bouchet donne lecture d'un intéressant travail sur "La région de Montfort," tel qu'on le pourra lire dans la suite de ces pages.

Après le discours du Père Bouchet, M. Joseph Girard, député provincial du comté Lac St-Jean, et M. McMurray, de la Ferme Expérimentale d'Ottawa, continuent la discussion, puis la séance est ajournée à 8 hrs. p. m.

Quatrième séance publique

Mercredi soir, le 23 novembre 1898.

A la reprise de la session du Congrès, à 8 hrs. du soir, l'honorable M. Rolland était au fauteuil, ayant à sa droite le R. P. Lacasse, O. M. I., et à sa gauche M. l'échevin Brunet, directeur de la Société Générale de Colonisation, et président de la commission de la voirie de la cité de Montréal.

Sur l'invitation du président, M. le Dr Brisson donne d'abord lecture de la lettre suivante, que vient lui adresser Mgr L. P. A. Langevin, archevêque de St-Boniface, au Manitoba, et métropolitain de tout le Nord-Ouest canadien.

Lettre de Mgr Langevin

ARCHEVÊCHÉ DE ST. BONIFACE, MAN.

le 15 novembre 1898.

A M. le docteur Brisson, agent général de la Société de Colonisation et de Rapatriement.

MON CHER DOCTEUR,

Vous m'avez fait un immense plaisir et un grand honneur en m'invitant à assister au Congrès de la Colonisation, qui doit être tenu à Montréal le 22 du courant, et je vous en remercie beaucoup.

Comme évêque et comme Canadien-français, je ne puis être indifférent à ce qui se fait dans notre chère patrie canadienne pour l'extension de la foi catholique et l'expansion de notre nationalité. Il faudrait que toutes les forces vives de la nation fussent ralliées autour de votre Société de colonisation comme autour d'un drapeau, car il s'agit d'assurer notre avenir national, et la religion y est tout particulièrement concernée et intéressée. Pour ne parler que du Manitoba et aussi du Grand Nord-Ouest, où deux autres provinces se formeront bientôt, il serait à désirer que tous les catholiques et surtout nos compatriotes fussent amenés à bien comprendre que jamais moment n'a été mieux choisi pour nous envoyer des colons sérieux. Le sol, qui est très fertile, coûte encore peu de chose, et l'on peut en acquérir aisément une grande quantité. Il y a encore beaucoup de lots gratuits ou "homesteads" concédés par le gouvernement. Je ne crains pas d'affirmer qu'en général tout travailleur sérieux et économe est certain de réussir dans nos régions où la culture est plus facile et le marché excellent. Seulement, les extravagances, les dettes et la nonchalance n'enrichissent pas plus au Manitoba que sous d'autres cieux.

Des flots de population étrangère nous envahissent de toutes parts, et bien que nos groupes canadiens soient déjà trop organisés et trop compacts pour être sérieusement entamés ou déracinés, néanmoins il nous faut du renfort pour

mieux résister, progresser plus vite, dilater nos tentes, et rendre la position à jamais imprenable, dans les vallées fertiles de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine, aussi bien que sur les bords de la Saskatchewan, à Edmonton et à Prince Albert.

Faut-il dire que notre pays n'est malheureusement pas assez connu, ou qu'il est parfois représenté sous un mauvais jour ? On nous croit noyés ou dispersés, sans cohésion, sans force, sans avenir ; rien de plus faux. Il y a vingt ans, nous n'avions que six paroisses canadiennes en formation, aujourd'hui, il y en a plus de trente-cinq bien organisées, et dix autres se forment en ce moment ! Deux nouvelles colonies prêtes à recevoir un prêtre se sont formées depuis deux ans ! Dans certaines paroisses, on a acheté jusqu'à quarante propriétés depuis à peu près un an. Il y a vingt-cinq ans, quelques églises seulement existaient dans le pays, et le nombre des prêtres étaient bien restreint ; aujourd'hui, l'on compte quarante-six églises ou chapelles, où des prêtres résident, et près de cinquante postes visités par les missionnaires, trente-quatre prêtres séculiers, quarante-sept religieux, six communautés d'hommes, sept communautés de femmes dont six vouées à l'enseignement. Depuis cinq ou six ans la population de certaines paroisses a plus que doublé ! A Notre-Dame de Lourdes, par exemple, il n'y avait que six ou sept familles, il y a six ans, et elles étaient comme campées dans les bois de tremble de la montagne ; aujourd'hui, le vénérable Dom Benoit, des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, y compte près de deux cents familles de langue française. Il y a cinq ans, M. l'abbé Gaire arriva d'Europe et planta son bâton de missionnaire au milieu d'une clairière déserte ; aujourd'hui, il y a là deux paroisses et une mission, qui ont surgi comme par enchantement : " Pinguescent speciosa deserti " (devise du diocèse). Et l'arrivée de nouvelles familles de France, de Belgique, d'Irlande, des États-Unis, d'Allemagne, d'Autriche et d'ailleurs, nous fait espérer de plus rapides progrès pour l'avenir. Depuis six ans nous avons construit, dans le diocèse, malgré notre misère, deux églises en pierre, deux églises en briques, trois églises et sept chapelles en bois, outre quatre couvents ; et si l'ennemi du bien ne renverse pas

nos espérances, nous aurons bientôt plus de cent vingt-cinq écoles catholiques. Je n'ai pas à parler ici du progrès accompli au milieu des sauvages, qui sont au nombre de 14,000 ; mais tout en faisant appel aux colons, je tiens à rappeler que nous sommes un pays de missions secourues par l'œuvre admirable de la propagation de la foi de Paris et de Lyon ! (C'est la digression bien pardonnable de l'évêque missionnaire, qui n'oublie pas les petits et les faibles, toujours chers à son cœur).

Les récoltes ont été généralement bonnes, ces années dernières, et nos industries laitières enrichiront bientôt plusieurs de nos vieilles paroisses. Le froid légendaire de l'Ouest-Canadien n'est pas aussi redoutable qu'on se l'imagine ; il est salubre et plus supportable que le froid moins intense mais plus humide de la province de Québec ; la gelée n'est pas à redouter ici plus qu'ailleurs. La distance ne peut effrayer que ceux qui n'ont pas l'expérience du trajet. On se rend de Montréal à St-Boniface en deux jours et deux nuits. Autrefois, il fallait soixante jours en canot pour se rendre de Lachine à la Rivière-Rouge ; aujourd'hui, on y arrive en cinquante-deux heures, dans des chars autrement commodes que les frêles et étroits canots d'écorce du bon vieux temps passé. Un enfant peut franchir seul cette distance aussi aisément que l'on va de Québec à Montréal. Nous ne voulons pas certes dépeupler la chère province de Québec ! Ce serait bien mal comprendre nos meilleurs intérêts et payer d'ingratitude cette province-mère, à laquelle nous devons tout ce que nous sommes, au double point de vue religieux et national, car c'est elle qui nous a envoyé nos premiers hommes instruits, nos premiers législateurs, nos premiers évêques, beaucoup de nos premiers missionnaires, presque tous nos prêtres séculiers et la plupart de nos bon colons.

Cependant, il me semble que, sans être infidèle à Québec, chaque homme influent, chaque curé de paroisse, devrait se faire un devoir de diriger vers nos prairies ceux de nos compatriotes qui veulent absolument quitter Québec pour des pays étrangers, aussi bien que ceux qui désirent se procurer à meilleur marché de grandes étendues de terre pour établir leurs enfants, ou enfin ceux qui ont goûté à la vie des villes,

qui reviennent des États-Unis et qui désirent une culture plus facile que celle d'une terre couverte de bois touffu—en bois debout.

Même j'ose dire que c'est l'intérêt vital de la province de Québec de ne pas se concentrer en elle-même, et de ne pas s'isoler ; puisque sa représentation à la Chambre des Com-communes devant être toujours la même, elle aura besoin, un jour, de trouver dans une autre province un point d'appui nécessaire ; ce sera la récompense de sa générosité, au jour de sa plus grande force d'expansion ; et ce serait vraiment méconnaître un devoir que de rester même indifférent à notre appel : " Au secours ! " à l'heure critique de notre histoire.

Loin de désespérer de l'avenir, nons aimons à croire que le " Christ qui aime les Francs " veille sur nous, et qu'il se souvient des grandes œuvres et des sacrifices héroïques des chrétiens intrépides et illustres, des incomparables missionnaires, qui ont donué comme une sorte de consécration à nos terres encore vierges. Nous croyons qu'il nous sera donné de recouvrer bientôt tous nos droits, et nous pouvons, dès maintenant, répondre à tous les prophètes de malheur qui seraient tentés de désespérer de nous : " Non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini." " Je ne mourrai point, mais je vivrai pour chanter les œuvres du Seigneur."

Je vous remercie, mon cher docteur, de m'avoir fourni l'occasion de dire ces choses à mes chers compatriotes, et je vous prie d'excuser la longueur de ma réponse, qui a pris, à mon insu, les proportions d'un petit mémoire. Votre patriotisme voudra bien ne le pas trouver trop long ; il est très incomplet.

Mon rêve serait de faire grande et belle l'œuvre de Dieu, aussi bien que l'œuvre du progrès intellectuel et matériel dans ces nouveaux pays que tout Canadien-français devrait regarder comme sa patrie. Je regrette vivement de ne pouvoir me rendre à votre invitation. Ce n'est pas la distance, mais le manque de temps qui m'arrête. Québec et Montréal sont à quelques heures seulement de Saint-Boniface.

Le Révérend Père Blais, O.M.I., missionnaire colonisateur, est chargé officiellement de me représenter au Congrès.

J'ose compter sur la bienveillance et le patriotisme désintéressé des honorables membres de votre grand Congrès, afin que le Manitoba et le Nord-Ouest ne soient point laissés dans l'ombre, et que cette réunion distinguée fasse époque dans les annales de notre histoire.

Veuillez, mon cher docteur et confrère de collège, croire à mon respectueux et fidèle souvenir.

Je vous bénis bien volontiers,

† ADELARD, O.M. I.,

Archevêque de Saint-Boniface.

Après cette lecture, le R. P. Blais, O.M.I., le dévoué missionnaire-colonisateur de ces régions, prend la parole pour donner quelques éclaircissements supplémentaires. Il parle avec chaleur et conviction et fait ressortir les immenses avantages qu'offre la province de Manitoba, au point de vue agricole, à raison, 10. De l'inépuisable fertilité de son sol. 20. De la facilité avec laquelle le colon y cultive la terre, puisque généralement, il n'y a ni forêts à abattre, ni racines, ni pierres à extraire, ni fossés ni rigoles à creuser et à entretenir. 30. Du prix modique des terres, etc., etc.

Il rappelle l'urgence qu'il y a pour les Canadiens-français de prendre possession de ces belles, immenses et fertiles terres, puisque des milliers de colons étrangers nous envahissent rapidement et nous ravissent des portions précieuses de cet héritage. Avec des accents patriotiques, il fait appel aux directeurs de la Société Générale de Colonisation, exprimant l'espoir que cette dernière agrandira de plus en plus ses horizons et le système de ses opérations.

Il conclut par des allusions heureuses à feu Mgr Labelle.

M. le Dr. Grignon, de Ste-Adèle, comté de Terrebonne, est ensuite présenté à l'auditoire par le président. Le sujet de sa conférence est "le genre de culture convenable aux colons, en pays de montagnes." On retrouvera plus loin cette originale et si pratique étude.

Le Rev. Père Lacasse, appelé à adresser la parole, célèbre les avantages du Manitoba, au point de vue de la colonisation. M. Mailhot, de Port Arthur, délégué de la population française de l'Algoma, (nord-ouest de la province d'Ontario) énumère à

son tour, les beautés et les ressources de cette vaste et pittoresque région, les chances que trouveraient nos compatriotes canadiens-français à s'y porter en masse. M. le notaire Guay parle des progrès de la colonisation au lac Témiscamingue ; puis, Dom Antoine, abbé mitré de la Trappe de N. D. du Lac, raconte les débuts de la colonie de Mistassini, et il montre l'avenir brillant qui lui est réservé.

Après quelques mots de M. Laperrière, président de la Société de Colonisation Mutuelle des Ouvriers de Montréal, et de M. Garnier, secrétaire, sur le but et le fonctionnement de de cette Société, M. l'abbé Augustin Gagnon, curé de Port Daniel, dans le comté de Bonaventure, fait des remarques intéressantes sur les avantages que le colon peut trouver dans cette partie reculée de la province, la Gaspésie.

M. C. B. Major, député du comté d'Ottawa à la Législature Provinciale, parle ensuite du développement de la colonisation dans la région du nord de Montréal et d'Ottawa ; puis, après quelques remarques de la part du président, la séance est levée.

Cinquième séance publique

Jeudi, le 24 novembre, après-midi.

Le jeudi après-midi, 24 novembre, cinquième séance publique, à la salle des spectacles du Cabinet de Lecture Paroissial. L'honorable M. Rolland présidait. M. Ulric Barthe, publiciste de Québec, est le premier orateur inscrit. Il traite des pouvoirs hydrauliques de notre province. Sa captivante étude est reproduite en entier, au chapître des travaux du congrès.

Après quelques remarques du président, qui félicite et remercie le conférencier précédent, M. L. O. Armstrong, agent de colonisation pour la compagnie du Pacifiquc Canadien, obtient la parole. Il traite de l'immense région du Nord d'Ontario, que sillonne le réseau du Pacifique ; de son climat favorable, de ses inépuisables ressources naturelles, des avantages nombreux qu'elle offre aux colons.

Vient ensuite M. René Dupont, agent colonisateur de la

compagnie de chemin de fer "Québec et Lac St-Jean." Il explique l'organisation et le fonctionnement du département auquel il préside, depuis 1895 qu'il a été institué ; et il donne quelques chiffres exposant les résultats obtenus au cours de l'exercice précédent, deuxième année d'opérations. Ces chiffres sont comme suit :

Sont allés visiter les magnifiques terres à coloniser du Lac St-Jean, 175 délégués du Canada et 16 des Etats-Unis, représentant 91 paroisses et 32 comtés de notre pays, et six Etats de l'Union américaine ; se sont établis au Lac St-Jean, en 1897, 727 colons venant du Canada, 462 des Etats-Unis, 83 de France. Pour 1898, jusqu'à la fin de septembre, le chiffre des colons établis est de 570.

Le chemin fer du Lac St-Jean a transporté, en 1897, 2,082, 676 livres de fromage et une quantité énorme de beurre.

En terminant, M. Dupont remercie l'hon. M. Tarte, ministre fédéral des travaux publics, l'hon. M. Turgeon et la Société Générale de Colonisation, pour leur concours actif et généreux au développement de la région qu'il représente.

A M. Dupont succède M. l'abbé Gingras alors (*) curé de Sturgeon Falls,, Ontario. Il parle dans le même sens que M. Armstrong et prône hautement les avantages de la région septentrionale d'Ontario, au point de vue de la colonisation par les Canadiens-français, dont plusieurs groupes fort importants y sont établis déjà.

M. l'abbé Gagné, curé de Maria, comté de Bonaventure, célèbre ensuite les beautés et les richesses de la Gaspésie et retrace rapidement l'histoire de son passé, de son état présent et de ses perspectives d'avenir.

M. Chrysostôme Langelier, surintendant des gardes-forestiers pour la province de Québec, donne une description complète et détaillée des pouvoirs d'eau sans pareils de la région du Lac St-Jean. Il captive l'auditoire, en faisant preuve d'une connaissance parfaite du territoire inhabité de notre province, avec ses ressources forestières, minières, hydrauliques, etc.

Le dernier orateur de cette séance est M. l'abbé Lizotte, curé de Roberval, Lac St-Jean. L'abbé Lizotte est en même

(*) M. l'abbé Gingras est décédé en 1899.

temps missionnaire agricole et colonisateur. Il connait à fond les besoins et les ressources de la superbe région qu'il habite, et il les expose avec beaucoup de savoir-faire et de conviction.

A six heures, la séance est suspendue jusqu'à huit heures, pour permetttre aux congressistes d'aller prendre leur souper.

Séance de cloture

Jeudi, le 24 novembre, au soir.

Quand le congrès se réunit de nouveau, à 8 heures p. m., on en était arrivé à la séance la plus importante, la sixième séance publique et la dernière, celle où devaient se résumer, en résolutions et en vœux exprimés, tous les travaux du congrès.

L'honorable M. Rolland était à son poste, au fauteuil présidentiel. L'assemblée, fort nombreuse, comprenait un bon nombre de dames et plusieurs autres personnages de distinction, tant ecclésiastiques que laïques.

La séance étant ouverte par le président, le R. P. Cottet, supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception et curé de St-Ignace du Nominingue, prend le premier la parole. Sous le titre : "De Labelle au Nominingue," il fait une étude approfondie des besoins particuliers de cette région, notamment l'extension du chemin de fer " Montréal et Occidental," sur un parcours de vingt et quelques milles, depuis son terminus actuel, au village de Labelle, sur la rivière La Rouge, jusqu'au grand lac Nominingue. On lira, plus loin, ce travail en entier,

Après le R. P. Cottet, M. le juge B.A.T. de Montigny, recorder de la Cité de Montréal, traite d'uu sujet qu'il affectionne au plus haut point : la colonisation dans la région qui s'étend au nord de Montréal. Colon lui-même par goût, et foncièrement patriote, l'honorable juge connait tous les secrets de ce pays, où quelques-uns de ses fils sont à faire des défrichements sur des terrains qui lui appartiennent.

Dans un langage brillant et imagé, sur ce ton paternel

et bienveillant dont il avait (*) le secret, M. DeMontigny expose les avantages qu'offre à la colonisation tout le vaste territoire arrosé par La Rouge, et peint, à grands traits, la vie heureuse du colon dans nos forêts du Nord.

Nous renvoyons le lecteur au texte complet de ce beau travail, inséré au présent recueil. Il ne manquera pas d'y trouver de quoi s'y intéresser vivement.

Le programme appelait alors, à son tour, M.J.M. Amédée Denault, publiciste, pour la présentation d'une étude sur " Le crédit colonial." Mais, vu l'heure avancée de la soirée et la partie très importante de l'ouvrage qui restait à faire, pour l'adoption des vœux et résolutions du congrès, le conférencier s'excuse, et il se borne à présenter brièvement son plan de l'institution d'un crédit colonial au moyen de la mutualité. Il dépose, en même temps, son travail, dont on pourra consulter le texte dans les pages qui vont suivre.

Les résolutions

Les résolutions et vœux du congrès avaient été soigneusement élaborés d'avance, par la commission spéciale déléguée *ad hoc*. Cette commission avait siégé toute l'après-midi du même jour, au Chateau Ramezay, afin de résumer et mettre en bonne forme les desiderata nombreux formulés par les diverses commissions du congrès.

Prirent part aux travaux importants de cette commission, sous la présidence de M. le curé Pelletier, de St-Alexis de Matapédia, et avec M. Godfroy Langlois, rédacteur en chef de la *Patrie*, comme secrétaire, M.M. P. E. Leblanc et C. B. Major, députés provinciaux des comtés de Laval et Ottawa, l'échevin J. Brunet, le R.P. Z. Lacasse, O.M.I., J. P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, Dr. T. A. Brisson, Edouard Dall[illegible] [illegible] quelques autres.

Voici la série des résolutions, vœux, suggestions et recommandations présentés par cette commission et votés à l'unanimité par le congrès de 1898, à Montréal, après une discussion

* M. le juge DeMontigny, alors 1er vice-président de la Société Générale de Colonisation, est mort en 1899, laissant parmi ses compatriotes le souvenir d'un homme de bien, universellement regretté.

parfois vive et fort intéressante, à laquelle prirent part, entre autres, M.M. Bergeron, député fédéral du comté de Beauharnois, Major, Nantel, Leblanc, Caron, députés provinciaux des comtés d'Ottawa, Terrebonne, Laval et Maskinongé, le Dr. Brisson, R. P. Cottet, Dom Antoine, les abbés Pelletier, Gingras et Langlois, M.M. Cornellier, avocat, C.R., Cormier, Denault et autres.

1o—Voies ferrées

Résolu : Que la création de voies ferrées dans les régions de colonisation est absolument nécessaire pour assurer la prospérité de ces localités, et ce congrès recommande fortement aux gouvernements, fédéral et provincial, de vouloir bien accorder des subventions suffisantes pour assurer leur construction et extension, comme grandes entreprises d'intérêt national.

Et spécialement :

1. L'extension immédiate du chemin Montréal et Occidental jusqu'au Nominingue, et plus tard jusqu'à la Gatineau et au Témiscamingue.
2. Le chemin du lac St-Jean jusqu'à Mistassini.
3. Le chemin de la Baie des Chaleurs jusqu'à Gaspé.
4. Le chemin de Montfort jusqu'à la Lièvre.
5. Chemin depuis Matapédia jusqu'à la Rivière du Loup.

2o—Crédits de la colonisation

Résolu : Que la distribution des crédits de la colonisation se fasse de telle manière que l'argent serve exclusivement aux fins de la colonisation.

3o—Guides pour les colons

Le Congrès émet le vœu qu'il soit nommé, dans chaque région de colonisation, des guides officiels, recommandés par l'agent local, pour diriger et conduire les colons dans la recherche des lots à cultiver, afin que les dits colons ne fassent pas un voyage infructueux et décourageant, et que ces guides soient choisis, autant que possible, parmi les colons des environs.

4o—Confection des chemins

Il est recommandé au gouvernement d'employer des arrache-souches, arrache-pierres, et autres outils perfectionnés, dans la construction des chemins de colonisation, de manière à rendre l'exécution des travaux plus facile et moins coûteuse.

5o—Gratuité des terres

Considérant que le gouvernement fédéral donne 160 acres de terre fertile et aisée à mettre en culture, dans les prairies de l'Ouest, à tous les colons qui en font la demande, tandis que les colons de nos forêts ont des travaux considérables à exécuter pour en faire le défrichement, sur les lots qu'ils "achètent" du gouvernement local :

Il est proposé que, pour favoriser la mise en valeur de nos terres publiques, il est urgent que la gratuité soit adoptée pour la colonisation dans la province de Québec comme pour les régions fertiles du Nord-Ouest.

6o—Contre l'accaparement

Considérant qu'une grande partie du domaine public est entre les mains de spéculateurs qui le détiennent depuis 20, 30 et 40 ans, sans avoir jamais accompli aucune des obligations exigées par la loi, et que cet état de choses est le plus grand obstacle à la colonisation de nos terres :

Il est proposé qu'il est urgent d'annuler la vente de tous les lots dont les conditions de vente n'ont pas été remplies, et que tout colon intéressé qui en fera la preuve, à la satisfaction de l'agent des terres de la région, aura un droit préférentiel de faire l'acquisition du lot dont la vente aura été ainsi annulée ; et que, pour mieux assurer, dans l'avenir, l'application de cette disposition, les conditions d'établissement imposées par le billet de location soit amendées par l'obligation de défricher deux arpents et demi par année, pendant les quatre premières années, et de faire sur le dit défrichement un chemin de front temporaire, dans le cours des deux premières années, et qu'il soit de plus stipulé au dit billet de location que si les obliga-

tions n'en sont pas accomplies, la dite location sera annulée "ipso facto."

7o.—Les droits de coupe

Recommandé, au sujet du droit de coupe, qu'il soit fait un amendement à l'article 1342B de la loi des terres de la Couronne, en remplaçant : "Si le lieutenant-gouverneur le juge à propos," par les mots suivants : "à moins que ces derniers ne soient de bonne foi."

8o.—Protection de nos forêts

Que le gouvernement local devrait faire une loi pour imposer un droit d'exportation sur les bois de pulpe, de manière à favoriser la fabrication de la pulpe dans la province de Québec.

9o.—Location des lacs et rivières

Résolu : Que la location des lacs et rivières devrait être limitée aux endroits éloignés des grandes voies et que le colon qui réside aux environs de ces lacs et rivières devrait avoir le droit de pêche pour son usage et celui de sa famille ; que la réserve du terrain autour de ces lacs, en faveur des licenciés, devrait être diminuée de trois chaînes à vingt-cinq pieds ; et qu'une refonte générale des lois de chasse et de pêche est désible.

10o—Le Crédit agricole et l'Etat

Proposé : Que pour faciliter les opérations de colonisation et d'agriculture, il soit créé un crédit agricole, avec le concours du gouvernement de Québec, de manière à obtenir des capitaux dans les conditions les plus favorables.

11o—Propagande colonisatrice

Proposé : Qu'afin de propager les connaissances utiles en matières de colonisation, instruction soit donnée par l'hon. Commissaire de l'agriculture aux conférenciers agricoles de consacrer une partie du temps de leurs conférences aux questions de colonisation.

12o—Ecoles pour les colons

Le Congrès émet le vœu que l'Etat accorde un soin spécial à sustenter les écoles dans les arrondissements trop pauvres de colonisation et y assure le paiement des instituteurs.

13o—Musée colonial

Le Congrès émet le vœu qu'il soit installé à Montréal un musée permanent de colonisation, rattaché aux bureaux de la Société Générale de colonisation.

14—Le Rapatriement

Attendu qu'il existe un mouvement sérieux de rapatriement parmi nos compatriotes des Etats-Unis ;

Attendu qu'il serait de l'intérêt de tout le pays d'aider efficacement, par de la littérature, ceux des nôtres qui veulent revenir s'établir au Canada ;

Attendu qu'au Michigan, les trois agents actuels : M. McInnis, M. Caven et M. Grieve, sont de langue anglaise et ignorent le français et qu'il en est de même pour leurs assistants et leurs sous-agents ;

Attendu que les deux agents du Minnesota, que leurs assistants et leurs vingt sous-agents sont tous de langue anglaise et ignorent le français ;

Attendu que dans ces deux Etats et dans d'autres, les agents, assistants ou sous-agents, sont dans un état d'impuissance manifeste pour promouvoir le rapatriement des Canadiens-français ;

Attendu qu'il n'existe pas d'agents de rapatriement dans la Nouvelle-Angleterre, et que, cependant, il y a un travail de retour énorme à y effectuer ;

Résolu : Que les gouvernements, local et fédéral, soient instamment priés d'adjoindre des Canadiens-français aux bureaux de rapatriement établis dans l'Ouest, et d'établir des bureaux de rapatriement dans la Nouvelle-Angleterre, en y nommant des employés parlant les deux langues.

15o—Concours du pouvoir fédéral

Proposé que, dans les régions de colonisation, le gouvernement fédéral soit invité à aider à l'érection des ponts sur les rivières navigables ou flottables et qu'il contribue davantage à la construction des quais nécessaires à la navigation.

16o—Service des postes et diligences

Attendu que le gouvernement local est disposé à établir un service de diligences vers les centres de colonisation assez importants pour justifier ce service, ce congrès recommande que le gouvernement fédéral soit prié de vouloir bien créer un service postal vers ces localités, en utilisant le service de ces diligences.

17o.—Réserves des sauvages

Résolu : Que le congrès de la colonisation demande instamment au gouvernement fédéral d'acheter ou de changer la réserve des sauvages située entre North Bay et Sturgeon Falls, district de Nipissing, Ont., parce qu'elle est un obstacle direct à la colonisation, au commerce et à la voirie dans cette région, et qu'il soit fait de même de celles de Ste-Lucie de Doncaster et du Lac Témiscamingue.

18o.—Inspection des grains de semence

Résolu : Que le gouvernement fédéral, par son ministère de l'agriculture, soit prié de nommer un inspecteur chargé d'examiner les graines de semence chez les grands grainetiers, surtout chez ceux qui ont le titre de grainetiers de Sa Majesté, et aussi les engrais chimiques en vente dans le pays, et que ces engrais portent, outre les noms qu'on voudra leur donner, le dosage des matières fertilisantes qu'ils contiennent.

19o.—Gratuité du transport

Résolu : Que ce congrès prie les compagnies de chemins de fer, et spécialement l'administration du chemin de fer Intercolonial, d'accorder aux colons le transport gratuit de leurs effets, bagages, outils, bétail, etc.

20o—Crédit colonial et mutualité

Considérant que la Mutualité et la Colonisation sont deux œuvres-sœurs, sur le terrain philanthropique et social ;

Considérant qu'elles peuvent se prêter un mutuel appui et s'accorder réciproquement un concours précieux ;

Considérant que cet échange de bons procédés serait éminemment profitable à l'une et l'autre des deux œuvres, de même qu'à la foi catholique et à la patrie française,

Le Congrès de la Colonisation de la province de Québec, en sa première session, à Montréal, émet respectueusement le vœu :

" Que la création d'un " Crédit Colonial," sa possibilité et ses avantages soient recommandés à la plus sérieuse et urgente considération de nos associations catholiques et françaises de Mutualité provinciale !"

21o La Colonisation et le Clergé

Considérant que le plus grand nombre des colons sérieux (bona fide) sont généralement pauvres et dans l'impuissance de se livrer au défrichement sans être secourus ;

Considérant que les Sociétés de Colonisation, parfaitement organisées, sont en mesure de se renseigner sur les besoins des colons et de leur venir en aide, si l'on met à leur disposition les moyens de ce faire ;

Considérant que les sympathies et le dévouement du clergé sont acquis à l'œuvre patriotique de la colonisation, comme l'a publiquement proclamé Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, à l'ouverture de ce congrès,

Le congrès de la colonisation émet le vœu que Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la province soient priés d'engager leur clergé et leurs diocésains respectifs à encourager de toutes manières les Sociétés de Colonisation et leur fournir des ressources qui leur permettent d'aider les colons " bona fide " en pourvoyant à leurs plus pressants besoins.

22o—Exécutif du Congrès

Résolu : Que ce congrès soit institué d'une manière permanente et que pour mettre à exécution les résolutions adoptées à cette première session comme aux sessions futures, de même que pour préparer la tenue régulière des dites sessions à l'avenir, il soit nommé un comité exécutif chargé d'exercer ces diverses fonctions ;

Et, il est de plus résolu que ce comité soit composé de pas moins de dix et de pas plus de vingt membres, lesquels seront nommés à la fin de chacune de ces sessions, et que ce bureau ou comité exécutif soit composé, jusqu'à la session prochaine, des présidents ex-officio des Sociétés de Colonisation de Montréal, de Québec, du Lac St-Jean, des Ouvriers de Montréal; de Dom Antoine, abbé mitré d'Oka, MM. les abbés Pelletier, J. B. Morin et Gagnon, RR. PP. Cottet, Bouchet, Lacasse et Beaudry, honorable sénateur J. R. Thibaudeau, MM. G. A. Nantel, C. B. Major et Jos. Girard, députés provinciaux, M. l'échevin Brunet, M. G. Langlois.

25o.—La colonisation et la presse

Résolu : Que le congrès de la colonisation est heureux de remercier vivement la presse canadienne pour le généreux et influent concours par elle prêté à l'œuvre de la colonisation, et il exprime l'espoir que ce bon mouvement se continuera.

L'heure étant fort avancée quand la dernière de ces résolutions eût été adoptée, le président n'ajouta que quelques mots pour clore les délibérations, remercier les congressistes de leur assiduité et de leur zèle et faire entrevoir les résultats heureux de ces réunions.

Puis, la séance fut levée, et le congrès déclaré clos. Il passait minuit et une molle couche de neige, la première de la saison, avait, au cours de la veillée, jeté sur la cité les splendeurs de son manteau d'hermine enveloppant avec amour ce même sol canadien, que les congressistes venaient d'entourer de tous les soins de la plus filiale affection, du dévouement le plus sincère.

DEUXIEME PARTIE

Les Discours et Conferences

De la vocation des Canadiens à l'agriculture (*)

Le but qui nous réunit aujourd'hui intéresse, au plus point, la religion et la patrie.

La présence à cette assemblée de tant de personnes distinguées, venues pour débattre la question de colonisation, est une preuve qu'elle mérite la sérieuse attention de tout Canadien ami de son pays. Elle est, je crois, l'une des plus importantes de toutes celles qui se traitent dans le champ de notre politique, parce que c'est de sa solution heureuse ou malheureuse que dépend notre avenir national et notre influence dans la Confédération.

Invité par la Société de Colonisation à prendre la parole dans ce congrès, j'ai choisi pour sujet de conférence : *La vocation du peuple canadien à l'agriculture.*

Rechercher quel rôle la divine Providence destine à un peuple est chose très importante, car c'est de sa fidélité à le remplir que dépendent la grandeur de ce peuple et sa durée. Cette vocation particulière se reconnaît, comme toutes les autres vocations, à certains signes, qui sont comme la manifestation extérieure de la volonté de Dieu sur lui.

En parcourant l'histoire, nous trouvons la preuve d'un rôle spécial attribué à chaque nation, dans les qualités et les aptitudes différentes données aux peuples comme aux individus par l'auteur de tout don parfait.

(*) Discours prononcé à la séance d'ouverture du congrès de la colonisation à Montréal, le 22 novembre 1898, par M. l'abbé Georges Dugas, ancien missionnaire au Nord-Ouest canadien.

De plus, l'histoire nous montre que toutes les nations, petites comme grandes, ont un double rôle à jouer ici-bas : l'un, temporel, dans l'intérêt de leur bien-être matériel et de la civilisation ; l'autre, divin, pour préparer et étendre le règne du Christ sur la terre.

Ce dernier rôle est commun à tous les peuples, comme à chaque homme en particulier. Le premier est différent pour chaque nation.

De même que, dans la construction d'un édifice, un architecte confie à chaque ouvrier, selon son talent et ses aptitudes, le travail spécial, qui doit cependant concourir à la réalisation du plan général, ainsi Dieu, dans le monde, distribue à chaque peuple un rôle qu'on appelle sa vocation.

C'est de ce rôle providentiel du peuple canadien (rôle qu'il doit remplir dans l'intérêt de son bien-être matériel) que je désire vous parler. En l'étudiant, nous éviterons le danger de lui faire entreprendre un travail qui ne serait pas le sien, ce qui l'exposerait à gâter ce plan du divin architecte.

On ne cesse de nous répéter, messieurs, que nous ne sommes pas préparés pour les luttes de la vie ; que nous manquons des connaissances pratiques pour trouver le chemin de la fortune, tandis que nos compatriotes d'origine étrangère ont tout ce qu'il faut pour arriver à la tête du commerce et des finances et pour se créer des positions enviables. Eh ! bien, je crois que cette plainte contre l'outillage intellectuel de notre jeunesse n'a pas sa raison d'être et qu'elle vient tout simplement de ce qu'on ne réfléchit pas assez au rôle providentiel que le peuple canadien est appelé à remplir dans ce pays.

Ici, en Canada, nous nous trouvons en face d'un peuple doué au plus haut degré de l'esprit du commerce ; de plus, aidé par la puissance des capitaux et favorisé par le monde de la finance. Armé de cette double force, qui recule tous les obstacles sur le chemin de la fortune, il arrive plus sûrement et plus rapidement que nous au succès dans le commerce et l'industrie.

Est-ce un grand malheur pour nous, messieurs ? Est-ce un malheur qu'il nous faille déplorer amèrement ? Je ne le

crois pas, et je pense que nous avons bien tort de nous plaindre, quand un rôle beaucoup plus important nous est réservé.

Comme l'Anglais et le Yankee, nous n'avons ni le goût, ni les aspirations tournés vers la carrière commerciale. Est-ce à dire que nous n'avons pas le génie des affaires et que nous sommes incapables de comprendre les chiffres? Pas du tout, messieurs. Si les Canadiens-français sont inférieurs aux Anglais, ce n'est que sous le rapport de l'argent. Avec l'argent, ils seraient supérieurs en tout et se tireraient partout d'affaire aussi bien que tous les autres peuples. Le génie ne nous manque pour aucun genre d'entreprise. Dans l'industrie, dans les arts, dans les sciences, dans la littérature, dans le haut commerce, les nôtres ont fait leur marque ; ils ont primé partout, quand ils ont voulu appliquer leur esprit et leurs talents à ces différentes carrières. Si je voulais citer des noms, je n'aurais que l'embarras du choix. Le Canadien-français qui est actuellement à la tête du gouvernement fédéral et notre lieutenant-gouverneur sont la preuve des riches dons intellectuels accordés aux enfants du peuple canadien.

Malgré cela, je dis que le goût et l'esprit de notre peuple ne sont pas tournés vers les spéculations commerciales ; j'ajoute que ce n'est pas ce qui nous a placés sur un pied d'infériorité vis-à-vis nos concitoyens d'origine étrangère. Ils ont leur mérite, que nous nous plaisons à reconnaître, mais nous avons le nôtre, que nous pouvons revendiquer avec fierté.

L'amour du négoce et les aptitudes pour réussir dans cette carrière ne sont pas toujours les signes caractéristiques d'une intelligence supérieure. Plus une âme a de hautes aspirations, plus elle tend à se dégager des affaires purement matérielles, qui absorbent l'esprit et le courbent sur la terre ; aussi les grands savants et les profonds penseurs, qui ont illustré le monde, n'ont jamais été des courtiers, ni des joueurs à la bourse.

Dans notre siècle de mercantilisme, où l'on n'estime un homme que par la quantité de "dollars" qu'il brasse chaque jour, nous en sommes arrivés à ne faire que très peu de cas des trésors intellectuels. On dirait que l'âme n'occupe plus la première place dans l'homme, et qu'il n'a plus autre chose à

faire ici-bas qu'à se battre pour le confort et les jouissances de la vie matérielle. Eh! bien, messieurs, les esprits sont étrangement faussés sous ce rapport. Malgré la puissance de l'or, le sceptre appartient à l'intelligence, et c'est encore la science qui s'impose et qui mène le monde. L'homme est supérieur, non par ses sacs d'écus, mais par son intelligence cultivée, qui le met en état d'approfondir les plus sérieuses questions sociales et de les résoudre. Qu'on fasse ce qu'on voudra, jamais on ne changera les lois de la nature : or, c'est une loi de la nature que l'esprit est fait pour dominer la matière.

Qui nous a donné, à nous Canadiens-français, ce caractère qu'on appelle " moins positif " et qui nous rend, dit-on, moins habiles au maniement des finances que nos concitoyens d'origine étrangère ?...

C'est la divine Providence, qui toujours donne aux peuples le caractère propre à remplir leur rôle. Aux uns, comme aux Grecs, elle donne l'amour de la science ; à d'autres, un esprit belliqueux, comme aux Romains, ou bien l'ambition pour le commerce, comme aux Carthaginois.

Bénissons le Seigneur d'avoir mis au cœur du Canadien-français des goûts modestes et l'amour de la vie champêtre ; et, à ce signe caractéristique, reconnaissons et acceptons le rôle important de peuple d'agriculteurs.

L'Ecriture Sainte, messieurs, fournit un admirable exemple de l'importance de ce rôle et des immenses avantages qui en résultent, dans l'établissement des fils de Jacob en Egypte.

Joseph, placé par Pharaon à la tête du peuple égyptien, avait en main toute autorité. Le roi, en l'élevant à cette haute dignité, lui avait dit : personne dans mon royaume ne remuera le pied, ni le doigt sans votre ordre.

Ce premier-ministre pouvait donc, sans être blâmé par personne, disposer de toutes les places importantes comme de tous les emplois lucratifs.

A l'arrivée de ses frères, du pays de Chanaan, il pouvait donc les caser avantageusement à la cour. Aux yeux des prudents du siècle, il avait même de très fortes raisons de le faire, puisque l'agriculture et l'élevage des troupeaux étaient des états méprisables pour les Egyptiens. Eh ! bien, malgré la

honte attachée à ces humbles conditions, Joseph ne demande pour sa famille que la terre de Gessen, où ses frères n'auront d'autre occupation que de cultiver la terre et d'élever des troupeaux. Etait-ce par courte vue que Joseph en agissait de la sorte? Qui oserait croire que cet habile homme d'état se trompait au point de ne donner à ses frères que les rebuts du peuple égyptien? Le dessein de Joseph était de former un grand peuple avec les descendants de Jacob ; or, pour cela, il fallait lui garder sa langue, sa religion et ses traditions. Mêlé à la foule des grandes cités, au tumulte des villes et au souci des affaires, il eût, en peu de temps, perdu le cachet de sa nationalité et fini bien vite par disparaître dans le sein de la nation où il était venu chercher la vie.

Isolés, au contraire, dans le paisible travail des champs, dans le calme et la tranquillité du foyer domestique, les descendants de Jacob grandissent au point d'inquiéter le peuple qui leur avait donné l'hospitalité.

Deux siècles plus tard, instruits dans la science des Egyptiens, ces douze familles sont devenues assez puissantes pour aller à la conquête du pays de Chanaan.

Voilà, messieurs, un exemple frappant des immenses avantages assurés aux peuples qui ont en partage l'agriculture.

Et nous, qu'étions-nous comme peuple, il y a 136 ans, quand le sort de la guerre nous arrachait, encore enfants, des bras de notre mère-patrie pour nous jeter sous la tutelle d'une étrangère? Nous n'étions qu'une poignée de familles sans ressources, sans protection, sans préparation pour ce qu'on appelle le "struggle for life" ; et, cependant, sans accès aux affaires, éloignés de tout emploi civil, nous avons grandi dans l'ombre et dans l'oubli, au milieu des privations et des sacrifices, sous le poids d'un rude labeur. Un bon jour, en face de nos conquérants étonnés, nous nous sommes révélés comme un peuple qui a depuis longtemps l'habitude des affaires, et nous avons pris notre place au premier rang. Où donc cette vie s'est-elle si rapidement développée en nous? Où donc avons-nous puisé cette sève exubérante qui rappelle les abondantes bénédictions promises au peuple de Dieu?.... Dans le calme de la vie champêtre, dans l'humble mais noble condition d'agri-

culteurs, en remplissant, comme les fils de Jacob, le rôle privilégié que nous assigne la divine Providence.

Aujourd'hui, il ne resterait que bien peu de traces de nos familles françaises de 1763 si, au lieu de se retirer à l'écart, dans le silence et le calme des campagnes et des bois, elles eussent dirigé leur énergie vers la carrière des affaires et du commerce. Mêlées aux étrangers, elles eussent oublié leur langue, probablement leur foi, et très certainement leurs traditions.

Il en sera de l'avenir, pour nous, comme il en a été du passé. Nous serons sauvés par la fidélité à notre vocation, qui est d'être un peuple d'agriculteurs.

Il y a une loi, dans le monde physique, qui veut que les plantes ne prennent leur accroissement normal que dans le sol qui leur convient ; partout ailleurs, elles s'étiolent et meurent.

Les sociétés et les nations sont, en vertu de leurs différents caractères, soumises à un loi analogue, qui fait qu'elles n'ont leur développement que dans le milieu qui leur convient, et dans le rôle que la Providence leur assigne.

Ne sortons pas du nôtre pour imiter ceux qui en ont un plus bruyant, si vous voulez, mais pas plus important et beaucoup moins assuré de l'avenir, parce qu'il repose sur des bases beaucoup plus vacillantes et plus exposées à être renversées par les crises commerciales.

Jusqu'ici, nous avons eu le tort très grand de croire que la condition d'agriculteur manquait de noblesse.

Permettez-moi de vous citer quelques lignes d'un article paru dans le *Canada Français*, et dû à la plume de madame Dandurand, avantageusement connue dans Montréal. C'est un des plus gracieux éloges qu'on puissse faire de l'enviable vie des champs.

" Pour moi, dit-elle, rien n'est au-desssus du cultivateur. Je salue avec respect, sur le seuil de leurs demeures,ces braves familles qui vivent au sein de la belle et honnête nature, dans la pure atmosphère des champs, plus près de Dieu que nous.

" Pour un de leurs jours sereins et laborieux, je donnerais un mois de nos vaines agitations.

" Enseignons aussi à nos fils, s'ils sont nés au milieu des

champs, qu'un brevet d'avocat, de médecin ou de notaire ne les élève pas. Qu'ils soient fiers de recueillir la succession paternelle, et qu'ils n'avilissent pas, en la méprisant, une profession qui n'a pas de supérieure. Instruisons-nous, si nous voulons, et sachons, en la relevant, faire de l'agriculture l'aristocratie de notre peuple.

" C'est d'elle aussi que nous vient ce que nous avons de meilleur. C'est des réserves de nos campagnes, c'est du sein de nos familles patriarcales que surgissent constamment les hommes qui font l'honneur de notre pays."

Voilà l'idée élevée que tout esprit doit se faire de la condition de l'homme des champs, et que nous devons nous efforcer d'inculquer à notre jeunesse, au lieu de lui crier sans cesse qu'elle est mal outillée pour la lutte de la vie.

Dieu lui-même honore l'agriculture : "Pater meus agricola est," dit Jésus-Christ. Le champ qu'il cultive, c'est l'univers entier. C'est lui qui donne à la terre sa fertilité, qui féconde les semences, qui donne la croissance aux plantes, qui mûrit les moissons sous les rayons de son soleil. C'est lui qui arrose les champs, en faisant tomber sur eux sa pluie bienfaisante. Il fait éclore les fleurs, leur donne leur parfum et les revêt de leurs vives couleurs. Aucun spectacle n'égale la splendeur d'un beau soir d'été. Comment le laboureur, élevé au milieu des merveilles de cette grande nature, objet des soins attentifs du Créateur, n'aurait-il pas une âme sensible à tout ce qui est beau, grand et noble, une âme toujours préparée pour les vrais combats de la vie, les combats non pas pour un vil métal, mais pour le triomphe de la vérité.

Vouloir que toute notre jeunesse soit préparée par son éducation à escalader les sentiers tortueux de la finance et du commerce, c'est vouloir la faire dévier du rôle qui lui paraît tout tracé par nos succès dans le passé et vers lequel notre devoir est de la pousser avec zèle et persévérance.

Ce qui manque à notre jeunesse pour remplir son rôle, ce n'est pas cette éducation pratique, comme on l'entend, (ou mieux instruction) que peuvent se procurer tous ceux qui la désirent. Ce qui lui manque et lui a toujours manqué, en réalité, c'est le secours efficace et la direction intelligente pour

s'emparer du sol et pour exploiter les inépuisables mines que nous avons sous les pieds et que nous ont léguées nos ancêtres ; c'est parce que cet outillage nous a manqué pendant trente ans que l'émigration aux Etats-Unis a, comme une peste cruelle, dépeuplé nos campagnes et encombré les villes d'une foule de dévoyés et de désœuvrés.

Pendant trente ans, nous avons cherché le remède au fléau de l'émigration. Chacun abondait dans son sens et personne ne le découvrait. Aujourd'hui, messieurs, nous avons trouvé ce remède, nous l'avons sous la main. Ce sont les Sociétés de colonisation, bien organisées et efficacement aidées par nos gouvernements. Déjà, l'expérience a montré tout le bien qu'elles peuvent faire. La Société de Colonisation de Montréal, avec de très faibles ressources pécuniaires,et malgré l'apathie rencontrée sur son chemin, a opéré, grâce à l'esprit de dévouement de ceux qui la dirigent, un bien étonnant, qui surprendra les membres de ce congrès, quand elle mettra sous leurs yeux les résultats obtenus durant ces deux dernières années. Elle a enrayé presque complètement l'émigration aux Etats-Unis et réussi à rapatrier un bon nombre des nôtres. Mais la Société a surtout le grand mérite d'avoir, par ses nombreux écrits et ses appels réitérés, éveillé l'attention du pays tout entier sur les ressources que possède la province de Québec ; et, si elle n'a pas rempli de colons les vastes champs signalés, elle a du moins, en autant que ses moyens le lui ont permis, jeté partout des noyaux de cultivateurs autour desquels iront s'en grouper d'autres dès que des moyens plus puissants permettront de les diriger vers ces centres.

Nous avons de la place pour établir sept à huit millions d'hommes, avant d'être obligés de morceler les terres comme en Europe.

Avec de telles richesses, avons-nous raison de nous plaindre et de porter envie à des carrières qu'il vaut mieux laisser à d'autres pour le moment, parce qu'elles ne seraient pas aussi avantageuses pour nous que la condition d'agriculteur ?

Que le peuple canadien s'empare du sol, voilà sa vocation, son rôle providentiel, dans la terre que Dieu lui a donnée.

Là, il croîtra en nombre et en vertu, en pratiquant la jus-

tice qui élève les nations, et les fils de cette forte race, élevés dans nos grandes institutions catholiques, nourris du pain de la vérité, formés à l'honneur et à la vertu, arriveront d'un coup d'aile à la tête de la société et domineront par la science et l'intelligence.

Quelqu'un me dira peut-être : mais les capitaux, mais tout l'argent de l'industrie et du commerce, laissez-vous donc cela en partage aux étrangers à notre race ? A ceci je n'ai qu'un mot à répondre : l'argent n'est pas du tout ce qui fait la richesse solide d'un pays.

Ce n'a jamais été l'argent qui a fait les peuples forts. Jamais l'Espagne n'a plus directement travaillé à sa ruine qu'en transportant chez elle à pleins vaisseaux l'or du Pérou et des Antilles. Ce qui fait la vraie richesse d'un pays, ce sont les produits de son sol.

Vous connaissez, messieurs, les remarquables paroles de Sully, ministre de Henri IV, roi de France :

" L'agriculture et les pâturages, voilà les mamelles de la France."

C'est par l'agriculture qu'il a rétabli les finances du royaume de France, ruiné par d'incroyables dilapidations.

Henri IV avait recouvré son royaume, mais pauvre et chargé d'une dette de 330 millions, alors que les revenus de la France ne dépassaient pas 80 millions. Pour sortir le pays de cet abîme, Sully ne vit pas d'autre procédé à adopter que de développer l'agriculture et de ne pas surfaire l'importance des industries.

L'agriculture est la base des richesses de l'Etat ; c'est elle qui le nourrit, qui alimente le commerce et assure le succès des industries elles-mêmes.

Qu'on ne s'y trompe pas, tous les progrès vantés dans un pays ne sont que des progrès d'apparat et passagers, si l'agriculture y périclite ; ils peuvent faire l'admiration de ceux qui se paient des apparences, mais qui ne pénètrent jamais au fond des questions d'économie sociale.

Les crises ne sont jamais créées par l'abondance des produits de la terre, tandis qu'elles le sont très souvent par l'ex-

cès des produits de l'industrie, qui rompt l'équilibre entre la production et la consommation.

Imitons Sully : aidons à la colonisation, et encourageons tous la classe agricole.

Je le répète : emparons-nous du sol, c'est notre rôle ! Grandissons comme peuple ; remplissons notre pays, prenons de l'expansion ; et quand la belle province de Québec sera peuplée comme les pays d'Europe, quand toutes nos terres seront mises en valeur, nous nous trouverons comme par enchantement tout préparés pour les luttes de la vie.

En terminant, messieurs, je profite de l'occasion pour payer à la puissante Compagnie du Pacifique un tribut de reconnaissance, en retour des services rendus à la Société de Colonisation.

Sans elle la Société n'aurait pas fait la moitié du travail qu'elle a accompli. On peut dire qu'elle a aidé à la colonisation autant que le gouvernement, par sa générosité à donner gratis des billets de passage à tous ceux qui s'occupent activement de colonisation et à réduire pour les colons les prix des billets de passage.

Je lui offre publiquement, en mon nom et au nom de la Société de Colonisation, nos sincères remerciements.

Eloge de Mgr Labelle (*)

M. le Lieutenant-Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs.

C'est une heureuse et noble idée qu'a eue la Société de Colonisation de Montréal, en ouvrant ce congrès, de placer ses travaux sous les auspices, j'oserais dire, sous la protection du défunt curé Labelle. Il a été un grand colonisateur, l'apôtre idéal d'une œuvre immensément patriotique et religieuse. M. le Président, je regrette autant et plus que vous qu'un autre n'ait pu se charger de faire l'éloge de Mgr Labelle. Puisque

(*) Prononcé à la soirée de gala du Monument National, le 22 novembre au soir, par M. l'abbé S. Rouleau, professeur au collège de Ste-Thérèse, et ancien ami de cœur du regretté prélat.

cette tâche m'est échue, messieurs, je me propose de vous présenter M. le curé de St-Jérome accomplissant de grandes choses, parce qu'il a été un homme de conviction et un homme de cœur.

Dans la première partie, je remonterai le cours des ans et j'essaierai de peindre le curé Labelle, tel qu'il m'est apparu vers 1880, alors qu'il s'occupait avec tant d'activité de la colonisation du Nord.

Dans la seconde partie, franchissant une période de dix ans, je vous parlerai de M. Labelle, disparu de la scène du monde.

L'HOMME D'UNE IDÉE

" *Timeo hominem unius libri.*" C'est une des premières sentences latines qui aient eu l'honneur de se loger dans ma mémoire. Le bibliothécaire d'alors, fatigué de me revoir à son bureau toutes les fois qu'il donnait audience, ou plutôt craignant que les livres ne vinssent à me manquer, me dit, avec un grand sérieux : " Il y a des *lectenrs* et des *liseurs* ; " et remontant à l'étymologie grecque ou latine de ces expressions, il me fit sentir la différence de ces deux mots, l'avantage qu'il y avait à prendre place dans la classe des lecteurs, et d'échapper à la triste réputation de grand liseur. Il me laissait le soin de tirer la conclusion. Probablement je ne compris pas la mercuriale ; car, deux jours après, il me répétait, en branlant la tête : " *Timeo hominem unius libri.* Je crains l'homme d'un seul livre." En écolier prudent, je pris conseil de mon ami et voisin d'étude, par signe, bien entendu, le silence étant de rigueur dans ce sanctuaire. Joseph Mignault, ce jeune homme aux facultés brillantes, au cœur si bon, enlevé si tôt à tant d'espérances, était battu de mon mal, il parcourait deux fois autant de livres que moi. Il me répondit en me donnant de cette maxime une traduction, qui me sourit à cette époque, et me fut bien fatale : *Timeo hominem unius libri*, cela veut dire : que Dieu me garde de l'homme qui n'a lu qu'un seul livre !

Depuis, l'expérience m'a instruit, et je comprends le danger qu'il y a de disperser ses forces intellectuelles sur mille sujets ; nos connaissances sont toujours vagues, superficielles ;

l'homme seul qui sait se borner peut approfondir une science ; maître de ses idées, qui sont claires, distinctes dans son esprit, il en voit les rapports, il saura les unir, et, par le raisonnement, il pourra en créer de nouvelles ; c'est un de ces hommes rares qui pensent par eux-mêmes, c'est un philosophe, un sage.

On peut affirmer tout cela, et avec plus de raison, de l'homme qui n'a qu'une idée, travaille son idée, cherche à la traduire en actes. On sait la puissance des idées sur les esprits, sur la vie, sur la société, sur l'humanité. Qui peut comprendre la force, la puissance de l'action d'un homme dominé par une seule idée, surtout si cet homme est doué de belles facultés, s'il possède la fermeté d'âme, et si l'idée dont il s'empare est belle, grande, féconde ; alors lui-même s'élève, grandit ; et, dans son élan, il entraine avec lui ceux qui l'entourent. Cette idée intéresse-t-elle la société, la patrie, le mouvement, qu'il imprime, se communique à toute une population, et les pas qu'il fait ou fait faire dans le progrès, sont des pas de géant, *magni passus*.—Alexandre avait résolu la conquête du monde ; il se met à l'œuvre, sans se laisser effrayer par les obstacles, et, à trente-trois ans, il dictait des lois à l'univers. Pierre l'Ermite a fait le pèlerinage de la Terre Sainte. Il ne songe plus qu'à la délivrance du Saint Sépulcre, et il emportera à sa suite l'Europe chrétienne. D'Israëli, ce Juif converti au protestantisme, cet homme d'Etat distingué d'Angleterre, avait déclaré un jour que "la pensée, c'est l'action." Il s'était mis dans la tête de devenir premier-ministre de son pays, et il a montré que l'action, c'est la pensée ; et plusieurs fois il a tenu les rênes du gouvernement anglais. Dans un de ses premiers romans, il s'était représenté lui-même sous le nom de lord Beaconsfield. Rêvait-il cette haute distinction ? Quoi qu'il en soit, il mourra lord Beaconsfield.—Dans notre pays, combien d'exemples pourrais-je citer de ce que peut une volonté ferme, mue par une idée fixe ?

Ainsi, Monsieur le curé de Saint-Jérôme a décidé, un jour, qu'un chemin de fer ferait bien entre son village et Montréal. La pensée, c'est l'action ; il s'est mis à l'œuvre, il a remué ciel et terre, il a dépensé, il s'est dépensé ; il a écrit, parlé, parait-il, travaillé ; et Saint-Jérôme, ville depuis l'an de grâce 1881, est aux portes de la grande métropole. L'inactivité tuerait le

curé de Saint-Jérôme ; aussitôt une nouvelle idée s'empare fortement de lui.

Dans Saint-Jérôme, coquettement assise aux pieds des Laurentides, en face de cette bruyante rivière du Nord, qui arrive des montages, M. Labelle avait bien des fois laissé courir sa pensée et son imagination vers ces forêts qui s'étendent, par delà montagnes et vallées, jusqu'à la hauteur des terres. Il avait entrevu les richesses de ce sol. Un jour, il avait voulu s'assurer si la réalité n'approchait point de ses prévisions. Il fut émerveillé. D'un autre côté, il voyait le pays dévoré du mal de l'émigration ; la race canadienne se laissant environner, presser par les autres nationalités ; surtout, il déplorait comme un danger et un malheur l'agglomération des gens de la campagne dans les villes. Le remède, l'unique remède à ces maux était la colonisation. Cette œuvre, éminemment patriotique et religieuse, a été, depuis un demi-siècle, la préoccupation de tout Canadien ayant à cœur les intérêts de son pays, et les hommes zélés n'ont cessé de travailler à refouler les populations vers les terres nouvelles des cantons de l'Est, du Saguenay, du Saint-Maurice. M. Labelle a taillé un royaume dans la vallée de l'Ottawa, et il a décrété, dans son for intérieur, qu'il le peuplerait. Dès lors, la colonisation, la Rivière-Rouge, la vallée de l'Ottawa se sont identifiées avec lui. Les facultés de son âme, les forces de son corps, sa position, son influence sont au service de son idée. Il ne pense qu'à sa colonisation, il n'aime que cette œuvre ; elle l'absorbe, le tourmente, le dévore. Il en parle à propos de tout, comme il parle de tout à propos d'elle. Vingt fois vous changez le sujet de la conversation, vingt fois il le ramène au premier. Vous discutez une autre question avec lui, soudain il s'arrête, ne répond plus ; l'œil est fixé dans un des angles de la pièce, la main gesticule, le pied remue ; soyez tranquille, il a pris le chemin du Nord, il ne tardera pas à débarquer au lac Nominingue, et il finira tout haut sa pensée par des paroles comme celles-ci : "Quelle belle langue de terre qui s'avance dans le lac !" Cherchez où vous êtes rendus ! Ou encore, il s'arrêtera à mi-chemin et fera une colère contre un député, même un ministre, trop lent à servir son pays, surtout à ouvrir des che-

mins. C'est vous qui recevez l'orage aujourd'hui ; demain il rejoindra son homme et celui-ci aura son tour.—Bon gré, mal gré, il faut que vous écoutiez le curé de Saint-Jérôme. Il vous parle avec tant de conviction qu'il vous convaincra. Prêtez l'oreille : il vous dira que le peuple canadien est essentiellement agricole, que notre pays est, par la force des choses, voué à l'agriculture, qu'on ne peut changer ce que la nature a fait, violenter l'ordre de la Providence. En conséquence, ce qu'il faut aux Canadiens, ce sont des terres. Par la vigueur de leur tempérament, par leur éducation, par leur habitude de la vie des champs, ils sont éminemment propres à coloniser. Servons-nous donc de ces avantages, utilisons ces qualités qui sont notre partage, et nous formerons une population heureuse et forte. La vie du cultvateur est si belle ! Il est tranquille, il sait qu'il aura toujours du pain pour lui et sa famille : sa terre est un fonds inépuisable, pourvu qu'il sache l'entretenir et se servir de ses bras. Il est indépendant, il ne doit qu'à lui-même s subsistance, il ne l'attend pas d'autrui. Obligé de travailler à la sueur de son front, il n'a point le temps ni l'occasion de chercher ces plaisirs qui ruinent la santé, amollissent les constitutions, tandis qu'un exercice rude et continu forme ces natures mâles et vigoureuses qui assurent la force et la prépondérance aux peuples adonnés aux travaux des champs ; de là l'axiome : " C'est aux peuples du Nord qu'appartient l'avenir." La vie du colon, de l'agriculteur, prépare les familles, les nations morales et religieuses. Lorsqu'il a confié ses semences à la terre, le cultivateur ne doit plus compter que sur le secours du Ciel. Il lui faut des saisons favorables, des temps, des pluies, des soleils propices : autant de secours qui ne viennent que d'en haut. Alors, ses pensées se portent aussitôt vers l'Auteur de toute chose, sa prière monte vers le Seigneur et il s'efforce, par la fuite des vices et la pratique des vertus, de se rendre la Divinité favorable. Travaillant au sein d'une nature remplie de mystères et de merveilles, qui chante sur tous les tons et dans toutes les gammes les perfections de Dieu, l'homme des champs sent le besoin de s'unir à ce concert universel pour célébrer son Seigneur et Maître. La religion est pour lui une nécessité, une

espérance, une consolation. Dans cette classe de la société, nous trouvons les âmes à la foi et à la charité robustes : or, nous le savons, les nations religieuses seules nourrissent en elle-mêmes le germe des grands et immortels avenirs. Les peuples agricoles, dont la vie et le bonheur sont attachés au sol, fournissent les vrais patriotes. En première ligne, ils veulent la paix, l'ordre. Tout bouleversement politique devant leur nuire, ils tiennent à ce qui fait la force d'un pays: la conservation des bonnes lois et des institutions. Donc, faisons des colons, encourageons l'agriculture, montrons-en la beauté et la force, et l'émigration cessera.

A un autre point de vue, l'influence politique appartient aux propriétaires. C'est un principe compris et admis par tout le monde. De là le mot d'ordre : "Emparons-nous du sol." Comme Canadiens-français, nous ne pouvons faire sentir notre influence que dans la province de Québec. Elle nous appartient par tous les droits. Ce sont nos pères qui l'ont établie, l'ont fait grandir. C'est ici que se trouvent concentrés nos souvenirs glorieux, comme nos souvenirs d'infortune. A nous de la conserver. Emparons-nous du sol ! M. Labelle est convaincu, et, quand on l'écoute, on partage vite son opinion, que la vallée de l'Ottawa est appelée, comme celle du Saint-Laurent, à être un noyau de la population canadienne. Maîtres de cette région aussi vaste qu'un empire, il veut que là nous fondions une province aussi grande, aussi riche que celle de Québec, à elle en tout semblable, et par les idées, les sentiments, la langue, les mœurs et la religion, une sœur plus jeune, mais sincèrement attachée à son aînée, prête, en toute occasion, à lui prêter son appui.

Aussi la connaît-il cette vallée de l'Ottawa ! Il a traversé ses forêts, escaladé ses montagnes, visité l'un après l'autre ses vallons, remonté, descendu ses rivières, parcouru ses lacs nombreux. La richesse des terres, des bois, des mines, les pouvoirs d'eau lui sont aussi familiers qu'à moi les diverses parties de ma chambre. " Ici, terre grise, là terrain sablonneux, tout près, sucrerie, forêt de pins ; " et il vous débite cela avec volubilité, comme un enfant qui sait bien sa leçon. Il vous indique les sites, sur les cartes, qui sont le principal ornement de ses salles.

Maintenant, qu'on vienne attaquer son pays : il est prêt à vous prouver que ceux qui le déprécient sont des ignorants, qui n'ont visité que l'entrée des Laurentides, et il vous renvoie à ceux qui, comme lui, sont passés par l'onde et le feu pour se rendre compte des richesses de ces terres nouvelles et méconnues. La Rivière Rouge fait l'admiration de ceux qui la parcourent. Les colons partent un peu incrédules, reviennent enchantés et retournent bravement installer leur foyer, commencer leur établissement.

Déjà plus de vingt paroisses se forment ou sont formées. M. Labelle pousse vigoureusement son œuvre. Un rang de plus de 75 milles de long est établi sur tout son parcours, et, ce printemps, la colonisation aura atteint le petit Nominingue, cette terre promise, où les Jésuites (nous sommes en 1881) jettent les fondements d'une institution qui renouera leur histoire avec les traditions de leurs premiers Pères dans la colonie.

M. Labelle espère donner bientôt un grand coup. Jusqu'ici, il s'est contenté de préparer les voies, de dresser les batteries : que le gouvernement exécute les arpentages, fasse ouvrir les chemins qui lui sont nécessaires, alors il fera ce qu'il appelle son grand mouvement, et une nouvelle province aura surgi dans la province de Québec.

Celui qui mène à bon terme ces entreprises pénibles est un pauvre curé de campagne (que les citoyens de Saint-Jérôme me pardonnent l'expression). On ne dira point qu'il est riche des biens de la fortune, mais il a une grande intelligence, un cœur large : c'est un citoyen zélé, dévoué, qui ne vit que pour sa patrie, qui sait mettre tout au service de la religion et tout rapporter à Dieu. Il aime ses concitoyens, mais il a un culte particulier pour le brave qui ne craint pas de s'enfoncer dans la forêt. Il connaît, par leurs noms, ces intrépides pionniers, s'informe de leurs besoins, leur donne des conseils et des encouragements, se réjouit et s'enorgueillit de leurs succès. Aussi, il faut voir l'accueil qu'il leur fait quand ils descendent et viennent le saluer.

Le Nord lui appartient, il en parle comme un seigneur parle de son domaine. Les nouvelles populations lui reconnaissent, en fait, pouvoir de haute et basse justice dans ces

régions. Il règne, et je doute qu'il ait jamais existé de roi plus puissant sur les esprits et les cœurs que le curé Labelle. Dans ces forêts, on ne demande pas quels ministres gèrent le pays, quelles lois nos législateurs ont jugé à propos de décréter ; mais on demande ce que pense M. Labelle, ce qu'il désire. On ne menace plus son ennemi des juges, des huissiers, mais on déclare qu'on informera M. Labelle, et ce nom est synonyme de justice. Le curé de St-Jérôme semble habitué à cet état de choses. Il regarde ce pays comme son patrimoine, et, en bon père, il le distribue par larges morceaux à ses enfants, comme il appelle ses colons.

Dernièrement, j'allais à St-Jérôme, pour règler avec M. Labelle l'affaire du Pacifique, qui paraissait embarrasser nos hommes d'Etat. Avec moi arrivaient et la malle et les visiteurs. Les lettres s'amoncellent sur la table. C'est un colon qui se plaint d'être tracassé par les commerçants de bois, ces fameux possesseurs de limites ; c'est un agent qui demande des ordres, un autre invoque aide et secours ; c'est un ministre qui semble s'intéresser à la colonisation et bénit l'œuvre de M. le curé. Un autre est riche de $6,000, il veut jouir et s'enrichir en même temps : que M. Labelle daigne lui désigner une ferme. M. le curé passera la nuit à faire sa correspondance. Le train a conduit à St-Jérôme des colons en espérance. Ceux-là sont les bienvenus. Il faut voir avec quelle rapidité M. le curé les mène d'une pièce à l'autre, d'une carte à l'autre, leur fait visiter les cantons Joly, Boucherville, Chapleau, Marchand, Labelle, Loranger ; avec quels détails sont énumérés les inconvénients et les avantages des lieux. Parfois, le bon curé s'arrête et ajoute en souriant : "Vous comprenez ?" Ces braves gens, qui n'ont pu suivre sur les cartes, mais ont bien vu qu'il s'agit de quelque chose de beau, inclinent la tête et murmurent un "oui."

Pourvu qu'on écoute, tout est bien. Quand il s'agit de la colonisation, M. Labelle n'exige pas qu'on fasse les questions, il les pose lui-même et ajoute les réponses. Qu'un enfant lui prête attention, je crois qu'il lui parlerait volontiers pendant une heure sur ce sujet, et finirait en disant : "Voilà un enfant intelligent, il comprend les choses." L'an dernier,

après un discours qu'il avait fait à Montréal, M. Labelle reçut d'un riche citoyen $500 pour bâtir une chapelle. Il devait taire le nom de ce bienfaiteur. J'arrive à St-Jérôme ; M. le curé me dit, en me donnant la main : " Voilà un brave homme, un citoyen intelligent ; il comprend ; parmi les œuvres, il sait apprécier les meilleures." Puis, à chaque instant, il reprenait : " Quel homme intelligent !" Le matin, à cinq heures, je descendais de ma chambre, M. le curé vint à ma rencontre ; je crois qu'il avait écrit toute la nuit. " Bonjour M. Labelle, avez-vous bien dormi ?" —" Oui, c'est un brave citoyen ; si tout le monde comprenait comme lui...."

Je suis d'avis que le meilleur moyen de gagner son amitié, c'est de parler de la Rivière Rouge, et d'apprécier, comme elle le mérite, l'œuvre de la colonisation. M. de Lalonde, délégué français, devait aller lui rendre visite. " Viens donc, me disait-il, tu feras la connaissance de ce Monsieur. Certes, c'est une bonne tête, une intelligence d'élite. Tiens, il a compris tout de suite qu'il faudrait lancer une voie ferrée dans la région du Nord."

Un jour, je lui demande si le Nord est un beau pays, s'il a des charmes, s'il est poétique. Alors je compris qu'on parle bien de ce qu'on aime. Dans un langage délicieux, plein de jeunesse et de fraîcheur, animé par les images pittoresques, il me traça, comme un artiste, à grands coups de crayon, un tableau admirable. Cette vallée, qui est aussi riche que celle du Richelieu, peut revendiquer tous les traits que Flavius Joseph emploie pour peindre la terre promise. Il me représenta les beautés sauvages et grandioses de ces vallons couchés au pied des montagnes, vers lesquelles ils s'élèvent en une pente douce, et couronnés de ces arbres précieux et au beau feuillage. Il me fit descendre ces rivières, qui s'enroulent comme les anneaux d'un serpent autour des monts, arrosent ces terres et donnent une voie de communication facile avec l'Ottawa, le St-Maurice, le Saguenay. Il me décrivit le spectacle du soleil levant ou du soleil couchant sur ces lacs, aux bras étendus, baignant les plus riches lopins de terre ou surmontant les montagnes, tout grouillants de la carpe, de la truite et autres habitants aquatiques. Il me fit entendre le

bruit des torrents, des chûtes et des rapides, le murmure des vents dans la sombre forêt, le chant de l'indien sous la tente du voyageur. Bref, c'est un pays qui a captivé son cœur, et je ne doute point qu'il finisse par léguer ses os à ces régions éloignées. Lorsque l'âge et les travaux auront miné cette puissante organisation, lorsque les labeurs, les courses, les mille soucis auront épuisé cette activité, il ira demander le repos, la paix et ces dernières jouissances tranquilles, dont la vieillesse a soif, à ces solitudes immenses et animées de mille harmonies. Il me semble que ses cendres goûteront mieux l'éternel repos, si sa tombe se creuse et si son tombeau s'élève sur cette langue de terre qui s'avance vers le soleil, dans le petit Nominingue. La vague, poussée par la bise venue du sommet des montagnes, roulera sur cette plage ; son murmure ne troublera point son dernier sommeil, mais résonnera doucement à son oreille et réjouira son ombre. Le colon passant se découvrira avec respect devant la tombe de celui qu'il appelait son ami, son protecteur ; il saluera par une prière cette croix, signe d'espérance immortelle ; le sauvage la montrera à ses enfants, redira la légende de l'intrépide missionnaire ; et le voyageur, attiré par les beautés de cette grande nature, s'inclinera devant le tombeau du grand citoyen, du grand patriote. Il retournera meilleur, plus dévoué à sa patrie ; il aura appris ce que peut un homme dominé par une idée qu'il veut mettre à exécution.

Dix ans après

En vieillissant, à mesure qu'il perd ses illusions, l'homme pratique davantage la religion du souvenir. La jeunesse, qui n'a guère connu les tristesses de la vie, se plonge dans les rêves de l'espérance, l'avenir lui apparaît brillant : *omne ignotum pro magnifico*. Le vieillard, ou celui qui a mûri vite par le malheur, se réfugie dans le passé. Il aime à célébrer les anniversaires joyeux, mais ils sont rares ; plus souvent, il se replie sur lui-même, et, dans la solitude, il repasse avec une douce mélancolie les souvenirs tristes. Tout cela, c'est la religion du souvenir.

Aujourd'hui, 13 septembre 1892, assistant, à Lachenaie, au

service anniversaire de Mme Labelle, décédée à St-Jérôme l'année dernière, en juillet, je ne puis m'empêcher de revenir sur les jours écoulés, et de suite je me reporte à cette première semaine de janvier 1891, lorsque, au milieu de ces fêtes qui appellent tout le monde à la joie, une nouvelle tombait sur nous, soudaine, funèbre : le curé Labelle venait de mourir loin de sa paroisse, loin de sa mère, dans le vieux Québec.

Mon imagination se représente le convoi qui apportait la dépouille mortelle et se dirigeait vers le Nord, dont le bon curé avait été proclamé le roi. Mort, il allait encore sur cette voie ferrée qu'il avait construite au prix de tant de labeurs, qu'il avait parcourue tant de fois dans ses courses multiples.

Aucun lien du sang ne m'attachait à Mgr Labelle. Plus jeune, je ne saurais me vanter d'avoir été son ami intime ; nos travaux n'étant pas les mêmes, je ne puis dire que j'ai vécu de sa vie ; cependant, l'annonce de cette mort me saisit au cœur, un grand vide se faisait en moi. Puis, je lisais, dans les journaux anglais et français, protestants et catholiques, j'entendais de toutes parts des réflexions qui me faisaient comprendre que je n'éprouvais que les sentiments de tout le monde.

Aux funérailles, le pays était là, l'Eglise, l'Etat, les grands, le peuple. On sentait qu'une partie de nous-mêmes nous avait quittés. On déployait un zèle, un luxe, une pompe exagérée peut-être, dans ces funérailles, mais on croyait ne pouvoir trop faire, il semblait qu'on s'honorait soi-même en rendant ces hommages aux restes de l'humble curé.

Ces triomphes de la mort, qui suivaient de si près ces autres triomphes qu'avait remportés Mgr Labelle dans son voyage à travers la France, notre mère-patrie, et à Rome même, la patrie de tous les fidèles, comment peut-on les expliquer ?

Bien des Canadiens ont visité l'Europe, et de nos premiers hommes d'Etat, la France s'est-elle émue ? Mgr Labelle n'est pas à la tête d'un diocèse, il n'est pas le chef de nos gouvernements, cependant, on salue avec émotion son arrivée. Il n'est pas orateur, toutefois, s'il doit parler, on accourt pour l'entendre, on applaudit, on est ivre d'enthousiasme. Tous les journaux s'empressent de faire son portrait et se mettent à son service. Les illustrations politiques se font un devoir d'aller

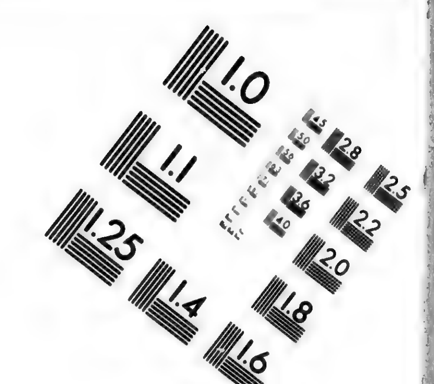
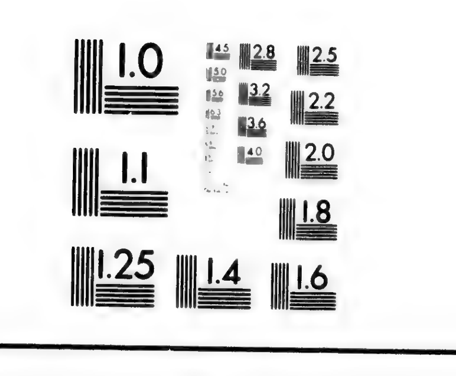


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



lui présenter leurs hommages. Pas une voix discordante ; même la presse impie pardonne à Mgr Labelle d'être un prêtre et un bon prêtre, ne trouve point à répliquer lorsqu'il proclame ses principes religieux, catholiques, ultramontains.

Les Français qui visitent notre Canada commencent par solliciter une entrevue du curé Labelle, et croiraient avoir manqué leur tournée d'Amérique s'ils n'avaient visité Saint-Jérôme, dès lors aussi connue que nos grandes villes. Depuis quelques années, les voyageurs, les touristes ont publié bien des livres, un plus grand nombre de brochures, sur les Etats-Unis et le Canada, et trouvez-en un qui ne consacre au moins un chapitre au curé Labelle.

Comment expliquer cela ? Pourquoi cette douleur universelle, à la mort du curé de Saint-Jérôme ? ce concours sur le bord de sa tombe ? D'où venait cet attachement de tous ceux qui l'ont approché pendant sa vie ? Ah ! c'est que le curé Labelle n'était pas seulement un homme de conviction, c'était un homme *de coeur*. S'il a fait beaucoup, c'est qu'à ses dons naturels Mgr Labelle joignait deux grandes puissances, son dévouement sans relâche et son accent convaincu. L'amour est une grande chose, a dit, depuis longtemps, l'Imitation de Jésus-Christ. C'est du cœur que viennent les grandes actions, les grands sentiments, les grandes pensées ; c'est le cœur qui entraine, qui décide les sacrifices, tous les dévouements et toutes les vertus ; en un mot, c'est par le cœur que l'homme devient délicat, noble, sublime; c'est par le cœur qu'il se donne après avoir tout donné, par le cœur qu'il fait les choses héroïques et qu'il s'immole. Avec la conviction, on agit ; pour se dévouer, il faut avoir du cœur. Ce qui constitue l'homme, c'est la conviction par la foi ; ce qui le complète, c'est le cœur. J'ai dit déjà que le curé Labelle avait un grand cœur et c'est pourquoi je comprends ce qu'il a fait, l'ascendant qu'il a exercé ; dans son orgueil, on résiste à tout ce qui s'élève au-dessus de soi, à toutes les forces, mais on ne résiste point au cœur.

Ce qui élève le cœur, ennoblit nos sentiments, c'est le motif qui le fait battre, c'est le but où il tend.

Mgr Labelle aimait tout ce qu'il y a de plus grand, de

plus digne des aspirations d'un chrétien, d'un prêtre. Cet homme, qui paraissait plongé dans les affaires de la terre, dans les intérêts matériels, en revenait toujours aux choses du ciel. Il finissait ses raisonnements, ses discussions, par des paroles comme celle-ci : "C'est le moyen de faire honorer le Bon Dieu." Comme il aimait l'Eglise et tout ce qui gravite autour d'elle ! Je ne sais où il prenait le temps d'apprendre, mais il est certain qu'il possédait l'histoire de l'Église mieux que le grand nombre. Il se plaisait à suivre son action sur les peuples qu'elle a formés ; à étudier son influence civilisatrice sur les monarchies devenues chrétiennes. Il aimait à retracer ses grandes luttes, parce qu'il la voyait toujours sortir victorieuse, malgré l'effort de l'enfer, et surtout en dépit de l'élément humain qu'elle traîne avec elle, ce qui lui fait trouver ainsi dans son propre sein les ennemis les plus dangereux.

Mgr Labelle avait été frappé particulièrement de cette formation des peuples par l'Église sur le sol du Canada. Il avait admiré la formation de nos paroisses canadiennes, depuis l'Acadie jusqu'au Détroit, au moyen de la chapelle et du missionnaire. C'est cette puissance qu'il voulait utiliser dans son œuvre de la colonisation. "Pas de meilleur moyen, répétait-il, ou mieux pas d'autre moyen." Bâtissons une chapelle, mettons-y un prêtre qui ait le courage de vivre dans la pauvreté ; la cloche sonnera, attirera le pionnier et Dieu sera glorifié d'abord au milieu de la forêt ; puis, plus tard, dans une belle campagne, l'Église aura étendu son influence.

Le catholicisme, s'il veut dominer dans l'Amérique du Nord, doit s'appuyer sur l'influence française. Organisons nos paroisses nouvelles, jetons comme des jalons des colonies canadiennes à la Rouge, au Désert, au Témiscamingue, jusqu'au Sault-Ste-Marie, afin que ces dernières puissent tendre la main, par-dessus les grands lacs, à nos frères du Manitoba, les aider à s'implanter au Nord-Ouest, jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Avec le chemin de fer le *Pacifique*, qu'il regardait un peu comme son enfant, il enjambait les Montagnes Rocheuses et alors, un pied sur l'océan Pacifique, l'autre sur l'Atlantique, le Canadien catholique rendait gloire à Dien en faisant célébrer partout le divin sacrifice. Il s'arrêtait là pour

le moment : l'Église s'y maintiendrait et peuplerait ce pays de fidèles. C'était un beau rêve peut-être, mais, certes, un rêve comme en ont fait les saints, qui ont laissé à leurs successeurs le bonheur de les voir se réaliser. Que voulez-vous ? Mgr Labelle aimait l'Église comme l'enfant aime sa mère et veut pour elle tous les triomphes, toutes les gloires. Il avait foi en l'Église; il croyait à sa puissance de fécondation, comme l'enfant croit au lait de sa mère. Voilà pourquoi sa manière d'agir avec les amis qui ne partageaient point sa croyance vous surprenait, au premier abord. Il essayait de les convaincre avec des arguments que je nommerais purement catholiques, c'est-à-dire qu'un catholique seul peut admettre. Ensuite, avec une certaine émotion qu'il ne cachait pas, il terminait la discussion ainsi : " Mais c'est clair, l'Église, dans un concile, l'a décidé." Alors, branlant la tête, il souriait comme s'il eût voulu ajouter : " Si tu ne comprends pas, tant pis, je ne puis te donner de motifs plus convaincants."

***

Ce respect, cette vénération, ce culte qu'il nourrissait pour l'Église, il les reportait sur la patrie. De l'aveu général, Mgr Labelle a personnifié le patriotisme le plus pur, le plus généreux. Fut-il jamais un cœur qui ait battu plus fort dans la poitrine d'un Canadien que celui du curé Labelle, à la pensée de la patrie, qui se soit bercé de plus belles espérances pour son Canada ? Il aimait tout dans cette patrie. même ce que j'appellerais l'encadrement. Il avait visité deux fois les vieux pays, parcouru les plus riches contrées, où tout est si propre à captiver la curiosité, a éblouir les yeux, à séduire l'imagination : eh ! bien, il ne trouvait rien de comparable à son pays, avec ses spectacles du ciel et de la terre qui en font le cadre délicieux. Nos soleils brillants, notre ciel étoilé, la verdure de nos prairies, les moissons dorées de nos champs, les eaux de nos grands fleuves, les torrents de nos montagnes, nos lacs enchanteurs, la majesté de nos Laurentides, la grâce de nos collines, la beauté de nos vallons, même la richesse de nos mines n'avaient, selon lui, rien de supérieur nulle part. La patrie canadienne, avec sa grâce intérieure et sa beauté extérieure, avec ses gloires du

présent, rehaussées par les gloires du passé, avec sa grandeur actuelle, sa majesté trois fois séculaire et son progrès rapide : cette image de la patrie planait sur son âme comme une vision ravissante. Aimer la patrie et tout ce qui est de la patrie, respecter la patrie et tout ce qui est de la patrie, ses institutions, ses mœurs, ses usages, ses coutumes, ses grands hommes, c'était la vie de son cœur. Pour lui " tout ce passé était au front de la patrie ce que sont les cheveux blancs et les sillons du temps à une belle tête de vieillard."

Cet amour de la patrie n'était pas platonique chez le curé Labelle ; il passait aux actes. Quelle entreprise de chemin de fer ou de colonisation, quelle mesure politique touchant aux intérêts de ses concitoyens, quels projets aptes à développer nos ressources minières, à rendre nos terres plus fertiles, à faire progresser l'agriculture, à améliorer les troupeaux, à créer l'industrie fermière, ont-ils été étrangers à notre patriote ?

Cet homme, qu'on a appelé un brasseur d'idées, souvent se recueillait pour creuser ses pensées, trouver, inventer quelque chose de nouveau et d'utile. Il était alors si absorbé par ses projets et le désir de servir son pays, qu'il était difficile de le faire sortir de ses méditations et encore plus de saisir l'exposé de ses plans. Dans ces moments, il étalait ses pensées avec rapidité, et telles qu'elles se précipitaient hors de son cerveau. Comme elles étaient nombreuses, qu'elles n'étaient bien enchaînées que dans sa tête, qu'il ne prenait point le temps de s'expliquer suffisamment, il nous entraînait à sa suite, sans que nous pussions savoir où nous allions aboutir.

Cet amour de la patrie était généreux. Oh ! il est bien facile, sur un *husting*, à la tribune, dans une chaire, ou dans un fauteuil éditorial, de faire du patriotisme ! Montés sur un piédestal, au bruit des battements de mains et des hourras, pourvu que nous ayons un beau *verbe* ou une bonne plume, il ne nous en coûte guère de sauver plusieurs fois la patrie en vingt-quatre heures et d'aller ensuite recevoir des félicitations, prendre part à un banquet ou se reposer tranquillement. Mais la patrie en fera-t-elle, pour cela, un pas de plus dans la voie du progrès ?

Ce qui est difficile et demande un grand cœur, c'est la

générosité permanente et sans hésitation ; c'est se gêner, sacrifier ses biens, ses aises, ses penchants, immoler quelquefois ses sympathies, même ses opinions, mais non ses convictions. N'est-ce pas là peindre le curé Labelle sur le champ de bataille, pendant vingt-cinq ans ?

Sa fortune, ou celle de sa mère, il l'a jetée à ses compatriotes ; son temps, il l'a dépensé pour eux. Après avoir donné son bien, ne s'est-il pas donné lui-même tout entier, ses pensées, ses sentiments, ses actions et j'ajouterai son corps, son âme, sa vie ?

⁂

Il a aimé sa patrie, tous ses compatriotes ; son cœur était vaste comme notre pays, profond comme nos lacs. Mais son affection particulière, si vous le préférez, sa tendresse, il la réservait pour son Nord, pour ces colons qu'il avait disséminés jusque sur les bords de la Lièvre. Mieux on connaît une chose bonne, plus on l'affectionne : plus un enfant a coûté de peine, plus grande est la place qu'il occupe dans le cœur d'un père et d'une mère. Ce Nord, Mgr Labelle l'avait si souvent parcouru, et avec quelles fatigues ! Ces monts, ces vallées, ces lacs, il les avait tant contemplés, que cette image lui était sans cesse présente. Ses colons lui étaient tant attachés ; de son côté, il les trouvait si braves, si forts, si honnêtes, si religieux, même si intelligents, qu'ils avaient toute sa sympathie, son âme. Il voyait en eux les pères d'une race future, vaillante, généreuse, à qui appartiendrait la domination dans les champs de l'intelligence et dans les batailles contre les ennemis de notre race.

⁂

En rétrécissant ce cercle des affections du curé Labelle, je donne la première place à St-Jérôme, cette jeune ville qui sourit à l'avenir ; St-Jérôme, la clef du Nord, qui est couchée aux pieds des Laurentides et mire ses élégantes maisons, la verdure de ses arbres, sa tapageuse activité dans les ondes de la rivière du Nord.

Depuis 1867, St-Jérôme était devenue, pour M. Labelle le foyer de la famille ; là, après ses laborieuses pérégrinations, il

trouvait, pour retremper ses forces, le sourire de sa vieille mère, le centre de toutes ses affections.

" De sa bouche, au sortir du berceau, il avait entendu de " ces mots qu'on n'oublie plus, qu'on emporte avec soi comme " un écho de la voix toujours parlante, qu'on écoute encore de " loin, et auquel on revient toujours avec un bonheur qui ne " sait pas vieillir et semble se rajeunir avec les années.

En présence de sa mère, le curé semblait n'avoir jamais vieilli. Il avait le cœur et aussi les caprices d'un enfant. De même pour elle, Antoine, le géant, l'important pasteur de Saint-Jérôme n'était encore que le petit Antoine, de Sainte-Rose, de la vieille maison jaune. Il disait, avec bonhomie : "mouman," et elle..... parlait toujours de "son petit garçon."

La pensée de sa mère a toujours hanté son esprit. Longtemps il répétait : "Je ne sais pas comment je ferai si ma mère meurt avant moi." Dans les dernières années, après avoir dépensé, avec sa libéralité princière, les capitaux de madame Labelle, et cette fortune était considérable, sachant bien qu'il lui serait aussi difficile de mettre de côté qu'il lui avait été facile de donner, il devint soucieux et disait : "Que deviendra ma bonne vieille mère, s'il faut que je parte le premier ?" Il eut le courage d'économiser, de restreindre ses dépenses ; je l'ai vu partir pour le voyage à Montréal ne demandant à madame Labelle que dix centins, juste ce qu'il fallait pour payer les petits chars.

Ce n'était qu'acte de justice, me répondra-t-on ; oui, mais un acte qui, dans les circonstances, demandait un grand cœur.

Elles sont nombreuses les personnes qui ont visité St-Jérôme, ont connu le curé Labelle. Qui n'a pas été heureux d'être présenté à sa vieille mère ? Cette femme simple vous saluait avec une politesse vraie, avec cette révérence antique qui gagnait notre affection. Elle ne vivait que pour son enfant, pour faire honneur à sa maison. Que le curé de St-Jérôme se livre à toutes sortes d'entreprises, qu'il jette l'argent, son argent à elle..... Elle a donné son fils au Bon Dieu : peu importe le reste. Ce qu'il fait, c'est pour la religion et la patrie, car ce

nom, elle l'avait appris, et ça doit être si beau, si noble d'aimer la patrie, de se sacrifier pour elle, qu'elle était toute fière d'apprendre que ce fils était appelé un grand patriote. Dans sa naïveté, elle ne se rendait guère compte des entreprises de son fils, mais elle travaillait, à sa manière, à en assurer le succès. Bon Dieu ! que de chapelets récités pour cet enfant, pour les chemins de fer et la colonisation ! que d'huile brûlée ! que de cierges allumés ! Elle intéressait tous les citoyens du ciel aux œuvres de ce patriote de la terre. Si la foi transporte les montagnes, si une mère ne peut être qu'exaucée, madame Labelle a été pour beaucoup dans le succès du curé de Saint-Jérôme.

Elle avait le cœur sur la main, elle se réjouissait d'exercer une large hospitalité. Son bonheur, comme sa gloire, c'était d'être un peu la mère de tous les colons du Nord, mais beaucoup la mère de tous les prêtres de cette région. Aussi, un chacun était chez lui dans le presbytère, et madame Labelle ne leur ménageait pas les douceurs.

A la fin, accablée par les infirmités de la vieillesse, retirée dans sa chambre, en face de la petite chapelle qu'on avait construite pour qu'elle eût la consolation d'entendre quelquefois la sainte messe, elle tenait encore à nous voir, pour parler de son enfant : "Tenez, mon cher, mon cher monsieur, quand il est arrivé de voir le Saint Père, il m'a embrassée deux fois sur chaque joue et il m'a remis ce beau présent que le Pape m'a envoyé... sans doute parce que je suis sa mère..." A cette époque, elle se croyait encore nécessaire au curé et demandait au Bon Dieu de ne pas mourir avant lui ; c'était son désir, elle fut exaucée. Avec quelle foi, quelle soumission à la volonté divine, elle accepta cette dernière croix !

Son amour maternel ne s'était point arrêté à la tombe, il franchit les portes ténébreuses de la mort ; elle ne formait plus qu'un vœu, celui d'être bientôt délivrée de la vie. Elle demandait s'il y avait péché à désirer de mourir pour l'aller rejoindre, lui, lui, toujours l'aimé. Dans sa naïveté de mère, lorsque les heures d'ennui la venaient surprendre, elle demandait au Bon Dieu de lui faire grâce des jours qu'elle avait encore à passer sur la terre ; elle invoquait son Antoine à elle, avec

autant de confiance, assurait-elle, qu'autrefois elle suppliait saint Antoine de Padoue. Une seconde fois, elle a été exaucée. Tous deux reposent maintenant dans le même cimetière ; espérons qu'ils se réjouissent tous deux dans la patrie commune.

On me pardonnera d'avoir parlé un peu longuement de la mère, à propos du fils, puisque c'est le service anniversaire de madame Labelle qui me donne l'occasion d'écrire cette page. D'ailleurs, c'est bien la mère qui avait doué et formé ce cœur bon, délicat, noble, généreux, qui a fait la gloire du curé Labelle.

Je viens de dire qu'il avait le cœur bon, mais dans le sens que l'on dit le Bon Dieu, la bonne Vierge, un cœur qui se fait petit, humble avec les humbles, mais sans effort, naturellement. Voilà pourquoi ses serviteurs lui étaient dévoués.

Isidore (je ne puis me rappeler le nom de famille), Isidore n'est-il pas un serviteur connu, même un peu célèbre ? C'est qu'il avait voué une espèce de culte à son maître, lui était attaché, l'a accompagné et servi dans les nombreuses expéditions, s'oubliant pour ne penser qu'à Mgr Labelle. Je veux raconter un petit incident qui montre, qui peint sur le fait la bonté du curé Labelle, cette bonté qui ouvre les cœurs, en même temps qu'elle les élève.

C'était au retour de son dernier voyage en Europe. Les paroissiens n'avaient pas épargné le travail, ni l'argent pour recevoir, d'une manière grandiose, leur pasteur. Quelle magnifique démonstration ! Au milieu de ce triomphe de son maître, Isidore nourrissait, dans son âme, un noir sentiment qu'il aurait voulu arracher, mais il ne le pouvait point. Il avait de la peine. Il souriait en regardant son curé, en contemplant toutes ces belles choses, en écoutant les discours, mais, en même temps, ses yeux étaient mouillés de larmes.—"Isidore, une épine s'est enfoncée quelque part."—Oui, me répondit-il, il faut que je parle à mon curé avant qu'il s'endorme ; je ne me coucherai pas avant d'avoir déchargé mon cœur.

En effet, lorsque Mgr Labelle se retira, Isidore le suivit. Représentez-vous le gros curé Labelle en robe de nuit, un bonnet de coton sur la tête, assis sur son lit, pompant avec énergie une pipe éteinte ; devant lui Isidore qui, après avoir tout pré-

paré pour le coucher, attend, un peu embarrassé. Voici le dialogue que j'ai surpris :

—Eh ! bien, mon Isidore, quelles nouvelles ?

—Monsieur le curé, j'ai du chagrin.

—Oui, qu'est-ce donc ?

—Les gens de Saint-Jérôme m'ont fait une *coche*. C'est-à-dire les gens du comité.

—Comment ?

Quand on vous a fait une grande réception, c'est toujours moi qui ai conduit votre voiture ; cependant, ce soir, c'est X... Il est vrai qu'on a loué son carosse, parce que le nôtre n'est point découvert. N'importe, il m'appartenait, à moi, de vous conduire ; je ne puis pardonner ce manquement.

Le curé me sembla considérer son serviteur qui versait de grosses larmes ; pour le consoler il reprit :

" C'est vrai ce que tu dis, Isidore. Mais au milieu de tous ces préparatifs, dans le trouble, la confusion, la hâte, le comité n'a pu penser à cela, peut-être."

—Pardon, M. le curé, dans le comité il n'y a que des citoyens de la ville, ils n'ont pu m'oublier ; je ne puis pardonner cette injustice."

Alors, avec un grand sérieux et une plus grande bienveillance, le maître se fit suppliant ; il pria Isidore d'oublier cela à l'occasion de son retour, il était revenu si bien portant. Isidore pardonna. Citoyens de St-Jérôme, vous l'avez échappé belle, cette nuit-là ; apprenez la puissance de la prière.

Ce n'était pas fini. Mgr. Labelle parla de sa mission en Europe, de ses succès, de ses entretiens avec les cardinaux et le Pape, questionna Isidore sur la politique, sur les appréciations qu'on avait faites de son voyage, de sa manière d'agir. On aurait juré deux ministres s'entretenant des affaires de l'Etat. Enfin, j'entendis M. Labelle ajouter :

" Je m'endors ; mais, Isidore, ce que j'ai dit c'est un secret."

Isidore de répondre :

" Soyez tranquille, M. le curé, ça restera entre nous deux."

Au lit de mort, dressé si loin du chez soi, Isidore sera appe-

lé le premier, et il racontera avec orgueil qu'il était le seul de la famille assistant aux derniers moments de son maître et que Mgr Labelle est mort en lui tenant la main.

***

L'amitié, c'est le baume de la vie, la consolation dans les peines, le soutien dans la lutte, le refuge dans les découragements. Mgr Labelle s'est créé bien des amis, il a été l'homme populaire.

Il a été fidèle à l'amitié. Pour lui, l'amitié devait toujours survivre, résister aux chocs qu'amène la divergence des opinions dans les questions religieuses, sociales, même politiques. Il avait des amis partout. Son âme candide ne soupçonnait pas le mal, au moins voulait l'ignorer. Il était sensible aux bons procédés, aux bienveillants accueils, c'était son côté faible. Il était alors facile de le gagner, même de le tromper, car s'il était gascon ou normand par la tournure d'esprit, lorsque cet esprit sommeillait et que le cœur seul veillait, il se laissait vite éblouir. Peut-être a-t-on abusé quelquefois de cette tendance. Mais plutôt Mgr Labelle ne cherchait dans les hommes que le bon côté, il n'en voulait pas voir les défauts. Pour le bien de l'Eglise, du pays et de la colonisation, il avait l'ambition de tirer d'un homme tout ce que ce dernier pouvait donner. Il respectait, dans tous les esprits, la vérité qu'il y trouvait mêlée à bien des erreurs ; dans les cœurs les bonnes intentions ; dans les caractères les qualités amoindries par les défauts. C'était un principe chez lui de ne point mépriser ce commencement de vérité, de bon vouloir, mais d'édifier là-dessus. Démolir, c'est aisé, répétait-il, mais on rencontre rarement ceux qui fondent, et encore plus rarement ceux qui édifient ; le moyen d'amener les hommes à servir la bonne cause, c'est de leur témoigner de la confiance, de leur prouver qu'ils sont capables de faire du bien.

Il a pu se tromper, mais il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé. Il fallait l'entendre parler de ces amis avec qui il avait travaillé, dans l'union des esprits, des cœurs, des volontés, afin de faire prospérer, grandir St-Jérôme:

les Hervieux, les Villeneuve, les Gauthier, pour commencer par les morts, les Prévost, les Laviolette, les de Montigny, les Fournier, les Labelle, les de Martigny, les Nantel, etc.

Entre tous, sans faire de jaloux, il distinguait celui qu'à la fin il nommait son bon et vieil ami, M. William Scott. Il l'avait trouvé à ses côtés aux jours de labeur, aux jours de triomphe comme aux heures sombres, lorsque le malheur était venu fondre sur lui. Il lui témoignait une affection fraternelle, sans faire de jaloux, je le répète, les autres regardant avec joie cette union entre ce brave protestant et Mgr Labelle. Le premier appelait le second " mon curé," le fréquentait plus assidument que les catholiques, le respectait autant, lui était aussi dévoué. Mgr Labelle semblait lui presser la main avec plus de cordialité, lui souriait avec plus d'attention, aimait à le voir à sa table. C'est, que dans le fond, le curé caressait une idée riante à son âme sacerdotale. Que M. Scott, dont je m'honore de posséder l'amitié, me permette d'exprimer cet espoir que Mgr Labelle me communiquait, en la fête de l'Immaculée Conception, la dernière qu'il ait passée dans sa paroisse: c'est qu'à la fin les deux amis dormiraient leur dernier sommeil sous les mêmes arbres, dans la même terre sacrée.

Depuis au delà de six ans, le curé Labelle est entré dans la tombe. Je ne dirai pas qu'il a laissé des disciples, des doctrines, mais il a laissé des exemples dignes d'être suivis, il a laissé des œuvres commencées, des idées ; or, les idées ne périssent pas, elles sont immortelles. Il peut se faire que, pour un temps, on ne travaille pas aussi activement dans ce même champ : après des années de zèle, d'effervescence, on sent le besoin de se reposer, comme l'oiseau de replier ses ailes. Mais un jour, une heure viendra où un homme, fût-il un simple bûcheron, s'inspirant des idées du grand patriote et marchant sur ses traces, ranimera son œuvre qui s'alanguit et lui fera faire un autre grand pas. C'est de tels hommes que la patrie a besoin, et elle doit se faire gloire de les honorer. Maintenant, chrétiens, un souvenir dans vos prières au bon ami, au grand patriote, au curé Labelle !

Historique de la Colonisation dans la Province de Québec (*)

J'ai été très flatté de l'invitation que m'a adressée votre Société de venir prendre part aux travaux de ce congrès, et je vous en remercie.

Quoique j'aie cessé, depuis dix ans, de m'occuper officiellement de colonisation, je n'en ai pas moins continué à suivre, avec le plus vif intérêt, tout ce qui se rattache à cette œuvre, par excellence de notre population. De 1868 à 1888, c'est-à-dire pendant vingt ans, j'ai eu en mains la direction des travaux de colonisation exécutés par notre gouvernement provincial ; j'avais fait de cette branche du service public mon occupation préférée ; je m'y étais attaché et j'y reviens toujours avec plaisir comme on revient à une inclination contrariée.

En cherchant de quelle manière je pourrais contribuer aux travaux de ce congrès, il m'a semblé qu'un résumé succinct de ce qui a été fait jusqu'ici, dans notre province, pour venir en aide à la colonisation ne serait pas sans utilité pour l'œuvre commune, et aurait chance d'intéresser un auditoire d'élite comme celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser.

Dans notre province, la colonisation a toujours eu le caractère d'une œuvre patriotique ; le mouvement qui la dirige est toujours parti d'en haut, car ceux qui forment le gros de l'armée colonisatrice sont pauvres et sans influence ; à cette vaillante armée il faut des chefs et des protecteurs, et c'est parmi vous, parmi ceux qui lisent et qui se préoccupent de l'avenir du pays, que se trouvent ces chefs et ces protecteurs.

Il y a cinquante ans, quand le premier grand mouvement de colonisation a commencé, ce n'était pas le gouvernement qui s'occupait du défrichement de nos terres incultes : c'étaient de simples particuliers, le plus souvent des membres du clergé,

(*) Discours prononcé, à la troisième séance publique du congrès de la colonisation, mercredi le 23 novembre après midi, par M. Siméon Lesage, sous-ministre des travaux publics pour la province de Québec.

qui se mettaient à la tête des défricheurs et les conduisaient dans la forêt. C'est ainsi qu'a commencé, en 1848, l'invasion des Cantons de l'Est, connus alors sous le nom de "Bois Francs."

L'année suivante se formait, à Ste-Anne de Lapocatière, la société de colonisation des comtés de l'Islet et de Kamouraska, qui allait implanter ses colons dans la région du Lac St-Jean, à une distance de plus de cinquante lieues.

Ceux d'entre vous qui ont lu les relations des travaux herculéens exécutés par ces courageux pionniers, des misères de toutes sortes qu'ils ont eu à subir, diront comme M. Etienne Parent, dans un discours prononcé à Québec au mois d'avril 1852 : "C'est à fendre le cœur, mais aussi c'est à exci-
" ter l'admiration, l'orgueil national, que d'entendre le récit
" des tribulations et des souffrances endurées avec tant de
" résignation et de constance par les premiers colons des
" Bois-Francs et autres lieu où nos compatriotes sont encore
" aux prises avec des obstacles à décourager une toute autre
" race d'hommes."

Les seigneuries n'offraient presque plus de terres à défricher. Il fallait trouver un débouché pour le trop plein de nos vieilles paroisses, qui se dirigeait, d'une façon alarmante, vers les Etats-Unis. Les journaux du temps sont remplis de lamentations sur la désertion des nôtres, qui s'en allaient par milliers sur la terre étrangère. La Législature nommait comités sur comités pour s'occuper de la question et trouver un remède au mal que causait l'émigration. Nous avions alors à compter avec notre province sœur du Haut-Canada, qui n'envisageait pas la question avec la même chaleur que nous, et avant que le gouvernement eût voté un montant raisonnable pour venir en aide à la colonisation, les Cantons de l'Est étaient déjà envahis sur plusieurs points, et la vallée du Lac St-Jean voyait arriver ses premiers détachements de défricheurs, obéissant au mot d'ordre qui ne cessait de retentir partout, dans les assemblées publiques et dans la presse : "Arrêtons l'émigration et emparons-nous du sol."

Jusque-là les travaux de colonisation entrepris par le gouvernement étaient surtout destinés à attirer des colons du

dehors ; c'est ainsi qu'ont été ouverts les grands chemins des Cantons de l'Est et ceux de la Gaspésie.

Les habitants des seigneuries qui préféraient la vieille tenure en censive, n'osaient s'aventurer sur les terres de la Couronne. Il ne fallait pas moins que la croisade de 1848 pour créer le premier mouvement qui poussa les Canadiens-français vers les Bois-Francs.

La participation directe de l'Etat à l'œuvre de la colonisation par les enfants du sol ne commença à se faire sentir que le jour où le gouvernement responsable fut solidement établi ; et encore, les premiers soucis de ceux qui avaient conquis pour le Canada cet engin de la souveraineté ministérielle furent-ils de réparer d'abord les injustices commises par les administrations précédentes ; c'est ce qu'ils s'empressèrent de faire dans la plus large mesure.

Cela fait, ils s'occupèrent de dégager la propriété foncière des charges et des embarras du régime féodal, et, en 1854, l'abolition de la tenure seigneuriale fut décrétée.

Le régime seigneurial avait tout de même fait son œuvre ; sur les deux rives du St-Laurent jusqu'au Golfe et dans la vallée du Richelieu, il avait transformé la forêt primitive en de florissantes campagnes, habitées par une population homogène, plus solidement organisée que celle d'aucune autre partie de l'Amérique. La paroisse s'était peu à peu substituée à la seigneurie, et avait formé cette mosaïque indestructible qui a donné à notre province le cachet qu'elle conserve encore et qu'elle imprime partout où les nôtres s'implantent.

La colonisation prend une nouvelle forme en se répandant dans les cantons de l'Est ; de hardis pionniers s'acheminent, par petits groupes, vers les Bois-Francs, comme on les appelait alors ; ils y trouvent un sol fertile, couvert d'une riche forêt qui, avec les cendres du défrichement, les aide à surmonter les misères des premières années. Des sociétés de colonisation se forment, à Québec et à Montréal, pour activer le mouvement ; les groupes deviennent plus nombreux ; de courageux missionnaires les accompagnent, et, bientôt, des chapelles se construisent, de place en place, formant les noyaux de nouvelles paroisses dont les noms remplacent ceux des Cantons.

Après la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis, quelques-uns des hauts fonctionnaires de la province de Québec auraient été d'avis d'attirer des colons de langue française sur la frontière américaine des Cantons de l'Est, pour former une véritable ligne de démarcation entre la nouvelle république et le Bas-Canada. Cette manière de voir, qui pourtant ne manquait pas de plausibilité, fut loin de prévaloir, et tout ce territoire, après avoir été étiqueté de noms empruntés à la topographie des Iles Britanniques, fut distribué en grande partie aux mignons de l'exécutif colonial et aux "United Empire Loyalists," avec l'intention de faire de cette partie de notre province une reproduction fidèle de la mère-patrie britannique. Pendant près de cinquante ans, il n'y eut guère, en effet, que des "United Empire Loyalists," ou des immigrants des Iles Britanniques, qui s'y fixèrent ; mais, à partir de 1848, l'élément français y pénétra. Peu nombreux d'abord, les colons canadiens-français se multiplièrent, et, au bout de quelques années, grâce à la construction du Grand-Tronc et d'autres voies ferrées qui sillonnèrent cette contrée, l'invasion s'accentua, au point qu'aujourd'hui l'élément français y dépasse en nombre l'élément britannique.

L'agitation politique qui, depuis plus de vingt ans, bouleversait le Bas-Canada, avait produit, en maints endroits, le découragement et la ruine. Les jeunes gens, d'abord, avaient pris, en grand nombre, la route des Etats-Unis, à la recherche d'un sort meilleur ; puis, les familles avaient suivi leurs traces, et l'émigration prenait des proportions telles que le cri d'alarme, jeté par un prêtre, se répercuta par toute la province, et une véritable croisade de colonisation s'ensuivit.

J'étais encore presque un enfant quand ce mouvement a commencé, et je me rappelle que le vénérable curé de ma paroisse faisait, tous les automnes, un appel chaleureux à ses paroissiens en faveur de la colonisation. Il les réunissait dans la salle publique et leur expliquait qu'au lieu de laisser les jeunes gens aller, soit aux Etats-Unis, soit dans les chantiers, il fallait les envoyer s'établir sur les terres de la Couronne, à quelques milles au nord, ajoutant, comme conclusion, que ceux qui étaient en position de le faire, devaient s'imposer quelques



LE TRÈS HONORABLE SIR WILFRID LAURIER, K.C., M.G.
Premier Ministre du Canada.

sacri
bien
les l
bouc
Les
vaie
les c
inscr

va c
pour
chois
Je n
par l
mari
mula

la nc
pouv
de b
St-T
kenn

chig
les t
Eux
de D

che,

Mori
nisé
dépu
la Co
de co
assis
mise

sacrifices pour contribuer à l'accroissement de la patrie, au bien-être de la jeunesse et à la gloire de Dieu. Séance tenante, les habitants à l'aise s'inscrivaient, qui pour des provisions de bouche, qui pour des grains, qui pour des vêtements, etc., etc. Les jeunes, disposés à aller passer l'hiver à défricher, s'inscrivaient à leur tour, et le moment venu de partir pour la forêt, les dons faits par la paroisse étaient répartis entre les colons inscrits.

Après deux hivers ainsi employés au défrichement, il arriva que quelques-uns des jeunes colons purent récolter assez pour leur subsistance. Le moment était venu pour eux de se choisir des compagnes, afin de se fixer désormais sur leurs lots. Je me rappelle encore les touchantes allocutions prononcées par le digne curé, à l'occasion de la publication des bans de mariage de ces premiers colons. Que de bénédictions il accumulait sur ces couples vaillants qui donnaient un si bel exemple !

Dès qu'il y eut un certain nombre de ménages établis dans la nouvelle colonie, il allait les visiter le plus souvent qu'il le pouvait, et, au bout de quelques années, sans avoir fait plus de bruit que je viens de le dire, il avait fondé la paroisse de St-Théodore de Chertsey et la paroisse de St-Calixte de Kilkenny !

Ce que le vénérable M. Paré, curé de St-Jacques de l'Achigan, a fait, combien d'autres de ses confrères l'ont fait pour les terres publiques situées dans le voisinage de leurs paroisses. Eux non plus n'ont pas ambitionné autre chose que la gloire de Dieu et le salut des âmes confiées à leur garde.

C'est ainsi que se faisait la colonisation, de proche en proche, il y a cinquante ans.

Ce n'est qu'en 1854, lors de l'entrée de l'honorable M. Morin au ministère des Terres de la Couronne, que fut organisé le service de la colonisation. Le Dr. F. Boutillier, ancien député de St-Hyacinthe, fut nommé Inspecteur des Terres de la Couronne, et prit, en cette qualité, la direction des travaux de colonisation, avec feu M. Boucher de la Bruère comme son assistant. Une subvention de cent vingt mille piastres fut mise à leur disposition. Ils se mirent résolument à l'œuvre,

sur tous les points où la colonisation offrait des chances de succès.

Après la retraite de l'honorable M. Morin, le ministère des terres eut successivement pour chefs les honorables MM. Cauchon, Evanturel, LeTellier de St-Just et Chapais qui, tous, du premier au dernier, ont fait ce qui dépendait d'eux et de la collaboration de l'Etat pour activer le mouvement colonisateur. Mais les subventions aux chemins de fer épuisaient le trésor et il restait comparativement peu, entre $50,000 et $60,000 par année, pour les chemins de colonisation ; c'est à force d'adresse et de persévérance que ceux des nôtres qui ont voulu pousser la colonisation ont dû opérer, sous le régime de l'Union. Il est juste d'ajouter qu'à partir de 1852, la construction du Grand Tronc et des autres chemins de fer de la rive sud a favorisé puissamment la colonisation, du côté des Cantons de l'Est, au point qu'à l'époque de la Confédération, cette région était devenue une des partie les plus prospères de notre province.

A partir de 1867, le gouvernement de la Province de Québec, si heureusement inauguré par le regretté M. Chauveau a inscrit la colonisation en tête de son programme et a pris tous les moyens de la faire progresser. Il a subventionné les sociétés de colonisation ; il a fait appel à l'immigration européenne et favorisé le rapatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Les territoires les plus propres à former des établissements prospères ont éte explorés, les chemins principaux ont été tracés, et une moyenne de cent mille piastres a été dépensée, chaque année, en travaux de chemins et ponts de première nécessité.

Le zèle déployé par notre première administration provinciale ne s'est point ralenti ; tous les gouvernements qui se sont succédé depuis ont tenu à honneur de poursuivre l'œuvre de l'extension de notre domaine agricole, et au bout de vingt ans les régions du Saguenay, de la Gaspésie, du St-Maurice et de l'Ottawa ont été sillonnées de bons chemins de roulage, de même que les comtés de la rive sud du St-Laurent et ceux du nord de Montréal. J'ai été mêlé de trop près à ce travail pour ne pas laisser à d'autres le soin de l'apprécier, et je me

contenterai d'ajouter que partout, où s'est fait sentir l'action du gouvernement et des sociétés de colonisation, des établissements prospères ont remplacé la forêt primitive.

J'ai pu suivre presque pas à pas, pendant ces vingt années, les progrès réalisés dans chaque région. Nulle part l'intervention de l'Etat n'a été plus fructueuse que dans la région du Saguenay. Au début de la Confédération, tout était encore à créer dans cette contrée isolée, grande comme une province. On y comptait à peine quatre paroisses organisées, et, aujourd'hui, elles sont au nombre de plus de trente. Sa ville capitale, Chicoutimi, grâce à son port de mer, est en voie de devenir un grand centre industriel ; elle est le siège d'un évêché important, et possède, depuis 1873, un séminaire où se forme toute sa classe dirigeante. Il s'y publie quatre journaux. A vingt-cinq lieues dans l'intérieur, Roberval, un autre centre d'activité industrielle et commerciale, est appelé à un grand avenir. Il y a trente ans, le Saguenay avait peine à fournir à la subsistance des groupes épars de sa population, et, durant la saison de navigation qui vient de finir, il n'a pas exporté moins de $300,000 de produits de son industrie laitière.

Le Saguenay avait eu sa part légitime des octrois de colonisation : rien de plus. Là, comme ailleurs, de bons chemins de roulage achevaient de relier les nouvelles paroisses entre elles ; mais les communications extérieures faisaient défaut ; c'étaient des chemins de fer qu'il fallait.

Notre Législature, après avoir hésité pendant plusieurs années à entreprendre la construction de voies ferrées, effrayée qu'elle était par les sommes énormes qu'avait absorbées le chemin de fer du Grand Tronc (en 1867, le Grand Tronc redevait $25,607,393, en capital et intérêts, au gouvernement du Canada), débuta par les chemins à lisses en bois, sur le Québec & Gosford, sur le Lévis & Kennebec et sur le Sud-Est (*South Eastern*) ; puis, ce premier pas fait, on remplaça ces lisses de bois par des lisses de fer et le chemin de fer de la Rive Nord, celui de la colonisation du nord de Montréal, celui du Lac St-Jean, celui de la Baie des Chaleurs, pour ne mentionner que les principaux, furent construits et donnèrent à la colonisation l'élan désiré.

Un de ceux qui avaient le plus contribué à faire adopter la construction des chemins de fer comme moyen de colonisation, feu M. le curé Labelle fut appelé, en 1888, à prendre la direction officielle de la colonisation. C'était la reconnaissance de la dette de l'Etat envers l'Eglise. Le grand prestige dont le curé de St-Jérôme était entouré, l'ardeur de son zèle, firent concevoir les plus légitimes espérances pour l'avancement de l'œuvre. Il avait de grands projets, qui cadraient mal avec les exigences administratives ; il travaillait résolument à les réaliser lorsque la mort impitoyable est venue le surprendre, trois ans à peine après qu'il eût été appelé à ce poste d'honneur.

Reprenant avec une nouvelle vigueur la croisade qu'il avait entreprise comme curé de St-Jérôme, il consacra ces trois années à peupler son grand Nord, où il rêvait de fonder un évêché dont il ambitionnait d'être le titulaire. Rêve légitime, rêve dans lequel n'avaient de part ni l'orgueil ni les passions mesquines, mais seule sa passion de faire de grandes choses pour l'œuvre à laquelle il avait voué sa vigoureuse existence. Evêque de St-Jérôme et débarrassé des entraves inhérentes à la routine administrative, il aurait pu de nouveau donner carrière à son zèle et compléter son royaume de colonisation du nord qui, pour lui, était le vestibule du royaume du ciel. La Providence, qui dirige les choses autrement que nous, hommes à courte vue, nous a refusé le beau spectacle qu'eut offert ce bon prêtre et ce grand patriote, présidant au développement de son œuvre appuyé sur la houlette pastorale. L'ange de la mort l'a touché, et il est disparu, laissant, comme une légende, le souvenir de ce qu'il a fait et de ce qu'il avait projeté de faire.

Voilà l'œuvre des différents gouvernements qui se sont succédé depuis que nous avons notre autonomie provinciale. Ils ont fait ce que nous avions le droit d'attendre d'eux.

Mais il est un autre facteur dont on ne tient pas généralement compte, dans le mouvement qui pousse à la colonisation : je veux parler de l'influence de la presse. Divisée sur la plupart des questions, elle est restée unanimement pleine de zèle pour la colonisation. Elle a formé l'opinion, et lui a donné la force que donne le sentiment.

Ne croyez-vous pas comme moi que le livre du regretté

M. Chauveau, son *Charles Guérin*, dont quelques dilettantes ont eu le mauvais goût de se moquer, ait contribué, dans une large mesure, à passionner l'opinion pour ce héros qui, avec son ami Jean Guilbault, fonde un village dans la forêt, voit s'élever au centre une église, avec un brillant clocher surmonté du coq gaulois, devient l'arbitre chéri de sa petite colonie, et finit par être menacé d'aller la représenter au Parlement, chose que je ne lui souhaite pas, mais qui a bien pu lui arriver ?

Ne croyez-vous pas que le *Jean Rivard* de Gérin-Lajoie, si vivant, si courageux, si adroit, si bon Canadien, n'ait entraîné des centaines et des centaines de braves jeunes gens à se tailler un domaine dans la forêt? Et le manifeste des missionnaires des Cantons de l'Est, et l'Histoire des Bois-Francs, de l'abbé Chs. Trudelle, et combien d'autres publications qui m'échappent, qui ont montré la voie à suivre et qui ont été écoutées.

Puis, il y a eu des exemples frappants, donnés par des patriotes bien en vue. Pour ne citer que les plus marquants, parmi ceux qui ne sont plus, je mentionnerai l'honorable M. Auguste Norbert Morin, qui a consacré le plus clair de sa fortune à sa magnifique ferme de Ste-Adèle, taillée en pleine forêt, avec moulin à scie et à farine tout auprès ; l'intrépide député d'Arthabaska, feu Eric Dorion, qui a fondé le village de l'Avenir ; l'honorable M. J.-C. Chapais, qui a doté le Lac St-Jean de son premier moulin à farine ; le Révd M. Hébert, qui a été l'esprit dirigeant de la Société de l'Islet et Kamouraska, à qui nous devons la belle paroisse d'Hébertville, qui perpétuera son nom. La liste serait longue, s'il fallait énumé· tous les dévouements de ce genre, qui ont imprimé un cachet de noblesse à l'œuvre de tous.

J'ai connu, à Montréal, vers 1860, une maison de commerce qui avait fini par faire une spécialité de pousser les jeunes gens à aller s'établir, comme marchands, dans les nouvelles colonies ; c'était l'ancienne maison Ephrem et Victor Hudon, dont feu M. Abraham Ouellet et feu M. Labrèche-Viger faisaient alors partie. Ils étendirent leurs opérations dans tous les cantons de l'Est, jusque dans les cantons de Beauce : témoins, les paroisses de St-Ephrem et de St-Victor

de Tring, ainsi nommées d'après les deux chefs de cette maison, et tout en étendant le cercle de leurs affaires, ils contribuaient puissamment au succès des colonies nouvelles.

C'est le concours réuni de toutes ces influences qui a fait fructifier l'œuvre du gouvernement ; c'est, surtout, le concours de Sociétés comme la vôtre qui fait surgir des colons ; ce sont elles qui créent les grands courants et qui indiquent la voie à suivre. Le gouvernement peut ouvrir des chemins, offrir des terres ; mais c'est aux Sociétés de colonisation de prêcher la croisade et de recruter les défricheurs.

Le congrès que vous avez organisé ne peut manquer de stimuler l'action de notre population. Laissez-moi vous féliciter du succès qui a jusqu'ici couronné vos efforts.

Au cours des délibérations de ce congrès, j'ai entendu, à plusieurs reprises, formuler des plaintes au sujet des conflits d'intérêts qu'on prétend exister entre le marchand de bois et le colon. J'ignore jusqu'à quel point ces plaintes sont fondées. Mais il me sera bien permis, en terminant, de formuler le vœu que, dût le Trésor ou le commerce de bois en souffrir, l'intérêt du colon doit l'emporter. La province est assez riche pour risquer de perdre quelque revenu, elle ne l'est pas assez pour perdre un seul colon.

Région de Montfort (*)

Monsieur le Président,
Messieurs,

Pour apprécier exactement notre sol colonial, il ne suffit pas d'en voir les belles régions, où, de suite, l'aisance et la richesse apparaissent comme récompense certaine des labeurs du bon cultivateur. A travers ces belles régions, nombreuses, grâce à Dieu, en notre province de Québec, il en est, il faut

(*) Discours prononcé, à la troisième séance du congrès de la colonisation, le 23 novembre 1898, par le R. P. Armand Bouchet, des Pères de la Société de Marie, supérieur des orphelinats agricoles de Montfort et Huberdeau.

bien le dire, d'inférieures, mais dont on a trop médit, et que l'on a, passez-moi l'expression, calomniées. C'est de ces dernières que je viens prendre la défense, non par des raisonnements, mais par des faits.

Montfort, ses environs, et une grande partie du comté d'Argenteuil, car je veux me restreindre au pays que j'habite depuis 15 ans, sont rangés sans contredit parmi ces régions inférieures et classés, sinon comme impropres, du moins comme peu propres à l'agriculture. Et nos visiteurs en conviennent sans peine. Ils admirent nos sites superbes, nos lacs si admirablement découpés et semés à profusion, mais ils se demandent comment peuvent vivre les habitants de ces montagnes. Or, depuis 15 ans, voici ce que j'ai remarqué : il n'y a presque pas, dans la région, de lot, où une famille laborieuse, ayant de l'ordre et quelque intelligence des choses de la culture, ne puisse vivre et élever de nombreux enfants. Dans notre petite population de 75 familles environ, plusieurs pères de familles ont pu demander le lot du 12e enfant vivant, et ils sont loin d'être les plus pauvres ; ils n'avaient pas de terre de qualité supérieure à celles de leurs voisins. Chez plusieurs, l'aisance est même arrivée au moment où leurs ainés ont commencé par leur travail à venir en aide aux parents. Dans ce mois même, un de ces pères de 12 enfants vivants m'apportait, pour être placée à la caisse d'épargne, comme économies des derniers 18 mois, la jolie somme de deux cents piastres.

Montfort lui-même semble tout à fait impropre à la culture; ceux qui l'ont visité savent que c'est l'épithète la plus louangeuse qu'on puisse lui appliquer sous ce rapport.

Eh ! bien, voici les résultats obtenus depuis cinq années. Avec environ 180 arpents de terrain défriché, je ne dis pas en culture, car Dieu sait ce qui est cultivable au milieu de ces monts rocheux, nous récoltons, chaque année, de 70 à 80 tonnes de bon foin, 400 à 500 minots de grains, 1400 à 1600 minots de pommes de terre, toute la provision de légumes pour l'orphelinat, où il nous faut nourrir 230 à 250 personnes ; nous entretenons 30 vaches et 4 chevaux. Un verger de 200 pommiers commence à donner des fruits.

Vous remarquerez que la proportion des grains est faible ;

c'est que, dans ces terrains si en pente, il me semble qu'il faut garder en prairies et en pâturages le plus d'espace possible. C'est moins dispendieux, et c'est aussi le moyen de conserver la terre au flanc des montagnes. Dans les guérets et les cultures sarclées, les pluies d'orage, ordinairement torrentielles, causent des dégats irréparables, en entrainant les terres dans les ravins ou les vallées.

Nous avons des prairies, où, depuis 12 à 14 ans, on coupe, chaque année, du mil de 3 à 4 pieds de hauteur. Les légumes carottes, navets, choux, salades, viennent admirablement bien. La pomme de terre est d'excellente qualité ; le lait, la crême et le beurre sont de premier choix. J'en fais appel à ceux parmi vous, messieurs, qui nous ont fait l'honneur de s'asseoir à notre table.

Quant à nos machines agricoles, pour exécuter ces travaux, il faut dire, hélas ! qu'il n'y en a qu'à la grange, et c'est ici qu'il faut tourner la médaille et en regarder le revers. Le travail, il faut le faire à la main ; le labeur est dur, mais il n'est pas ingrat.

Mais, me direz-vous, le moyen de réaliser tout cela ? Le voici : 1. Il faut être de son métier, c'est-à-dire cultivateur, c'est-à-dire prévoir le travail à faire, l'exécuter dans le temps convenable, être soigneux dans tout ce que l'on fait. Vous dirais-je que nous ne pouvons, malgré notre diligence, jamais trouver un jour où nous puissions dire ; nous n'avons plus rien à faire, qu'allons-nous entreprendre ?

2. Pour entretenir aussi longtemps des prairies sans les renouveler, on y met de temps en temps du fumier de ferme et de la cendre de bois : c'est vous dire qu'on n'en laisse pas perdre. Ce que l'on cultive, on tâche de le bien soigner.

3. Dans nos montagnes, le petit Klondyke du cultivateur, ce sont ses étables ; nous avons autant d'animaux que nous en pouvons nourrir avec les produits de la ferme, et les animaux sont l'objet de soins aussi réguliers et assidus que bons.

Je pourrais citer d'autres exemples, mais pour ne point abuser de votre bienveillance, messieurs, je conclurai en disant que beaucoup de nos terres, que l'on dit impropres à la colonisation, ne sont telles que parce que l'on ne sait pas, ou l'on ne

veut pas se donner la peine de les cultiver, par défaut de courage, de savoir-faire, d'ordre et d'économie. Quand, en été, on voit, au milieu du jour, des cultivateurs debout ou assis devant la porte de leur maison, fumant la pipe, et n'ayant rien à faire, on n'a pas besoin de visiter leur terre pour savoir que les mauvaises herbes y pullulent, et que les récoltes y seront maigres.

Ce n'est pas la terre qui manque à l'homme, mais bien les bras de l'homme qui font défaut à la terre. Celle-ci paie bien les soins qu'on lui donne, j'en ai pour garant tous les bons cultivateurs.

Pour être exact et complet, je dois ajouter au succès de mes cultivateurs une autre cause qui ne tient pas à la terre, et qui n'est pas la moindre, mais qui prouvera, une fois de plus, qu'avec des voies de communication suffisantes, presque toute notre province de Québec pourrait recevoir d'innombrables colons et les rendre prospères, je veux parler du chemin de fer de colonisation de Montfort et Gatineau. La première section est à peine terminée, et déjà l'aisance apparaît, le pays se transforme sur tout son parcours qui n'a, à mon avis, qu'un défaut, celui d'être trop court, pour le bien du pays. Il est grandement à souhaiter qu'il réalise tout son nom et sa charte, et qu'il arrive à la rivière Gatineau, apportant aux comtés de Labelle et de Wright l'aisance qu'il développe en celui d'Argenteuil, où nos belles forêts ne tomberont plus en pure perte. Les travaux de l'été procureront l'entretien de nos cultivateurs, et ceux de l'hiver créeront leurs économies.

Grâce au chemin de fer encore, on va voir des industries diverses se fonder sur son parcours. Depuis deux ans, cinq grandes scieries à vapeur se sont établies, pouvant débiter, chacune, de 30 à 40,000 billots par été. Les propriétaires de ces moulins estiment que la forêt actuelle peut fournir du bois pendant 20 ans sans que ces moulins aient à chômer une seule journée. Ce sont donc autant de villages qui vont se former, attirant des colons, qui travailleront leur terre pendant l'été, et trouveront dans la forêt un travail rémunérateur, pendant l'hiver.

L'industrie minière a une voie ouverte, avec le mica et l'amiante, dans Wentworth, et il y a du kaolin de grande valeur

dans Amherst. Serais-je indiscret en disant qu'il a été trouvé du minerai d'or dans nos montagnes ? Les échantillons de pierre analysés ici le printemps dernier, au laboratoire de l'université McGill, ne sont pas riches, il est vrai, mais parce qu'ils sont d'une nature friable et qu'ils ont été pris sur la grève de la rivière Rouge. Qui sait si le fond de cette rivière n'en contient pas des quantités dignes d'exploitation ?

Je termine en exprimant le vœu, vœu auquel je prie cette honorable assemblée d'adhérer, que nos gouvernements favorisent de tout leur pouvoir l'extension et la continuation de ce chemin de fer de colonisation de Montfort et Gatineau ; et j'ajoute, et de toutes les lignes d'intérêt vraiment général, qui ouvrent de nouvelles régions à la colonisation, ou qui sont nécessaires à son succès.

Un mot encore, s'il vous plaît, messieurs, pour justifier ce vœu : le cultivateur doit vivre des produits de sa terre, c'est un principe. Il trouvera sur sa terre presque toute sa nourriture, mais il aura à faire des importations et surtout l'exportation de ses produits agricoles. L'énorme production de ces produits, dans le monde entier, en a fait baisser les prix sur tous les marchés, sans qu'il y ait espoir de les voir se relever. Il faut même s'attendre à les voir baisser encore. Il faut donc, pour remédier à ces bas prix et laisser au cultivateur quelque profit net de ses labeurs, des moyens faciles et peu coûteux de transport. De plus, les produits agricoles principaux de notre province sont ceux de l'industrie laitière et de ses annexes, exigeant un transport dans des conditions particulièrement bonnes et délicates. Or, les bateaux sur les rivières et les grands lacs, et les chemins de fer dans les terres, sont les seuls moyens pratiques pour réaliser la double condition d'économie et de bonne installation du transport des produits agricoles. Sans cela, pas d'extension de la colonisation ; et ce serait la ruine des colons, qui ne pourraient pas seulement faire l'argent nécessaires pour les besoins de la famille et le paiement des taxes et autres contributions inévitables en chaque paroisse ou municipalité. Car, pensez-vous qu'il puisse rester quelque profit à un cultivateur qui est obligé de faire un voyage de deux à six jours

pour aller vendre quelques cents livres de beurre ou de viande, ou quelques charges de grains ?

Donc, mesdames et messieurs, demandons, pour tous les grands centres de colonisation, des bateaux sur les rivières ou grands lacs, et ailleurs, des chemins de fer, et que nos gouvernements soient priés de considérer que toutes dépenses faites en ce but ne sont que des avances au plus solvable et au plus stable des débiteurs, la terre fertile de notre incomparable province de Québec.

Le Lac Saint-Jean.*

Si j'ai accepté l'invitation qui m'a été faite d'adresser la parole à l'une des séances du grand congrès de la colonisation, que les directeurs de la Société de Colonisation ont si bien organisé, ce n'est pas parce que j'ai cru pouvoir apporter un grand concours de lumière aux délibérations de cette assemblée, mais parce que j'ai compris qu'à Montréal on voulait connaître bien la véritable position de la colonisation dans tous les coins de la province, et que l'on désirait, après une étude sérieuse de l'état des choses actuel, trouver moyen de porter remède aux maux, s'il y a lieu, et en tous cas promouvoir plus rapidement que jamais la marche de la colonisation dans la province, sans distinction de clochers et sans lutte d'intérêts de localités. Toutefois, sans vouloir établir une comparaison de clochers, je vous demanderai, en passant, de vous dire quelques mots de la région que j'ai l'honneur de représenter, afin de vous démontrer que, là comme ici, comme dans la Matapédia et la Gaspésie, il y a des terres riches et fertiles, sur lesquelles un colon peut vivre heureux et content et assurer à sa famille un avenir prospère.

Le seul capital entré au Lac Saint-Jean a été une somme énorme de courage, d'énergie, de religion et de foi dans l'avenir de la province ; d'autre capital, pas du tout. En 1854, il n'y avait pas une âme, et aujourd'hui on en compte une ving-

*Discours prononcé, à la 3ème séance du congrès de la colonisation, le mercredi, 23 novembre après-midi, par M. Joseph Girard, député provincial du comté du Lac Saint-Jean.

taine de mille, composant vingt-quatre ou vingt-cinq paroisses assez à l'aise pour ne pas faire rougir les vieilles paroisses qui ont fourni la population qui les habite. L'an dernier, le Lac Saint-Jean exportait, par les chars, 2,000,000 de livres de fromage et une quantité raisonnable d'animaux vivants ; cette année, on a expédié autant de fromage et 60 chars d'animaux vivants, sans compter les grains et les foins qui sont consommés dans les chantiers qui produisent des millions de pieds de bois —et cependant il n'y a pas dix ans que le chemin de fer est rendu à Roberval et six ans qu'il se rend à Chicoutimi. Il y a vingt ans que je suis fixé sur la terre que j'habite aujourd'hui, et à part deux qui sont partis, dans ma paroisse, les cent premiers colons qui s'y sont fixés vivent à l'aise, sur les mêmes terres qu'ils ont achetées du gouvernement il y a vingt-cinq ou trente ans—et ceci est l'histoire de toutes nos paroisses. Par conséquent, nous n'émigrons pas et le sol qui nous a vus naître nous fournit quotidiennement ce dont nous avons besoin.

Notre chemin de fer transporte gratuitement au Lac Saint-Jean les colons avec leurs bagages, leurs provisions et leurs instruments d'agriculture. C'est un grand avantage, dû au bon esprit du bureau de direction, qui agit ainsi depuis le commencement de ses opérations, sans aide supplémentaire des gouvernements, sauf depuis deux ans. Qu'on me permette, en passant, de remercier publiquement, au nom de mes commettants, ces messieurs, pour leur esprit public ; et qu'on me permette aussi de mentionner spécialement les noms de deux hommes qui ont été les auteurs et les facteurs de la construction de notre chemin, je veux dire M. Elizée Beaudet, le vice-président actuel, et M. J. G. Scott, l'habile gérant de notre compagnie. Ces deux noms font l'objet de la vénération publique, dans la région, et seront répétés longtemps par nos enfants.

Si une pauvre compagnie comme la nôtre, avec des subsides pourtant bien moins considérables que ceux qui sont payés à d'autres chemins dans les mêmes conditions, peut donner autant d'avantages aux colons, je me demande pourquoi le chemin du gouvernement, l'I. C. R. n'en ferait pas autant en faveur de la Gaspésie.

Quant au climat, un journal tenu chez nous et dans nos

régions de colonisation établirait clairement que nous n'avons rien à envier aux autres parties de la province ; lundi matin, on labourait dans mon pays, et hier je voyais labourer dans une campagne près de Montréal. Donc, messieurs, nous sommes tous sur un pied d'égalité fraternelle, et je vous invite tous à venir faire de la colonisation au Lac Saint-Jean, sûr que, si vous acceptez, vous serez contents d'être venus.

Maintenant, avec votre permission, j'ajouterai quelques considérations sur les améliorations possibles à apporter à l'état actuel de la colonisation.

Dans la région que j'habite, il y a une plaie qui paralyse tout, contre laquelle tout le monde crie et que personne n'ose attaquer de front : c'est la spéculation sur les lots, qui a été engendrée par les lois qui nous régissent, et qui parait tellement puissante, maintenant, que son ouvrage injuste se continue au détriment de l'intérêt général.

D'après moi, il y a défaut dans toute l'organisation et voici mes vues :

Les arpentages sont incomplets, en ce sens qu'ils ne donnent pas du tout l'idée juste de la valeur véritable des terres arpentées. Je voudrais, moi, que tout arpenteur fût contraint d'avoir avec lui, dans un arpentage de canton, un explorateur chargé spécialement de visiter, chaque jour, en détail, les lots qui sont arpentés afin, que le soir, l'arpenteur puisse faire rapport que, sur tant de lots arpentés dans la journée, il y en a tant qui sont propres à la culture, tant qui ne sont que des terres à bois, ou que ce sont toutes de bonnes terres. Le simple passage dans les fronteaux ne donne aucune idée de la terre à deux arpents chaque côté, et une foule de colons ont été les victimes de cette lacune, achetant, sur la parole des rapports publics, des lots qui ne valent rien du tout, au point de vue agricole, et j'ai entendu bien des reproches, parfois bien amers, contre les hommes qui trompent ainsi le pauvre homme de bonne foi, se confiant dans la direction des hommes publics.

Il faut à tout prix remédier à ce mal. Puis, la vente des lots faite, on impose comme condition l'occupation dans les six mois, et 10 âcres de défrichement dans les premiers quatre ans : c'est ici que les spéculateurs arrivent en troupes et jouent

avec la loi à leur aise, tout comme si la loi n'existait pas. On veut faire annuler la vente faite à ces messieurs : il faut 60 jours d'avis, pendant lesquels le coupable réussira à trouver une influence politique qui persuadera au ministre que l'annulation ne doit pas avoir lieu, et de fait le ministre se rendra : la première vente sera maintenue, et le spéculateur jouira de son usurpation, en attendant qu'un colon sérieux, qui craint de s'enfoncer trop loin dans la forêt, lui paie $100 à $200 pour ce qu'il a payé $4.00 au gouvernement. Le seul moyen de remédier à cela d'un coup, c'est de garder les mêmes conditions d'établissement, mais de stipuler, sur le billet de location, que, tous les douze mois, celui qui n'aura pas rempli ses obligations perdra *ipso facto* ses droits ; que l'agent des terres, chargé de faire une visite annuelle dans les cantons qu'il surveillera, fera l'annulation sans avis, le jour de son passage. Le lendemain, messieurs les spéculateurs vont travailler ou s'en aller, et le moment où la forêt disparaît, que ce soit un spéculateur ou un autre qui travaille, ce moment-là est la marque du vrai progrès. Et, comme encouragement, que l'on donne gratuitement nos terres à celui qui, dans les deux premières années, aura fait cinq arpents de défrichement et ouvert un chemin temporaire en face de son terrain.

Puis, que le gouvernement ne mette en vente, à la fois, que le moins de terre possible, rang par rang, afin de faciliter le groupement des colons ; qu'il suspende les arpentages nouveaux, tant que nos terres arpentées ne seront pas vendues, et vous verrez bientôt cesser les demandes de chemins de colonisation, lentement accordés et faits à moitié; l'argent de la colonisation sera employé pratiquement, et vous aurez rendu un grand service au public.

Pourquoi, lorsque le gouvernement vend des limites à bois, ne les fait-il pas explorer d'avance et, dans les cas où ces limites sont sur les terres arables, ne fixe-t-il pas un diamètre plus gros au bois à être coupé par les marchands, afin qu'il en reste pour le colon, ce qui deviendra bientôt une ressource sur son lot, pour lui permettre gagner quelqu'argent, et d'éviter, ce que j'ai vu bien des fois, la nécessité d'acheter du bois pour ses propres bâtisses, sur un lot en bois debout. Ces anomalies,

messieurs, vous disent qu'il y a besoin de modifications démontrées par l'expérience de plusieurs années.

Quant aux chemins de colonisation, n'est-il pas désirable que les argents destinés à cette fin ne soient pas gaspillés, comme on le voit tous les ans, pour de viles fins politiques et souvent personnelles, en ouvrages de réparations dans les vieilles paroisses.

J'entendais parler de chemin de fer, aujourd'hui, à propos de colonisation, et l'on m'objectait que la province ne peut plus en faire. Je ne discuterai pas cette opinion, mais si on ne peut plus faire de grands chemins de fer, pourquoi, dans les cas urgents et pour augmenter la marche du progrès, n'a-t-on pas recours aux chemins de fer étroits, (les Decauville, par exemple), qui rendent de grands services dans d'autres pays et coûtent si peu à construire et à entretenir.

Pour moi, j'admirerais un gouvernement qui, ne pouvant me donner un gros pain tout de suite, m'en donnerait une bonne tranche, capable de me faire attendre, sans souffrir, de meilleures circonstances.

On parle aussi d'aide ou faveurs aux colons pauvres, d'un bonus de tant de l'acre, ou d'une autre aide directe. Je n'ai pas foi dans ces systèmes, qui peuvent entraîner de fortes dépenses, sans grand succès souvent. Au lieu de cela, que les sociétés de colonisation achètent un ou plusieurs lots, dans les cantons qu'elles colonisent, et que les défrichements, sur ces lots, soient faits par les colons qui se groupent à l'entour. Lorsque ces terrains auront pris une valeur raisonnable et que les colons pourront se maintenir par eux-mêmes, ces lots seront vendus au profit de la société, qui, avec le même argent, recommencera le même ouvrage philanthropique dans un autre endroit. Voilà, d'après moi, des moyens de remédier aux griefs que nous constatons ; je les soumets respectueusement à l'attention et à la discussion de ce congrès.

Il reste la fondation de crédits agricoles, qui débarrasseraient les colons et les cultivateurs du fardeau d'intérêts trop lourds. En France, en Allemagne et ailleurs, les caisses rurales protègent les habitants des campagnes et leur fournissent des sommes considérables. Il y a, maintenant, dans le pays

des capitaux considérables qui, souvent, ne rapportent pas de gros profits aux propriétaires. Pourquoi le capital canadien ne pourrait-il pas rendre à la classe agricole les mêmes services que le capital européen trouve moyen de rendre aux populations rurales ?

Votre congrès, messieurs de Montréal, va s'occuper de toutes ces questions. Peut-être n'obtiendra-t-il pas tout ce qu'il désire, du premier coup, mais je vois trop d'hommes d'affaires mêlés au mouvement, je vois trop l'unanimité des sentiments dans toutes les parties de la province, pour ne pas espérer un plein succès sur toute la ligne, dans un avenir très rapproché; et je vous félicite, en terminant, de votre entreprise si patriotique et si nationale.

La culture en pays de montagnes (*)

Le Dr Grignon annonce d'abord que le sujet de sa conférence sera " le genre de culture convenable aux colons, en pays de montagnes." Il commence par dire qu'on ne doit pas être surpris de le voir aborder ce sujet, car il est lui-même colon.

D'ailleurs, chacun s'occupe de colonisation, depuis quelques années, et il cite l'exemple de Léon XIII, de la reine Victoria, de lady Aberdeen, qui s'occupent d'agriculture dans leurs loisirs. L'Eglise et l'Etat se donnent la main pour encourager l'agriculture et ce sont de bons appuis. A ce mot magique : la colonisation, les députés se réveillent en Chambre, il n'existe plus de divergences politiques et tous veulent aller de l'avant pour encourager cette œuvre nationale.

QUI PEUT ÊTRE COLON

Le conférencier pose alors la question : Qui peut être colon ? Il répond : tout le monde. Il divise, cependant, les colons en trois classes ; les colons de bonne foi, les colons de mauvaise foi et enfin les spéculateurs. Il définit chacune de ces espèces

(*) Analyse de l'étude présentée au congrès de la colonisation, en sa 4e séance, le 24 novembre au soir, par M. le Dr Wilfrid Grignon, conférencier agricole et maire de la paroisse de Ste-Adèle.

de colons, puis il se demande ce qu'il faut pour être colon. Deux choses, répond-il : avoir du cœur et de bons bras. Le conférencier cite ici plusieurs colons qu'il connait bien et qui ont réussi à merveille, avec ce seul capital à leur disposition. Quant aux ouvriers, ils doivent avoir un petit capital. Puis le docteur continue :

Quelque soit votre capital, en vous emparant d'un lot, il y a plusieurs choses que vous ne devez point perdre de vue, et vous devriez adopter une devise bien courte mais qui dit beaucoup ; je voudrais la voir écrite, cette devise, sur chacun des lots, dans un endroit visible et en lettres de 18 pouces de haut, pour qu'on les puisse bien voir tout le temps. La voici, cette devise : " Peu mais bien ! " ce qui vaut infiniment mieux que beaucoup, mais mal ! Que de vieux colons regrettent aujourd'hui leurs procédés désastreux de colonisation ! On a massacré impitoyablement les forêts ; on a défriché des centaines d'arpents de terre, quand 50 arpents suffisaient pour assurer l'existence d'une famille et d'un troupeau nombreux.

Que de cultivateurs, aujourd'hui, voudraient voir leurs terres en bois debout, afin d'en recommencer le défrichement avec plus de calcul, plus de prudence et plus de profit. La terre que j'occupe aujourd'hui, et qui me coûte au-delà de $4,000, je ne la vendrais pas pour $8,000, si je la voyais boisée comme elle l'était primitivement, avec ses pins géants presqu'aussi gros et aussi hauts que la tour Eiffel.

QUELQUES EXEMPLES

Pour vous montrer ce qu'on peut gagner en ménageant nos forêts, je vous citerai quelques exemples. M. le Dr Lachaîne, qui devint le propriétaire de la ferme de l'hon. M. Morin, ne voulut jamais se défaire de son bois. A sa mort, M. Lamoureux acquit cette ferme, au prix de $6.000. Le chemin de fer se construisit peu de temps après. M. Lamoureux vendit la coupe de son bois $4.000.

Voilà donc une belle ferme d'un mille carré qui n'a coûté que $2.000 à son propriétaire, chiffre insuffisant pour payer le coût des constructions.

M. Victor Fortier, de Ste-Adèle, possède deux lots magnifiquement boisés. Il ne défricha que juste ce qu'il fallait pour entretenir 10 à 12 vaches. Aujourd'hui, il refuse $6.000 pour ses deux lots. Les lots voisins ont été impitoyablement massacrés, quant au bois. Aussi vous pouvez les acheter pour $500. M. Adolphe Marier, un des premiers colons de Ste-Agathe, respectait ses forêts comme sa parole, et ceux qui ont connu ce brave colon se rappellent s'il en avait une parole d'honneur ! Il blâmait ses voisins à la vue du massacre de nos belles forêts. On s'en moquait. Lors de la construction du chemin de fer, il n'y avait que M. Marier qui avait de magnifiques pins, de l'épinette rouge, de la pruche, etc. Il en vendit pour 3,000 piastres, et "dans pas grand," comme me le disait un de ses fils.

Puisse l'expérience du passé nous préserver, messieurs, de ces fautes si graves où sont tombés les quatre-cinquièmes des colons. Si le temps me le permettait, je pourrais vous citer au moins 200 lettres de gens qui veulent acheter des terres mises en vente. La première question posée est celle-ci : Y a-t-il encore du bois de service sur cette terre ? Y a-t-il une érablière ? Combien d'érables ? Avant tout, on paraît tenir au bois. Puisqu'il en est ainsi, je vous invite donc, je vous sollicite, je vous prie en grâce de ne défricher que juste ce qu'il faut pour nourrir votre famille et votre bétail. Mais, me direz-vous, il faut vivre avant tout. Oui, très bien, mais tâchez de vivre avec le revenu de la terre et non de la vente du bois.

En défrichant votre terre, vendez le plus de bois possible, mais quand vous aurez atteint une limite raisonnable de terre défrichée, il faut savoir s'arrêter. Jusqu'où doit aller cette limite, maintenant ? Cela dépend du marché sur lequel vous comptez. Si vous vous proposez de ne produire que de l'avoine et du foin pour les chantiers, vous vous apercevrez avant longtemps qu'il vous faudra agrandir votre défrichement, car vous verrez ces récoltes diminuer d'année en année, parce que vous ferez là une culture épuisante.

RESTITUEZ À LA TERRE

Vous ne pouvez pas exiger de la terre qu'elle vous donne sans cesse sans jamais lui rendre. C'est, pour ainsi dire, contre

les lois de la nature. La loi de restitution est formelle et s'applique partout. Ainsi, par exemple, les terres du Manitoba, que l'on croyait inépuisables, nous démontrent bien aujourd'hui qu'il n'y a pas de terres au monde, si fertiles qu'elles puissent être, qui ne soient susceptibles d'épuisement. Les terres sont un peu comme les femmes. Vous ne pouvez pas toujours exiger de votre femme des marques de tendresse si vous ne lui en accórdez pas. Si votre femme vous demande un chapeau, un ruban, une robe, un tour de voiture, de la prévenance, des marques d'amitié, et si vous lui accordez tout cela, vous en êtes le maître, n'est-ce pas ? Eh ! bien, faites de même avec votre terre, étudiez ses besoins ; si elle vous demande de l'égouttement, des amendements, des engrais, donnez-les lui, et vous verrez comme elle vous récompensera bien.

En défrichant votre lot, ayez toujours ceci en vue : "qu'une terre mal cultivée s'use comme toute autre chose ;" qu'il y a deux genres de culture : l'un qui améliore une terre, et l'autre qui épuise une terre. Celui qui ne récolte que de l'avoine et du foin, pour les vendre et les faire consommer en dehors de la ferme, vend, tous les ans, une parcelle de sa terre. Mais alors, que voulez-vous que l'on produise, si ce n'est de l'avoine et du foin ? me direz-vous, et à qui va-t-on vendre ces produits ? Le marché est tout trouvé. Vous allez vendre ces produits à vos vaches, à vos moutons et à vos cochons, lesquels paieront en viande, en beurre, en laine et en fumier.

Si vous gardez des animaux, vous conserverez toujours à vos terres leur fertilité primitive, et vous ferez, conséquemment, de la "culture améliorante," au lieu de culture épuisante.

BEURRE ET LARD

Mais, me direz-vous, vous nous conseillez de faire du beurre et du lard : pour cela, il nous faut des vaches et des porcs. Dans quelle proportion pouvons-nous garder de ces animaux, relativement à la quantité de terre défrichée ?

Au Danemark, en Belgique, où l'on s'applique beaucoup à la culture intensive, ou culture sarclée, l'on garde 1 tête d'animal par chaque arpent de terre. Mais ici, dans Québec, nous pouvons facilement, sur des terres neuves cultivées, garder

au moins 1 tête de bétail par 4 arpents de terre défrichée. Du moment qu'un colon a 50 arpents de terre défrichée, je lui conseillerais de ne plus défricher et de s'appliquer à garder au moins 12 bonnes vaches laitières, 2 chevaux, 12 brebis, 12 cochons et une trentaine de volailles. Alors, ce colon n'a plus besoin de vendre de bois ; qu'il conserve sa forêt précieusement, en vue de l'avenir. Voyons maintenant ce que vont lui rapporter ses 50 arpents de terre :

Il en a 12½ en pacage.
Il en a 12½ en prairies.
Il en a 12½ en avoine et pois.
Il en a 6½ en pacage (2me).
Il en a 1 en blé-d'inde.
Il en a 2 en patates.
Il en a ½ en betteraves.
Il en a 1 en jardin potager et verger.
Il en a ¼ en navets, choux de siam.
Il en a ¼ en fèves et tabac.
Il y en a 1 pour les bâtisses.
Total, 50.

Les 12½ arpents de prairie rendront 300 bottes de l'arpent (citer mon exemple, prairie de 6 arpents), ce qui donnera 3,750 bottes ; 12 vaches consommeront chacune, durant l'hiver, 210 bottes, 2,520 de foin, les 2 chevaux et les moutons consommeront la balance, 1,230 bottes.

Les chevaux et les porcs consommeront l'avoine.

Voilà donc tous les produits vendus aux animaux de la ferme.

CE QUE RAPPORTENT LES BESTIAUX

Qu'allez-vous retirer de ces derniers ? Une vache bien soignée devrait rapporter au moins $30 et même $40, si vous prenez les moyens de faire vêler les vaches l'automne, pour faire du beurre tout l'hiver, dans le temps où les beurreries sont presque toutes fermées. Un cultivateur de Nicolet me disait que, depuis deux ans, il ne garde que les vaches qui vêlent l'automne, et qu'il fait du beurre tout l'hiver ; que, par

ce moyen, ses vaches lui rapportent chacune $50 par année. Mais je veux être raisonnable dans mes calculs et je n'allouerai que $30 par vache, soit $360.

L'on peut garder facilement au moins 1 cochon par vache, ce qui donnerait environ...........................	$150
Les 12 brebis, par la vente de la laine et des petits, rapportent...	30
Les 30 volailles, au moins..................................	20
Soit un grand total de	$560

Ce qui représenterait près de 300 jours de travail, à Montréal, à $2 par jour.

LE BEURRE EN HIVER

Vous allez maintenant me poser une objection et me dire qu'il n'est pas aisé de faire du beurre, l'hiver, vu qu'il n'est pas aisé de faire crêmer le lait et d'en extraire toute la crême. Vous avez raison, si vous suivez les vieux procédés. Mais grâce aux procédés de la science moderne, il existe aujourd'hui bien des écrémeuses à la main, des écrémeuses centrifuges, dont voici les avantages, comparés aux vaisseaux ou crêmeuses.

1. L'écrémage parfait avec le lait chaud, tout de suite après la traite, donne de 98 à 99 pour cent du gras extrait, au lieu de 75 à 80 pour cent. Par conséquent, le rendement, en beurre fini, est augmenté de 20 à 30 p. c. Vous aurez donc, avec cette machine à écrémer, 130 livres de beurre, au lieu de 100 livres obtenues par les anciennes méthodes. Grâce à cette machine et à quelques études que vous pourrez puiser dans les rapports de la Société d'Industrie Laitière, dans le Manuel de Gabriel Henry, Proulx & Proulx, imprimeurs, à Québec, ou dans le *Journal d'Agriculture*, vous pourrez, dis-je, parvenir à faire un beurre de 1ère qualité, comparable au beurre fabriqué par les meilleures beurreries du Dominion.

Quand je songe qu'avec les écrémeuses centrifuges on obtient un écrémage parfait, qu'il fasse froid ou chaud, ou que l'on opère sur du lait de vaches fraîches ou vieilles vêlées, quand je songe, dis-je, à tous ces avantages, je suis réellement surpris de ne pas voir une écrémeuse centrifuge chez chaque

cultivateur ou colon, possédant 10 à 12 vaches. Un enfant peut écrémer 350 livres de lait dans une heure, soit, le lait de 10 à 12 vaches ; et dire que cette machine ne se vend que $100. Les beurres des Cantons de l'Est sont faits en partie avec du lait écrémé par ces centrifuges à mains. Aussi, ces beurres ont-ils de la valeur. Je ne sais pas pourquoi les colons et les cultivateurs canadiens-français retarderaient davantage à se pourvoir de cet instrument indispensable.

Je recommanderais particulièrement l'écrémeuse Melotte, en vente chez M. J. de L. Taché, 18 rue St-Maurice, Montréal, agent de R. A. Lister, de Bristol, Angleterre.

Si vous restez près des chantiers, vous ne serez pas à la peine d'envoyer vos produits à Montréal, car vous les y vendrez à des prix encore plus rémunérateurs.

S'il n'y a pas de chantiers, et si vous n'aimez pas à vous déplacer, vous n'aurez aucune difficulté à vendre vos produits à un de nos marchands, qui les expédiera à Montréal.

DIVISION DES TERRES

Un détail auquel on ne parait pas attacher beaucoup d'importance, c'est la division des terres. Le bois ne manque pourtant pas pour faire de la clôture. Et 50 arpents doivent être divisés au moins en quatre parties, afin de suivre une rotation raisonnée.

Une prairie, toute belle qu'elle puisse être, ne devrait jamais rester en prairie plus de deux ans ; un pâturage de deux ans devrait succéder à cette prairie. C'est le meilleur moyen de conserver l'humus, et d'empêcher les mauvaises herbes d'empester vos champs. Et un grand défaut, qui contribuera beaucoup à l'épuisement de vos terres, c'est de commencer la coupe du foin trop tard. Avec du foin trop mûr, vous obtenez un mauvais fourrage, et vous épuisez vos terres, tandis qu'avec du foin fait vert, vous obtenez un fourrage délicieux, profitable, et vous ne fatiguez pas vos terres.

PRODUCTION DU BEURRE

Le conférencier se demande ensuite où le cultivateur peut écouler son beurre ? Pourvu qu'on fasse un bon beurre, le

marché anglais, à lui seul, peut consommer tout ce beurre, et bien plus encore.

Le docteur indique ensuite la façon de fabriquer du bon beurre, et il donne les conseils les plus pratiques sur les moyens de se procurer de bonnes vaches laitières. Le docteur explique ce que l'on doit faire pour avoir de bons pâturages, et il signale, en passant, les méthodes les plus sûres pour préserver nos vergers et les rendre productifs.

Il énumère alors quels sont les ouvrages qui doivent composer la bibliothèque du cultivateur, comme suit :

BIBLIOTHÈQUE DU CULTIVATEUR ET DU COLON

1. Rapports de la Ferme Expérimentale d'Ottawa (gratuits) à la Ferme Expérimentale d'Ottawa ;

2. *Le Journal d'Agriculture*, ($1.00 ou rien), à *La Patrie*, Montréal ;

3. *Notions d'Agriculture*, par J. E. Pouliot, Rivière-du-Loup, en bas ;

4. *Manuel de l'Industrie Laitière*, par McCarthy,chez J.A. Langlais, 177 St Joseph, Québec ;

4. *Manuel de l'Industrie Laitière*, par Gabriel Heury, chez Proulx et Proulx, imprimeurs, Québec ;

6. Rapports annuels de l'Industrie Laitière de Québec, chez E. Castel, St-Hyacinthe ;

7. *Manuel d'Agriculture*, d'Ed. A. Barnard, chez E. Senécal, 20 rue St-Vincent, Montréal ;

8. *L'Agriculture dans les écoles, en 41 leçons*, par les Frères de l'Instruction Chrétienne, C. O. Beauchemin, 256 rue St-Paul, Montréal ;

9. *Manuel de Médecine Vétérinaire*, par John. I. Duchesne, chez C. Darveau, 80 rue de la Montagne, Québec.

10. *Le Colonisateur Canadien*, que vous connaissez tous ;

11. Enfin, *the last but not the least*, un tout petit volume qui se renouvelle tous les ans, bien instructif et amusant, qui vaut son pesant d'or : l'*Almanach des Cercles agricoles*, que publie, chaque année, la maison Rolland & Fils, dont l'un des membres ne compte ni son temps, ni son argent, quand il s'agit

de la colonisation. C'est le président actuel de la Société de Colonisation de Montréal, l'honorable M. Jean Damien Rolland, Conseiller Législatif pour la division Salaberry, et dont le dévouement sans bornes lui a bien gagné le titre qu'il porte.

Voilà la bibliothèque du colon, ou plutôt un commencement de bibliothèque, le tout pouvant coûter à peine 5 ou 6 piastres.

Quant aux journaux politiques, vous saurez bien les choisir par vous-mêmes. Un bon moyen de se désennuyer, c'est d'en recevoir de toutes les couleurs politiques. Vous allez vous amuser ; vous allez voir comme ils sont rarement d'accord.

POUR LA FEMME

Il ne faut pas oublier la femme. Il lui faut aussi sa bibliothèque. D'abord, pas de roman ; car la nature est si belle, à la campagne, que l'on peut se passer de ça.

Pas de journaux de modes, car ça coûte trop cher. Nous aimons les filles et les femmes, à la campagne, tout aussi bien, dans leurs simples costumes, que les belles dames des grandes villes dans leurs éclatantes toilettes. Chez nous, les femmes n'ont pas besoin de ça pour se faire aimer. Nous les trouvons toujours belles et aimables.

J'ai un volume spécial à recommander à la femme du colon. Ce livre sera son évangile, son guide pour tout. Il ne convient pas seulement à la femme du colon, mais à toutes les familles de la province, qui devraient s'en procurer un exemplaire. Avec ce livre, vous ferez de vos femmes des fleuristes, des jardinières, des médecins, des cuisinières hors ligne, des comptables, enfin des femmes savantes et utiles Ce livre, bien modeste en apparence, et qui est venu sans bruit, vaut son pesant d'or. C'est *Le Manuel d'Economie Domestique*, par le Recorder Testard de Montigny, encore un ami dévoué de la colonisation, qui prêche par la parole et l'exemple, puisqu'il a deux de ses fils qui se sont faits colons.

Il faut autre chose à la femme ; il y a un grand livre dans lequel elle aime à lire. C'est le grand livre de la Nature. Donnez-lui donc un jardin. Le livre de M. de Montigny, à la

page 191, vous dira "ce qu'il faut dans un jardin," les noms et les espèces d'asperges, de betteraves, de blé-d'inde, de céleri, de choux, de fèves, de laitues, de melons, de navets, de panais, d'oignons, de poireau, de radis, de rhubarbe, de tomates, de concombres, de tout ce que vous vendez, "en un mot."

En terminant, l'éloquent conférencier émet l'opinion que le cultivateur, en faisant le calcul de ce qu'a produit sa terre, à la fin de l'année, perd trop souvent de vue la vie de sa famille, qu'il a prise à même cette terre ; et il fait une peinture vraie du bonheur du cultivateur canadien. Enfin, il conclut en conseillant aux cultivateurs de ne point lancer leurs fils dans les carrières libérales, qui sont déjà encombrées, mais d'en faire de bons colons, qui seront la force et le rempart de notre nationalité, dans l'avenir.

La région du Lac Témiscamingue (*)

Je suis heureux de pouvoir donner des renseignements propres à intéresser le public, sur la belle et fertile région du Témiscamingue, à laquelle j'appartiens.

Résidant au village de Ville-Marie, autrefois Baie des Pères, sur les bords du lac Témiscamingue, depuis le commencement de la colonie, c'est-à-dire depuis environ douze ans, et ayant eu, pendant ce temps, des rapports très intimes avec les colons, comme agent des Terres, notaire et maire de la municipalité, je puis parler avec connaissance de cause des ressources de cette colonie, des progrès considérables qu'elle a faits et des perspectives de son brillant avenir.

Après avoir écouté avec beaucoup d'intérêt les éloquents orateurs qui ont parlé, devant ce magnifique congrès de la colonisation, des avantages immenses que possèdent leurs centres de colonisation respectifs, je puis ajouter, moi aussi, que la région

(*) Etude présentée au congrès de la colonisation, en sa 4e séance, le 23 novembre au soir, par M. A. E. Guay, N.P., agent des terres, et maire de la paroisse de Ville-Marie.

du Témiscamingue possède non seulement tous ces avantages, mais bien d'autres encore.

En effet, monsieur le président, quel est celui qui est allé visiter la région du Lac Témiscamingue et n'est pas revenu enchanté de ce qu'il y a vu ?

Le regretté curé Labelle, qui s'y connaissait en matière de colonisation, et que j'ai eu l'honneur de connaître assez intimement, puisque j'ai été, pendant quelque temps, son paroissien et presque son voisin me disait, après avoir visité le Témiscamingue, que s'il avait une région aussi belle que la nôtre à coloniser il y ferait des merveilles. Je n'hésite pas à le croire, quand je constate ce qu'il a fait dans le Nord de St-Jérôme et ailleurs.

Les honorables MM. Flynn, Nantel, Parent, Déchênes et autres, qui ont visité cette partie de la province, en ont fait les éloges les plus flatteurs.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la province de Québec, dans la région de l'Ottawa Supérieur, pour se convaincre qu'il y a là une immense vallée, s'étendant depuis le lac Témiscamingue jusqu'au comté Labelle, à l'est, et au comté de Montcalm au nord-est, passant entre la hauteur des terres, au nord, et la chaîne des Laurentides, au sud ; cette belle vallée, d'environ 40 à 50 milles de large et d'environ 200 milles de long, est composée d'un sol très fertile, très uni, bien arrosé par une foule de rivières, de lacs et surtout par la rivière Ottawa, qui la traverse dans toute sa longueur.

Ce territoire peut former, au moins, 25 à 30 belles paroisses et recevoir une population de 50 à 60 mille âmes qui pourrait y vivre heureuse.

Du côté ouest du lac Témiscamingue et le long de la rivière Blanche, dans le nord de l'Ontario, il y a une aussi belle étendue de terre à coloniser.

Cette rivière Blanche, qui n'est pas assez connue, est navigable, depuis le lac Témiscamingue, sur un parcours de 30 milles.

Je ne crois pas nécessaire de donner une plus longue description de cette partie du pays, qui commence à être mieux connue. Cependant, je puis dire, sans crainte d'être contredit, que le sol y est de première qualité et ne le cède en rien à celui

du Manitoba et du Nord-Ouest, étant comme celui-ci à base d'argile et recouvert d'humus et de terre grise. Il n'y a ni roches, ni sable, ni savanes, et la terre est très facile à égoutter et à défricher, surtout dans les vieux brûlés où il ne reste pas de souches. Dès la première année on se sert de la lieuse automatique.

Le sol produit en abondance le foin, le blé, l'avoine, les pois, l'orge, les fèves, les patates, les choux, les navets, les carottes, les betteraves, les oignons, les tomates, les citrouilles, les concombres, le lin, le tabac et généralement tous les grains et légumes croissant dans le district de Montréal.

Nous pouvons aussi bien réussir avec les fruits, bien que peu de colons se livrent à ce genre de culture, le pays étant encore trop nouveau. Cependant, je cultive avec succès les groseilles, les gadelles, les fraises, les framboises et les mûres. Cette année même, j'ai récolté des pommes, des cerises, des prunes et du raisin de belle qualité. Le tout a bien mûri. Je crois donc que les fruits réussiront ici quand on leur donnera les soins voulus, d'ailleurs, on trouve partout les fruits du pays, en abondance, dans toute la contrée, plus qu'il n'en faut.

Je citerai quelques faits pour prouver la richesse du sol et l'excellence du climat pour les fins agricoles.

Cette année, on a semé 1000 minots de blé, qu'on a fait venir du Manitoba ; ils ont donné un rendement de quinze à dix-huit mille minots et auraient rapporté beaucoup plus si les colons s'étaient donné la peine de préparer leur terre convenablement. Malheureusement, ici comme ailleurs, il y en a toujours qui ont peur de trop bien cultiver et qui pêchent par l'excès contraire. Jean Rannon, d'un minot de semence en a récolté 35 ; Ed. Lafond, de 3 minots en a eu 64 minots ; Pierre Beauvais, de 6 minots en a eu 143, et une foule d'autres ont eu d'aussi bons résultats. On peut donc dire qu'en moyenne le blé a donné de 30 à 40 minots l'acre, étant semé à 2 minots l'acre.

J'ai déjà récolté 237 minots de pois, de la semence de 4 minots. J'ai compté jusqu'à 125 et même 140 gousses de pois sur un seul pied. Une année, j'ai récolté près de 700 poches de patates, de la semence de 15 poches.

Il n'est pas rare de récolter des citrouilles de 75 livres, des

choux et des navets de 25 livres, des épis de blé-d'inde de 24 pouces de longueur, des betteraves rouges de 8 livres, des fraises de 6 pouces de circonférence. Les Révérends Pères Oblats ont récolté, cette année, sur leur ferme, près de 700 tonnes de foin.

Depuis 12 ans que je réside ici, les récoltes ont été généralement bonnes ; cette année, elles ont été abondantes.

La saison est suffisamment longue pour faire la culture dans les meilleures conditions désirables, car généralement les semences commencent dans la dernière semaine d'avril ; l'on commence à couper le grain vers la mi-août, et vers la mi-septembre les grains sont rentrés.

Nous avons un excellent marché pour la vente des produits agricoles, dans les nombreux chantiers qui nous entourent, surtout si les colons veulent produire les denrées qui s'y consomment, tel que farine, avoine, pois, lard, bœuf, fromage, beurre, etc. Malheureusement, jusqu'ici on s'est livré presqu'exclusivement à la culture du foin ; aussi la production en est énorme et les prix ont baissé.

Il est certain que les colons auraient mieux fait de produire pour les besoins des chantiers, dont la demande est considérable. Je constate, cependant, qu'on est décidé à modifier le système de culture actuel. La région se prête très bien à l'élevage des animaux, particulièrement des bêtes à cornes et des moutons, parce que les colons ont grand de terre. Le foin pousse en abondance, surtout le trèfle qui peut être récolté deux fois par année. Le foin sauvage pousse aussi dans beaucoup d'endroits.

Nous avons donc un marché pour écouler nos produits, comme je le disais tout à l'heure, pour au moins 20 ans. Nous pourrons vendre aussi aux compagnies qui exploiteront plus tard les mines et l'industrie de la pulpe et, si nous produisons trop, nous pouvons encore expédier le surplus de nos produits à Montréal et autres centres de consommation ; d'ailleurs, n'avons-nous pas maintenant des voies de communication rapides et faciles avec les grands centres, et ne sommes-nous pas plus près de Montréal que ne l'est Winnipeg, d'au moins mille milles ?

La plupart des colons qui sont venus s'établir à Témiscamingue étaient généralement pauvres. Cependant, presque tous ont réussi et valent de mille à six mille piastres. Je pourrais nommer les Pilon, les Miron, les Lavallée, les Larouche, les Lafond, les Gagnon, les Côté, les Paquin et une foule d'autres. Plusieurs de ces colons ont été obligés de travailler dans les chantiers, l'hiver, et, l'été, ils défrichaient leurs terres. Un colon qui a de bons bras et du cœur peut toujours, si sa récolte n'est pas suffisante, gagner assez, l'hiver, pour travailler sur son lot l'été suivant ; car l'ouvrage ne manque pas dans les chantiers et les salaires sont assez rémunérateurs. Naturellement, il y a chez nous, comme partout ailleurs, des gens qui ne réussissent pas !

Nous avons aussi une mine de galène argentifère qui emploie un bon nombre d'hommes. Notre région possède plusieurs autres mines de cuivre, de fer, de mica, etc., dont les échantillons analysés ont été trouvés excellents. Ces mines seront exploitées dans un avenir prochain et aussitôt que la colonie sera assez développée.

Sous le rapport de la beauté et de la salubrité du climat, je puis garantir que notre région occupe le premier rang dans tout le Canada, car nous n'avons jamais eu de maladies épidémiques ou contagieuses et, en général, la population est robuste et jouit d'une bonne santé. La cause principale en est que l'air est sec et léger, l'eau excellente. Il n'y a pas d'eau stagnante et nous respirons à pleins poumons l'air qui nous vient des forêts imprégnées des essences résineuses.

J'ai constaté que bien des personnes sont venues ici débiles, malades et condamnées par les médecins ; après un séjour relativement court dans notre colonie, elles sont retournées en parfaite santé. Je pourrais vous en nommer un grand nombre. Les asthmatiques surtout reviennent à la santé ; qu'on en demande des nouvelles à M. O. Latour, du lac Kippewa, qui jouit d'une excellente santé ici et qui étouffe de l'asthme quand il est à Ottawa.

Pour prouver mes avancés sur la salubrité extraordinaire de notre climat, je vous dirai que, durant plusieurs années, on n'a pas ouvert notre cimetière, à moins que ce ne fût pour

des décès arrivés dans les chantiers ou pour cause d'accidents ; pourtant, la population était assez considérable. Il ne meurt presque jamais d'enfants, au Témiscamingue, bien que les naissances y soient nombreuses.

Je vous assure que si nos deux médecins n'avaient pour vivre que les revenus de leur profession ils ne feraient pas fortune, au contraire. Je saisis l'occasion pour attirer l'attention des autorités médicales du pays sur les grands avantages qu'il y aurait à établir ici un hôpital, où les malades viendraient recouvrer la santé qu'ils n'obtiennent pas ailleurs.

Nous avons maintenant dans notre colonie tout le confort désirable, comme dans les grands centres. Dans le village de Ville-Marie, il y a une jolie église en briques, construite par les Révérends Pères Oblats, à leurs frais. Cinq de ces bons Pères desservent la colonie, trois d'entre eux résidant à Ville-Marie même.

Les Révérendes Sœurs Grises tiennent aussi un bel hôpital, où elles soignent les malades venant particulièrement des chantiers de la région. Elles tiennent aussi une école modèle, sous le contrôle des commissaires, et donnent une instruction soignée à environ 150 élèves des deux sexes. Il y a également plusieurs autres écoles dans la colonie.

La colonie comprend trois municipalités, savoir : Ville-Marie, Guigues et Témiscamingue. Cette dernière possède un conseil de comté. Les taxes sont peu élevées, parce que les affaires municipales sont conduites avec économie. Les colons font leur chemin eux-mêmes, sans contrainte ni procès. La colonie ne fait pas partie du conseil de comté de Pontiac et, partant, ne paie rien pour "bonus" de chemins de fer de ce comté.

Nous avons encore, à Ville-Marie, une cour de Magistrat de District, 5 juges de paix, un agent des Terres de la Couronne, un notaire, un avocat, deux médecins, un inspecteur des licences, un huissier, deux agents d'assurance, sept magasins généraux, 4 hôtels licenciés, 3 maisons de pension privée, un magasin de liqueurs, trois forgerons, un voiturier, un tailleur, 3 barbiers, un photographe, un orfèvre et horloger, deux bureaux de poste, deux bouchers, deux boulangers, deux selliers, un

cordonnier, une beurrerie et une fromagerie, des charpentiers et menuisiers, trois moulins à scie, à planer et à faire le bardeau, et un moulin à farine à rouleaux, de première classe, construit par messieurs les barons de Kervyn, au prix de $10,000. Il y a encore un autre moulin à scie et à farine en construction sur la rivière La Loutre, dans Guigues.

Je donne cette nomenclature d'emplois afin d'informer les intéressés que ce ne sont pas des gens de métier qu'il nous faut, mais bien des cultivateurs pour se placer sur des fermes, car il y a à peu près assez de gens de métier pour le présent.

Il ne nous manque plus, pour notre organisation complète, qu'un Bureau d'Enregistrement, une Cour de Circuit, une banque et une compagnie de prêt et de placements, mais nous espérons que cette lacune sera bientôt remplie, car nous avons besoin de capitaux dans une place nouvelle comme la nôtre.

Quand je suis venu me fixer ici, il y a douze ans, le trajet de plus de 100 miiles était bien difficile à faire. Il fallait, en été, partir de Mattawa en canot d'écorce ou en chaloupe à rames, monter les rapides à la cordelle, ou faire les portages, camper sur la grève pendant 5 ou 6 jours et subir les intempéries des saisons. L'hiver, en voiture, il fallait traverser la forêt, les montagnes, les lacs et les rivières, au risque de passer à travers la glace, comme la chose m'est arrivée plusieurs fois, et rendu à Témiscamingue, ne pas trouver de logis ; aussi, fallait-il un grand courage à nos premiers colons.

Mais depuis, les choses sont bien changées. Maintenant, nous faisons le trajet de Montréal à Gordon Creek en chars de première classe, et de ce dernier endroit, jusqu'à Ville-Marie et même jusqu'à la Tête du Lac, sur des bateaux à vapeur qui sont de vrais palais flottants et donnent autant de confort que les bateaux de la Compagnie Richelieu entre Québec et Montréal.

Les principaux bateaux qui tiennent une ligne, sur le lac Témiscamingue, sont le Météor, le Témiscamingue, l'Argo, le Clyde, le Dora, etc. Qu'il est beau, l'été, de faire le tour du lac sur un de ces vaisseaux ! Quels paysages et quel panorama magnifiques on y admire !

Vous pouvez penser quelle confiance on a dans l'avenir de

notre colonie, en voyant des hommes intelligents et riches, comme MM. Lumsden, Gillies et autres, venir dépenser des sommes énormes à construire toute une flotte de bateaux à vapeur pour le trafic de notre grand lac. Ces faits vous font voir quelle est l'importance de notre région.

Ce qui nous faudrait encore, pour que notre colonie puisse marcher à pas de géant, ce sont des chemins de colonisation, afin de permettre aux colons de se rendre sur leurs lots, et en plus un chemin de fer qui relierait Ville-Marie à St-Jérome, en passant par le Rapide de l'Orignal et le lac Nominingue. Ce chemin traverserait la région la plus fertile et la mieux arrosée de la province. Sur son parcours, il y a une quantité énorme de bois de commerce et d'excellents pouvoirs d'eau qui feraient la richesse du pays, par le commerce et l'agriculture, et le bonheur de nombreuses populations.

Ce que je dis des avantages de cette région n'est pas basé sur des suppositions ou des conjectures, mais sur les rapports d'hommes compétents qui ont parcouru cette région en tous sens. C'est une véritable terre promise que le Bon Dieu a réservée pour établir la génération actuelle.

Les colons de Témiscamingue ne demandent pas d'aide pour faire des chemins dans la partie habitée de la colonie, parce que nous les avons faits de première classe, aux frais de notre municipalité et, sous ce rapport, nous pouvons rivaliser avec les vieilles paroisses, mais seulement des ouvertures dans le bois et des ponts sur les rivières. Pour démontrer combien les colons établis ici aiment la colonie il me suffira de dire que, sur une quinzaine qui sont allés tenter fortune ailleurs, tous sont revenus moins, un qui n'en a pas les moyens. Je ne crains pas de dire qu'il n'y a nulle part un centre de colonisation qui ait fait autant de progrès dans un si court espace de temps ; pendant les six premières années, cependant, les progrès ont été lents, à cause des difficultés des communications ; les colons craignaient la misère et l'isolement trop prolongé. Le pays, comme autrefois le Manitoba, avait été décrié par les hommes de chantier, qui ne l'avaient connu que par les misères qu'ils avaient endurées, l'hiver, dans les bois ou dans les " draves " de billots sur les lacs et les rivières.

Mais depuis six ans, la colonie a tellement progressé que les étrangers qui la visitent en sont étonnés.

Témiscamingue est certainement le meilleur endroit où puissent se fixer les fils des cultivateurs et même les pères de famille qui veulent changer de place. Ici, la population est presque toute catholique et canadienne-française. Nous avons les même coutumes et usages et nous suivons les mêmes lois que dans le reste de la province.

Ce qu'il nous faut, ce sont de bons citoyens, des catholiques, des gens honnêtes, vigoureux et actifs. Des paresseux, des fainéants, des gens sans foi ni religion, en un mot des bons à rien, nous n'en voulons pas, car ces derniers nous coûtent trop cher pour les envoyer en prison.

Je recommande cependant à tout colon de venir avec un petit capital ; c'est le moyen d'arriver plus vite à l'aisance, car les commencements de celui qui n'a rien sont toujours difficiles.

Les Pouvoirs Hydrauliques de la Province de Québec. (*)

Il m'est arrivé, dans ces derniers temps, de faire ce que j'appellerai quelques petits voyages scolaires à travers le district où je recrute mes lecteurs. Ne pas oublier que c'est un journaliste qui vous parle. J'ai eu le malheur de publier récemment quelques descriptions de grandes chutes d'eau que j'étais allé examiner de près : ce qui m'en a valu une bien conditionnée, de chute. Il est bon de vous dire, que dans la bonne vieille ville de Québec, j'étais jusque-là mieux connu sous le nom du Pont, parce que je suis le secrétaire d'une compagnie qui a entrepris de réunir Québec au monde habité, au moyen d'un grand pont à travers le St. Laurent. Mes récentes incursions aux grandes rivières des Laurentides ont changé le bonjour : maintenant, du plus loin qu'on m'aperçoit, on me crie, dans le pur anglicisme : comment vont les pouvoirs d'eau ?

(*) Etude présentée au congrès de la colonisation, en sa cinquième séance, le jeudi 24 novembre après-midi, par M. Ulric Barthe, publiciste de Québec.

Tout cela pour quelques petits articles dans le *Soleil*. Ainsi se font les réputations. Admettons que nous appartenons à un peuple joliment badaud. On vous bombarde d'emblée professeur, prophète, j'allais dire apôtre de la colonisation.

Pour moi, je n'ai aucune telle prétention. Je suis venu ici pour m'instruire, et en effet j'ai appris beaucoup de choses, au cours de cet important congrès. Tandis que j'y suis l'on me demande de dire quelques mots des forces hydrauliques que la nature a semées avec tant de prodigalité dans notre belle province, et des ressources qu'on peut en tirer. Je m'y prête volontiers, tout en m'excusant de ne pouvoir vous parler plus particulièrement que des chutes d'eau du district de Québec, les seules que j'ai vues ; je ne connais les autres que par les cartes géographiques et par les relations des explorateurs.

Si incomplète qu'elle soit, cette étude m'a amené à une conclusion qui peut paraître un peu prétentieuse, mais qui est assurément de nature à flatter notre amour-propre national : c'est que, si le 19e siècle a été le siècle américain, parce qu'il a été celui de la vapeur, le 20e siècle promet d'être le siècle canadien, parce que nous possédons la nouvelle force motrice, celle de l'hydro-électricité, dans des proportions qui équivalent presque au monopole. Les faits le démontrent éloquemment, par le nombre et l'importance des compagnies qui s'emparent, depuis un certain temps, de nos pouvoirs hydrauliques, comme pour s'en faire des armes contre les vieilles usines à vapeur de l'autre côté de la frontière. Nous en comptons déjà trois, au nord du St. Laurent, dans la région de Québec. L'une d'elle a placé un capital de deux millions à Grand'-Mère, où l'on assiste, en ce moment, à un spectacle qui ne s'est probablement jamais vu dans le pays : une ville de 3,000 âmes créée de toutes pièces dans quelques mois. Une autre s'est engagée à en faire autant à Shawinigan, et elle vient d'y commencer des travaux gigantesques. Une troisième est en train de s'installer à Val-Cartier, à 20 milles de Québec, et d'autres compagnies s'apprêtent à exploiter les autres chutes qui abondent dans le voisinage de Québec, dans la région du Lac St. Jean, et dans le bas du fleuve. Que veut dire cette course au clocher, sinon que les eaux puissantes qui se déversent de toutes parts dans

nos immenses vallées valent de l'or en barre, puisqu'on dépense tant de millions pour les mettre en œuvre ?

Soyons fiers, messieurs, d'appartenir à la province de Québec, car c'est elle qui a les gros atouts, dans cette partie qui va se jouer pour la suprématie industrielle. La province d'Ontario possède les plus grands lacs du continent, mais elle partage cette propriété, à titre de mitoyenneté, avec les Etats-Unis. Ne la jalousons pas, car si elle a les lacs nous avons les rivières. En effet, nous la dépassons de toute la tête, par la possession du plus magnifique réseau fluvial qui existe dans toute l'Amérique du Nord. L'incomparable St. Laurent traverse tout notre territoire, entre deux chaînes de montagnes qui lui déversent d'innombrables cours d'eau. La carte physique de la province de Québec symbolise bien une immense feuille d'érable, dont la membrane est une verdoyante étendue de forêts sans bornes, avec un des plus grands fleuves du monde comme nervure médiane, sur laquelle se greffe un énorme système vasculaire d'affluents et de sous-tributaires. L'Outaouais, qui, par une de ses rives, nous appartient en partie, reçoit les eaux des rivières du Moine, Coulonge, Gatineau, du Lièvre, Petite Nation, du Nord, la Rouge, la Noire. Le St Maurice, un autre gros filament de la susdite feuille d'érable, a pour tributaires la Petite et la Grande Bostonnais, la Mékinac, la Croche, la Trenche, la Pierriche et la Grande Pierriche, la Windigo, la Shawinigan, la Matawin, la rivière au Rat, la Vermillon, la Flamand, la Manouan, la rivière au Ruban. Des rivières, dont plusieurs ont des proportions de fleuves, la Péribonca, la Mistassini, l'Ashuapmouchouan, la Ouatchouan, et son diminutif, la Ouatchouaniche, etc., etc., se jettent dans le lac St. Jean, et le Saguenay recueille au passage les eaux des rivières Ste. Marguerite, Shipshaw, Valin et Chicoutimi. Si l'on jette les yeux au sud du St. Laurent, on voit le pays sillonné de longs rubans liquides qui s'appellent les rivières Chateauguay, Richelieu, Yamaska, St. François, Nicolet, Becancour, Chaudière, Etchemin, rivière du Sud, rivière Ouelle, rivière du Loup, Trois Pistoles, rivière Verte, Rimouski, rivière Métis, rivière Blanche, rivière Matane, rivière Madeleine, sans compter le réseau de la Gaspésie, rivière

Matapédia, Bonaventure, Grande et Petite Cascapédia, Nouvelle Restigouche. Les principaux tributaires du St. Laurent, du côté nord, sont : l'Outaouais, l'Assomption, la Maskinongé, le St. Maurice, la Batiscan, la Jacques-Cartier, l[illegible]. Anne, la Montmorency, la Sault au Cochon, la rivière du Gouffre, la Portneuf, la Betsiamis, la rivière des Outardes, la Manicouagan, la Pentecôte, la Moisie, la rivière St Jean, la Natashquan, la Mécatina, la rivière des Esquimaux. Je ne parle pas du nouveau territoire provincial, avec son fleuve Hamilton et ses immenses lacs et rivières. Rien qu'avec les principaux cours d'eau de la Province, on ferait un ruban de plus de 10,000 milles.

La géographie que j'ai apprise à l'école ne mentionnait guère à l'article : Chûtes d'eau, que Niagara, Montmorency, Shawinigan, la Chaudière. Aujourd'hui, la liste s'est singulièrement allongée. L'industrie, l'électricité ont amené au jour une multitude de ces merveilles de la nat[illegible]. Ottawa utilise sa Chaudière ; Montréal a commencé [illegible]tteler les rapides du St. Laurent et du Richelieu. Les cascades de la rivière Magog ont fait de Sherbrooke un grand centre manufacturier. Plus récemment, la lumière et la force motrice ont été amenées de la chute Montmorency à Québec ; Trois-Rivières fait venir sa lumière d'une distance de 17 milles ; Chicoutimi est devenu un foyer de lumière électrique et d'activité industrielle, grâce aux admirables chutes découvertes dans un bois voisin.

Dans ces dernières semaines, j'ai visité une demi douzaine d'énormes pouvoirs hydrauliques, disséminés dans les environs de Québec ; Grand'-Mère, dont j'ai parlé tout-à-l'heure ; Shawinigan, où l'on est en train de développer 30,000 chevaux ; Valbartier, la Chaudière ; les sept chutes de St. Féréol, dont la tête d'eau est de plus de 500 pieds ; les grandes Chutes de Ste. Anne, où l'on peut développer un minimum de 7,000 chevaux, avec une tête d'eau de 194 pieds. Plus loin, sur le St. Maurice, il y a la chute des Grès, qui est, dit-on, aux mains d'un syndicat américain.

Le chemin de fer du Grand Nord, en poussant à l'Ouest, va permettre d'utiliser les puissantes chutes de la Maskinongé. La rivière Ouatchouan forme une triple cascade de première

grandeur, avant de se jeter dans le lac St. Jean. Les grandes chutes de la Mistassini, de la Péribonca, sont maintenant accessibles, grâce à la colonisation. La grande décharge du Lac St. Jean dans le Saguenay forme un autre énorme pouvoir hydraulique, qui ne tardera pas à être utilisé. J'ai vu, à St. Félicien, près du Lac St. Jean, une autre puissante chute, embrassant toute la largeur de l'Ashuapmouchouan.

Dans le bas du fleuve, sur la côte Nord, on a découvert des rivières énormes, descendant avec fracas des montagnes, et j'ai vu des rapports d'explorateurs, mentionnant des chutes de 100,000 chevaux, sur les rivières Manitou et Marguerite. Je ne parle pas des petits potentiels hydrauliques ; ils abondent aux portes mêmes de Québec, à l'Ange-Gardien, à Château Richer, sur la rivière Etchemin. La rivière Shawinigan, avant de se jeter dans le St-Maurice, forme un autre pouvoir assez considérable. En un mot, rien qu'avec les grands pouvoirs de plusieurs mille chevaux, aujourd'hui connus, évalués et rendus accessibles par les chemins de fer et la navigation, dans le district que j'habite, j'ai fait une addition qui se chiffre par un total d'au moins 250,000 forces. Sait-on ce que cela représente, entre les mains des ingénieurs ? 100,000 chevaux utilisables pour l'industrie, et un million de lumières incandescentes.

La nature a mis à côté de ces sources d'énergie d'immenses forêts de bois de pulpe, et la pulpe a un marché sans limites. Et que d'autres industries peuvent être créées dans des conditions aussi favorables ! Malheureusement, les sciences positives et appliquées à l'industrie ont été trop négligées chez nous. Si nous avions des écoles d'hydraulique et d'électricité, notre intelligente jeunesse ne manquerait pas de champ pour exercer son talent, et l'on ne serait pas obligé d'importer à grands frais les constructeurs d'usines et de chaussées. En attendant qu'on nous forme cette classe de spécialistes, il est relativement facile de se familiariser avec les formules élémentaires. On ne saurait trop conseiller à la jeunesse qui pousse la lecture des journaux et des livres spéciaux.

Partout où il existe des chutes d'eau de proportions quelconques, et elles sont innombrables dans notre province, on ne devrait pas les laisser inertes et improductives. L'homme n'a

qu'à le vouloir pour s'en faire d'humbles servantes, qui scieront son bois, lui distriburont l'eau et la lumière, lui épargneront des fatigues inutiles. Que faut-il pour cela ? Une chaussée, une prise d'eau, une turbine, un peu de travail manuel une fois pour toutes, mais, avant tout, quelques notions d'hydraulique élémentaire. La formule du mesurement des chutes d'eau est à la portée de tous : la profondeur, la largeur du cours d'eau, la vélocité du courant, multipliées l'une par l'autre, indiquent la quantité de pieds cubes d'eau qui passe par minute, laquelle multipliée à son tour par 62⅓ (poids du pied cube d'eau), donne le nombre de livres ; on divise le produit par 33,000, puis, l'on multiplie par la hauteur de la tête d'eau, pour avoir le nombre de chevaux utilisables.

Avec ces données, on établit exactement le diamètre de la turbine qu'il faut se procurer. La formule est également connue, au point de vue de la production de l'éclairage électrique: c'est 20 lampes de 16 chandelles par force. Dans le voisinage des moindres chutes d'eau, il est donc facile d'établir à très bas prix, à $1 ou $1.50 par lampe annuelle, l'éclairage électrique, ce qui éclipse du coup la lampe au pétrole.

Au point de vue de la colonisation et de l'agriculture, le fait de posséder le territoire le plus libéralement arrosé du continent n'est pas moins important. Les cours d'eau ont été appelés des chemins qui marchent. Ils facilitent les communications. Ils fournissent leur large part de la nourriture de l'homme. Les industries qu'ils font naitre sur leur passage, les grandes exploitations forestières qui s'en suivent, assurent un marché avantageux pour tous les produits agricoles. La coupe réglée du bois de pulpe facilite les défrichements, les rend lucratifs. Enfin, pour certaines industries agricoles, le rouissage du lin pour une, il faut des eaux courantes en abondance; assurément, sous ce rapport, notre province a tout l'avantage.

Messieurs, je viens de résumer aussi laconiquement que possible mes notes de voyages aux chutes, et je vous fais mes excuses si je n'ai pas réussi à vous intéresser comme je l'aurais voulu. Dans tous les cas, je m'arrête à temps, avant que vous me disiez vous-mêmes : Chut !

De Labelle au Nominingue (*)

Mesdames et messieurs,

Il y a huit ans, Mgr Labelle, lors de son passage en France, honorait d'une visite la communauté des Chanoines Réguliers, à laquelle j'appartiens. Il nous parlait avec enthousiasme de son pays, couvert de plaines fertiles, de belles rivières et de grands lacs. Mais il nous représentait surtout le Canada avec sa foi, son attachement à l'Eglise, ses traditions patriarcales, et tout le glorieux apanage de ses vertus antiques. Il nous le montrait, avec sa population toujours croissante, envahissant les contrées voisines, se portant en masse vers les plaines immenses du Nord-Ouest et gardant encore assez d'enfants pour abattre les forêts séculaires qui s'abritent dans son sein. Et alors, après que nous eûmes entendu les paroles toutes vibrantes de foi et de patriotisme de l'apôtre de votre pays, le Canada lointain nous apparut comme la patrie d'un grand peuple, qui marche à pas de géant vers de sublimes destinées.

Je me rappelle encore comment Mgr Labelle déroulait devant nos yeux une carte du Dominion, nous en faisant mesurer la longueur et la largeur.

Voyez cet immense pays, nous disait-il, il faut que nous y fassions prédominer notre nationalité, notre religion, notre langue. Et pour y arriver, nous voulons deux choses : d'une part, coloniser le Manitoba. Cette province est la clef de tout le le Nord-Ouest. C'est le champ de bataille où nous lutterons et sur lequel, malgré les apparences présentes, nous remporterons la victoire.

Ce résultat sera dû à deux causes : tout d'abord la fécondité merveilleuse de nos familles canadiennes, qui, une fois établies dans un pays, s'y multiplient avec une rapidité prodi-

(*) Etude présentée au congrès de la colonisation, en sa 6e séance, le jeudi, 24 Novembre au soir, par le R. P. J. Cottet, supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception et curé de St-Ignace du Nominingue.

gieuse, c'est ensuite l'émigration catholique sur laquelle nous comptons.

Quant à la première chose, nous nous en chargeons, disait-il, et il nous citait des familles de 10, 15, 20, 30 enfants.

Pour la seconde, venez à notre aide. Jetez un flot de vos colons français dans les vastes plaines du Manitoba. Par leur attachement au sol, ils s'implanteront solidement dans ce pays et nous aideront à y faire prédominer tous les éléments de notre race. Grâce à vos colons, que vous nous enverrez par milliers, grâce à la fécondité de nos familles, le Manitoba nous sera assuré ; il est à nous. Et cette province tendant la main, par delà les rives du Lac Supérieur, grand à lui seul comme la France, à sa sœur aînée, la province de Québec, entraînera à sa suite ses sœurs plus jeunes encore, les provinces nées, il y a quelques années à peine, dans les plaines fertiles de l'immense Nord-Ouest.

Toutefois, ajoutait-il, si nous voulons coloniser le Manitoba, nous le voulons davantage encore pour la province de Québec. Et alors, déroulant devant nos yeux la carte de cette province, il nous parlait avec admiration des riches vallées qu'arrosent le St-Laurent et le Richelieu ; mais nous remarquions bientôt que ses paroles aussi bien que le geste de sa main se portaient vers d'autres régions, qui paraissaient plus chères à son cœur.

Il nous montrait le Lac St-Jean, la Matapédia, la Gaspésie, le Témiscamingue, mais il nous parlait surtout avec prédilection du Nord de Montréal.

Nous allons, disait-il, donner une vive impulsion à la colonisation de cette immense contrée; nous allons y jeter des milliers de colons, de nos braves Canadiens, qui savent brandir la hache et faire tomber les arbres des forêts ; nous voulons sillonner ces pays déserts de routes et de chemins de fer et les peupler de milliers d'habitants. Oui, nous allons forcer le Nord à sortir de son éternel silence pour apparaître au grand jour des relations sociales et augmenter ainsi la gloire et la grandeur de notre catholique pays.

Or, messieurs, les espérances de votre illustre prélat commencent à se réaliser. De toutes parts, le Nord est en voie

de se peupler. Pour me restreindre au Nord de Montréal, que je représente plus particulièrement, voilà qu'une voie ferrée s'élance vers ce Nord, à l'assaut des Laurentides, suscitant tour à tour sur son passage de florissantes bourgades, dont la prospérité toujours croissante étonne la curiosité des touristes et des voyageurs. Qui pourrait dire, cependant, les difficultés sans nombre, les obstacles réputés invincibles, qu'il fallait vaincre pour traverser la région si tourmentée qui sépare St-Jérôme de Labelle ! Qui pourrait en parler mieux que l'hon. président de la Société de Colonisation, à qui revient en grande partie l'honneur d'avoir tenté et fait réussir cette œuvre de géant ?

Mais, faut-il le dire, malgré tant d'efforts, les terres les plus fertiles du Nord ne se sont point laissé pénétrer encore par les machines de fer et les chars, en s'arrêtant à Labelle, se sont. pour ainsi dire, arrêtés à la porte du Nord. Il est temps qu'ils en franchissent le seuil. Aussi est-ce une heureuse idée qu'a eue la Société de Colonisation de Montréal, dont le zèle et le dévouement sont au-dessus de tout éloge, en désirant entretenir quelques instants les membres de ce congrès d'une œuvre capitale, destinée, croyons-nous, à transformer le Nord, je veux dire le prolongement de la ligne de Labelle. Je remercie cette Société, sans toutefois la féliciter de m'avoir choisi pour être l'interprête de ses sentiments,dans une question aussi vitale que celle-ci, sur la colonisation du Nord.

Je dois vous faire remarquer tout d'abord, messieurs, que la question de la construction de cette ligne n'est point restreinte à l'avantage de quelques particuliers ou même de quelques localités, mais qu'elle intéresse au plus haut point la prospérité de l'un des principaux centres de colonisation, le Nord de Montréal. Et, à ce titre, elle mérite toute votre attention.

La colonisation, messieurs, est-ce bien à moi à vous en faire l'éloge, à vous en faire ressortir l'importance, après que nous avons entendu, au cours de ce congrès, des voix si éloquentes, toutes vibrantes de patriotisme, en redire la gloire et les grandeurs ?

La colonisation ! mais n'est-ce pas le moyen providentiel

et nécessaire qui doit conduire votre pays à la réalisation de ses grandes destinées ? Les peuples, comme les individus, ont chacun leur vocation spéciale. Mais il en est, parmi ces nations, que Dieu a appelées plus particulièrement au service de sa cause.

Voyez la France, elle a été le missionnaire de Dieu dans la vieille Europe et à travers le monde. Et maintenant encore, malgré les épreuves douloureuses qui l'étreignent, elle donne son or et son argent pour la propagation de l'Evangile ; elle envoie ses enfants qui, pour faire connaître Dieu à de pauvres peuples assis encore dans les ténèbres du paganisme, traverseront les océans et les mers et iront se faire massacrer pour Lui, sur tous les chemins du monde. Oui, la France a été le plus grand missionnaire de Dieu. Les grandes œuvres de Dieu, a-t-on dit, se font par les Francs. "Gesta Dei per Francos." Or, messieurs, cette destinée de la France est la vôtre. Ce sont des Français qui sont, les premiers, venus peupler les rives du St-Laurent et du Richelieu. Ce sont des Français qui sont vos ancêtres et, ce que la France a fait pour la vieille Europe, vous devez le faire pour la jeune Amérique. Dieu veut se servir de vous, Canadiens, pour être ses missionnaires dans le Nouveau-Monde A vous d'y faire bénir son nom, à vous d'y faire triompher sa cause, Français que vous êtes !

Et voilà pourquoi il faut que le peuple canadien devienne un grand peuple. Il faut que votre nombre devienne dix fois, vingt fois plus grand. Dieu semble vous dire avec insistance : "Crescite et multiplicamini et replete terram". Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre. Déjà, par un privilège spécial, une faveur d'en haut, vous répondez aux premières paroles de l'oracle divin, par l'étonnante fécondité de vos familles. Il vous reste à accomplir la seconde partie, c'est-à-dire à peupler l'immense étendue de territoire que vous a départie le Créateur.

La province de Québec est une fois et demie grande comme la France. Or, tandis que celle-ci contient environ 40,000,000 d'habitants, notre province n'en contient que 1½ million. Sans doute, toutes les parties n'en sont pas également colo-

nisables, mais il n'en est pas moins hors de doute qu'il y a encore dans notre province de la place pour des milliers et des milliers d'habitants.

Vous l'avez compris, messieurs, le peuple canadien tout entier l'a compris, témoin ce magnifique mouvement de colonisation qui, commencé il y a quelques années, se développe maintenant avec une rapidité de plus en plus surprenante.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il y a quatre ou cinq centres principaux de colonisation. Le Nord de Montréal est l'un d'entre eux. Je m'arrêterai à celui-ci, qui nous concerne plus particulièrement.

Le Nord de Montréal comprend la région qui est arrosée par la rivière Rouge, la Lièvre, la Gatineau et leurs nombreux affluents. Deux voies ferrées principales commencent à traverser cette contrée. La première remonte la vallée de la Gatineau et la seconde, de beaucoup la plus importante par le grand nombre de cantons qu'elle doit desservir, monte de St-Jérôme à Labelle.

Or, au Nord et à l'Ouest de cette dernière place, s'étend un vaste pays qui comprend les vallées de la Kiamica et de la Lièvre. C'est la terre colonisable par excellence. Ainsi qu'il est dit dans un rapport sur les terres de la Couronne, par M. le Recorder de Montigny, dans son livre si intéressant sur la colonisation et le Nord de Montréal, l'arpenteur Bouchet disait : "Les vallées de la Rouge et de la Lièvre présentent une grande étendue de terres qui sont d'une qualité supérieure et ne sont surpassées par aucune autre du Bas-Canada."

Entre ces rivières se trouve une succession de collines et de vallons, qui contiennent une terre dont l'excellence est démontrée par les nombreuses essences de bois qui s'y développent avec une vigueur surprenante. C'est ainsi qu'outre le pin, l'épinette rouge et blanche, la pruche, le sapin, le cèdre, désignés sous la dénomination de bois mou, il y a encore, en quantités innombrables, le merisier, l'érable, le frêne, l'orme, le tilleul ou bois blanc, le chêne, pour ne citer que les principaux, désignés sous le nom générique de bois franc. La terre jaune, qui donne la vie à tous ces grands végétaux, est éminemment propre à la culture. "Ceux-là même, est-il dit dans l'ouvrage cité plus

haut, ceux-là même qui avaient apporté des vieilles paroisses des préjugés contre cette terre jaune la préfèrent maintenant à toute autre. C'est que, disent-ils, elle est propre à toute espèce de grains, plus facile à égoutter et prête à être ensemencée de meilleure heure au printemps ; elle est aussi plus facile à engraisser et à cultiver, souffre moins, pendant l'été, de l'abondance des pluies et supporte plus aisément les grandes sécheresses."

Sans doute, toutes les parties ne sont pas également colonisables. Mais celles qui ne le sont point sont peu nombreuses, et les terrains rocheux seront laissés en bois pour le chauffage et la construction. L'immense majorité des terres sera défrichée et donnera la vie à des milliers d'habitants.

Quelques détails, maintenant, bien abrégés nécessairement, sur les divers cantons où se trouvent ces terres.

En quittant Labelle et en remontant le cours de la Rouge, nous trouvons tout d'abord le canton Marchand, avec sa paroisse de l'Annonciation qui, en 1880, comptait 6 familles. Elle en compte maintenant plus de 300, si l'on y comprend les colonies de La Macaza et de l'Ascension. L'augmentation a été frappante, surtout en 1885, où le chiffre de population s'est élevé de 400 à 730

Les colons se sont échelonnés le long des rivière Rouge, de la Macaza et dans les Bois Francs.

J'ai nommé l'Ascension ; c'est une colonie d'une trentaines de familles, résidant vers les cantons Lynch et Mousseau. Ce dernier, le canton Mousseau, au dire des arpenteurs qui l'ont tout dernièrement visité, offre des terres de premier ordre pour la colonisation.

Voisin du canton Mousseau se trouve le canton Turgeon, ouvert à la colonisation en 1896, par le Dr Jacques et M. Henri Martineau qui, par leur dévouement et leurs sacrifices héroïques, ont attiré vers ce canton de nombreuses familles et constitué la base d'une grande colonie.

En une seule année, une trentaine de familles sont venues résider dans ce canton, et deux cents lots ont été vendus. Le village de Ste-Véronique de Turgeon commence à s'élever sur les rives d'un lac extrêmement pittoresque, entouré de gra-

cieuses collines. Il a reçu dernièrement de la piété des ses habitants le nom biblique de Lac Tibériade.

Si l'on continue à marcher vers l'ouest, nous rencontrons le canton Boyer, arrosé par des lacs et des rivières, offrant à la culture une terre réputée l'une des meilleures du Nord. Plus loin encore sont les contons Rochon, Campbell, Kiamica et et un grand nombre d'autres qui se partagent les bassins de la Kiamica et de la Lièvre. Le long de ces deux rivières, ce sont des terres magnifiques, d'une fertilité étonnante. Aussi la colonisation s'est-elle portée vers ces régions avec extême ardeur. Il y a plus de 100 familles dans la nouvelle paroisse de Kiamica, et plus de 220 dans celle de La Lièvre. Et toutes ces familles sont montées là depuis quelques années seulement.

En revenant sur nos pas, nous trouvons le canton DeMontigny, la terre chérie de M. le recorder ici présent, puis le canton Loranger, dont le centre, depuis longtemps célèbre, est le Nominingue.

Représentez-vous une enceinte presque circulaire de deux milles de diamètre, sur le pourtour de laquelle sont échelonnés six beaux lacs, bordés eux-mêmes par une ceinture de gracieuses collines, et vous vous figurerez aisément que Nominingue offre le panorama le plus merveilleux que l'on puisse rencontrer dans nos régions, pourtant si belles et si pittoresques, du Nord. Le plus grand de ces lacs est le Grand Nominingue, de 30 milles de tour. Une pointe de terre de deux milles de long et de 5 ou 6 arpents de large s'avance bien avant dans le lac et son site magnifique lui vaudra probablement, plus tard, d'être couverte de résidences d'été, de gracieuses villas.

Le Grand Nominingue est relié par un canal de un demimille de long au Petit Nominingue. Ce dernier lac, dentelé de 99 pointes, qui en cachent l'étendue, compte environ 15 milles de tour. Il contient un grand nombre d'îles, de l'aspect le plus pittoresque. En remontant plus haut encore, nous rencontrons le lac Laflèche et le lac Bourget. Ce dernier, de forme presque circulaire, et bien profond, se trouve au confluent de la rivière Sawgay, qui prend sa source dans le canton Boyer, à 15 milles de là, et de la rivière St-Ignace, qui se trouve

être la décharge de deux gracieux petits lacs, le lac St-Joseph et le lac Ste-Marie.

Dans l'espace qui sépare le lac St-Joseph du Grand Nominingue se trouve, comme un barrage naturel, une colline qui domine la plaine et les lacs. Le village de St-Ignace du Nominingue est bâti, comme en amphithéâtre, au sommet de cette colline. De ces hauteurs, l'œil contemple un magnifique spectacle : tout proche, les eaux du Grand Nominingue qui, n'étant distantes que de quelques arpents, semblent fuir à l'horizon, puis cette immense plaine circulaire, bordée par une ceinture de montagnes, dont les pieds viennent se baigner dans les eaux limpides des lacs et des rivières. La beauté incomparable d'un tel site n'avait point échappé à l'œil si perspicace de Mgr Labelle. Il saluait, dans l'avenir, les grandeurs du Nominingue et, dans ses paroles enthousiastes, qui étaient comme des accents prophétiques, il s'écriait : Oui, il viendra un jour où les chars traverseront les Laurentides et se rendront à Nominingue ; alors Nominingue deviendra une ville, et sera le centre du Nord. Ah ! si Mgr Labelle vivait encore, il y a longtemps qu'il aurait mis fin à toutes ces tergiversations, qui nous reculent sans cesse ; il y a longtemps que le sifflet de la locomotive se ferait entendre sur les rives de nos lacs. Il y a longtemps que le Nord serait peuplé, et que Nominingue en serait la populeuse capitale. Eh ! bien, messieurs, c'est à vous de continuer l'œuvre de Mgr Labelle. Donnez-nous l'appui de votre assentiment, pour forcer nos hommes publics à marcher en avant, dans la voie du progrès. C'est, en effet, le progrès de notre beau pays que nous désirons, et que nous promouvons, en vous présentant notre demande.

Car, j'ose dire, messieurs, que le chemin de fer nous est nécessaire, si vous voulez, d'une part, empêcher le dépeuplement du Nord, d'autre part, si vous voulez en assurer la colonisation rapide. Je vais essayer de vous établir ces deux propositions, que je regarde comme des vérités incontestables. Je sais, messieurs, que je m'adresse à des personnes amies de la colonisation, à des personnes qui veulent la colonisation sincèrement, et non pour la forme, et par conséquent, je m'a-

dresse à vous avec confiance, sachant que vous saurez apprécier toute chose dans la droiture de vos esprits et de vos cœurs.

Je dis donc, messieurs, que si vous voulez faire de la colonisation, il faut commencer par empêcher le mouvement de recul, qui pourrait se produire dans nos colonies ; je n'ose pas dire qui commence à se produire.

Vous vous étonnez, messieurs, que je parle de recul, dans un congrès où l'on s'efforce tant de marcher en avant, dans la voie de la colonisation. Eh ! bien, messieurs, si l'on ne trouve pas le moyen de nous donner le chemin de fer, notre pays reculera, je le tiens pour certain ; vous allez en comprendre facilement la raison.

Voilà un colon qui vient s'établir en pleine forêt ; il est courageux, il a de bons bras, il se met résolument à l'œuvre pour abattre des arbres géants, et pour faire sa terre ; cela est bel et beau ; mais pendant ce temps-là il faut qu'il vive, il lui faut de l'argent, et il n'en a pas, n'en ayant point apporté avec lui. Ce colon continue, la seconde, la troisième année, à abattre des arbres. Il a quelques récoltes, c'est vrai, d'avoine et de sarrasin, quand elles n'ont pas été gelées, ou détruites par quelqu'accident ; mais, pendant ce temps, il faut vivre, et trouver de l'argent pour acheter les denrées indispensables à la vie. Or, où trouver cet argent ?

Dans les commencements d'une colonie, en général, les colons peuvent se procurer les ressources nécessaires en vendant aux chantiers leurs diverses denrées, comme le foin, l'avoine, les patates, le beurre, la viande.

Mais vient un temps, messieurs, où ces chantiers disparaissent, et alors les colons se trouvent dans une situation étrange. D'un côté, il leur faut absolument de l'argent pour acheter les choses indispensables à la vie ; d'un autre côté, ils sont dans l'impossibilité absolue de se procurer cet argent.

Or, messieurs, nous sommes arrivés à cette phase critique. Depuis quelques années déjà, nous n'avons plus de chantiers à Nominingue. Cette année même, les colons de l'Annonciation sont dans l'anxiété, et redoutent l'absence de tout chantier, cet hiver, au haut de la Rouge.

Montrons, par un exemple, la situation dans laquelle se

trouvent les colons, par suite de l'absence de chantier. C'est un exemple que je puis vous citer en connaissance de cause. Les familles, au nombre d'une centaine, qui habitent les cantons Loranger et Montigny, et forment la paroisse du Nominingue, achètent pour $4,000 de fleur, chaque année. En outre, il faut bien compter encore trois ou quatre autres mille piastres, pour les autres denrées de première nécessité. Or, ces sept ou huit mille piastres doivent être trouvées, argent comptant, nos marchands n'avançant rien, absolument rien à crédit. Cet argent est absolument nécessaire. Or, où le trouver? Nous n'avons plus de chantiers ; la culture et l'industrie laitière ne sont pas assez avancées pour être payantes. Pour la culture, comment voulez-vous que nous puissions venir vendre à Montréal le produit de nos terres ; comment voulez-vous que nous, qui cultivons à travers les souches, nous puissions lutter avec les vieilles terres, où l'on peut faire passer, sans encombre, la charrue, la faucheuse, la moisonneuse et autres instruments agricoles? Quant à l'industrie laitière, le petit nombre de vaches rend insuffisante la quantité de lait, et empêche absolument le fonctionnement de toute beurrerie, malgré toute espèce d'efforts et de bon vouloir.

En outre, le commerce de bois est nul, à cause de l'éloignement des chars.

De telle sorte que, si cette situation critique ne change pas, nos contrées vont éprouver un formidable recul, cela est certain. Je ne voudrais pas peindre l'état présent sous des couleurs trop sombres, bien qu'alors je me rapprocherais encore davantage de la vérité. Mais ce que je dois dire, c'est que si l'on ne trouve pas quelque moyen pratique par lequel les colons puissent vivre, nécessairement ils quitteront des forêts, qu'ils aiment sans doute, mais où ils sont exposés à mourir de faim, et alors, nous assisterons au dépeuplement du Nord.

Or, messieurs, on peut indiquer un double remède à cette situation désastreuse.

Le premier, c'est l'octroi des chemins. En accordant de l'argent pour les chemins, le gouvernement, donne au colon la facilité de s'établir sur son lot, mais, surtout, il lui donne le moyen, en lui faisant gagner un peu d'argent, pendant l'été,

de pouvoir traverser nos rudes hivers sans être dans le danger de périr de faim.

Mais, pour que ce moyen soit efficace, il faudrait que l'octroi s'élevât à une somme suffisante, par exemple, trois ou quatre mille piastres, pour une colonie d'une centaine de familles, ce qui ne donnerait encore qu'une moyenne de trente ou quarante piastres par famille, aide qui, tout élevée qu'elle parait, sera loin d'établir le colon dans l'abondance, et pourra, tout au plus, lui permettre de faire face à ses premières misères.

Dans ce cas, il faudrait que la somme votée pour toute la province soit, non point $75,000, mais bien $200,000.

Malheureusement, le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas nous accorder un pareil octroi, et alors, je n'hésite pas à dire que, pour nos contrées, ce premier remède, les subsides des chemins, est un palliatif impuissant à nous guérir de la crise dont nous souffrons, et incapable d'empêcher le mouvement de recul et le dépeuplement du Nord.

Il y a un autre remède, et, celui-là, j'ose le recommander à votre plus sérieuse attention.

C'est le prolongement de la ligne de chemin de fer de Labelle au Nominingue.

J'ose dire que l'établissement de cette ligne, non seulement empêchera le recul de la colonisation, mais la fera marcher en avant, d'une manière surprenante.

Avec le chemin de fer, nous établissons immédiatement un grand commerce de bois de chauffage et de bois de menuiserie. Si le pin et l'épinette nous ont été enlevés en grande partie par les chantiers, du moins nous avons encore intacts des merisiers énormes, des érables, des frênes, du bois blanc, des ormes qui n'ont point pu supporter la *drave* (flottage). Au lieu de brûler tous ces bois, comme il le fait maintenant, le colon les expédiera dans les villes, par les chars. Le produit de cette vente mettra le colon dans l'aisance ; lui donnera le moyen d'augmenter la culture et l'industrie laitière. En outre, par l'arrivée des chars, Nominingue, tout le fait prévoir, tous nos visiteurs nous l'assurent, Nominingue deviendra une place d'eau, le rendez-vous des touristes, des chasseurs et des pêcheurs.

Avec les chars arrivant à Nominingue, c'est le peuplement immédiat d'une dizaine de cantons, dont Nominingue est le centre ; c'est la formation immédiate de nombreuses paroisses, c'est, en un mot, la transformation du Nord, tant rêvée par Mgr Labelle.

Oui, les chars nous sont nécessaires : et si tous les souhaits que nous avons formés pour la colonisation ne sont pas de vaines formules, il me semble que nous devons appuyer de toute notre énergie ce qui est seul capable de décupler, en quelques années, nos populations du Nord.

Mais, me direz-vous, cette construction de ligne présente peut-être de grandes difficultés ? Détrompez-vous, messieurs. Elle est très facile.

Tout d'abord, nous ne demandons pas une ligne d'une longueur effrayante. Qu'est-ce que nous demandons, après tout ? Nous demandons une ligne de 13 milles de long, de 16, tout au plus.

En effet, au-delà de Labelle, il y a déjà trois milles de voie ferrée entièrement construits. A partir de ce terminus jusqu'au Nominingue, il y a seulement 13½ milles. Si l'on suit un autre tracé, qui desservirait davantage les diverses colonies de la Rivière Rouge, ce serait une longueur de 16 à 17 milles. Qu'est-ce donc, une si petite distance à franchir, en comparaison des immenses avantages qui en résulteraient ?

En second lieu, non-seulement le tracé de la ligne serait court, mais sa construction serait encore bien facile.

Tandis que le Montréal et Occidental, pour se rendre de St-Jérôme à Labelle, a dû franchir des vallons, entailler le roc vif, et contourner des montagnes, la ligne de Labelle au Nominingue se construirait avec la plus grande facilité, en suivant le cours de la Rivière Rouge, n'ayant à franchir qu'une petite colline de cent pieds à peine d'élévation, pour arriver aux bords du lac Grand Nominingue, qu'elle côtoyerait jusqu'à Nominingue même.

En troisième lieu, la grande compagnie du Pacifique, qui regarde la ligne de Labelle comme étant celle qui lui rapporte le plus grand profit, non-seulement ne verrait point avec défaveur, mais encore, accepterait, avec bonheur, la construction de cette

ligne du Nominingue, attendu que celle-ci doublerait, ou triplerait, en quelques années, son commerce du Nord. Elle le comprend si bien que M. Shaughnessy, son vice-président, a promis à Son Honneur M. Préfontaine, le maire de Montréal, que, si le gouvernement voulait donner quelques subsides, il mettrait notre ligne la première sur le programme des lignes à construire pour l'an prochain. Et, pour affirmer davantage encore sa bonne volonté, il a nommé M. Préfontaine un des directeurs de cette branche de la grande compagnie. Qu'il me soit permis de remercier ici chaudement M. le maire de Montréal des démarches actives qu'il a bien voulu faire, déjà, pour notre ligne, auprès de la grande compagnie et auprès du gouvernement fédéral. Etant un homme de progrès, s'intéressant vivement à tout ce qui touche au développement du Nord de Montréal, il a bien vite compris notre situation critique et la nécessité absolue de faire parvenir, à bref délai, les chars jusqu'à nous. Comme nous avons compté sur lui dans le passé, nous comptons encore sur lui pour l'avenir.

Nous avons aussi la magnifique chance d'avoir en notre faveur, et comme directeur de notre ligne, conjointement avec M. Préfontaine, un homme qui est aussi l'homme de tous les progrès, qui a déjà fait franchir aux machines de fer les monts et les vallées, et qui est prêt, maintenant, à reprendre sa course, avec son coursier fumant, à travers tous les cantons du Nord. A ces traits, vous avez reconnu l'hon. M. Rolland, ancien président du Montréal et Occidental, et président de ce Congrès.

Ainsi, messieurs, du côté du Pacifique, la construction de notre ligne se présente sous d'heureux augures, pourvu, toutefois, que nous obtenions des subsides, au provincial et au fédéral. C'est ici que commencent les difficultés.

A Québec, le gouvernement, pour des raisons dont il a le contrôle, et que je n'ai pas à apprécier, ne veut pas faire voter par la Législature des subsides pour les chemins de fer. D'autre part, les ministres provinciaux, en particulier l'hon. M. Marchand, l'hon. M. Turgeon et l'hon. M. Robidoux, voyant la crise que nous traversions, désireux de nous venir en aide et d'empêcher le dépeuplement inévitable de nos contrées, ont consenti à nous accorder, chaque année, un certain montant,

pris sur les fonds de colonisation. Nous avons la promesse écrite de l'hon. M. Turgeon que $5,000.00 nous seront accordées, chaque année, pendant douze ans, comme le gouvernement précédent l'a fait, d'ailleurs, pour le chemin de fer de Montfort. Quoi de plus légitime ? L'argent de la colonisation peut être appliqué à des ponts, des canaux, des aqueducs, des chemins de terre, et pourquoi pas des chemins de fer, du moment que ceux-ci servent mieux les besoins de la colonisation ? Quant à nous, nous aimons cent fois mieux qu'on nous donne le chemin de fer que des chemins de terre.

Je dois, pour être juste, rendre hommage à M. le député Major, qui, s'étant bien rendu compte de la nécessité de notre ligne, s'est conduit en homme de cœur, et nous a appuyés de toute son énergique influence, auprès du pouvoir provincial. Si nous avons pu réussir à obtenir des promesses de subsides, à Québec, nous le devons, en grande partie, à notre zélé député, M. Major.

Quant au fédéral, M. Préfontaine et M. le député Bourassa font de vives instances auprès du gouvernement. Et pourquoi ne nous accorderait-on pas cette petite ligne ? Les quelques subsides qu'on nous donnerait seraient si peu de chose, en comparaison des avantages immenses qui en résulteraient pour le pays. Nous espérons que nos hommes publics comprendront et voudront cette œuvre vraiment nationale. Et alors, quand le blanc panache de la locomotive ondulera sur les rives de nos lacs, nos cantons du Nord, aujourd'hui couverts de sombres forêts, deviendront de florissantes paroisses, qui s'élèveront à la gloire de Dieu, pour le triomphe de l'Eglise, et pour la force et la grandeur de notre catholique pays.

La colonisation au nord de Montréal (*)

Messieurs,

La Société de Colonisation m'a honoré de la tâche de parler du Nord. J'ai dû me défier de moi-même, car j'ai un faible pour cette section de mon pays, qui m'a vu naître, et où j'ai passé une partie de ma jeunesse, je devrais dire ma vie ; car partout où j'ai été, en Europe ou en Amérique, toutes les comparaisons que le voyageur doit nécessairement faire étaient prises de ce coin obscur où je voyais des richesses incomparables, inexploitées sans doute, mais non moins réelles. Deux fois, je le confesse, j'ai commis des brochures pour chanter les beautés et les avantages du lieu de mon berceau et du tombeau de ma famille. Et j'ai la prétention de croire que, si ma prosaïque poésie n'a pas été entendue, c'est que la grosse voix du curé Labelle résonnait alors, et pas d'illusion, c'était bien lui qu'on écoutait et non mes faibles accents.

Mais ma faiblesse pour le Nord reste incurable, et voilà pourquoi je me défie. Aussi, ce que je vais vous dire est-il basé sur des observations, des données, des documents vrais. Et je donne mon billet, payable à celui qui me trouvera en faute de véracité.

Quand on m'a désigné le Nord comme champ de mes appréciaions, j'ai pensé qu'on m'assignait la vallée de l'Outaouais, nom qui me plait, messieurs, parce que s'il n'est pas d'origine française, il est du crû indigène. Je ne le dis pour badiner : ces noms sauvages nous rappellent cette race de héros des temps premiers de la colonie, qui avaient bien leurs qualités, allez ! On a vanté beaucoup ces légions fameuses qui, pour leur pays, leur liberté, se faisaient immoler et... immolaient les autres ; on les a beaucoup exaltées, parce qu'elles avaient dans leurs rangs des chantres pour glorifier leur renommée.

(*) Conférence donnée au congrès de la colonisation, en sa 6e séance, le jeudi soir 24 novembre, par M. le juge B. A. T. DeMontigny, recorder de la cité de Montréal, Chevalier de Pie IX, président de l'Union Allet, des zouaves pontificaux canadiens, 1er vice-président de la Société Générale de Colonisation, etc., etc.

Mais c'est en chantant eux-mêmes leurs exploits, accomplis au nom de la liberté, que ces enfants des bois allaient au crucifiement Et ils avaient bien leurs qualités sociales aussi : on les a connus doux, hospitaliers vis-à-vis des étrangers. Les missionnaires les ont trouvés soumis et l'esprit ouvert aux convictions. Les chasseurs des bois se sauvageaient à leur contact, tant leurs rapports intimes étaient attrayants. Ils ont été irrités ou gâtés par une civilisation déchristianisée.

Je le repète donc, un nom sauvage donné à une île, à une rivière, à un comté de notre province, me fait plaisir, parce qu'il m'indique leur origine ; il me rappelle tout un passé, et, je vous l'avoue, puisque la Puissance n'a pu s'appeler " Nouvelle-France," j'aime mieux qu'elle se nomme " Canada."

Mais, messieurs, la région qu'on m'a ainsi assignée est trop vaste. Elle renferme les comtés de Pontiac, d'Ottawa, (aujourd'hui divisé en Labelle et Wright) d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de Terrebonne, de Laval, de Montcalm, de L'Assomption, de Joliette, de Vaudreuil ; partie de Berthier, Maskinongé et Saint-Maurice.

Je ne mentionne ces noms que pour vous dire, en passant, quelle est l'importance de notre province, en territoire, car cette vallée de l'Outaouais seule, qui comprend 40,130 milles carrés, n'est pourtant que la huitième partie de la province de Québec, laquelle, comme on sait, renferme 349,928 milles carrés, tandis que la France n'en contient que 133,928.

Et pourtant, la France donne la vie à 40,000,000 d'habitants, tandis que notre vallée de l'Outaouais n'en nourrit qu'un demi-million. Il y aurait donc place, dans cette région seule, pour encore dix millions d'habitants.

Je me limite, pour ne m'occuper que de ce qu'on est convenu d'appeler la " Région Labelle," cette région née sous l'inspiration du grand apôtre, et que la reconnaissance publique a appelée de son nom. Et, dans mes considérations, j'étudierai le triangle que forme la ligne des comtés de Terrebonne et d'Ottawa jusqu'à la Lièvre, du côté Est ; la Lièvre du côté Ouest, et comme base de ce triangle, le chemin de fer de colonisation de Montfort—comprenant trente cantons. Mais ce triangle renferme encore près de 400 milles carrés.

Ces trente cantons sont les suivants :

Cantons	*Acres*
Morin	4,298
Howard	17,281
Montcalm	23,517
Arundel	3,083
Amherst	22,929
Addington	35,166
Preston	12,544
Wells	34,059
McGill	22,577
Duddley	20,135
Gagnon	11,628
Labelle	26,113
Clyde	14,827
Salaberry	25,867
Beresford	4,570
Grandison	9,500
Joly	9,430
Minerve	29,915
Lesage	27,870
Kiamica	19,651
Montigny	9,834
Loranger	13,329
Marchand	18,878
Turgeon	41,125
Boyer	33,037
Campbell	37,712
Wurtele	4,599
Moreau	23,595
Rochon	26,900
Total en disponibilité	377,029

Remarquez, je vous prie, que ce calcul ne porte que sur ce petit triangle et les terres en disponibilité, laissant de côté les lopins non arpentés et les terres déjà vendues ; car je n'ai pu me procurer au juste le nombre d'acres que contiennent ces

cantons, parce que la plupart des arpenteurs ne parlent que des rangs qu'ils ont arpentés. Le guide du colon n'indique, de son côté, que les lots disponibles, et les recensements ne procèdent que par comtés.

Voici, d'ailleurs, un état des terres vendues depuis 1868 à 1896 : 8,866,395 acres ; octroyées gratuitement, 305,053 acres.

La plus grande partie de cette région, car il faut excepter les vallées de la Lièvre et de la Kiamica, appartient aux formations laurentiennes, c'est-à-dire qu'elle est accidentée, ne s'élevant guère, cependant, qu'à 300 pieds au-dessus du niveau de la plaine, et se maintenant généralement dans un état rocheux. Elle est sillonnée de rivières qui se jettent dans l'Outaouais, et dont les principales sont : la Nord, longue de 45 milles, la Rouge, qui parcourt 100 milles, la Petite Nation, de 50 milles et la Lièvre, qui arrose 160 milles. Tous ces tributaires de l'Ottawa, sont flottables et en partie navigables.

Et ces rivières sont agrémentées d'élargissements qui forment d'immenses lacs de 30,40,50 milles de tour,et de petites rivières, coulant de partout, viennent alimenter ces artères, grossies elles-mêmes par une infinité de ruisseaux et de sources, qui permettent de dire, sans exagération, qu'il n'y a peut-être pas un seul lot, dans toute cette région, qui n'ait une pièce ou un filet d'eau. Et quand je parle de lacs, vous pourriez vous imaginer des étangs ; mais ils sont nombreux ceux qui ont 30 et 40 milles de circonférence. Ceux de 5 à 6 milles sont si nombreux qu'ils ne sont pas tous mentionnés sur la carte géographique, et il faut renoncer à les énumérer. Si vous croyez que j'exagère, prenez le canton Montigny, que je connais particulièrement, et dont les lacs ont été, par une gracieuse délicatesse de l'arpenteur, M. J.-E. Girard, sanctionnée par le gouvernement, nommés à ma suggestion. J'y compte, figurant sur la carte, 55 lacs,dont le plus petit a 3 milles de tour et le plus grand 30 milles.

Or, cette région est aujourd'hui, en partie, et sera demain, espérons-le, entièrement longée et traversée par le chemin de fer Montréal et Occidental et par le chemin de fer de colonisation de Montfort, lesquels se soudent au grand Pacifique Canadien et relient, par conséquent, ce territoire au monde en-

tier. Deux grandes routes la traversent : les chemins Chapleau et Mercier ; une infinité de chemins et de tronçons de chemins se croisent, comme les veines de cette contrée, pour venir s'attacher aux grandes artères et y faire circuler l'activité et la vie.

Mais ces rivières, ces lacs et ces ruisseaux, qui coulent dans ces montagnes, qui se gonflent aux obstacles qu'ils franchissent en bondissant et qui reprennent leur course, tantôt doucement, tantôt agités, sont des vaisseaux aussi, qui alimentent et entretiennent l'activité, la vie. Sans compter qu'ils prêtent leur dos aux charges les plus difficiles à mouvoir ; ils offrent des pouvoirs de toute force et de toute condition, centuplant les forces de l'homme ; ils attendent, dociles, et se domptent facilement, au gré de l'industrie. Leurs eaux se prêtent aux plaisirs et aux intérêts les plus divers.

Le manteau de cette région aux contours si fantaisistes, c'est la forêt la plus belle du monde, je ne crains pas de le dire, forêt vierge sortant, toute naturelle et sans fard, des mains du Créateur. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, une forêt vierge n'est pas composée d'arbres de 6,000 ans. Non, non, hélas ! Les arbres ont leur jeunesse, leur vieillesse et ils tombent ; ils ont leur croissance et leur déclin. Et dans ce cimetière de nos grands bois, vous comptez des morts ; mais vous ne les comptez pas tous, car les tertres sont affaissés et se confondent avec le sol. Que dis-je ! les générations sont plusieurs fois ressuscitées dans cette tige que vous voyez verdoyante l'été, coloriée l'automne et dépouillée l'hiver. Miracles de la résurrection ! pourquoi me semblez-vous si difficiles à croire, quand je vous vois vous produire tous les ans dans la nature.

Voilà, messieurs, la topographie vraie de cette partie de la province qui s'appelle "La Région Labelle."

N'est-elle pas un beau buste de cette province de Québec, qui a les pieds au golfe, qui se fait une écharpe azurée du Saint-Laurent, et dont la poitrine, gonflée par les Laurentides, est ornée de la verdure des bois et de l'émeraude des lacs où scintille l'étoile et se mirent les arbres ?

Mais, messieurs, cette terre ravissante n'a-t-elle que des attraits, des charmes et des atours ? Ah ! laissez-moi la disséquer, permettez-moi l'expression.

Et commençons par l'examen du vêtement qui la couvre. De quel tissu se compose-t-il? Des bois de toute essence.

Et d'abord l'*érable*, notre arbre national, dont le bois sec et sonore ne se tourmente pas; son emploi dans l'ébénisterie est connu; l'érable piqueté ou ondulé orne nos plus beaux meubles.

Comme bois de chauffage ce bois n'a pas son pareil et ses cendres sont d'une richesse incomparable.

L'industriel, ou le colon qui se construit un moulin, recherche l'érable pour se fabriquer de bons coussinets, de forts arbres de couche sous eau, et, pour les roues d'engrenage, des dents qui ne carieront point. Il sert aussi à la fabrication des manches de haches, des anspects et des leviers à croc.

Le sirop et le sucre qu'il produit sont exquis et médecinaux. Ils sont d'un grand profit. Aussi, d'après un rapport que je vois dans une brochure écrite par le professeur Cooke, suis-je autorisé à dire que chaque érable peut produire, par an, la valeur de 50 centins de sucre.

Le *Chêne*, qui orne la cime de nos montagnes, atteint 80 pieds de hauteur et 3 à 4 pieds de diamètre. Cet arbre est de deux espèces. Le "chêne blanc," qui porte le gland doux, est dur, élastique, très pesant, très résistant. Employé dans la charpente, les portes, les fenêtres, les boiseries et les meubles, dans la construction des navires, pour les cercles et douves de tonneaux; il convient aux meubles, jantes, raies de roue. Il s'emploie aussi fréquemment dans l'art décoratif. Le "chêne rouge," à gland amer, est surtout employé comme bois de feu et produit une des meilleures cendres. Le gland engraisse les porcs et, lorsque torréfié, fait un bon café. L'écorce sert à la préparation du tan.

Le *Hêtre*, qui a de 50 à 60 pieds de hauteur, sert aux montants d'outils de menuiserie, au chauffage, même vert. Le charbon en est estimé. Précieux dans la marine, comme pièces submergées, bordure de crible, de tamis, caisse de tambours, jougs, pelles, battoirs, rouleaux, jantes, socs de charrue, bois de fusil, sabots, manches d'outils, varlopes, formes de cordonniers, bobines et navettes. Son écorce sert au tannage. Les fênes, qui peuvent devenir un poison à l'homme qui les mange

en grande quantité, font une huile excellente pour la cuisine et l'éclairage. Les feuilles, même sèches, sont aimées des moutons.

Le *Tilleul* ou Bois Blanc.—Ornemental par la taille, très gros. Son bois, blanc, léger et liant, est facile à travailler. Excellent pour la sculpture et le tour, touches de piano, vases, sabots, pelles, fonds et panneaux de voitures. Son écorce intermédiaire sert aux cordes. Quand il est travaillé avec soin, laqué et huilé, il a l'apparence du bois satiné. Les abeilles, au printemps, produisent un miel supérieur en butinant sur ses fleurs. Son charbon sert à la poudre à canon. Les feuilles, même sèches, servent de fourrage.

L'*Orme* est un arbre géant et bien à sa place dans les parcs publics et privés; son bois est plein et ferme. Avec ses loupes, ou excroissances, les ébénistes décoratifs font des lames de placage veineux.

On se sert avantageusement de ce bois pour planchéier la cale des navires. On en fabrique aussi les bâtis de charrues, herses, les jantes de roues, les essieux; grâce à sa résistance à l'eau, l'orme s'emploie bien dans la construction des conduits et tuyaux de drainage. Ses feuilles font un bon fourrage et son écorce fournit au tannage un bon astringent, tandis que l'intérieur de l'écorce s'utilise dans les corderies.

L'*Aulne* pousse dans les endroits bas, et se conserve bien dans l'eau. Son bois s'utilise par les menuisiers, les tourneurs. On en fait aussi un charbon qui convient bien à la fabrication de la poudre à canon. Son écorce sert dans la teinture. Et la médecine y trouve un des meilleurs succédanés du quinquina.

Le *Frène* a le tronc droit, ferme, haut. Son bois, tendre au vert, se durcit bientôt en vieillissant, et devient inflexible; il convient ainsi au charronnage, à la confection des échelles, manches d'outils, cercles, et pour les ouvrages qui demandent de la légèreté jointe à la fermeté. Les moutons, les chèvres et les bœufs tirent de ses feuilles un bon aliment. Les loupes servent dans les placages. L'écorce fournit une sorte de laine, qui sert à la préparation des emplâtres ; elle attire les mouches cantharides.

Le *Pin*, le roi de nos forêts, est le plus haut de nos arbres.

Il nous fournit le bois de charpente, les mats, les bordages pour les vaisseaux, madriers, planches pour menuiserie, tuyaux, bois d'allumettes ; on tire de ses débris, par la distillation, de l'alcool, de l'acide acétique, du goudron, de la parafine, et les gaz dégagés pendant l'opération peuvent être utilisés pour la production du noir de fumée.

Le *Cèdre*, ou Thuya, bois le meilleur, le plus beau, et le plus durable, tant pour la charpente, que pour la menuiserie; on en fait des poutres, lambourdes, piquets, et perches pour clôtures, et le bardeau pour les toits.

Le *Sapin*, ou Baumier, est l'un de nos plus beaux bois résineux. Il est léger, tendre, facile à travailler, et est propre aux ouvrages de charpente et de menuiserie. On en construit des bateaux, des conduits d'eau ; on en tire aussi de la pulpe pour papiers, les poutres, soles, chevrons, madriers et planchers. C'est aussi un bel arbre d'ornement, l'hiver comme l'été, et son voisinage, au point de vue hygiénique, n'offre que des avantages.

Le *Noyer* est un bois plein, liant, ondulé, moyennement dur, facile à travailler, et qui trouve un bon emploi dans la menuiserie, l'ébénisterie, et le lambrissage.

Le *Cerisier-Merisier*, beau bois de teinte rouge, au tissu fin et serré, reçoit un beau poli, ondulé, et est utilisé dans la menuiserie et l'ébénisterie. En trempant ce bois dans l'eau de chaux, on lui fait prendre la couleur d'acajou ; on en fait des chaises, des fauteuils ; le bois de chauffage qu'il fournit est de première qualité. Son fruit donne une liqueur de mérite, hygiénique.

Le *Bouleau*, dont le bois entre dans la fabrication du plus fin papier. Avec son écorce on fait des canots, couvertures de toit, des paniers, casseaux et boîtes d'ornement ; il fournit un excellent combustible, surtout pour la boulangerie, à cause de la belle flamme qu'il produit. Il sert aussi dans l'ébénisterie et à la confection des fuseaux pour fil, "bobines." On en fait aussi des sabots, des vases. On emploie encore l'écorce de cet arbre pour la confection des sandales. Les feuilles donnent une excellente nourriture aux animaux, et surtout aux moutons, aux oies, et aux canards. Le charbon du bou-

leau est recherché, comme celui de l'aulne, pour la fabrication de la poudre.

Le *Merisier rouge* devient très grand ; son bois a le grain fin et serré et prend un beau poli. On l'utilise dans l'ébénisterie, la menuiserie. La sève sert à faire du sirop, du champagne et du vinaigre.

Plaine. Son bois est sec, et quand il est ondulé, il est précieux en ébénisterie ; on en fait des fonds de violon, des coffrets. Sa sève est presque équivalente à celle de l'érable.

L'épinette noire, employée dans la charpente des navires. Son bois léger est fort, élastique. Il convient pour foncer des barouches. On fait avec ses brindilles une excellente petite bière.

L'épinette rouge, ou Mélèze, est pesante, forte, durable. Excellente dans la construction des navires, surtout pour les courbes. Fameux bois de chauffage.

L'épinette blanche—Estimée pour la pulpe. Propre à la menuiserie, les planchers, les poutres, les portes, les chassis, les moulures. Comme il est fort et léger, on en fait des vergues, des mats, etc.

La *Pruche* a une pesanteur considérable : son bois, mou, élastique, sert aux constructions grossières : il a la propriété de résister sans se détériorer sous le sol. On en fait des traverses de chemin de fer, des lattes, du bois, revêtement, des planchers de toiture pour recevoir le bardeau ; il retient très bien le clou ; la pruche sert encore à faire des poteaux, des poutres, des planchers d'étables ; les rats ne l'attaquent pas. Son écorce, qui fournit le tan, se vend jusqu'à $7 la corde.

Je ne fais que mentionner le saule, le sorbrier, le peuplier le platane l'ostryer, le cormier, le cornouiller, le cerisier, l'alisier, le micocoli, l'aubépine, le liard, le tremble.

Je passe sous silence les arbustes. A l'état où est maintenant arrivée l'industrie de nos bois, nous n'avons qu'à constater que, pendant l'année finissant le 30 juin 1896, les marchands de bois ont accusé avoir coupé dans la province de Quebec 2,354,662 pièces de pin ; parétalon de 200 pieds, 1,535,918 ; petits billots de pin, 1,496,874 c'est-à-dire 100,650,844 pieds. Ils ont coupé 4,317,945 pièces d'épinette et, étalon de 200

pieds, 1,350,784; bois d'estacade, 4,351 pièces, c'est-à-dire 417,016 pieds; pin blanc 30,698, c'est-à-dire 1,443,354 pieds cubes; merisier 1,296—40,785 pied cubes; cèdre 4,193 cordes; bois mou, 3,759; bois de pulpe, 11,778 cordes; bois à fuseaux, 5,074 cordes; traverses de chemin de fer, 300,311 pièces; bois à lattes, 109 cordes; bardeaux, 3,082; écorce de pruche, 202 cordes; perches, 20,563; piquets, 14,877; poteaux de télégraphe, 1,550 pièces.

Voilà ce qu'accusent les marchands de bois; mais combien en est-il coupé par les particuliers; combien en est-il brûlé et pour le chauffage domestique et pour le défrichement ?

J'en ai dit assez, ce me semble, pour faire apprécier les richesses forestières qu'on détruit avec si peu de souci.

La valeur des produits de nos forêts, d'après le relevé de 1891, était de $80,071,415, et nos exportations se sont montées, pour cette année-là, à $27,207,547.

Comment se fait-il qu'avec une si grande richesse on importe pour $20,000 de noir de fumée, pour $30,000 de térébenthine, pour $50,000 de cendre; pour $500,000 de bois divers ?

Comment se fait-il que, pendant l'année fiscale de 1890 à 1891, nos importations d'articles en bois se soient évaluées à $3,132,516, en écorces à $250 000 ?

C'est que l'industrie manque; c'est que des milliers de mains sont inactives, faute de petites industries. Faisons des vœux pour que le progrès nous revèle les richesses de nos fabrications nationales, qui peuvent en partie s'exercer, même à domicile, par les femmes et les enfants, comme il vient de nous révéler l'excellence de notre épinette et de notre sapin dans la fabrication de la pulpe : sur lesquels bois un droit de sortie devrait être imposé, afin de conserver ici notre industrie et forcer les étrangers, qui n'ont plus de matériaux, à venir fabriquer ici.

En effet, que ne peuvent-elle pas produire, nos forêts ? Au point de vue médecinal, et pour n'en mentionner que quelques-uns, à l'état sauvage : l'ail qui est excitant, rubéfiant ou émollient; l'airelle ou gueule noire, stypique tempérante et astringente, l'alisier myrtile, astringent; l'angélique, tonique excitant, stomachique, sudorifique; l'anis, stimulant, stomachique, car-

minatif, diurétique, expectorant ; l'arum, quoique poison vif, est employé contre l'asthme, l'hydropisie et comme purgatif ; l'aulne, astrigent et fébrifuge, remplace le quinquina; le Bouillon blanc, qu'il ne faut pas confondre avec la jusquiame, employé aussi comme remède et appelé "tabac du diable," est une plante pectorale, adoucissante, antispasmodique et émolliente, guérisant la bronchite et la phtisie ; le bouleau dont la sève est un dépuratif et un vermifuge ; le buis qui est un excitant sudorifique et dont les fruits sont rafraîchissants, tempérants et diurétiques ; le chêne, dont l'écorce fournit un astringent énergique ; le cresson de fontaine, qui donne un stimulant anticorbutique, diurétique, expectorant, diaphorétique ; le frêne, dont l'écorce est un tonique astringent et dont les feuilles sont purgatives ; le hêtre, à l'écorce astringente et fébrifuge ; la jusquiame, sédative, antipasmodique, narcotique ; la savoyanne (gold thread), tonique excellent ; le nénuphar, émollient et rafraîchissant.

Le noyer dont la brou de noix est purgative et anthelmintique, dont l'huile est un calmant, adoucissant, dont l'écorce extérieure de la racine est un vésicant et dont les feuilles sont résolutives ; l'orme, avec l'écorce intérieure diaphorétique ; la seconde écorce est dépurative ; le pin fournit la térébenthine, le goudron, le brai, le galipot, la résine.

Le sapin donne la créosote, l'acide phénique ; ses bourgeons servent comme adoucissants des voies urinaires et sont stimulants purgatifs ; les baies du sapin sont excitantes, antiscorbutiques, diurétiques, diaphorétiques. Le sorbier des oiseleurs donne des fruits purgatifs. Le sureau, dont l'écorce est purgative, les feuilles laxatives, purgatives et diurétiques, les fleurs, purgatives ainsi que les baies dont on fait du vin ; les graines sont laxatives.

Le Thuya, cèdre—feuilles et bois diurétiques, sudorifiques et expectorants. Le Tilleul, feuilles antispasmodiques, diaphorétiques. Le charbon fait de ce bois est un antiseptique, son écorce est émolliente. La vigne sauvage fournit : le vin, l'alcool, le vinaigre et la crème de tartre. Les feuilles sont astringentes et donnent de l'acide acétique. Le gingseng, dont les propriétés stomachiques ont été tant vantées, se trouve en

grande quantité dans nos forêts de bois francs, ainsi que la salsepareille, qui est si dépurative. Le thé des bois (ou Gaulteria,) contient le salicylate de soude.

Je passe sous silence ces herbes nombreuses qui croissent spontanément avant et après le défrichement.

POISSONS

Parlons maintenant des poissons de nos rivières, de nos lacs : truite rouge, grise et saumonée, carpe, brochet, achigan, doré, poisson blanc, esturgeon, barbue, barbotte, perche, crapet, anguille, écrevisses, etc.

Notez qu'avant cinquante ans, un pied d'eau vaudra, pour l'élevage du poisson, un acre de terre.

GIBIER

Quant au gibier, on trouve encore dans nos bois le castor, l'orignal et le chevreuil en quantité ; aussi l'ours, la marte, le pékan, la loutre, le vison, le renard, le loup-cervier, le rat-musqué, la bête-puante, les écureuils, le racoon, les loups et les lièvres.

Comme gibier de plume, nous avons le canard, l'outarde, le huàrd, la mauve, le plongeur, le héron, la perdrix, la poule des prairies, le hibou, la bécasse, le pluvier, le pivert, etc.

MINES

Les mines offrent aussi une source de richesses dont on ne peut prévoir maintenant l'importance. Les mines de fer, de phosphate, de mica, de chaux, d'apatite, d'huile et d'ocre, sont d'une qualité supérieure, constatée par l'ingénieur des mines du gouvernement, M. Obalski ; ces dépots sont représentés comme les plus riches et les plus abondants qu'on ait encore découverts en Amérique et en Europe.

LE SOL

Mais, messieurs, permettez-moi de vous le dire, la mine la plus riche, la plus intarissable et la plus facile à exploiter est encore le sol. C'est ce sol vierge qui, depuis 4,000 ans, s'enrichit des dépouilles des arbres auxquels il ne rend que quelques gouttes de la sève qu'il leur boit pour se fortifier lui-même.

Il peut nous donner le blé, l'avoine, l'orge, le sarrasin, le maïs, les légumes et les fruits de toutes sortes. Je dis de toutes sortes, car dans un pays produisant le melon, la tomate, la pêche, le raisin, il n'y a presque pas de plante qui ne puisse s'acclimater. "On a généralement une fausse opinion, dit un rapport publié par ordre de la Législature, en 1889, sur la qualité d'une grande partie des terres de la région de l'Outaouais. Parce que ces terres sont couvertes de pinières, on en conclut qu'elles sont pauvres et impropres à la culture. C'est une erreur, ainsi que l'ont constaté l'expérience et les rapports des arpenteurs."

J'ai dit que le sol est intarissable, cela ne veut pas dire qu'il ne s'épuise pas ; mais il est facile pour le colon de l'entretenir dans son état de fertilité. A part les fumiers d'étable, n'a-t-il pas la forêt avec ses feuilles mortes, sa terre de bruyère, les cendres qu'il peut conserver effectives pendant des années ; n'a-t-il pas les sarclages, la terre des bas-fonds, etc. Non, non, la terre ne s'épuise que quand on le veut. Comment se fait-il que l'Europe, cultivée depuis 1800 ans, ne soit pas épuisée, et que l'Asie, où l'agriculture date du commencement du monde, donne encore le nécessaire à ses enfants ?

Ouvriers des champs, votre mine est inépuisable, et vous êtes à l'abri des revers, qui ne vous empêcheront pas d'arracher votre subsistance du sein de la terre. Dieu, avec qui vous êtes en société, se chargera du plus difficile ; Il fera germer vos grains, fera mûrir vos fruits, et si, par exception, Il vous prive d'une espèce, c'est qu'Il a besoin de vous éprouver, peut-être de vous punir pour votre inconduite, votre luxe, votre gourmandise, ou votre ingratitude, peut-être pour votre négligence. Habitants, craignez Dieu, n'ayez point d'autre crainte.

Ah ! je le sais, cette mère qui vous tend les bras et qui vous attend, a besoin, pour vous nourrir, qu'on lui ouvre les entrailles avant qu'elle gonfle son sein. Il faut la dépouiller de ses ornements naturels et les brûler pour les rendre plus fructueux ; il faut sacrifier ses atours à sa haute mission de mère ; il faut jeter dans ses entrailles le froment pour que, ainsi enseveli, il germe et pousse. Quel saisissant spectacle de l'enfantement de la nature ! Est-il donc vrai que la

vie ne vient que de la mort? Mais, hardis et braves colons, si votre travail est pénible, que de consolations en découlent; vous abattez un arbre, il est à vous, vous arrachez une souche, vous savez que vous y mettrez une poignée de grains qui produira sa gerbe, et qu'elle sera à vous; vous travaillez fort, c'est vrai, mais vous avez l'espoir en l'avenir. Une autre pensée plus noble encore doit vous soutenir: c'est que vos sueurs arrosent un terrain où s'implantera votre nationalité; c'est que vous conserverez votre race énergique et forte; c'est que vous préparez à votre pays un avenir, et que vous donnez des enfants à l'Église. Si vous l'oubliez, votre épouse est là, elle qui vous soutient par son courage, dressée sur les hauteurs de sa faiblesse, elle qui regarde le clocher de l'église où ses enfants seront baptisés.

Je vous entends, vous, sceptiques, me dire: c'est bien beau en théorie; mais dans la pratique, il y a bien des obstacles insurmontables dans notre pays. Oui! Quels sont-ils, ces obstacles?

Vous me mentionnez les montagnes. Eh! bien, ces montagnes, qui ne sont après tout que des collines où la neige ne séjourne jamais après le mois de juin, sont presque toutes accessibles aux instruments, et celles qui ne le sont pas peuvent être conservées pour leur bois; si elles en ont été depouillées, on peut les reboiser en érables, en pommiers, etc. Je ne connais guère de lot, dans la plus mauvaise partie du Nord, qui ne soit pas cultivable pour le quart de sa superficie. Or, le quart d'un lot fait 25 acres, vingt-cinq acres bien cultivés font vivre une famille.

Je prends pour exemple Montfort, où sont les Pères de Marie, congrégation fondée par le bienheureux Grignon de Montfort. Sur des terres considérées comme incultivables, ces vaillants défricheurs ont des troupeaux splendides, trouvant leur vie dans des prés étonnamment bien fournis. Pourquoi? Parce qu'ils y ont semé de l'herbe et qu'ils répandent sur leurs terres, considérées comme intraitables, la cendre que les colons leur vendent à un prix infime. Mais ces montagnes, messieurs, valent mieux que les montagnes du Jura, où l'on transporte de la terre pour y cultiver la vigne, qui produit un

des meilleurs vins de France; elles valent mieux que les montagnes de la Suisse, d'où l'on descend des troupeaux nombreux de chèvres, qui donnent le lait, le fromage, le poil, pour les tissus, et la peau pour les gants, et où l'on fabrique avec le bois des forêts mille petits objets qu'on retrouve jusque sur nos marchés canadiens. Mais nos montagnes valent bien celles du Vermont, où l'on s'enrichit avec les moutons à qui, disait le curé Labelle, on est obligé de limer les dents pour leur permettre de pincer l'herbe, tant cette herbe est rare dans la contrée.

De ces versants des montagnes, vous avez peur ; mais ne savez-vous pas qu'ils vous offrent différentes expositions où le soleil a plus d'ardeur pour activer les moissons ? Mais ne savez-vous point que le colon n'est pas obligé, dans ces déclivités, de faire des fossés pour égoutter sa terre qui, cependant, n'est jamais humide ni jamais sèche, grâce à la nature rocailleuse du terrain ?

Voilà, messieurs, pour les montagnes, que je considère un avantage sous bien des rapports.

Mais, me direz-vous, il y fait si froid ! Et quand on a proféré cette plainte, c'est fini. On s'entortille dans ses fourrures et l'on grelotte par suggestion. Que ne peut-on pas faire croire aux gens qui ne prennent pas la peine de s'enquérir? On raconte qu'un jour, il y a bien longtemps de cela, un brave missionnaire retournant en France, était entouré de paysans qui lui demandaient si le froid était aussi intense au Canada que le mentionnait la légende.

—S'il y fait froid ? Figurez-vous, dit-il, que les paroles y gèlent.

—Tout de bon, monsieur l'abbé ?

—Oui ; quand on parle dehors, à certains temps de l'hiver, on ne s'entend pas parler. Et le printemps, on est tout surpris d'entendre parler un peu partout ; ce sont les paroles qui dégèlent. Et la légende s'est conservée un peu, qu'au Canada les paroles gèlent.

Il ne faut, pour persuader les étrangers sur ce point, rien moins que les agents du gouvernement canadien en Europe. "C'est une erreur profonde, dit l'un d'eux, écrivant pour l'An-

gleterre, car le climat de la province de Québec est bien plus doux que celui d'Angleterre.'' "Canada, dit un autre, has a reputation for fruits far beyond its boundaries. Canadian apples probably bring the highest price of any that are imported into the english markets. Those who have visited the country know that it is famous for many other fruits besides apples, and that species grown in England under glass, such as grapes, peaches, melons and tomatoes, flourish in Canada in the open air.''

Permettez-moi de vous fatiguer encore, messieurs, de quelques chiffres que je prends dans une brochure faite par M. J.-C. Langelier, sur la Gaspésie, et qui est la meilleure que j'aie jamais consultée sur la matière..

Rapprochée de celle des principales villes d'Europe, notre température hiémale présente les résultats suivants :

	Printemps.	Eté.	Hiver.
Montréal	50° 9'	65° 5'	21° 5'
Londres	47° 6'	61° 0'	39° 2'
Glasgow	45° 9'	60° 1'	39° 6'
Edimburg	45° 0'	57° 1'	38° 4'
Paris	50° 6'	64° 5'	37° 8'
Berlin	47° 4'	64° 5'	31° 4'
Saint-Petersbourg	35° 9'	60° 6'	18° 1'

Et cette statistique n'est pas étonnante quand on se rappelle combien ces pays sont plus au nord que la province de Québec.

Or, messieurs, le climat de la région Labelle, je l'affirme, est en général celui de Montréal, à l'exception de Sainte-Agathe, qui est le point culminant des Laurentides. Passé cette hauteur, dans la vallée de la Rouge et dans celle de la Lièvre, le climat est vraiment celui de Montréal. On rencontre la même température en allant à l'Ouest, car, vous le savez, la plus grande partie des terrains colonisables de l'Outaouais se trouve au-dessous de la latitude de Québec et le reste bien peu au-dessus.

Mais cette différence est plus que compensée par la longitude. On calcule qu'un degré vers l'Ouest équivaut à une élévation correspondante d'un degré dans la température. Or,

la différence de longitude entre Québec et la région de l'Outaouais est de 4 à 10 degrés. La même différence s'observe dans la température, ainsi que le constatent l'expérience et la végétation. Le Rév. Père Bouchet, supérieur de l'orphelinat de Montfort, dit que le thermomètre ne baisse que très rarement à 30, en hiver, et monte, l'été, entre 95 à 98 Farenheit.

De sorte que, si les paroles ne gèlent pas à Montréal, elles ne doivent pas geler non plus dans la région Labelle. Et puisque les fruits délicats mûrissent à Montréal, ils mûrissent aussi au Nord.

J'oserai même appeler notre froid un bienfait, et je vais le prouver: Le froid favorise les battages, rend nos bois meilleurs, fait couler nos érables, nos plaines et nos merisiers. Le froid, avant les neiges, triture nos guérêts et prépare le sol aux influences de l'atmosphère; il détruit une foule d'insectes nuisibles à l'agriculture, et si la théorie des microbes est vraie, je défie le plus malin d'entre eux de résister à la température de janvier ou février. Que le froid soit favorable à l'agriculture, c'est l'opinion de M. Landry, dans son fameux livre sur l'agriculture, et du regretté M. Barnard, dans son manuel d'agriculture. C'est le froid qui glace nos étangs et nous permet d'y prendre du plaisir, d'y simplifier nos transports. Et puis cette glace peut remplir nos glacières et fera plus tard l'objet d'un grand commerce. Non, ne maudissons pas notre froid, qui donne du ton à nos corps, vivifie nos caractères ; et grâce auquel aussi bêtes et gens se portent mieux.

Et la neige, me direz-vous, en voilà un obstacle à l'agriculture ! Cette fois, je vous embourbe dans les six pieds de neige qu'il y a à votre porte ou dans les chemins de base, si l'on n'a pas défait les clôtures.

La neige! mais bénissons-la, comme un bienfait de la Providence. Ne savez-vous pas qu'elle renferme un principe fertilisant, qui en fait comparer les effets aux inondations du Nil? Et le proverbe populaire qui dit: "Année de neige, année de blé," est vrai à la lettre. Si bien que dans les bas-fonds, où la neige s'accumule et persiste, vous remarquerez une différence dans la nature des plantes, et même sous la neige, vous admirerez la belle apparence de l'herbe qui y croît. N'est-elle

pas une protection pour l'herbe et les plantes des jardins qui, avec ce manteau, ne souffrent aucunement du froid le plus intense ? Ne favorise-t-elle pas les transports, au point que tous les printemps les habitants se plaignent que la neige est partie trop tôt. Et que ferait-on dans les chantiers, si la neige ne s'accumulait dans la forêt ? et si elle ne gonflait les rivières pour transporter nos bois aux scieries, où, débités en quartiers et en lambeaux, ils prennent le chemin des villes et de l'étranger pour s'y disperser. Et le bois de corde, comment le transporteriez-vous autrement qu'en traîneau, pour en faire bénéficier la population ?

Nos hivers, qui font diversité, qui couvrent notre sol d'un manteau d'hermine et nos étangs de glace, devraient être un sujet de réjouissances et d'intérêt à ceux qui savent en profiter, en pratiquant de petites industries, en préparant les travaux du printemps.

Ai-je prouvé ma thèse ? Oui, ce me semble, mais pour plus de sûreté, je vais la fortifier de l'opinion d'une autorité qui était étrangère, hier, à notre pays: sir W. Hingston, dans un rapport lu au congrès d'hygiène, s'exprimait ainsi :

" Notre pays a peu d'élévation au-dessus de la mer. Le Mexique, l'Amérique du Sud et les parties méridionales de l'Amérique du Nord se trouvent à une altitude d'environ 1,000 pieds au-dessus de nous ; nous varions entre 100 et 300 pieds. Montréal n'a que 18 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce peu d'altitude est favorable au climat et à la végétation.

" Que notre climat, que la configuration géographique de notre pays ne soient pas nuisibles à la vie végétale, vous pouvez le constater par nos forêts magnifiques et par la végétation qui couvre notre sol. Chaque année, nous exportons des milliers de pieds cubes de nos chênes, de nos ormes. L'érable, le noyer, le tilleul, le frêne, le pin, l'épinette, le cèdre, sont l'objet d'un commerce étendu.

" Comme pays à blé, le Canada subit avantageusement la comparaison avec la Russie Centrale. Même le riz croît sous notre climat, le blé d'Inde, le maïs, le melon, la citrouille, que l'on regarde comme produits exclusifs des climats chauds,

croissent en abondance dans presque toutes les parties du pays.

" La chaleur de l'été ne persiste pas assez longtemps, chez nous, pour causer ces troubles intestinaux si communs dans les climats chauds. Les fièvres putrides de ces pays nous sont inconnues.

" Le froid ici est sec et donne de la vigeur et de l'activité. L'hiver est la saison où il y a le moins de morts.

" Le Canada est la station militaire la plus salubre des possessions britanniques : nous n'avons pas de maladies particulières comme en ont les autres pays.

" L'accroissement de la section française de ce pays, qui se double en 16 ans, est sans parallèle dans l'histoire du monde.

" C'est ici que grandit un peuple puissant, au physique et au moral : le peuple canadien. Depuis 200 ans qu'il existe, le Canada n'a donné aucun signe de déclin. Au contraire, les enfants de la Nouvelle-France sont de beaucoup supérieurs aux Français, même aux paysans bretons, les plus forts, les plus vigoureux, les plus prolifiques et les plus vertueux de la race française."

Ah ! messieurs, permettez-moi de le proclamer. J'aime mon pays, parce que j'en ai vu beaucoup d'autres. Je l'aime mieux que l'Amérique du Sud, avec ses tremblements de terre et ses cyclones. Je l'aime mieux que l'Angleterre, avec ses brumes et son spleen. J'aime mieux mon pays que l'Italie, avec ses fièvres et ses aspics. J'aime mon pays mieux que la Suisse, avec ses glaciers et ses avalanches. Le dirais-je, messieurs, j'aime mieux mon pays, avec ses libertés, que la France, avec son génie merveilleux pour l'industrie, les arts, les sciences et les lettres.

Et quelle race notre province de Québec ne forme-t-elle pas à l'avenir ! Voyez-les ces " habitants " robustes, à la mine et à la démarche intelligentes, chez eux, au travail, dans les assemblées publiques, à l'église. Tout en eux respire la paix, l'amour du travail, de leur famille, de leur pays, de leur Dieu.

Voyez ces hommes, dans les chantiers où l'on trouve intérêt à les employer. Ils attaquent sans hésiter l'arbre gigantesque, le font tomber à leurs pieds, non sans danger, croyez-le ; ils le

débitent, le roulent, le glissent à l'eau. Et c'est à la dérive que ces géants de la forêt semblent rétifs, comme s'ils sentaient déjà la scie qui va les dévorer. Ils s'attachent à la rive, ils s'accumulent sur les rochers et semblent défier le sort. C'est alors que ces petits hommes, aux muscles raidis par le travail, s'avancent en sautant d'une roche à l'autre, d'une bille à la voisine, pour s'approcher de cet amas, à travers lequel bouillonne l'eau en furie. Ils sautent sur leur dos et les attaquent à coups de lance et de cantouque. Et alors ce groupe se disloque, s'éparpille, et voilà nos voyageurs dans les flots. Ils plongent, se grippent aux billes qui fuient ; ils surnagent et s'en vont à la dérive, montés sur les pièces qu'ils ont domptées ; les autres, à la nage, rejoignent une roche ou le rivage.

Il n'y a, messieurs, que des Canadiens pur sang qui peuvent ainsi hardiment attaquer les arbres de la forêt avec une hache, les mettre en pièces, les réduire en cendres, les jeter à l'humus accumulé, pour le corriger de son acidité, et faire surgir une récolte cultivée de ces sols sauvages laissés à leur caprice.

Je les ai vus de près, ces colons du Nord, s'avancer fiers, une hache à la main. J'étais jeune encore quand Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Sainte-Agathe se sont établis, et, aujourd'hui, ces braves qui n'avaient alors d'autres ressources qu'un crédit chez le marchand voisin, sont dans un état de prospérité étonnante.

Ce qui les a soutenus, surtout, c'est la foi dans le lendemain.

Mais, messieurs, on ne saurait comprendre au prix de quels sacrifices ces héros se sont implantés dans notre sol.

Aussi, quand je passe dans ces régions habitées, prospères, est-ce avec respect que je salue ces hommes forts qui sont appelés à maintenir à notre peuple l'Arche-Sainte de nos institutions. Près de leurs logis modernes gît souvent le primitif chantier en bois rond, qui donne aujourd'hui refuge aux animaux ; mais ils semblent le conserver comme souvenir du berceau de leur prospérité, et ils ont raison.

Nous ne saurions trop faire, messieurs, pour ces dévoués pionniers, parce que, tout en travaillant pour eux, ils travaillent

pour notre pays et voilà pourquoi la commission de législation de ce congrès a adopté une résolution demandant au gouvernement de procurer gratuitement des terrains aux colons de bonne foi.

"Nous devrions les payer, s'est écrié l'un de nous, pour ouvrir ainsi des terres au pays."

Ce qu'il faut à ces pionniers, c'est un peu d'aide des gouvernements et des individus : des chemins et de quoi subsister jusqu'à la saison nouvelle.

Que de braves ouvriers sont ici à la ville, attendant du travail, et brûlant du désir d'aller coloniser ! Mais, ils sont cloués au pavé. Tout ce qu'ils ont gagné a passé pour faire vivre leur famille, pour payer du loyer et des taxes.

Poussons-les vers la forêt, où la vie est assurée après un an de travail ; mais soutenons-les jusque-là. La chose est possible, messieurs, et c'est ce que fait l'admirable Société Mutuelle des Ouvriers, dont les membres se saignent d'une contribution régulière ; et aussitôt qu'un certain montant est amassé, vite, l'un d'eux part, va s'établir et tend les bras à d'autres, à qui il aidera à son tour.

Pour nous, Société générale de Colonisation, nous leur aidons autant que possible, nous marchons avec ces braves ouvriers dans la mesure de nos attributions. Le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, est attentif aux intérêts de ces patriotes de la nouvelle heure, qui, sous la devise de "La croix et la charrue," vont conquérir des terres à l'agriculture et à la prospérité du peuple.

Vous avez vu réunis, dans nos murs, les hommes les plus importants du pays : le Lieutenant-Gouverneur, nos évêques, notre dévoué clergé, nos hommes d'Etat, les sommités du commerce et de l'industrie, pour délibérer ensemble sur les voies et moyens propres à accélérer le mouvement colonisateur. Espérons que ces premières assises seront fertiles en heureux résultats. Espérons que, aidé de notre poussée, le gouvernement pourra ouvrir encore plus larges les portes de la colonisation.

Espérons que les citoyens y dirigeront leurs fils, leurs

proches qui, prenant des lots dans les territoires nouveaux, aideront à leurs voisins en leur procurant du travail.

Le patriotisme nous y engage, les entrailles palpitantes de notre terre vierge nous y invitent. Elles s'offrent à nourrir ces chevaliers du travail, qui manquent de pain. Aidons-leur à jeter dans ces sillons bénis une génération de travailleurs qui nous rendront plus tard, en produits, en honneur, en hommes de caractère, ce que nous leurs aurons prêté.

Et notre patrie, la province de Québec, appelée à de si hautes destinées, enregistera les signes de notre devouement sous sa noble devise : "Je me souviens."

Le crédit colonial (*)

DE SA CRÉATION PAR L'ENTREMISE DE LA MUTUALITÉ

Deux œuvres sœurs.—S'il existe deux œuvres d'économie sociale qui soient philanthropiques, au sens chrétien du mot, et populaires par excellence, ce sont incontestablement la Mutualité (ou secours mutuel) et la Colonisation. La mutualité, en effet, facilite énormément au petit peuple, ainsi qu'aux gens de condition moyenne, la très précieuse ressource d'assurer leur vie contre les surprises d'un décès prématuré et de façon à mettre à l'abri des plus dures nécessités de l'existence la veuve éplorée et les tristes orphelins, quand le gagne-pain de la famille est descendu au tombeau. Elle permet également aux pauvres gens de s'assurer contre les angoisses de la maladie, qui vient soudain immobiliser le père de famille, pendant de longues semaines, à son foyer. Elle les garantit, enfin, contre les aléas terribles d'une incapacité totale et permanente de travailler, incapacité résultant de la maladie ou d'un accident. Elle va parfois jusqu'à leur procurer le bénéfice de rentes viagères, modestes, mais suffisantes à assurer la vie convenablement, quand les glaces de l'âge ont ridé le front et appesanti le bras du vaillant travailleur. Tous ces beaux résultats, la mutualité

(*) Etude présentée au Congrès de la colonisation, en sa 6e séance, à Montréal, le jeudi 24 novembre 1898, par J. M. Amédée Denault, L.L.B., publiciste.

les réalise en habituant le gagne-petit à faire insensiblement, de mois en mois, de semaine en semaine, de jour en jour, quelques légères économies sur son humble revenu, économies que l'ouvrier ou le salarié dépenserait peut-être en futilités, au lieu d'aller faire d'aussi minimes dépôts à la Caisse d'Epargnes, s'il n'avait convenu d'avance de confier ce petit surplus aux réserves de la mutualité, pour s'assurer le secours de celle-ci en temps utile. On peut donc dire à bon droit que, de double façon, la mutualité fait œuvre éminemment sociale et chrétienne.

Il n'en va pas autrement de la Colonisation, dont l'opération n'est rien autre chose que le développement d'un principe essentiellement moralisateur. En aidant à la prise de possession et à la mise en valeur du sol vierge par les prolétaires, elle assure, pour peu que nous nous placions au point de vue canadien-français et catholique, celui qui nous préoccupe tous plus spécialement à cette heure, elle assure, avec l'expansion de notre race, la propagation de notre foi, l'enrichissement de notre nationalité en Amérique, où elle doit avoir avant tout "la terre" en partage !

Toutes deux vouées au soulagement du fardeau des misères qui pèse plus lourdement sur les épaules des humbles ; toutes deux se consacrant à l'organisation des sujets de notre nationalité et de notre foi, pour les mettre en mesure de se suffire à eux-mêmes le plus possible et augmenter d'autant leur influence sociale ; toutes deux foncièrement chrétiennes et patriotiques en leurs tendances et leur fonctionnement, la mutualité (catholique-française) et la colonisation (dans la même note) peuvent donc, à juste titre, être considérées et se traiter elles-mêmes comme des œuvres sœurs.

Mutuel concours.—Ces relations essentielles d'abord établies, une question se pose. En notre fin de siècle, où l'association est devenue un tout puissant facteur, dans les entreprises sociales, politiques, commerciales et autres, mutualité et colonisation, ces deux œuvres que rattachent tant et de si forts liens, peuvent-elles s'entr'aider, se prêter un mutuel concours, dans la poursuite des fins qui leur sont quasi communes, ainsi que nous venons de le voir ; dans l'obtention de moyens qui leur sont respectivement indispensables ?

Une telle question, je le sens bien, nous place en présence d'un aspect nouveau du problème économico-social, aspect sous lequel ce problème n'a pas encore été envisagé que je sache, du moins en notre pays.

Toutefois, il ne me paraît pas impossible, avec une certaine dose d'initiative et tant soit peu de bonne volonté, d'arriver à une solution heureuse et affirmative du problème qui se pose de la sorte.

Avec le bienveillant acquiescement de mes auditeurs, je crois devoir tenter de reprendre, en leur compagnie, les procédés de raisonnement et les inductions de faits qui, pour ma part, m'ont amené à cette solution.

Ce qu'il faut à la mutualité.—Dans sa forme la plus récente, la plus vraisemblablement permanente et définitive, (celle des cotisations mensuelles graduées d'après les taux fixes, et de l'accumulation d'un fonds de réserve, tout comme les compagnies d'assurance à fonds social), la mutualité, nous l'avons vu, s'est donné pour mission d'amasser les économies du peuple, petit à petit, et de les faire fructifier, de façon à pouvoir les lui rendre doublées, quadruplées, décuplées, et souvent centuplées, selon le cas, à l'occasion de la maladie, de l'incapacité définitive de travailler, du vieil âge ou de la mort.

Cette accumulation de fonds, dans les caisses de prévoyance de la mutualité, est cause que cette institution arrive à se trouver, dans une période plus ou moins longue, et pour telle ou telle association mutuelle, selon que le nombre de ses adhérents est plus ou moins grand, en possession de capitaux importants, auxquels il devient urgent de faire produire tout ce qu'ils peuvent. Il s'agit donc, pour la mutualité, de placer ses capitaux le plus avantageusement possible, et le plus sûrement en même temps, de telle sorte qu'au lieu de rester improductifs, ou à peu près, ils donnent le meilleur rendement que permettent les circontances, et que leur remboursement intégral soit aussi garanti à la mutualité, le plus efficacement qu'il se puisse faire.

Ce que requiert la colonisation.—Pour se développer normalement, atteindre avec plus de rapidité et d'efficacité l'objet qu'elle se propose, la colonisation a très souvent besoin de

légères avances, pour la garantie desquelles elle offre le sol même, dont la valeur s'est accrue sous la rosée des labeurs de ses colons héroïques.

Ces avances, elle sont requises afin d'aider le défricheur à faire face aux nécesités pressantes de la vie, en attendant les premiers rendements suffisants. C'est, en effet, le cas pour le très grand nombre des colons, qui partent sans ressources ou à peu près, assurés de leurs seuls courage et bon vouloir, pour aller s'emparer de la terre vierge et que la misère, le dénuement absolu chassera du sol qu'ils allaient faire fructifier pour eux-mêmes et pour la patrie, à moins que quelque organisation secourable ne vienne à leur secours opportunément, que ce soit au nom de l'Etat ou de l'initiative privée.

Ces avances, elles servent encore à augmenter l'efficacité des labeurs du colon, lorsqu'ayant eu les moyens d'attendre, sans mourir à la peine, le rendement de ses premières récoltes, il est menacé de végéter pitoyablement encore longtemps, par le manque d'un léger crédit supplémentaire, qui lui permettrait de se pourvoir d'instruments, de bâtiments ou d'animaux, etc, indispensables à la mise en valeur effective de son exploitation agricole.

Ces avances, enfin, elles pourraient servir à l'établissement d'urgence de voies de communication, à la multiplication nécessaire desquelles les secours de l'Etat ne peuvent suffire en temps utile, voies de communication, cependant, qui feraient des merveilles pour le développement et la productivité de la colonisation.

La mutualité au secours de la colonisation.—Etant connu cet état des choses, la mutualité en besoin de placer avantageusement ses capitaux, la colonisation requérant certaines avances de fonds, pour lesquelles elle se trouve en mesure d'offrir valable garantie, serait-il impraticable que la mutualité consacrât au moins une partie de ses capitaux producteurs de revenus à constituer un "crédit colonial" au bénéfice de la colonisation? Grâce à l'essor nouveau et superbe qu'assurerait à celle-ci un pareil concours de celle-là, la mutualité serait certaine, il semble, d'avoir fait, en même temps qu'œuvre patriotique et humanitaire, ce qui rentre essentiellement dans ses attributions, un

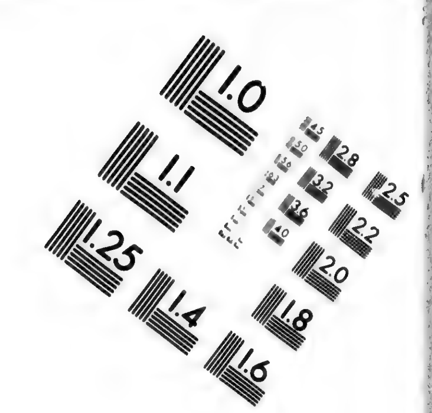
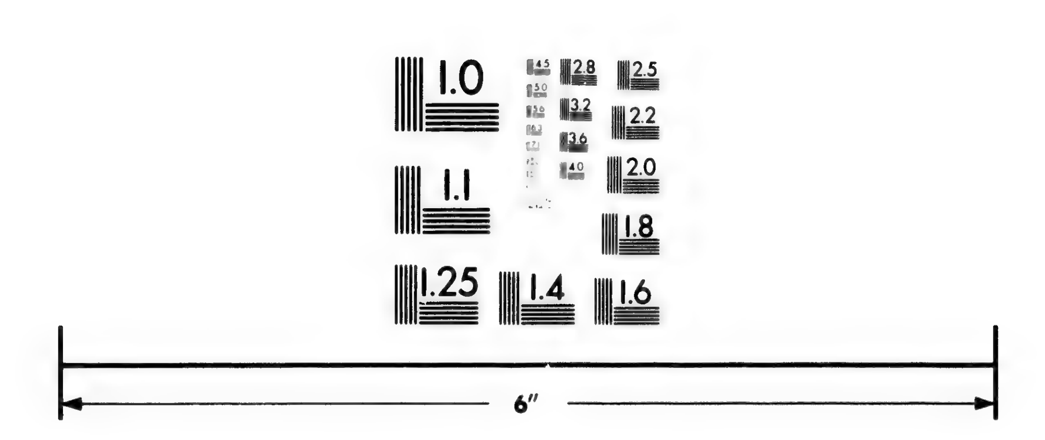


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





excellent placement de ses fonds. En effet, la plus-value donnée de la sorte aux champs d'opération de la colonisation augmenterait d'autant, et par gradation constante, la solidité des garanties offertes et reçues contre les avances d'argent.

Pourvu qu'il soit fait avec discernement et discrétion, le placement des capitaux "sur la terre" est encore le moins aléatoire. Et la perspective de voir ces capitaux ainsi avancés ne servir à rien autre chose qu'à doubler, décupler même, et parfois davantage, la valeur des garanties acceptées est souverainement propre à encourager les prêteurs.

Fécondité du rendement.—Que si, maintenant, rassuré sur l'efficacité de la garantie offerte par la colonisation contre les capitaux qu'elle sollicite, on se demande qu'elle sera la garantie de l'intérêt sur ces capitaux, et le quantum probable de cet intérêt, voici l'une des formes sous lesquelles peut se présenter la réponse.

Le sol, voué à l'agriculture et ayant besoin de recourir aux avances des capitalistes, peut toujours leur promettre normalement, jusqu'ici, un intérêt de 6 p. c. au moins. L'agriculture et la colonisation se trouveraient particulièrement bien de pouvoir obtenir régulièrement de l'argent à ce taux, eu égard à l'usure dont elles sont, par malheur, si souvent les victimes, aujourd'hui encore.

Or, ce taux de 6 p. c. assuré serait une bonne aubaine pour les prêts de la mutualité, dont les diverses associations ont généralement établi à 5 p. c. le taux d'accroissement de leurs capitaux de réserve. Même que ce taux de 5 p. c. est déjà assez difficile à réaliser, dans les grosses opérations financières courantes. Et le prix de l'argent tend constamment à baisser.

Déjà, depuis assez longtemps, les banques ne payaient plus que 3 p. c. sur l'argent en dépôt, et voilà que l'Etat se dispose à ne verser plus que 2½ p. c. d'intérêt sur l'argent confié à ses Caisses d'Epargnes.

Les prêts d'une certaine importance, comme ceux que la mutualité peut ordinairement faire de ses fonds de réserve aux corporations municipales, scolaires, religieuses et autres, ne réalisent, la plupart du temps, que 5 p. c., 4½, voire même 4

p. c. On saisit donc facilement l'avantage que trouverait la mutualité à s'assurer 6 pour cent couramment, au minimum, en traitant avec la colonisation, pour de petites avances, garanties en toute sécurité par le sol amélioré, pour ce qui concerne le remboursement du capital.

Quant au paiement régulier et intégral de l'intérêt ainsi établi, la solution n'est pas plus malaisée.

Il se pourrait que l'Etat, afin de favoriser, avec les développements rapides de la colonisation, la prospérité de la patrie – on sait que de consciencieux économistes, en effet, évaluent à un enrichissement de $1,000 au moins, pour le yays, l'établissement permanent de chaque colon nouveau !—il se pourrait que l'Etat garantît lui-même une certaine proportion de l'intérêt sur les capitaux ainsi placés : disons 3 p. c., par exemple. La question de cette garantie d'intérêts a déjà été posée, à l'occasion de capitaux étrangers, et assez favorablement accueillie, assure-t-on, dans les sphères officielles, à Québec. A plus forte raison peut-on croire qu'elle recevrait une considération favorable, le jour où il s'agirait des capitaux nationaux. Voilà un problème qui pourra être creusé avec avantage, en temps et lieu.

Mais en laissant de côté cette hypothèse, la colonisation peut-elle garantir, par elle-même, avec sûreté, outre le capital emprunté, tout l'intérêt à 6 p. c. pour lequel elle s'engagerait envers la mutualité ? Je réponds : oui ; et de double manière. Elle le peut garantir directement, comme susdit, par la valeur croissante du fonds exploité par elle au moyen des capitaux de la mutualité.

Il suffira pour cela aux prêteurs mutualistes de rester dans les limites d'une stricte prudence en faisant ces avances à la colonisation. Il leur faudra agir avec autant de réserve et de perspicacité que le fait le crédit agricole par les Caisses Rurales, en Allemagne, en Italie et en France. On sait avec quelle circonspection procède l'administration de ces Caisses Rurales ; de combien de précautions, minutieuses peut-être, mais indispensables assurément, elle ne néglige jamais de s'entourer, par rapport à la solvabilité, à la moralité, à l'endurance, l'économie, la constance, l'industrie, la bonne foi, etc., de ses emprunteurs.

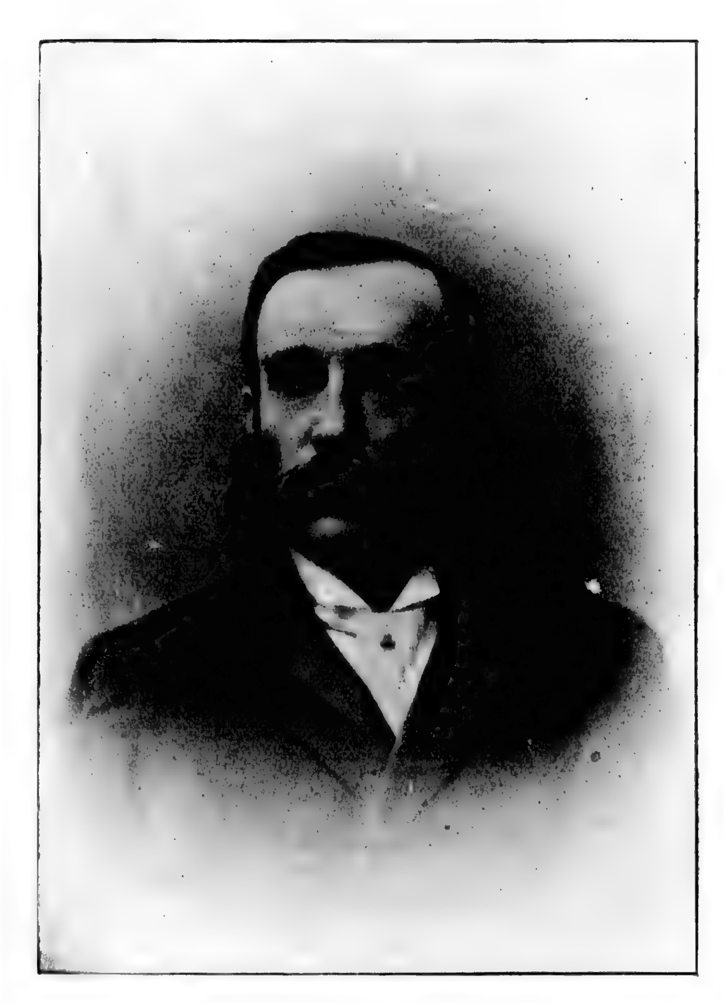
L'on n'ignore pas non plus que ses avances ne se font que par légers montants, au fur et à mesure que les requièrent les besoins urgents des sujets assistés. Le " crédit agricole " s'assure, de plus, la responsabilité solidaire, morale et même matérielle. des agriculteurs d'une même commune. Il serait peut-être difficile à notre " crédit colonial " de se ménager cette garantie supplémentaire — malgré que, en bien des cas, la chose puisse devenir praticable—; mais, à cela près, " crédit colonial " et " crédit agricole " devraient agir avec la même absolue discrétion.

En de telles conditions, il est indéniable que le lot de cent acres le plus ordinaire, dans nos fertiles régions de colonisation, après qu'il aura été mis en valeur, d'une manière constante et consciencieuse, pendant une année ou deux, pourra toujours rembourser les privilèges de bailleur de fonds qu'on y aurait acquis, pour un capital s'élevant jusqu'à $100 ou $200 même, et représentant des avances faites au colon détenteur du lot, par montants de $10, $20 ou $50, selon le cas. Telle serait la principale garantie morale et matérielle offerte au " crédit colonial."

Que cette garantie soit pratique et suffisante, voilà qui ne fait aucun doute pour tous ceux qui connaissent les ressources de la colonisation judicieusement conduite.

Autres sécurités indirectes. — J'ai dit que la colonisation pouvait garantir, de double manière, les sommes par elle reçues de la mutualité, capital et intérêts. A part la garantie directe de remboursement, que nous venons de voir, la colonisation peut encore garantir indirectement la mutualité, par le moyen des opérations connexes qu'elle mettrait celle-ci à même de poursuivre, de façon à s'assurer un rendement de 10, 20 et même 50 pour cent sur ses capitaux engagés. Expliquons cela par un exemple.

Opérations colonisatrices possibles à la mutualité.—Supposez que—ce qui est fort possible et très désirable—se trouvant incapable de répondre à tous les besoins pressants de chemins pour l'expansion de la colonisation, besoins de jour en jour plus urgents, notre gouvernement provincial déciderait de s'en remettre, partiellement du moins, pour l'établissement de ces



L'HON. M. FÉLIX-GABRIEL MARCHAND,
Premier Ministre de la Province de Québec.

art
de
co
tio
pr
nal
po
str

de
à c
en
Jea
Pér
d'y
acc
est
reu

nial
cas,
gou
les c
natu
nial
voiri
bour
d'ap

terai
lots,
amél
propr
ramif
parfa
villag
reries
I

artères indispensables, aux organisations de "crédit colonial" de la mutu·lité. En dédommagement, il leur concèderait comme octrois gratuits, ou à royauté nominale, pour la confection de ces travaux d'intérêt public et de progrès national, la propriété de tous les lots riverains des grandes artères communales ainsi ouvertes par leurs soins. La chose se pratique déjà pour la construction des voies ferrées ; elle serait de la plus stricte justice en faveur des chemins de la colonisation.

Au demeurant, la présente administration, à Québec, vient de poser un précédent important et propre à chasser tout doute à cet égard. Le gouvernement Marchand a, tout récemment, en effet, accordé à la "Société de Colonisation du Lac St-Jean" le territoire de la nouvelle paroisse de Honfleur sur Péribonka, à charge par cette Société de coloniser le canton et d'y établir la paroisse, à ses risques et profits. La Société a accepté, et tout le monde qui s'intéresse à la colonisation s'en est sincèrement réjoui, louant le gouvernement de cette heureuse initiative, bien loin de l'en blâmer.

Dans le territoire dont serait ainsi chargé le "crédit colonial" et dont chaque distincte organisation du genre, selon le cas, choisirait sa portion, comme champ d'opération propre, le gouvernement ferait tracer lui-même, par ses ingénieurs voyers, les chemins à établir, pour être sûr que ces tracés seraient de nature à répondre aux besoins généraux. Le "crédit colonial" prendrait ensuite possession, exécuterait les travaux de voirie indiqués par les plans et devis officiels ; puis, il se rembourserait de ses impenses en revendant les lots riverains, d'après leur valeur accrue par l'existence de ces chemins.

Conçoit-on bien toute l'étendue des ressources qui résulteraient, pour le "crédit colonial," de la concession de ces lots, doublés, triplés, quadruplés même en valeur par de telles améliorations ? Le "crédit colonial," opérant ainsi sur sa propriété, pourrait encore, à discrétion, compléter par des ramifications utiles le système de ses chemins communaux ; parfaire leur importance au moyen de la création de noyaux de villages, tel que chapelles, écoles, scieries, meuneries, beurreries, fromageries, etc.

De vingt autres façons encore, qu'il serait trop long de

rechercher et d'énumérer ici, mais que l'expérience aurait bientôt fait de révéler, les capitaux de la mutualité, appliqués avec jugement dans les œuvres de la colonisation, pourraient fructifier merveilleusement. Ils serviraient en même temps à l'accomplissement d'un bien immense et patriotique, en conservant une si humanitaire mise en activité des épargnes populaires que recueille le secours mutuel.

La formule du "crédit colonial." — Il me resterait à indiquer une formule précise pour la création du "crédit colonial" par la mutualité. Ce serait présomption de ma part que de vouloir, d'autorité, trancher ici la difficulté. Les intéressés, une fois leur détermination prise, trouveront bien plus sûrement que je ne saurais le faire la solution recherchée, car elle n'est pas hors d'atteinte, bien au contraire. Soit que nos diverses associations canadiennes-françaises et catholiques de mutualité, dans la province de Québec, jugent à propos de mettre en commun la proportion de leurs capitaux de réserve dont elles croiraient pouvoir disposer, pour la création du "crédit colonial", soit que chacune d'elles, selon ses ressources et ses dispositions, rivalise avec les associations-sœurs, pour la création et la mise en opération efficace d'un tel département de "crédit colonial", pour l'application duquel elle choisirait à son gré son propre champ d'action, au sein de nos différents territoires à coloniser, la pratique peut certainement suivre de près l'acceptation de la théorie.

La surveillance d'administrateurs et inspecteurs compétents, les conseils aussi désintéressés que bien éclairés et expérimentés, ainsi que le concours dévoué des officiers de nos sociétés de colonisation et de rapatriement, suffiront ensuite à assurer le succès de cette entreprise, au but si noble, aux résultats si bienfaisants.

Il n'est pas téméraire d'évaluer à tout près d'un demi-million la réserve actuelle, grossissant d'année en année, de notre mutualité provinciale et nationale. Cela représente autant d'économies accumulées par le peuple et pour le peuple de la province de Québec. Mettons qu'un cinquième seulement de ce capital imposant soit voué à la création et au fonctionnement du "crédit colonial." Quelle somme considérable de

bien, en dehors des profits matériels réalisés pour la mutualité, ne feraient pas ces $100,000, suivies de trente ou quarante autres mille, et peut-être davantage, chaque année, pour peu qu'elles fussent appliquées, avec connaissance de cause et avec patriotisme, au développement et à l'enrichissement de notre chère province de Québec, dans nos splendides régions de colonisation !

Conclusions.—C'est mon rêve de patriote, à la fois mutualiste et colonisateur convaincu, de voir, un jour, ces deux œuvres, ces deux institutions si je puis ainsi parler, éminemment nationales, philanthropiques et populaires, se prêter un mutuel appui, en la manière qui vient d'être exposée. La colonisation emploierait, de la sorte, à développer notre patrie catholique et française, à soutenir l'effort de nos plus méritants compatriotes, les valeureux colons, une partie de l'argent économisé par la mutualité, au sein de nos populations laborieuses, pour parer aux surprises de l'avenir.

Une telle combinaison de forces, basée sur le patriotisme le plus pur, ardent et éclairé, ainsi que l'intérêt réciproque bien compris, plairait également aux colons, à qui elle rendrait d'inappréciables services, et aux mutualistes, qui se réjouiraient de voir leurs réserves d'épargnes employées—peut-être avec la garantie partielle de l'Etat, pour les intérêts, chose si désirable pour eux—à l'enrichissement de la communauté française au Canada, ce dont ils profiteraient pour leur bonne part, et au soutien de compatriotes, de frères !

Elle aurait l'excellent effet de développer, parmi les nôtres, l'initiative individuelle et de nous démontrer pratiquement que de grandes entreprises d'intérêt public peuvent être menées à bonne fin, avec profits, sans qu'il soit besoin de recourir toujours à l'intervention officielle du gouvernement, dont on paralyse souvent les énergies, chez nous, pour une foule de sujets de haute utilité, en s'en remettant obstinément, pour les moindres détails de la vie nationale, aux soins de l'Etat-Providence.

Enfin, elle favoriserait à la fois l'essor et de la mutualité et de la colonisation : celle-là, tout en y faisant bien son affaire, sustentant d'abord celle-ci de façon à faire croître et se

multiplier à l'envi les sujets de son empire, au sein duquel la mutualité trouverait l'occasion de recruter ensuite de nombreux et convaincus adhérents nouveaux à son programme large et fécond !

C'est pourquoi, au nom de la mutualité et de la colonisation, qui se partagent mes plus vives sympathies de Canadien-français catholique, je me sentirais heureux de voir le présent congrès de la colonisation dans la province de Québec, adresser, en conséquence, sous forme de vœu ou de résolution, un vibrant appel aux autorités que de droit.

Etudes (*) sur la colonisation et le mouvement de la population dans la province de Québec

TENDANCES, DESTINÉE ET DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE LA NATIONALITÉ FRANCO-CANADIENNE

I

La colonisation, pratiquée comme nous l'entendons de nos jours, avec un objectif défini, des méthodes régulières et efficaces, et un ensemble de moyens reconnus comme étant les plus propres à conduire à la fin désirée, ne date guère que d'un quart de siècle. C'est le curé Labelle, l'apôtre du nord, qui, par ses travaux herculéens et sa lutte homérique contre la nature, contre les préventions, contre les résistances politiques, contre la coalition des intérêts hostiles, a d'abord dégagé la colonisation des entraves les plus grossières, puis lui a imprimé son caractère véritable et l'a fait entrer dans la voie où elle s'avance aujourd'hui largement, en écartant de jour en jour les obstacles qui restent, et en faisant les conditions de la vie de plus en plus faciles, de plus en plus acceptables par le défricheur.

Le défrichement d'un lot dans la forêt était naguère une entreprise tellement pénible, entourée de tant de difficultés et accompagnée de tant de privations, que les fils des anciens habitants, jeunes gens robustes, néanmoins, et possédant une

(*) Préparées pour le congrès de la colonisation à Montréal, novembre 1898, par M. Arthur Buies, publiciste, Québec.

étonnante endurance, aimaient mieux aller s'enfouir dans les manufactures américaines, loin de leurs foyers, de leurs parents, de leurs amis, de tout ce qui leur tenait au cœur, que d'ouvrir des terres nouvelles, acceptant comme conséquence tout ce que cette opération exigeait de sacrifices, et souvent de misère sans compensation, sans remède et sans espoir.

Le pays manquait presque entièrement de communications et l'on n'avait pas les notions premières de ce qu'il faut faire pour aider la colonisation à ses débuts. On croyait avoir tout fait lorsque la Législature avait voté un subside insuffisant à rencontrer les dépenses même essentielles, un subside qui, dans bien des cas même, était détourné de son objet et allait grossir les magots que les candidats à la députation consacraient à "obliger" leurs électeurs. On croyait encore avoir fait beaucoup lorsqu'on avait pratiqué, à travers les rochers et les souches informes laissées debout, de misérables sentiers, faits de trous et de bosses, qui contribuaient davantage encore à rebuter le colon, à lui faire voir combien peu l'on s'occupait de son sort, et combien il était abandonné, avec ses seules forces, avec ses moyens précaires, souvent même son manque absolu de moyens, contre tant de souffrances réunies, contre les regrets qu'amenait l'isolement, contre le découragemcnt qu'amenait l'impuissance apparente de la résignation, de la lutte soutenue tous les jours, sans qu'il se montrât une lueur à l'horizon, une légère étincelle d'espoir en des temps meilleurs.

Cette œuvre semblait devoir être condamnée à mourir dans son embryon. A peine naissante, incapable de se soutenir sans appui, sans protection et sans secours, non seulement elle manquait d'appui, de secours et de protection, mais tous se déclaraient contre elle : la nature, qui ne donne rien sans qu'on lui fasse violence ; les gouvernements, qui ne croyaient pas à la colonisation ; les compagnies puissantes, qui faisaient le commerce des fourrures ; les exploiteurs des forêts, qui voyaient dans les colons autant d'ennemis, tandis que ceux-ci étaient précisément leurs alliés les plus précieux, et enfin les députations, qui se faisaient les instruments dociles des marchands de bois, afin de s'assurer leurs bonnes grâces et leur appui dans les luttes électorales.

La colonisation semblait donc vouée à la mort, et aurait été, en effet, étouffée dès ses premiers vagissements, étouffée par ceux-là même qui devaient entourer son berceau de toutes les sollicitudes. A peine naissante, cette œuvre, qui est une condition indispensable de vie et de croissance pour le peuple canadien, allait périr misérablement. Le défricheur, le colon, celui-là précisément qui agrandissait la patrie, qui créait des foyers nouveaux, qui se sacrifiait obscurément, sans connaître même la vertu de son sacrifice, à l'affermissement et à l'expansion de la nationalité canadienne, allait être forcé par ses compatriotes eux-mêmes à déserter cette œuvre généreuse et à prendre, aussi lui, le chemin de cet exil déguisé qui conduisait aux manufactures américaines, c'est-à-dire à l'effacement de la personne, à l'oubli de la famille, à l'abandon de toute idée de retour, effectuant ainsi et consommant une perte irréparable pour la province française de l'Amérique britannique, une diminution de force que rien n'aurait pu compenser.

Cependant, et malgré tout, la colonisation avançait. Péniblement, à pas comptés, elle remontait le cours des rivières, pénétrait dans les vallées et les gorges d'un accès relativement facile et d'une fertilité reconnue. A travers forêts et montagnes, la colonisation avançait, boîteuse et souffreteuse, mais elle avançait. Déjà l'on avait laissé loin derrière soi les campagnes riveraines du fleuve et les derniers rangs des paroisses les plus profondes ; déjà l'on avait entamé le nord, le nord lointain, bien au-delà des dernières concessions, et l'on avait escaladé les premiers contreforts des Laurentides, en semant au hasard, en maint endroit, le grain qui allait remplacer les bataillons touffus des merisiers, des bouleaux et des conifères. Déjà, en maint endroit, se dessinaient de larges éclaircies où, d'un sol formé et nourri de ses propres débris depuis l'origine des mondes, surgissaient et montaient de plus en plus vers le ciel les graminées portant l'espoir et l'aliment du colon ; déjà apparaissait, dans sa virginité farouche, le nord, ce nord immense et redoutable encore, que nulle frontière ne limite et qui n'est borné que par l'impossibilité d'habiter des régions où la terre se refuse à produire et où le climat rend inutiles le travail et l'énergie de l'homme. Devant soi, à perte

de vue, s'étendait donc maintenant ce nord profond, regardé jusque là comme impénétrable, ce nord protecteur, redoutable, désormais, pour tout autre élément que les Canadiens-français, et qui allait devenir le boulevard inviolable et sûr de leur nationalité.

II

C'est qu'il faut que les destinées s'accomplissent, il faut que les évolutions aient leur cours et que les peuples entrent dans leur voie, indépendamment des actions humaines, indépendamment de leur concours, tout aussi bien que de leur négligence ou de leur hostilité.

La race canadienne-française est aujourd'hui maîtresse presque absolue du vaste versant septentrional du St-Laurent. Seule, elle y a fondé des établissements durables, des colonies de plus en plus imposantes par le nombre, la vigueur et l'étendue. C'est sur ce versant que sont la plupart des grands fleuves, des grands pouvoirs hydrauliques. Le fleuve St-Laurent semble la barrière qui protège la nationalité franco-canadienne, lui assure un déploiement libre, la garantit contre l'invasion étrangère et lui donne la certitude de sa conservation, pourvu qu'elle sache comprendre et seconder les desseins providentiels.

Rien ne peut plus désormais arrêter l'expansion naturelle de cette race, appuyée sur la possession du sol, sur la force des traditions, l'empire des mœurs établies, celui des faits acquis et la conscience d'une mission à accomplir, plus ou moins bien entrevue, plus ou moins définie, mais qui n'abandonne jamais les Canadiens-français et dont ils portent en eux comme une image qui guide et éclaire leur marche.

Or, la mission des Canadiens-français est de cultiver la terre, de devenir les premiers agriculteurs du continent américain. Aussi, poussés par un instinct irrésistible, cherchent-ils à s'emparer du sol, surtout du sol de leur vaste province, dont eux seuls peuvent devenir les maîtres, car ils sont les seuls défricheurs du Nouveau-Monde. Ils ont l'espace devant eux, l'espace qui s'ouvre de tous les côtés à la fois. Il leur faudrait s'emparer, en dehors de leur province, des territoires où

ils retrouveraient la patrie laurentienne, et qui ne seraient pour eux qu'un déplacement, loin d'être un exil.

Voici que s'ouvre la région de l'Algoma ou du Nouvel Ontario, qui est grande comme la Nouvelle-Angleterre et l'Etat de New York réunis. La superficie de la Grande-Bretagne n'est que de 120,850 milles carrés, tandis que le district d'Algoma, à lui seul, en renferme 143,517. Depuis 1886, il y a 50,000 de nos nationaux espacés entre la vallée de l'Outaouais Supérieur et le territoire du Nipissing; même, un courant sérieux de colonisation se dirige vers ce dernier district, dont plusieurs cantons ont été fondés exclusivement par des Canadiens-français. Ils se sont implantés également, et avec des racines profondes, sur les rives de la Saskatchewan, dans la région d'Edmonton, où ils font un commencement d'équilibre aux flots de races, des variétés les plus étranges, qui envahissent le prodigieux Nord-Ouest. Il faut qu'ils établissent cet équilibre, afin de faire face sur tous les points, afin de contribuer pour leur part à maintenir le débordement de la gigantesque Colombie Anglaise, avec les centaines de millions de ses mines. Avant quinze ans, cette province aura pesé d'un poids énorme dans la Confédération. A ce poids, il faut un contrepoids. Aux millions enfouis sous terre de la Colombie, répondons par les millions qui bondissent dans nos cascades, qui courent dans le sein du grand fleuve et de ses affluents, ou qui couvrent la terre comme un manteau périodiquement renouvelé, et dont il suffit de réglér la consommation pour s'assurer une richesse inépuisable.

L'avenir agricole et industriel n'est pas seulement dans le Nord-Ouest et l'Ouest Pacifique; il est aussi bien dans nos vastes et fertiles campagnes, dans nos chutes d'eau, qui contiennent le grand distributeur de la force, le pouvoir illimité désormais nécessaire à des industries dont la production est aussi elle, en quelque sorte, illimitée.

L'absence des écoles professionnelles ou d'application scientifique a longtemps empêché les Canadiens de connaître ou d'apprécier à leur valeur véritable les ressources étonnantes de leur pays; qu'ils réussissent enfin à avoir des écoles de cette nature, qu'ils puissent enfin ouvrir le grand livre des

sciences appliquées, eux qui sont si singulièrement bien doués et si ingénieux en ce qui concerne l'intelligence et l'emploi des forces et des inventions mécaniques, et l'on peut assurer qu'ils se feront et garderont une large place dans les conditions futures des populations nord-américaines.

III

Une des grandes causes qui avaient le plus longtemps fait obstacle à la colonisation bas-canadienne, c'était la légende du climat, obstinément présenté comme étant trop rigoureux pour les habitants de l'Europe. Grâce à cette légende, on se donnait beau jeu contre la province de Québec, et celle d'Ontario, qui comptait à peine quelques milliers d'habitants au commencement de notre siècle, se peuplait à vue d'œil ; il lui avait suffi d'une cinquantaine d'années pour dépasser numériquement la province voisine, qui portait alors le nom de Bas-Canada, et qui lui était politiquement unie, avant que fût fondée la Confédération canadienne, qui allait embrasser toute l'Amérique britannique du nord, à l'exception de la grande et brumeuse île de Terreneuve.

Aussi la province ne croissait et n'augmentait-elle qu'avec le secours de ses seules forces, sans recevoir aucun appoint du dehors. Et peut-être valait-il mieux qu'il en fût ainsi, comme il en avait été du reste, la plupart du temps, en plein régime français, comme si le cours réglé des événements avait voulu imprimer un caractère particulier au peuple canadien et le préserver pur de tout alliage, afin qu'il fût plus en état de remplir les conditions de son existence. C'est de la sorte que le Canadien-français a conservé une nationalité distincte, par son génie propre, par ses goûts, par sa conception de l'avenir et de l'idéal humain, et enfin par la direction imprimée à l'esprit. Le Canadien se distingue en ce sens qu'il conserve un attachement inaliénable à son ancienne mère-patrie, qu'il en est ici comme le prolongement et la continuation, et qu'il l'est jusqu'au cœur même des Etats-Unis où, tout en se faisant naturaliser citoyen américain, il conserve sa nationalité. Il y opère un déplacement de la France, voilà tout ; il reste attaché à ce flambeau

qui a éclairé la civilisation, et il veut continuer d'en être un des rayons, d'autant plus vivace, d'autant plus puissant qu'il éclaire un plus vaste espace.

Les ancêtres des Canadiens n'étaient pas des hordes de miséreux poussés par le désespoir, et cherchant, par-delà les mers, un asile quelconque où fuir une ingrate et souvent cruelle patrie, avec l'idée de ne jamais la revoir ; ils ne sont pas venus, par centaines de mille, déverser, sur des rivages hospitaliers, le contingent monstrueux de toutes les misères sociales, mais ils sont venus un à un, petit à petit, par faibles groupes, comme choisis par une main avare et difficile, continuer, dans une seconde patrie, les foyers de la première. Lentement, péniblement, ils ont passé par tous les degrés de la formation, subi les longues et patientes épreuves d'une éducation mâle et semée de périls ; ils se sont formés avec le temps, cet auxiliaire indispensable de toute constitution virile ; ils ont grandi par leur seule force native et par une sélection, en quelque sorte contrôlée de haut, qu'aucun obstacle, aucune entrave n'a détournée de son action persistante, et aujourd'hui, ils sont un peuple, ils forment une nationalité organique, ayant des traditions déjà séculaires et un passé commun ; seul groupe de population qui, on peut le dire, a reçu, en Amérique, le multiple baptême des nationalités distinctes et durables, qui a été façonné par les lois et les principes qui les constituent, et qui se présente aujourd'hui comme un tout homogène, en présence des éléments, indéfiniment variés, qui composent, sans la former, l'énorme population des Etats-Unis.

Les Canadiens-français seront appelés, un jour, à combattre pas à pas l'envahissement du matérialisme effréné des Yankees, qui ne peut conduire qu'à l'anarchie ou au règne de la force brutale, dénouement que provoque la ploutocratie sans contrôle, l'abandon, entre les mains de quelques milliers d'enrichis sans scrupules et sans frein quelconques, de toutes les forces vitales d'une nation.

La passion de la richesse a fait faire, en Amérique, de grandes choses, d'admirables œuvres philanthropiques et intellectuelles, personne ne le conteste ; elle a couvert le sol d'institutions scientifiques de premier ordre, facilité, à un degré

inouï, la vulgarisation des connaissances essentielles, créé, chez bon nombre de ceux que la fortune a favorisés, une généreuse et précieuse émulation pour l'avancement et le progrès sous toutes les formes ; mais, en revanche, elle a enfanté un égoïsme tellement brutal qu'il a fini par étouffer bien des nobles passions pour en assouvir une seule, et pour justifier le mot de Sumner, l'un des plus grands orateurs des Etats-Unis : "Les Yankees sont en train de retourner aux Peaux-Rouges."

Le monde ne tardera pas à se lasser de voir toutes les initiatives, toutes les volontés, toutes les ambitions converger vers le seul et unique but de l'enrichissement quand même, vers "l'Almighty Dollar," le dollar tout puissant, en dépit des résistances de l'éducation, de la culture de l'esprit et surtout des instincts supérieurs de l'homme, incapables de subir pour un temps prolongé ce qui est une nécessité du progrès matériel, mais ce qui devient aussi un ensauvagement des sociétés, en devenant leur principal, leur plus cher objectif.

IV

Néanmoins, ce courant est fatal et impérieux ; il est une des conditions de la vie moderne, dans laquelle chacun, par suite du nivellement général de toutes les classes, est obligé de se faire sa place au soleil et de se la faire la meilleure possible. Aussi, serait-il oiseux de philosopher sur ces cond tions, qui n'admettent pas la dissertation et qui s'imposent ; mais il ne faut pas oublier qu'à l'encontre de ce courant, il y a d'autres tendances et d'autres aspirations qui s'affranchissent de l'évolution fatale, et qui se portent au-delà et plus haut. Ces tendances et ces aspirations, c'est la race canadienne-française qui les conserve et qui, au jour venu, sera appelée à les faire prévaloir.

L'expansion du génie français en Amérique est à ce prix. Pour bien s'en pénétrer et croire à sa réalisation, il ne faut pas juger d'après les apparences, ni d'après les formes extérieures des évolutions passagères ; il faut s'éclairer à la lumière de l'histoire et du sentiment des destinées vers lesquelles marchent les différents peuples, à leur insu peut-être, mais toujours

conformément à leurs instincts particuliers, à leurs aptitudes nationales.

Déjà apparaissent à l'horizon lointain les premières lueurs d'un esprit nouveau, qui veut s'affranchir du despotisme ploutocratique, et tend à anoblir le tempérament aussi bien que les goûts du peuple américain. Le culte du français devient un objet d'émulation dans les hautes classes de la société. Des Yankees, en très grand nombre, se rendent en France, d'abord, pour y faire un simple voyage, et ce voyage devient un séjour prolongé, à tel point qu'il s'est établi à Paris une véritable colonie américaine, qui y est comme en permanence et s'y renouvelle à tour de rôle, tous les deux ou trois ans. A leur retour dans leurs foyers, ces Américains, qui ont appris la langue française presque à l'égal des Français eux-mêmes, qui se sont infusé son génie, et, par-dessus tout une véritable affection pour l'esprit français, semblent n'avoir rien tant à cœur que de le propager sur leur terre natale. Ils y convient leurs concitoyens de vingt manières plus ou moins éclatantes et suggestives dont l'une consiste, depuis quelques années, à faire inviter des écrivains éminents de France à donner des conférences sur la littérature française, devant l'auditoire nombreux et choisi des universités américaines. Cette initiative inattendue, qui fait voir la remarquable souplesse des Américains à se prêter à tous les genres de culture et leur dédain absolu des mesquines préventions, nationales ou autres, qui pourraient gêner, à un moment donné, l'essor libre de cette culture, donne à réfléchir sur les progrès étonnants que ne cessent de faire, dans le monde entier, la littérature et les idées françaises, malgré des revers inouïs et des désastres tels qu'on a cru voir s'y engloutir à jamais le prestige de notre vieille mère-patrie.

V

Dans le Dominion du Canada, composé de sept provinces dont une, le Manitoba, n'existait même pas en 1867, lors de l'établissement de la Confédération canadienne, dont une autre, la Colombie Britannique, n'existait que de nom, dont trois autres, l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-

Brunswick étaient presque exclusivement anglaises, à part quelques groupes acadiens cantonnés à l'écart, sans importance numérique ni politique, on remarque aujourd'hui le mouvement persistant, ininterrompu de l'élément français qui lentement avance, grossit, pénètre de jour en jour les comtés anglais les plus près de la province de Québec, et s'impose au point que les partis politiques sont obligés de compter avec lui et de se le disputer. Ce fait eût paru tout simplement monstrueux, il y a quarante ans; on l'aurait inscrit parmi les hérésies qu'il faut détruire par le fer et le feu, mais aujourd'hui cette hérésie compte près de trois cent mille fidèles, dans les différentes provinces de la Confédération, en dehors de celle qui est presque exclusivement française, qui est la vieille province historique de Québec. Celle-ci contient, à l'heure actuelle, une population que l'on peut estimer à environ dix-sept cent mille âmes, en se basant sur le recensement de 1891, et d'après les calculs faits en 1897, lesquels portaient la population de la province à 1,627,000 âmes, le taux de la natalité à 36 par mille personnes. Ce recensement signalait même trente-cinq comtés, presque exclusivement français, où le taux des naissances dépassait des deux tiers celui des mortalités, et huit comtés où les naissances l'emportaient du double sur celles-ci.

Ajoutez au chiffre de 1,700,000 âmes près d'un million de Canadiens-français habitant, par colonies considérables, les Etats de l'Ouest, du Nord et de l'Est, et surtout ceux de la Nouvelle-Angleterre, où ils exercent une influence de jour en jour grandissante, et vous aurez un dénombrement à peu près exact des forces que la race française peut mettre en ligne, sur le continent nord-américain, pour combattre l'action prépondérante des autres races et pour maintenir une position, une influence, une indépendance qui la fassent respecter et redouter au besoin.

Les calculs faits relativement au nombre des Canadiens-français qui habitent les Etats-Unis présentent entre eux des écarts considérables, mais il n'en faut pas moins tenir pou certain que ce nombre atteint peut-être plus d'un million, en y comprenant tous les Canadiens émigrés, et descendants d'émi-

grés, depuis 1840, époque vers laquelle l'émigration, qui avait été jusque là individuelle et limitée, prit le caractère d'un véritable exode, qui s'est maintenu jusqu'à ces années dernières.

VI

Bon nombre de personnes, d'un patriotisme inquiet, sont portées à redouter, au point de vue de leur nationalité, les conséquences de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. Il y a pour cela des raisons apparentes et, en vérité, fort plausibles ; mais que l'on se rassure. Les Etats-Unis ne sont pas une nation, mais un composé de toutes les populations européennes qui s'y fraient chacune sa voie, et marchent à la réalisation d'aspirations particulières. Avec le temps, peut-être parviendront-ils à former un tout homogène, mais il n'y a pas encore lieu de redouter qu'une fraction étrangère, même faible et impuissante, soit forcément absorbée et disparaisse dans la masse de la nation. L'assimilation ni l'absorption par la contrainte, ni même par un ensemble de moyens déguisés, mais sûrs, n'y existent donc pas. Il n'y a que l'assimilation volontaire qui soit à craindre, et, en vérité, c'est là qu'est le véritable danger, et c'est pour le combattre qu'il faudrait rassembler toutes ses forces et tous ses moyens d'action.

Il n'y a aucune raison pour que les Canadiens-français se laissent absorber, aux Etats-Unis, par l'élément anglo-saxon. L'Anglais, le véritable Anglais, le descendant de ceux qui, aux 17e et 18e siècles, peuplèrent les treize colonies primitives, qui se révoltèrent contre leur mère-patrie en 1776, est loin d'être en majorité aux Etats-Unis, si ce n'est dans ceux de la Nouvelle-Angleterre, notre voisine. L'Etat de New-York, lui-même, est en majorité composé d'Irlandais et de descendants d'Irlandais. La plupart des Etats du centre et de l'ouest, ces derniers surtout, sont peuplés en majorité d'Allemands, qui ne songent pas le moins du monde à abdiquer devant l'élément anglo-saxon, à s'assimiler à lui ou à lui abandonner la prédominance dans les affaires publiques.

Il y a un abîme entre l'Allemand et l'Anglais. Celui-ci, quoique très familiarisé avec la liberté politique, est façonné

depuis des siècles au despotisme social. Nul, plus que l'Anglais, ne reconnaît la différence des classes et ne s'incline devant le rang. La caste est toute maîtresse en Angleterre ; son aut rité et sa domination ne sont tempérées que par la puissance supérieure de la liberté politique, devant laquelle tous s'inclinent, depuis le souverain jusqu'au plus humble ouvrier !

L'Allemand, au contraire, sorti d'un pays où le socialisme est une force tellement grande qu'elle fait contre-poids à l'autorité impériale elle-même, et qu'elle finira par broyer le militarisme encore triomphant en apparence, l'Allemand, disons-nous, apporte aux Etats-Unis son esprit de révolte contre tout despotisme social, de même que l'Irlandais y apporte sa haine contre l'Angleterre, haine que rien ne peut éteindre, qui s'avive au contraire tous les jours, à la moindre blessure, qui se nourrit de souffrances séculaires, qui semble dormir un temps et se réveille plus aigüe, à chaque occasion qui s'offre, haine imprescriptible, que rien n'apaisera, tant qu'il y aura une Irlande qui souffre et une Angleterre qu'elle pourra accuser, à tort ou à raison, d'être la cause de tous les maux qu'elle endure et auxquels il semble n'y avoir pas de remède.

De beaucoup supérieur à l'Américain proprement dit, le dominant par une culture intellectuelle autrement sérieuse et vraie, en ce sens que les Américains, produits des écoles communes, sont incapables de s'élever au-dessus d'un niveau commun, n'ont que des notions très superficielles sur toute choses et guère d'autre instruction que celle qu'ils puisent dans les journaux, l'Allemand, nous le répétons, non seulement ne se laisse pas absorber, mais encore domine, par le nombre, par l'intelligence et par le savoir, dans les Etats de l'Ouest qui offrent à son activité un champ vaste et libre, où restent encore bien des espaces à remplir.

Ainsi donc, on peut dire que des trois facteurs principaux qui dominent actuellement aux Etats-Unis, le premier, l'Américain, a l'argent, le deuxième, l'Allemand, a la supériorité de la culture intellectuelle, le troisième, l'Irlandais, a la détermination, la toute-puissance que donne un but clairement indiqué et poursuivi avec une invariable, avec une indomptable persistance.

D'autre part, voici le Canadien-français qui commence à l'emporter par la force numérique dans bon nombre de localités de la Nouvelle Angleterre. Déjà, il a acquis l'influence que donne le suffrage, mais l'instruction lui a longtemps manqué, quoiqu'elle ait fait de notables progrès dans ces derniers temps, comme en a fait de remarquables la presse franco-canadienne des Etat-Unis. A part les bonnes écoles et les bons collèges français, ce qui manque encore aux Canadiens émigrés, c'est l'effort, le but commun, c'est le sentiment irrépressible qu'aucune force au monde ne peut ni les pénétrer, ni les assimiler, ni les englober dans des éléments plus puissants qu'eux, s'ils veulent se compter, mesurer les échelons qu'ils ont à gravir encore pour être les égaux, à tous les points de vue, des éléments qui les entourent, et comprendre enfin qu'aujourd'hui la première des forces, celle qui tôt ou tard donne le pouvoir et l'influence, indépendamment du nombre, c'est l'instruction, l'indispensable, la souveraine instruction.

VII

Quoiqu'ils aient à leur usage et pour leur développement libre un pays qui ne contient pas moins de 220 millions d'acres (telle est la dimension de la province de Québec), dont vingt-deux millions à peine sont en culture, les Canadiens sentent le besoin irrésistible de se répandre au-dehors, d'essaimer au loin, comme tous les peuples aventureux et colonisateurs, obéissant en cela à l'implusion qui poussait les aïeux de leurs aïeux, les Gaulois, et plus tard les Français des 17e et 18e siècles, qui avaient fondé des établissements considérables dans l'Hindoustan, en Océanie, en Afrique, et tout un monde dans le nord de l'Amérique,

Tous ne sont pas nés pour le défrichement ; il y en a beaucoup à qui répugne ce travail pénible et ingrat, dont la rémunération se fait si longtemps attendre ; d'autres, en très grand nombre, ne peuvent résister à l'esprit d'aventure ; d'autres enfin, nombreux aussi, veulent acquérir au plus tôt et jouir de leurs années de jeunesse, dans le sein des grandes villes ; mais tous apparaissent comme possédés du désir ins-

tinctif, inconscient pour eux, mais désormais manifeste pour l'observateur, désir de reconquérir pied à pied, et par la voie de l'expansion naturelle, tout le terrain qui leur a été enlevé par la conquête, de l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses.

C'est pourquoi vous les voyez partout ; ils essaiment et prennent racine sur les points les plus éloignés, sur les sols les plus différents. Ne cherchez pas les causes de l'émigration des Canadiens ; elles sont fatales, elles tiennent au tempérament même de notre peuple. Les Canadiens vont au loin, quand ils ont tant à accomplir dans leur propre pays, parce que cela est dans le programme de leur destinée, parce qu'ils sont appelés à faire échec au débordement des populations étrangères, sur tous les points qu'ils peuvent utilement occuper, avec perspective de succès et d'avenir.

C'est ainsi qu'ils ont pénétré déjà, et assez avant, en vérité, la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, qui semblaient leur être irrévocablement fermés, sans compter la province d'Ontario, dont ils ont francisé les comtés limitrophes et où ils dépassent le chiffre de cent vingt-cinq mille âmes.

VIII

Le Manitoba, qui comprend une superficie de 48,000,000 d'acres, ne compte encore guère plus de 200,000 habitants. En faisant tous les efforts possibles pour y diriger la plupart de ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas, pour une raison ou pour une autre, rester dans la province de Québec, on y établirait sans peine et, en peu de temps, un élément qui ferait sentir son poids dans les affaires publiques. Les Canadiens-français ne seraient pas là en pays étranger, mais y continueraient d'être chez eux. Ils retrouveraient le milieu social et politique auquel ils sont habitués ; ils y trouveraient des mœurs, une manière de sentir et de faire qui sont les leurs, et des habitudes semblables, modifiées seulement dans les détails par les différences qu'apporte nécessairement la diversité des lieux et de la culture ; ils y trouveraient des paroisses déjà importantes, celles de St-Jean-Baptiste, de St-Pierre, de Ste-Agathe, de Ste-Rose, de Lorette, du Lac Dauphin, etc., où les populations

d'origine franco-canadienne sont implantées de telle sorte qu'il ne serait pas possible de les déraciner. Et si l'on veut envisager les conditions de ces populations, au point de vue religieux, on verra que le Manitoba renferme 25,000 catholiques, 46 églises ou chapelles desservies régulièrement, 50 postes visités par des missionnaires, six communautés d'hommes et sept communautés de femmes, dont six vouées à l'enseignement.

Ces conditions sont bien supérieures à celles où se sont trouvés nos aïeux, lors de la conquête. Eux étaient vraiment abandonnés. Sacrifiés par la mère-patrie et entourés par un cercle infranchissable de populations hostiles, ils ont cependant réussi à se maintenir, et non seulement à se maintenir, mais encore, grâce à une force d'expansion et à une vitalité incomparables, ils ont réussi à se développer au point qu'aujourd'hui ils débordent de tous les côtés à la fois et se dirigent, comme obéissant à une consigne muette, mais impérieuse, sur tous les points de l'Amérique britannique où ils pourront fonder de nouveaux centres inexpugnables.

De même qu'au Manitoba, les Canadiens-français se sont établis à Saint-Louis, à Langevin et au Lac aux Canards, dans la Saskatchewan, à Morinville et à Saint-Albert, dans le territoire de l'Alberta. Le premier de ces deux endroits, fondé dans le district d'Edmonton (territoire d'Alberta) depuis quelques années seulement, est entré dans une voie de développement magnifique. En 1896, on ne comptait encore, dans le district d'Edmonton, que 406 familles françaises ; on en compte aujourd'hui près de sept cents, représentant une population d'environ 3,000 âmes, qui a mis en culture au delà de douze mille acres de terre.

Sur 620 familles franco-canadiennes qu'accusait le recensement de 1898, dans le district d'Edmonton, 120 venaient de la province de Québec et plus de trois cents des Etats-Unis ; un petit contingent était fourni par la France et la Belgique qui donnaient, chacune également, vingt familles ; Ontario en donnait 55 et la Colombie Anglaise 17. Les cent-vingt familles de la province de Québec, qui sont allées fonder des demeures nouvelles dans le district d'Edmonton, auraient été perdues pour nous, s'il n'y avait pas eu déjà des établissements

franco-canadiens dans ce district. Elles auraient immanquablement émigré aux Etats-Unis, oubliant qu'il y a dans le Dominion de nombreuses régions où l'on peut cultiver la terre sans peine, avec un profit assuré, et la certitude d'acquérir, en fort peu d'années, une honorable aisance, ce que ne peuvent offrir les filatures américaines où, au contraire, l'âme et le corps ont également dépéri, au bout de quelques années, outre que la main d'œuvre y a perdu beaucoup de son emploi et de sa valeur, et que les prix ont été singulièrement avilis, par suite des progrès de la machinerie et de la concurrence effrénée que se font entre eux les fabricants de tous les produits manufacturés, quels qu'ils soient.

TROISIEME PARTIE

Après le Congrès (*)

L'ŒUVRE SE POURSUIT

(Du *Colonisateur Canadien*)

Une importante assemblée du conseil exécutif du Congrès de la Colonisation avait lieu hier, dans les bureaux de la Société de Colonisation de Montréal, sous la présidence de l'hon. M. J. D. Rolland.

On y remarquait l'hon. M. Rosaire Thibaudeau, sénateur, M. l'échevin Brunet, le R. P. Cottet, curé de St-Ignace du Nominingue, MM. Arthur Laperrière, président de la Société de Colonisation Mutuelle des Ouvriers, Amédée Denault, publiciste, représentant M. l'abbé J. Pelletier, curé de St-Alexis de Matapédia, MM. D. Benoit, Garnier, etc., etc.

Le rapport complet du congrès est déposé sur la table, lu et adopté unanimement.

(*) Sous cette rubrique, nous avons cru opportun de consigner ici certains documents, études et rapports ne faisant pas directement partie des travaux du congrès, mais pouvant servir à les compléter avantageusement et à promouvoir le succès de l'œuvre entreprise.—La Soc. Gen. Col.

Le Comité élit sans retard son bureau de direction pour l'année courante. Sur proposition du R. P. Cottet, appuyé par M. Amédée Denault, sont élus officiers, l'hon. M. J. D. Rolland, comme président, MM. Némèse Garneau, député provincial du comté de Québec, premier vice-président, C. B. Major, député provincial d'Ottawa, second vice-président et le Dr T. A. Brisson, secrétaire.

On décide aussi que, conformément à l'esprit des résolutions adoptées à la séance de clôture du congrès, le nombre des membres du conseil exécutif devra atteindre au moins dix, pas plus de vingt, avec un quorum de cinq.

Résolu également, qu'afin de faciliter le travail du conseil et l'expédition rapide des affaires, le principe de la représentation de ses membres par d'autres personnes soit accepté, et qu'en conséquence M. Amédée Denault soit reconnu comme le représentant officiel de M. l'abbé Pelletier, curé de St-Alexis de Matapédia, selon la requête de ce dernier, à la présente assemblée de ce conseil.

Résolu de plus, qu'en vertu de la clause autorisant le conseil exécutif à s'adjoindre le nombre de collaborateurs qu'il jugera convenable, M. D. Benoit, président de la Société de Colonisation de Maisonneuve, présent à cette assemblée, soit invité à y prendre part en qualité de membre actif, et que la même invitation soit faite aux présidents de toutes les sociétés de colonisation *bona fide* actuellement existantes ou qui pourraient être formées à l'avenir.

L'ordre du jour suivant amène la prise en considération des résolutions du congrès qui doivent être transmises d'urgence au gouvernement, pour faire la matière d'une législation spéciale, à la prochaine session, dont l'ouverture est fixée au 12 janvier 1899. On discute longuement et minutieusement les conditions de vente des lots et les changements qui s'imposent dans l'accomplissement de ces conditions par les concessionnaires, les lois d'annulation, la pleine propriété du bois abattu par les défricheurs, la création d'un crédit colonial, et plusieurs autres questions d'intérêt vital pour les colons.

Et comme conclusion partique, le conseil exécutif décide de confier immédiatement à MM. C. B. Major et Joseph Girard,

députés à la Législature provinciale, la mission de soumettre à l'Assemblée Législative de Québec tout le travail de législation nécessaire au but poursuivi par le congrès.

Ces messieurs sont aussi respectueusement priés de demander, dès le début de la session, la formation d'une commission spéciale de la Chambre pour étudier ces diverses questions de colonisation et autres sujets annexes.

Enfin, le secrétaire est chargé de transmettre aux membres du cabinet provincial l'expression des vœux du congrès relativement à la continuation de quelques chemins de fer de colonisation.

Les opinions d'un patriote

EXTRAIT DU *Colonisateur Canadien*

M. L. O. David, ancien député provincial de Montréal, auteur des "Patriotes de 37", de "L'Union des 2 Canadas", "Nos contemporains", etc., aujourd'hui greffier de la ville de Montréal, s'est toujours occupé, dans sa vie publique, des questions de colonisation ; car, en patriote convaincu et désintéressé, il savait que si notre race veut conserver son influence en Canada, il lui faut s'emparer du sol et tâcher d'empêcher l'émigration aux Etats-Unis, qui nous enlève le meilleur de notre sang, le plus jeune et le plus vivace.

En Chambre et dans les journaux, M. L. O. David a toujours engagé ses compatriotes à faire de la colonisation pratique, dans le but de fixer au sol de la province de Québec tous nos Canadiens et d'en faire un peuple puissant pour conserver notre nationalité.

En 1883, au congrès de colonisation de la société St-Jean-Baptiste, M. L. O. David a proposé à peu près les mêmes résolutions que celles qui ont été discutées au congrès de 1898. Lui aussi a dénoncé des abus et indiqué des réformes à faire, dès 1883 : mais les membres du congrès d'alors crurent devoir rejeter en bloc ses propositions. Rien d'utile n'est sorti du congrès de 1883.

En 1898, un reporter de *La Patrie* a eu l'idée d'aller demander à M. L. O. David son opinion, au sujet des réformes qui devraient être faites dans l'intérêt des colons et voici ce qu'il a répondu :

" Le Congrès de la Colonisation de 1898 s'ouvre sous les auspices les plus favorables et la lecture même d'un grand nombre de journaux nous prouve qu'il sortira quelque chose d'utile et de pratique des discussions qui vont avoir lieu. Le moment nous semble aussi bien choisi pour demander et obtenir des réformes. Le parti au pouvoir à Québec n'est inféodé à aucun système et a le désir de bien faire. Tout le monde paraît bien disposé à son égard, quand il s'agit de promouvoir la colonisation. Evêques, prêtres, ministres, députés, journalistes semblent se donner la main pour faire avancer l'œuvre nationale par excellence. Tout me fait espérer une ère nouvelle.

Le COLONISATEUR CANADIEN signale, dans son numéro du 18 novembre, un grand nombre de réformes à faire dans notre système de colonisation. Je suis d'avis qu'un grand nombre de ces réformes s'imposent. Un gouvernement national se doit à honneur de réprimer tous les abus qui nuisent au développement de notre nationalité.

Je m'occupe de ces questions depuis plus de 20 ans ; j'ai souvent prêché dans le désert, mais les circonstances ne sont plus les mêmes, et, si mes compatriotes voulaient adopter les vues des hommes dont la seule ambition est de développer l'influence canadienne-française en Amérique, si le gouvernement voulait se montrer à la hauteur des circonstances et entrer résolument dans la voie des réformes patriotiques, je lui suggèrerais, moi aussi, quelques réformes nécessaires à faire, je dirais même indispensables, si nous voulons sauver notre nationalité. Il faut, à mon avis :

10 Concéder gratuitement leurs lots aux colons, à la condition de faire de suite leurs chemins de front et commencer immédiatement leur défrichement ;

20 Emettre la patente des lots aussitôt que le colon aura défriché 10 acres et construit sa maison, mais sans l'obliger à la résidence ;

30 Annuler la vente de tous les lots sur lesquels les conditions d'octroi n'ont pas été remplies, sur la demande de toute personne intéressée, qui prouvera que ces conditions n'ont pas été remplies ;

Faire règler par les tribunaux toutes contestations à ce sujet ;

40 Permettre aux colons, qui ne voudront pas se mettre sous la loi du homestead, d'hypothéquer leurs lots jusqu'à $600, comme le permet la loi d'Ottawa ;

50 Donner aux colons une prime de $5 par chaque arpent défriché ou prêter directement à chaque famille $200 pour lui permettre de s'établir sur son lot ; leur donner la pleine propriété du bois coupé sur leurs lots en faisant leurs défrichements ;

60 Rattacher la concession des terres au département de la Colonisation, car c'est une anomalie d'avoir un ministre de la colonisation sans terres à distribuer aux colons.

Je ne suis pas seul à avoir ces idées et je les soumets volontiers aux membres du Congrès, en espérant qu'ils voudront bien les discuter et demander au gouvernement de les adopter, s'ils pensent comme moi que ces réformes développeront considérablement la colonisation dans la province de Québec.

M. L. O. David a dû être content de voir enfin adopter les idées qu'il préconisait depuis si longtemps. Au congrès de la colonisation de 1898, tous les patriotes, tous les hommes de cœur, qui n'ont en vue que l'intérêt de notre nationalité, sans se connaître, sans s'être concertés, se sont unis pour réclamer et demander les mêmes réformes. Tous ont été d'accord lorsqu'il s'est agi de faire des suggestions pratiques pour développer la colonisation dans la province.

Et la plupart des réformes indiquées par M. L. O. David ont été de même suggérées par le congrès.

Sur le terrain du patriotisme, tout le monde s'est donné la main. Il ne reste plus qu'à nos députés de faire leur devoir.

Un programme de colonisation

En 1883

(EXTRAIT DE *La Patrie*, 24 NOVEMBRE 1898).

Voici le texte du projet que M. L. O. David avait soumis à la commission de colonisation, au congrès national de 1883 :

Considérant qu'un grand nombre de nos compatriotes, qui végètent dans nos villes et nos campagnes ou partent pour les Etats-Unis, resteraient dans notre pays et s'établiraient sur des terres nouvelles, s'ils en avaient le moyen ;

Considérant qu'outre la construction d'églises et l'ouverture de chemins à travers la forêt, il faut au colon pauvre et dénué de tout, les moyens de faire les premiers défrichements et de vivre jusqu'aux premières récoltes ;

Considérant que le gouvernement, le clergé et nos association religieuses et nationales devraient faire un grand effort pour sauver la province de Québec des dangers qui la menacent, il est résolu :

Chaque diocèse de la province de Québec formera une Sociéte de Colonisation, dont l'évêque et les prêtres de son chapitre, les curés des paroisses dans les villes, les membres de nos différentes Chambres, les officiers des sociétés nationales et religieuses et quelques prêtres de la campagne, choisis par l'évêque, constitueront le bureau de direction.

Le but de ces sociétés de colonisation sera de donner à ceux qui voudraient prendre des terres nouvelles les informations et les secours nécessaires, et de mettre en opération le système de colonisation par colonies. Tous les ans, à certaines époques, ceux qui désireront s'établir sur des terres nouvelles seront appelés, par la voie des journaux et par les curés dans les différentes paroisses, à écrire ou à s'adresser personnellement au bureau de la société, pour faire connaître leurs intentions, ainsi que leur nom, leur situation, leur moyens d'existence et leurs besoins, afin que la société soit en état de prélever le montant d'argent requis.

Les fonds seront prélevés au moyen de quêtes dans les

églises et à domicile, et d'une subvention du gouvernement. La subvention du gouvernement devra être du tiers ou de la moitié du montant souscrit par la société et sera payable sur certificat du président, du secrétaire ou du trésorier de chaque société. La société devra, quand elle aura assez de noms pour former une colonie, construire une maison de réception pour recevoir et loger les colons pendant les premiers travaux de défrichement. Elle se chargera aussi de les faire transporter dans les endroits choisis, de les installer et ouvrira, pour leur fournir des provisions à bon marché, un magasin qui sera tenu par le chapelain de la colonie ou l'un des colons.

Chaque colon aura droit, de plus, lorsqu'il aura prouvé, par certificat ou autrement, qu'il est dénué de tout, à une somme de $150, payable en argent, surtout en provisions, à raison de $15 par arpent de terre défriché et mis en culture, et à une vache. Les provisions seront fournies et avancées au colon au fur et à mesure qu'il défrichera.

Le colon aura droit à son titre, ou lettres patentes, lorsqu'il aura défriché et mis en état de culture dix arpents de terre et qu'il aura payé au gouvernement le prix de son lot.

Chaque société aura un secrétaire payé, qui sera chargé de tenir des livres de recettes, de dépenses et de correspondances, et devra s'entendre avec le gouvernement et ses officiers et agents au sujet des mesures à prendre pour former et diriger les colonies.

Il sera attaché au département de l'Agriculture et de la colonisation un ou plusieurs agents qui seront chargés, avec le secrétaire des sociétés, de surveiller l'installation et l'établissement des colonies.

Pour obtenir les fonds nécessaires à l'exécution de ce projet, le gouvernement pourrait imposer une taxe spéciale, appelée "taxe de colonisation," ou organiser des loteries.

Le gouvernement fédéral, qui fait de si grands sacrifices pour l'immigration, devrait aussi être invité à contribuer au succès de cette œuvre.

M. le curé Labelle combattit tout projet qui avait pour but

colon. Il dit qu'il réussissait à coloniser sans argent et que les autres devaient en faire autant.

M. David, s'apercevant que son projet n'avait pas de chance d'être adopté, proposa alors qu'on soumît à la convention le projet du grand vicaire Langevin—plus tard évêque de Rimouski—projet à peu près semblable au sien, mais exigeant moins d'argent.

La majorité s'y refusa et ne " voulut discuter " ni l'un ni l'autre de ces projets. Elle était d'avis qu'on peut faire de la colonisation sans argent, et un grand nombre de personnes n'étaient pas en faveur d'une taxe spéciale de colonisation. On sera bien obligé d'en venir là tôt ou tard.

Voici quel était le projet du grand vicaire Langevin :

Il est proposé qu'un crédit annuel soit mis par le gouvernement à la disposition des sociétés de colonisation, pour l'achat des objets de première nécessité pour les colons. Que le prix d'un lot de 100 acres soit réduit à $10, payables en 2 ans. Que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les endroits où il ferait construire des édifices provisoirement destinés au culte. Que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient entretenues aux frais de l'administration.

Ce projet a été enterré, comme celui de M. L. O. David, par les membres du Congrès, et absolument rien n'a été voté ni proposé au gouvernement. Le Congrès de 1883 a été un fiasco complet.

En sera-t-il de même du Congrès de colonisation organisé par la Société de Colonisation de Montréal, et qui s'est ouvert le 22 novembre ? Nous ne le croyons pas. D'ailleurs, les idées ont changé depuis 15 ans, et plusieurs de ceux qui ont alors critiqué nos projets les ont plus tard adoptés.

Ainsi, ce sera pour toujours un honneur pour le curé Labelle qui, en 1883, déclarait au Congrès que le colon n'avait pas besoin d'aide pour réussir, d'avoir noblement reconnu, en 1890, qu'il s'était trompé et que seule l'aide donnée aux colons pauvres pour leur permettre de s'établir sur leur lot pouvait

de demander de l'argent au gouvernement et d'en donner au les empêcher d'émigrer aux Etats-Unis ; et l'hon. M. Mercier, qui voyait clairement l'avenir qui attend notre nationalité, était de son avis.

Société Générale de Colonisation

Assemblée annuelle de 1898.

DE *La Minerve*, 30 DÉCEMBRE 1898.

L'assemblée annuelle de la Société de Colonisation de Montréal a eu lieu hier après-midi, aux bureaux de la Société, rue Notre-Dame, sous la présidence de l'honorable M. J. D. Rolland. Le secrétaire a donné lecture du rapport des opérations de la Société durant l'année écoulée, de décembre 1897 à décembre 1898. Ce rapport se lit comme suit :

RAPPORT DES OPÉRATIONS

Nombre de colons inscrits	1539
Pour le Nord de Montréal	962
Pour le Lac Témiscamingue	280
Pour le Lac St-Jean	79
Pour la Vallée de la Matapédia	73
Pour la Vallée de la Gatineau	60
Région de Montfort	21
Nord d'Ontario	57
Pour le Manitoba	7
	1539

ETABLISSEMENTS ET CHEMINS

Le nombre de colons a été un peu moindre que l'année précédente, au Nord de Montréal, mais il a augmenté au Témiscamingue. Au Nord de Montréal, parmi les travaux exécutés, il faut mentionner le parachèvement du chemin Chapleau ; le chemin entre Saint-Gérard de Montarville et le Rapide de l'Orignal.

Des travaux ont été faits dans Robertson, dans Turgeon, etc. La Société a dirigé un fort courant de colonisation dans la région de la Matapédia. L'essai fait du côté de la Gatineau a été un succès.

La Société a aidé à fonder une colonie importante au Lac Saint-Jean, laquelle colonie a été baptisée du nom de Honfleur, à l'occasion du récent voyage en France de l'honorable M. Turgeon, ministre provincial de la colonisation, et de la chaleureuse réception qui lui a été faite, comme délégué du Canada français, à Honfleur en Normandie.

Elle a organisé de grandes excursions, dans le but de faire connaître les terres à coloniser : une au Lac St-Jean, une dans la Matapédia, une dans la Gatineau, une au Témiscamingue et deux au Nord de Montréal.

Le congrès de la colonisation, au mois de novembre dernier, a été l'heureux complément des travaux de la Société.

D'après le rapport de l'année fiscale, de juillet 1897 à juillet 1898, le nombre total des colons inscrits est de 2051 ; car la plupart des inscriptions se font au printemps.

L'élection des officiers, pour l'année 1898–99, a donné le résultat suivant :

Président : l'hon. M. J. D. Rolland.

Vice-présidents : MM. le recorder DeMontigny et G. Drolet.

Trésorier : Joseph Michaud.

Agent général : Dr T. A. Brisson.

Secrétaire : L. E. Carufel.

Conseil exécutif : L'hon. M. J. D. Rolland, MM. le recorder De Montigny, G. A. Drolet, L. E. De Bellefeuille, Jos. Brunet, L. E. Beauchamp, O. Faucher, A. Racine, Emile Marquette et J. M. Amédée Denault.

Il est aussi résolu d'étudier la question de venir en aide à l'établissement d'écoles dans les principaux centres de colonisation, qui n'en sont pas pourvus, faute de ressources. L'enfance grandit ainsi dans une ignorance complète et prépare une génération d'illettrés, sans instruction profane ni religieuse, dans les endroits mêmes où notre nationalité est appelée à se développer le plus vigoureusement.

Comme moyen, l'on propose, soumis à l'approbation de

l'Ordinaire, de constituer en comités de propagande et de recrutement de ressources, les diverses congrégations pieuses de Montréal, surtout celles des Enfants de Marie.

L'on a aussi reconstitué le comité spécial, chargé de s'entendre avec les autorités civiques et provinciales, pour assurer l'établissement d'un Musée Colonial.

(*Extrait du Rapport du Ministère de l'Intérieur à Ottawa.*)

MONTRÉAL, 2 janvier 1899.

A l'honorable M. CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa, Ont.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le cinquième rapport annuel des opérations de la "Société de Colonisation et de Rapatriement de la Province de Québec," à l'œuvre de laquelle je suis attaché, en qualité d'agent d'immigration relevant de votre département.

Ce rapport ne diffère guère, dans ses parties essentielles du moins, de ceux qui l'ont précédé. Il contient la constatation renouvelée des succès qui couronnent les efforts de la Société, dans la tâche entreprise dès le début et poursuivie depuis lors avec une persévérance et une énergie croissantes.

RÉSULTATS DU DERNIER EXERCICE

Le nombre total des colons inscrits aux bureaux de la Société, durant les douze mois de l'année 1898, s'élève, pour les diverses régions de colonisation, au chiffre assurément satisfaisant de 2226, dont 462 venant des Etats-Unis. Ils se répartissent, quant à leur destination, de la manière suivante :

Région Labelle	1200
Lac Témiscamingue	263
Lac St-Jean	572
Vallée de la Matapédia	89
Nord de l'Ontario	95
Ouest-Canadien	7
Total	2226

Comme je l'ai déjà fait observer ailleurs, ces chiffres ne donnent point une idée adéquate des résultats réels obtenus par la Société, dont le travail de propagande s'exerce dans toutes les parties du Canada, les Etats-Unis et même l'Europe. Ainsi, il n'y a qu'une proportion minime des colons fournis par les vieilles paroisses qui vient s'inscrire à nos bureaux : la plupart, partant des régions avoisinantes des cantons où ils se dirigent, se rendent directement à leur lieu de destination. Le prochain recensement décennal pourra seul en faire connaître le nombre précis aux patriotes anxieux de voir notre population augmenter en proportion du bien-être général du pays.

Poussés, néanmoins, par une curiosité bien légitime, nous avons fait un recensement partiel des nouvelles recrues arrivées dans quelques paroisses du Nord de Montréal, et nous avons trouvé, ici cinquante, ailleurs cent et même cent cinquante familles, ou encore davantage, dans des paroisses dont l'existence ne remonte pas à dix années

LE RAPATRIEMENT

De même en est-il des Canadiens passés à l'étranger, que les conférences et autres modes de propagande de la Société ramènent au pays : il n'y en a qu'une proportion infime qui viennent s'inscrire à nos bureaux, pour la raison que ceux qui vont s'établir sur les terres boisées de la province forment pour ainsi dire l'exception. Et, pourtant, ces derniers seuls sont entrés dans nos livres.

Le mouvement de rapatriement n'en est pas moins réel ; il s'accroît même de jour en jour, mais ses véritables proportions ne seront non plus exactement connues que lors du prochain recensement général de la Puissance du Canada. Il n'y a guère que les agents de chemins de fer aux Etats-Unis qui aient une idée approximative de l'importance du mouvement de retour effectué dans ces derniers temps. Or, les chiffres qu'ils fournissent sont simplement étonnants.

Loin de nous, Monsieur le Ministre, la prétention de vouloir réclamer tout le crédit du travail d'ensemble dont le pays bénéficie aujourd'hui. Mais, d'un autre côté, la part légitime

qui revient à la Société de Colonisation de Montréal est assez connue et admise pour nous dispenser d'insister davantage sur ce point.

LE CONGRÈS DE 1898

Afin de faire mieux comprendre et apprécier l'œuvre spéciale à laquelle se dévoue la Société, il convient de rappeler ici que son but primitif, sa véritable raison d'être, est de tâcher *d'enrayer d'abord l'émigration*, par l'adoption et la vulgarisation des meilleures méthodes de colonisation et, *en second lieu*, de ramener au pays ceux qui l'ont malheureusement délaissé.

Ainsi qu'en font foi de précédents rapports de votre département, le pouvoir fédéral, en consentant à subventionner notre Société, admettait le principe d'aider au développement de la colonisation dans les vieilles provinces et de participer directement à l'œuvre la plus logique, la plus populaire et en même temps la plus pratique qu'il puisse accomplir, c'est-à-dire supprimer en premier lieu l'émigration, et puis ensuite, ou simultanément si l'on veut, provoquer un mouvement de retour sérieux et permanent.

Pour atteindre plus sûrement ce double objet, la Société a projeté et réalisé la tenue d'un congrès de la colonisation, destiné à faire époque dans ses annales. On avait constaté depuis longtemps que, dans la province de Québec, l'obstacle le plus nuisible à l'expansion coloniale est, sans contredit, le défaut de voirie, dû lui-même, en grande partie, à l'existence de lois de concession des terres défectueuses et aussi, il faut bien l'admettre, à l'insuffisance du budget attribué à cette œuvre capitale de l'établissement du pays.

Des personnes reconnues pour leur dévouement et leur grande compétence en la matière accoururent de toutes parts, à l'appel de la Société, et contribuèrent brillamment au succès de ce premier congrès de la colonisation, dont le retentissement se répercute jusque dans le vieux monde.

Le travail de ses membres se résume en des conclusions qui vous seront transmises sous une autre forme et en temps opportun. Qu'il me suffise, pour le moment, de vous informer

que le congrès a produit un excellent effet et que les résultats en seront féconds dans l'avenir.

L'un des plus immédiats et des plus tangibles a été l'organisation de plusieurs sociétés de colonisation, dont le zèle et l'efficacité sont au-dessus de tout éloge. Dans la mesure de ses forces, notre Société encourage et favorise ces institutions sœurs, appelées à opérer beaucoup de bien.

L'on a de plus généralement admis que la question de colonisation, au point de vue de la province de Québec surtout, n'est pas un problème absolument difficile à résoudre. Tel qu'indiqué déjà, le tout se réduit strictement à une question de voirie, si bien que l'on voit le nombre des colons diminuer ou affluer dans telle ou telle région de colonisation, suivant que l'on y pousse avec plus ou moins d'activité l'ouverture des routes.

RÉFLEXIONS ET SUGGESTIONS

Quant aux colons, ils abondent et attendent, sur tous les points, l'action gouvernementale. Il ne faut pas oublier, en effet, que de chaque famille canadienne, dans les vieilles paroisses où les terres sont occupées, il part constamment des essaims de jeunes gens, appelés par vocation à la culture du sol et assez disposés, du reste, à s'y livrer, mais que la lenteur des méthodes actuelles de colonisation, ou le manque de direction et d'encouragement, poussent fatalement vers les villes du Canada et des Etats-Unis, où ils végètent misérablement.

Au lieu de sortir de leur état et de s'exiler ainsi, que ne vont-ils réclamer leur part de patrimoine dans les fertiles plaines de l'Ouest Canadien, où il suffit au cultivateur, pour devenir riche, de quelques années de travail. Cette terre promise peut en contenir des milliers, que dis-je, des millions. Bien des fois, j'ai entendu mes compatriotes s'étonner de l'importation (sic) de nouveaux éléments dans un pays si vaste que son plus grand et son plus pressant besoin est l'occupation de son territoire par une population croissante. Bien des fois, je les ai entendus critiquer amèrement, sous ce rapport, l'action gouvernementale. Est-ce bien là ce qu'ils devraient faire ? L'entrée de ces riches domaines, offerts aux nouveaux venus, leur serait-

elle par hasard interdite? Point du tout. Plutôt que de se plaindre et de récriminer, qu'ils aillent en réclamer leur part; et le patriotisme le plus pur, la loyauté la plus parfaite ne sauraient y trouver à redire.

D'un autre côté, Monsieur le Ministre, je prends la respectueuse liberté de vous rappeler qu'aucune classe de colons ne saurait être avantageusement comparée à celle qui délaisse, chaque jour, nos campagnes, faute d'assistance ou d'encouragement convenable pour aller sur nos terres, et aussi à celle qui, étant depuis quelque temps passée à l'étranger, ne demande pas mieux que de revenir au pays.

Persuadé de l'excellence de l'œuvre accomplie par notre Société, j'ai l'honneur de solliciter, en son nom, la continuation des octrois dont elle a été favorisée depuis son incorporation, octrois qui lui sont absolument nécessaires pour remplir sa mission.

Votre très-obéissant serviteur,

DR T. A. BRISSON,

Agent général de la Société de Colonisation de Montréal.

La Colonisation

(Du *Travailleur*, de Mégantic, Nov. 1898.)

Le congrès de la colonisation, tenu à Montréal, il y a quelques jours, a attiré l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre province. Là étaient présents les personnages les plus en vue, tant du pouvoir ecclésiastique que du pouvoir civil; ce fut l'écho puissant du cri poussé par un ardent patriote, il y a environ 50 ans: "Emparons-nous du sol." Il faut espérer, après cette réunion, que nos gouvernements redoubleront leurs efforts pour tirer profit des vastes régions encore inhabitées et contenues dans les limites de notre province.

Les gouvernants ont déjà fait de grands sacrifices pour encourager le colon à prendre possession de terrains qui n'attendaient que le travail pour donner, en retour, le bien-être. Au nombre de ces sacrifices, il nous fait plaisir de citer les remises, faites dernièrement, aux cultivateurs des cantons qui

nous environnent, Ditton, Chesham et Emberton, des sommes avancées par le gouvernement en 1875-76, aux fins d'y promouvoir la colonisation.

L'hypothèque que possédait la Couronne pour le remboursement de ces argents prêtés est désormais éteinte et cessera d'être un obstacle à l'obtention des patentes sur ces mêmes terrains.

Les promoteurs de ces actions auront mérité des leurs. Il est un autre point qui semble demander une réforme et qui n'a pas encore été touché.

Si les colons sont protégés lorsqu'ils vont d'abord coloniser une région, ils ne sont pas, dans la suite, assez secourus par nos lois. Une fois l'essor donné, les cultivateurs ont à lutter contre les règlements du département des Terres, qui sont tout à l'avantage des grands manufacturiers de bois. Quand une région nouvelle s'ouvre à la colonisation, il s'en suit immédiatement un commerce de bois considérable dans cet endroit. Le gouvernement ne se contente pas d'accorder le droit aux Compagnies de couper le bois sur d'immenses étendues de terrain, pendant un certain nombre d'années, mais on leur concède les patentes de plusieurs lots dans un même canton, on les préfère au colon, qui doit nécessairement avoir le dessous dans cette lutte. Pourquoi ne pas amender nos lois, de manière qu'en prenant un lot, le colon soit seul maître d'y couper le bois, pourvu qu'il remplisse les devoirs imposés par le billet de location ; le colon paierait pour le bois coupé sur ce lot, et les paiements ainsi faits seraient appliqués sur le prix du fonds, jusqu'à concurrence de sa valeur. Aujourd'hui, le colon qui prend possession d'un lot, a la certitude de voir une compagnie piller tout le bois qui y est contenu, avant de pouvoir jouir seul ; souvent il lui en restera à peine pour se bâtir, et il sera obligé de payer ce lot pleine valeur. Ce dépouillement des lots de toute richesse forestière, au détriment du cultivateur, particulièrement dans nos cantons, est une entrave sérieuse au progrès de la colonisation. Mieux vaudrait travailler à ce que le colon profite du bois sur son lot ; cela lui permettrait d'amasser tout de suite les argents devant lui procurer une certaine aisance et

l'aider dans les difficultés qui ne manquent pas de s'offrir dans les cantons nouveaux.

Aujourd'hui, le colon, en prenant sa terre, l'hypothèque pour sa valeur, afin d'obtenir l'argent qui lui permettra de la cultiver. Aussi, plusieurs n'en prennent pas du tout, et préfèrent aller donner leur travail aux filatures des Etats-Unis.

La Presse, 5 DÉC. 1898.

LE CONGRÈS DE LA COLONISATION — APATHIE DES COLONS ET DES CULTIVATEURS

Le congrès de la colonisation vient de terminer ses travaux. Aura-t-il des résultats pratiques? Nous osons le croire.

OCTROI GRATUIT DES TERRES

Une des mesures les plus importantes, proposée et adoptée unanimement, est certainement l'octroi gratuit des lots.

En face des immenses avantages offerts aux colons du Manitoba, savoir : 1o Octroi gratuit par le gouvernement fédéral de 160 acres ; 2o Extrême facilité de préparer le terrain à la culture—le gouvernement provincial a besoin d'offrir de sérieux avantages aux colons, s'il veut peupler nos terres à coloniser.

TAXE D'EXPORTATION SUR LE BOIS A PULPE

Il a été adopté une autre mesure très importante, et de nature à réjouir tous les colons et cultivateurs qui habitent des endroits bien boisés en bois à pulpe et munis de pouvoirs hydrauliques, c'est l'impôt d'un droit d'exportation sur le bois à pulpe. Cette mesure, si elle est adoptée par les gouvernements, aura pour effet de forcer les Américains à venir construire dans notre province des manufactures de pulpe.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER DE COLONISATION

Nous félicitons aussi le congrès d'avoir adopté une motion demandant aux gouvernements, fédéral et provincial, de

vouloir bien accorder des subventions suffisantes pour assurer la construction et l'extension des chemins de fer suivants :

1o L'extension immédiate du chemin Montréal et Occidental, jusqu'au Nominingue, et plus tard, jusqu'à la Gatineau et au Témiscamingue ;

2o Le chemin du Lac Saint-Jean jusqu'à Mistassini ;

3o Le chemin de la Baie des Chaleurs jusqu'à Gaspé ;

4o Le chemin de Montfort jusqu'à la Lièvre ;

5o Le chemin depuis Matapédia jusqu'à la Rivière du Loup.

A BAS LES SPÉCULATEURS !

Il a été sage aussi de proposer l'annulation de la vente des lots dont les conditions de vente n'ont pas été remplies. Il y aura certainement des récriminations, mais qui s'apaiseront avant longtemps. D'ailleurs, la justice et l'intérêt du public réclamaient cette mesure, depuis assez longtemps. J'ai constaté que, dans différentes parties de la province, les paroisses étaient très restreintes, parce que des milliers d'acres de terre appartenaient à des compagnies, qui ne veulent pas vendre ces terres autrement qu'à des prix très élevés. J'ai constaté la chose dans le comté d'Arthabaska, notamment.

LOCATION DES LACS ET RIVIÈRES — PERMIS DE PÊCHE AUX COLONS

Il a été demandé de limiter la location des lacs et rivières aux endroits éloignés des grandes voies et d'accorder au colon, résidant aux environs de ces lacs et rivières, le droit de pêche à son usage et celui de sa famille et de diminuer de trois chaînes à 25 pieds, la réserve du terrain autour de ces lacs. Ce permis de pêche aux colons est juste, équitable, mais nuira certainement à la location des lacs. D'autre côté, le refus de la pêche aux colons serait préjudiciable à la colonisation. Voilà donc deux intérêts en conflit. Je laisse à d'autres le soin d'aplanir cette difficulté.

LES CONFÉRENCES AGRICOLES

Il a été émis le vœu de voir les conférenciers agricoles consacrer une partie du temps de leur conférence aux questions de colonisation. Très bien !

C'est exiger de ces derniers qu'ils aient une connaissance parfaite des régions colonisables de la province. Il aurait été bon aussi d'exiger que les conférenciers sur la colonisation et le rapatriement eussent des connaissances pratiques sur l'agriculture, afin de démontrer les ressources agricoles de notre province : ce qui ne peut se faire sans avoir étudié et pratiqué l'agriculture, surtout quand l'auditoire est composé d'ouvriers ou autres personnes qui n'ont jamais cultivé.

OCTROI AUX ÉCOLES

Une mesure très sage, adoptée à l'unanimité, est celle qui, demande au gouvernement provincial de sustenter les écoles, dans les endroits trop pauvres de colonisation, et d'y assurer le paiement des instituteurs.

Un musée permanent de colonisation a été demandé par le congrès. Il y a longtemps qu'une telle mesure s'impose. Ce musée, où se tiendrait le bureau de colonisation, serait le rendez-vous de l'ouvrier, de cultivateur, du marchand de bois, du mineur et des amateurs de chasse et de pêche en quête de renseignements.

Le département de la colonisation et des terres de la Couronne augmenterait beaucoup les revenus de la province, en mettant sous les yeux du public de magnifiques échantillons de nos essences forestières, de nos mines, de nos pêcheries et de nos produits agricoles. A l'aide de grandes cartes, le visiteur parcourrait la province en quelques minutes, et sortirait du musée avec des renseignements précieux.

Que les gouvernements n'hésitent donc pas à faire quelque chose de beau et de grand ! Ayons un beau musée, sinon restons comme nous sommes.

***

Des agents colonisateurs canadiens-français dans l'Ouest ! Telle a été l'une des demandes formulées par le congrès.

Cette demande est très naturelle, vu l'œuvre de rapatriement commencée depuis quelque temps. Il est naturel de croire que des compatriotes travailleraient avec plus d'ardeur à cette belle œuvre.

Un service de diligences vers les centres de colonisation, pour transporter les malles et les voyageurs, a été fortement recommandé par le congrès.—Tant mieux !

LES RÉSERVES DES SAUVAGES

Il a été proposé de les faire changer ou acheter par le gouvernement fédéral, surtout celles situées entre North Bay et Sturgeon Falls, à Ste-Lucie de Doncaster, et au lac Témiscamingue.

Un inspecteur des graines fourragères et de semence, ainsi que des engrais chimiques, serait bien vu par la population agricole du Dominion. Le seul moyen de prévenir les abus, serait de punir, par une amende ou la confiscation, les marchands grainetiers mettant sur le marché des graines fourragères ou grains de semence qui ne sont pas parfaitement nets, ou les fabricants d'engrais chimiques falsifiés.

LE CLERGÉ ET LA COLONISATION

Il est indubitable que, si le clergé fait pour la colonisation ce qu'il a fait pour l'agriculture, la colonisation fera des progrès énormes. Aussi a-t-il été sollicité par le congrès de vouloir bien prêter son appui aux gouvernements.

APATHIE DES COLONS ET DES CULTIVATEURS

Vous avez perdu, messieurs, une excellente occasion d'affirmer vos droits et d'exercer une grande pression sur les gouvernements. Votre concours, votre présence, vos remarques, auraient eu pour effet de seconder les efforts des zélateurs de l'œuvre de la colonisation.

Les démonstrations publiques, l'union, conduisent toujours à des résultats avantageux. Avouons, messieurs, qu'il n'y a pas assez d'union entre nous tous. Dans une circons-

tance aussi solennelle, il nous aurait fallu être "nombreux" et "unanimes." Espérons que si telle occasion se présente de nouveau, nous nous imposerons des sacrifices suffisants pour assister à ces réunions convoquées dans nos intérêts. Les ouvriers, les cultivateurs et les colons ont fait défaut, à ce congrès. Mais j'espère qu'ils n'auront pas lieu de s'en repentir, grâce au dévouement des zélateurs de l'œuvre de la colonisation.—(*Extrait de la Chronique agricole*).

Patronage de la colonisation

(De la *Patrie*).

La colonisation est une œuvre éminemment nationale ; elle tient au progrès et à l'avenir de notre province ; elle doit pouvoir compter sur la collaboration de toutes les bonnes volontés aussi bien que sur l'appui du gouvernement.

Le gouvernement avec les ressources limitées dont il dispose, fait bien tout son possible, et il faut rendre cette justice à l'hon. M. Turgeon qu'il ne néglige rien pour aider à l'avancement des colons et pour promouvoir les intérêts publics dans les régions de défrichement.

Mais l'initiative privée ne fait rien ou presque rien, et elle aurait tant à faire. Il y a, dans le Nord, des paroisses où l'on n'a pas d'argent pour payer des institutrices, des paroisses presque délaissées : il y a des familles qu'un peu d'aide rendrait heureuses et mettrait sur pied.

Pourquoi telle et telle association de Montréal ne prendrait-elle pas une de ces paroisses sous sa protection ? Pourquoi les Commis-Marchands, les Forestiers, les Artisans, l'Alliance Nationale, et tant d'autres sociétés, n'adopteraient-elles pas chacune une paroisse ? Pourquoi ne se formerait-il pas des associations de femmes, qui se chargeraient de recueillir des fonds pour payer des salaires convenables aux institutrices, dans les paroisses pauvres, et qui recevraient des vêtements, des contributions de toutes sortes pour les colons pauvres.

Nous avons l'œuvre des livres gratuits, pourquoi n'aurions-nous pas l'œuvre des colons pauvres, l'œuvre des instututrices du Nord, ou autres ?

Toutes ces associations pourraient faire beaucoup de bien; sans s'imposer de frais, elles contribueraient à l'œuvre de l'agrandissement de la province de Québec et créeraient tant d'heureux avec si peu de chose.

Cet effort patriotique que nous demandons à l'initiative privée, c'est seulement pour le maintien ou l'ouverture d'écoles, là-bas au fond des bois; c'est pour les petits enfants des colons, c'est pour une bonne cause.

Si notre voix était entendue, si les femmes se formaient en associations, si les sociétés de bienfaisance et autres s'engageaient dans [illegible] œuvre de charité, si les clubs organisaient des conférences payantes, quelle somme de bien on pourrait faire pour les défricheurs pauvres et pour l'éducation de leurs enfants!

Echos du congrès en France

LETTRE DU CANADA À *L'Univers*, DECEMBRE 1898.

Il faut un certain courage pour parler de colonisation au moment où les diplomates américains viennent de dépouiller l'Espagne de ses colonies, et où toutes les nouvelles sont à la guerre et à la révolution. Quand la conférence internationale anglo-américaine, qui devait cimenter l'amitié des deux peuples, faire disparaître toutes les causes de conflit entre les Etats-Unis et le Canada, n'aboutit à rien, une lettre sur le progrès lent mais effectif d'un petit peuple qui n'a ni armée ni marine doit sembler inopportune; mais j'ai le bonheur de m'adresser à des lecteurs paisibles, à des hommes qui subissent quelquefois la guerre mais qui sont, de nature et d'éducation, plus enclins à édifier qu'à détruire, et j'espère qu'ils feront à cette lettre un accueil indulgent.

Ainsi, pendant que les grandes Puissances, comme les brochets de nos rivières, s'apprêtent à dévorer les petites, les Canadiens-français ont réuni à Montréal un modeste congrès, d'une nature bien pacifique, mais qui promet d'être fécond en bons résultats et d'avoir une notable influence sur la destinée et l'accroissement de la race française au Canada: le congrès

de la colonisation. A cette réunion assistaient des délégués de tous les districts récemment ouverts à la colonisation : la Gaspésie, le Saguenay, le Lac Saint-Jean, le Saint-Maurice, le nord de Montréal et de l'Outaouais, les cantons de l'Est, le Népissing et le Témiscamingue, ainsi que ceux du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Ces vaillants pionniers furent S. G. Mgr l'archevêque de Montréal, S. G. Mgr l'archevêque d'Ottawa, S. G. Mgr l'évêque de Valleyfield, S. G. Mgr l'évêque de Peterborough, l'Abbé-mîtré des Trappistes d'Oka, le grand vicaire Racicot, etc., représentant les autorités religieuses ; son honneur le lieutenant-gouverneur Jetté, le président de l'Assemblée Législative de Québec, les ministres provinciaux, représentant les autorités civiles ; son honneur le juge en chef de la Cour d'Appel, sir Alexandre Lacoste, MM. les juges Loranger, Langelier et de Montigny, représentant la magistrature ; les directeurs des sociétés d'encouragement aux colons et un grand nombre de citoyens marquants qui s'intéressent à l'œuvre de la colonisation.

Cette énumération serait fastidieuse si elle n'avait pour but de démontrer l'union qui règne entre le clergé, le gouvernement civil, la magistrature et les citoyens, quand les intérêts de la race sont en jeu. Certes, il est bien heureux qu'il en soit ainsi, car nous avons besoin de toutes nos forces pour maintenir notre rang dans la Confédération : les races étrangères qui nous entourent sont trop actives, trop vigoureuses, et disposent de trop nombreux moyens d'action pour que nous puissions espérer vivre sans aider un peu la Providence.

Le but de la réunion était de donner plus d'extension et d'unité au mouvement de colonisation ; d'empêcher l'éparpillement de nos forces ; de comparer les avantages respectifs des différents districts ; d'étudier la question des communications, soit par chemins de fer et par chemins vicinaux ; d'enrayer l'émigration de la jeunesse à l'étranger, en facilitant son établissement sur des terres nouvelles ; de rapatrier ceux de nos compatriotes qui ont émigré dans les villes manufacturières des Etats-Unis, et qui, par suite de l'avilissement du prix de la main-d'œuvre, sont disposés à revenir au pays ; de faire amender les lois forestières et les lois de pêche, dans ce qu'elles

ont de préjudiciable à la colonisation ; enfin, de rendre plus général et plus effectif l'enseignement agricole.

Pour les Canadiens-français, la colonisation est l'œuvre nationale par excellence, le palladium de leur droit à l'existence comme race distincte, le gage de leur avenir. C'est en s'emparant du sol, en lui faisant produire toutes les matières nécessaires à la vie, qu'ils ont pu se soustraire à l'influence anglo-saxonne après la conquête, conserver leur individualité, leur langue, leur foi et échelonner de florissantes paroisses sur les deux rives du Saint-Laurent ; c'est en restant fidèles à cette tradition, en inculquant à la jeunesse le goût de l'agriculture, en étendant sans cesse leur domaine qu'ils se multiplieront, feront sentir leur influence dans l'Etat, conserveront et répandront l'idée française en Amérique.

Le développement de la population canadienne-française a été, depuis la conquête, jusqu'à la confédération, constamment entravé et paralysé par les gouverneurs anglais et les pouvoirs publics. S'il y a aujourd'hui, au Canada et dans les Etats limitrophes de l'Union américaine, plus de deux millions et demi de Français, c'est à la fécondité de la race et à l'accroissement naturel des familles qu'il faut l'attribuer. L'émigration étrangère se compose d'Anglo-Saxons, d'Allemands et de Scandinaves. Pour ne pas mécontenter la députation canadienne-française aux Communes, le gouvernement fédéral entretient en France et en Belgique des agents d'émigration, mais toutes les mesures sont prises pour rendre leur travail infructueux, et quand ils veulent faire trop de zèle, ne pas comprendre à demi-mot ce qu'on attend d'eux, ils sont promptement congédiés.

C'est le sort qui échut à un jeune Belge, en 1887. Le gouvernement fédéral l'avait envoyé, l'année précédente, offrir à ses compatriotes qui voudraient émigrer des concessions de terre au Manitoba, et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cet agent prit sa besogne au sérieux, fit une propagande des plus actives et revint au Canada avec douze cents immigrants. Après avoir établi ces nouveaux colons sur leurs terres, il reçut des propositions des propriétaires de mines de la Colombie Anglaise pour leur procurer des ouvriers dont ils avaient

grand besoin ; il retourna en Belgique, et revint, quelque temps après, avec deux mille mineurs. Il était tout fier de son succès et s'attendait à recevoir une augmentation de salaire, avec des félicitations. Au lieu de cela, il fut brusquement révoqué.

Nous ne pouvons donc compter que sur nous-mêmes, et nous avons à lutter contre une croissante émigration étrangère, mais cela ne nous effraie guère, et, si nos forces sont bien utilisées, non-seulement nous conserverons le terrain acquis, mais nous continuerons à nous accroître et à nous développer. Le Canadien-français est inférieur à l'Anglo-Saxon, dans le domaine du commerce et de la finance, mais il lui est infiniment supérieur comme colon : sa frugalité, son endurance, son ingéniosité et jusqu'à son caractère jovial, en font un incomparable défricheur. L'Anglais est trop douillet, aime trop ses aises et son rosbif, pour venir disputer aux Canadiens un coin de terre qu'il faut conquérir par un si dur labeur, et braver les rigueurs d'un climat aussi rigoureux qu'est le nôtre.

Nous sommes solidement ancrés au sol, et l'on ne nous en délogera pas. Nous avons, du reste, dans le gouvernement de Québec, un solide point d'appui. Sous le régime de la Confédération, les gouvernements provinciaux disposent des terres publiques, régissent les droits civils, et ont le pouvoir de lever des impôts pour faire exécuter des travaux d'un intérêt général. Nous profitons de ces attributions pour faire arpenter de nouveaux districts, construire des routes et subventionner des compagnies de chemins de fer. La province de Québec seule, qui a une plus grande étendue que l'empire d'Allemagne, a plusieurs millions d'acres de terre fertile, bien boisée et facile à dessécher, qu'elle offre au prix nominal d'un franc l'acre, et qui n'attend que le travail du colon, pour être transformée en champs de culture et en riches pâturages.

Avec de pareilles ressources, il n'y a pas lieu de désespérer de notre avenir. Pour grandir et prospérer, pour devenir une nation comme celle que nos ancêtres voulaient fonder, il ne s'agit que de marcher sur leurs traces, de rester fidèles à leur foi et à leurs traditions, et de garder, pour nous et nos congénères, le précieux héritage qu'ils nous ont laissé. Notre succès

sera une réponse éloquente aux détracteurs de la France, qui prétendent avoir le monopole des qualités colonisatrices. Nous les connaissons ces grands parleurs, nous les avons vus à l'œuvre dans les "townships" de l'Est, et je puis vous assurer qu'ils n'ont guère pris racine sur notre sol. La plupart sont maintenant dans les villes manufacturières des Etats-Unis, où ils exercent leur activité dans une sphère plus en rapport avec leur nature.

Le Canada et la presse francaise

Là - bas

Du *Petit Journal* de Paris.

Le vice-amiral de Cuverville, chef d'état-major général de la marine, publie ou plutôt réimprime une brochure intitulée le "Canada et les intérêts français."

Cette petite étude est faite pour fortifier en France cette idée que nous agirions avec légèreté ou avec naïveté si nous n'observions pas attentivement l'évolution des néo-Français d'Amérique, si nous n'entretenions pas incessamment avec eux de croissantes relations intellectuelles et commerciales.

Le Canada français est le lieu du monde où s'éprouve le plus triomphalement la vertu de notre race, soustraite par l'exil aux hériditès fiévreuses, aux charges écrasantes qui la surmènent ici et qu'un passé trop agité lui légua.

Dans les immensités du Nord américain, à côté de peuples avides, la race française a prouvé sa faculté d'évoluer, de réagir, de ne pas se laisser décomposer. Là-bas, elle s'est montrée la plus apte à survivre, étant la meilleure. Phénomène social déjà bien connu, mais qu'on ne saurait trop proclamer! La Française, si peu féconde dans la mère-patrie, oppose, sur le continent américan, aux chétives familles anglo-saxonnes, l'orgueil d'une natalité incomparable. Les femmes de la race de Montcalm construisent là-bas une nouvelle France.

Le Canada n'a pas tout à fait cessé d'être une colonie française, parce qu'il a passé momentanément sous la domina-

tion anglaise. Les douze millions d'Allemands groupés aux Etats-Unis ne subissent plus l'autorité directe du Kaiser, pourtant ils n'en constituent pas moins une puissante colonie allemande. Des hommes compétents ont vu dans ce fait "la cause de l'accroissement prodigieux de l'exportation des produits allemands aux Etats-Unis, et de l'influence de la race germanique de l'autre côté de l'Atlantique." L'émigration italienne dans l'Amérique du Sud ne contribue-t-elle pas tous les jours à développer, au sein de la mère-patrie, le commerce et la marine ?

Nous avons, dans toutes les parties du monde, des colonies sans colons. Dans l'Amérique du Nord, où nous ne possédons pas de territoire, nous comptons un groupement compact de colons : les Canadiens. Sans doute, ils sont placés sous l'autorité de Sa Majesté britannique, mais cette autorité est purement nominale.

Les Canadiens ont conservé le sang, la langue, les mœurs, les lois de leurs ancêtres. Bien loin de notre esprit l'inutile illusion que le Canada pourrait faire, un jour, retour à la France. Le Canada se rendra un jour indépendant.

Un membre du gouvernement de la province de Québec, M. Turgeon, ministre de la colonisation et des mines de cette province, prononçait un discours retentissant, lors d'une fête organisée récemment pour honorer la mémoire de Champlain, le fondateur de Québec :

" L'Amérique du Nord, a dit M. Turgeon, peut-elle aboutir à l'homogénéité d'une seule et grande nation ?... Non, le colosse américain s'écroulera, et trois ou quatre grands Etats renaîtront de ses ruines.

" A cause de cette possibilité, il est permis, à quiconque connaît les tendances de la race allemande et la situation qu'elle occupe dans la vallée du Mississippi, de prédire qu'un Etat allemand se formera dans cette vallée, où la langue et la littérature allemande dominent déjà et où les Allemands ont une si grande influence dans les affaires publiques.

" Mais si cet empire se forme sur les rives du Mississippi, espérons qu'un autre empire se formera sur celles du St-Laurent et que celui-ci jouera le rôle de la France en Europe,

qu'il sera le pays de la civilisation et de la liberté ; pays généreux, prêt à se battre pour les grands principes ou pour la défense d'une sainte cause ; pays où les arts fleurissent et où les merveilles de l'intelligence manifestent jusque dans le Nouveau-Monde l'initiative généreuse et les brillantes vertus de l'âme des Français."

Les journaux français du Canada ont approuvé ce langage. Et ces feuilles ne sont pas à dédaigner. De tous les journaux imprimés en français dans l'univers entier, celui qui compte le plus grand nombre de lignes est la "Presse" de Montréal.



Puisque les zélateurs du mouvement colonial distinguent deux sortes de colonies, les colonies de "peuplement" et les colonies "d'exploitation," qu'il me soit permis de dire ici que le sociologue s'intéresse sérieusement aux secondes, mais immensément aux premières. Les colonies d'exploitation, situées dans les régions brûlantes, où la vie de l'Européen n'est possible qu'à des conditions déterminées et où des groupements compacts de Français se formeraient bien difficilement, sont ou seront seulement des sources de richesse.

C'est déjà beaucoup ! Mais nous approuvons entièrement l'amiral de Cuverville quand il dit que "ce sont des colonies commerciales qui peuvent conduire quelques privilégiés à la fortune, mais ne sauraient procurer cette natalité vigoureuse et puissante qui est, pour un peuple, la première des richesses, "la garantie de sa prépondérance par l'extension de sa race."

Or, à part quelques milliers d'hectares de terre en Algérie, en Tunisie ou en Calédonie, la France n'a plus à sa disposition que des colonies d'exploitation. Nous nous trompons. Il lui reste le Canada.

Sans prendre pour une réalité immédiate le noble rêve du ministre canadien, on peut au moins dire que de nouveaux groupements sociaux s'ébauchent peut-être dans l'Amérique du Nord. Quelle est aujourd'hui l'importance de l'élément français ?

Le chiffre des Français de toutes provenances paraît pouvoir

être fixé à 2,400,000 âmes, sur le continent américain, à savoir : province de Québec, 1,200,000 ; autres provinces du Dominion, 250,000 ; Etats-Unis du Nord-Est, 400,000 ; Etats-Unis de l'Ouest (Montana, Dakota, etc.), 350,000 ; le reste, y compris la Louisiane, 200,000. En 1882, les Français de toutes provenances comptaient environ 1,900,000 âmes ; en dix ans, ils auraient ainsi progressé de 500,000 âmes. Cette situation et le progrès qu'elle accuse sont dus, on le voit, presque exclusivement aux Canadiens.

Nous avons rappelé que la famille canadienne est d'une glorieuse fécondité. Par le seul fait de leur natalité supérieure et sans être renforcés par une sérieuse immigration venue de la mère-patrie, les Canadiens-français dépassent en accroissement l'élément anglais dans la province de Québec ; ils envoient des colonies nombreuses et grandissantes dans la province voisine d'Ontario et plus encore sur la frontière riveraine des Etats-Unis, où ils pénètrent, à rangs serrés, jusque dans les territoires manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre.

L'émigration canadienne était, dit M. de Cuverville, le mouvement naturel d'un peuple qui, à défaut de colonies, et se sentant à l'étroit dans ses limites, poussait peu à peu son avant-garde vers les Etats-Unis. Mais voici que l'immense voie ferrée qui met en communication facile et rapide les Océans Atlantique et Pacifique est venue apporter un nouveau facteur au développement canadien, en livrant à la colonisation tous les magnifiques territoires du Nord et du Nord-Ouest américain.

L'immense région qui s'étend de Winnipeg aux Montagnes Rocheuses, et qui comprend ce que l'on appelle les Territoires du Nord-Ouest, est devenue un vrai champ clos de colonisation, dans lequel toutes les races européennes se trouvent représentées ; beaucoup de Russes et d'Islandais sont venus y fonder des établissements prospères. La colonisation franco-canadienne s'est plus spécialement cantonnée dans le Manitoba qui, dit-on, semble la province agricole la plus riche et la plus fertile.

La force de l'élément français s'accroît par l'arrivée de quelques colons venus du Canada oriental et des Etats-Unis ;

mais pendant ce temps, sous l'impulsion énergique des nombreux agents et des sociétés qui opèrent dans le Royaume-Uni, un flot d'immigrants de race anglo-saxonne vient prendre possession des meilleurs territoires et mettre en échec la [illegible] française.

Aussi, les Canadiens-français, d'après l'amiral de Cuverville, APPELLENT-ILS DE TOUS LEURS VŒUX UNE IMMIGRATION FRANCAISE, qui leur permette de lutter contre l'élément de l'étranger, lequel menace de les noyer par le nombre et met en danger " leurs institutions, leur langue et leurs lois."

Les Canadiens nous disent, avec M. de Molinari :

" Pourquoi l'émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne, qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse, ne reprendrait-elle pas un essor interrompu ? La reprise de cette œuvre serait une éclatante réparation [illegible] abandons du siècle dernier."

La plupart des " établissements " français de l'Ouest canadien sont d'une prospérité splendide. Le hasard nous mettait sous les yeux récemment un témoignage non suspect, un article de la revue anglaise " Pearson's Weekly", intitulé: " Des moines qui font de bons profits comme fermiers." C'est l'histoire de quinze religieux français, qui sont allés s'installer, il y a quelques années, dans l'Ouest canadien. Ils commencèrent par défricher le terrain qu'ils avaient obtenu. Maintenant, ils récoltent par an 12,000 boisseaux de blé, ils ont des bestiaux, un jardin magnifique.



La formidable fertilité des nouveaux territoires canadiens, et notamment du Manitoba, où poussent les meilleurs blés de l'univers, pourrait devenir bientôt un nouveau sujet de préoccupations pour nos agriculteurs, déjà si éprouvés. Demain, grâce aux lignes de chemins de fer qui viennent d'être construites, grâce aussi aux ingénieux " Whaleback steel vessels " (navires d'acier à dos de baleine), qui peuvent naviguer sur les grands lacs d'Amérique, sur les fleuves et traverser l'Océan

Atlantique, les blés du Nord-Ouest canadien vont arriver dans nos ports d'Europe à des prix tellement bas que leurs heureux importateurs oseront défier les tarifs protectionnistes les plus extravagants. Ce grave danger, l'amiral de Cuverville explique comment nous pourrions l'éviter et même le transmuer ; oui, l'exploiter pour le mieux de nos intérêts. De quelle façon les bras et les capitaux français seraient employés dans le Nord-Ouest canadien ; comment il est facile d'obtenir là-bas la concession d'immenses et riches territoires ; comment nos agriculteurs, sans pour cela perdre de vue leurs exploitations de la mère-patrie, trouveraient, au Canada, une consolation à leurs déboires ; comment leur science de la culture, supérieure à celle des Américains, ferait merveille dans ces régions fertiles ; quelles sont les régions qui permettent la culture du blé, l'élevage des bestiaux, l'exploitation des forêts, le forage des mines de houille, de cuivre et d'amiante, les intéressés liront tout cela dans l'excellente brochure du vice-amiral de Cuverville.

Pour l'instant, il suffit de rappeler qu'au seuil d'une des régions les plus riches du monde, existe déjà un groupement de deux millions de Français, qui appellent leurs compatriotes à la rescousse. Il faut leur répondre, afin que, dans cinquante ans, règne, dans tout le Nord américain, la langue française, comme elle domine présentement dans la province de Québec. Il faudrait aussi que notre commerce avec le Canada augmentât, et que de fortes lignes de navires français reliassent les deux Frances.

" Le commerce français, écrit M. Agostini, semble avoir " une tendance à s'éloigner des colonies anglaises, dont la " prospérité, toujours croissante, devrait cependant nous atti- " rer, car le développement de la population rendra longtemps " encore ces contrées tributaires des vieux pays, pour les pro- " duits manufacturés.

" On croit, en France, que le Royaume-Uni a, dans ses pro- " pres colonies, des privilèges considérables et exclusifs, quant " à l'entrée des productions qu'il importe, c'est-à-dire qu'il " jouit d'un tarif spécial réduit, ou même de la franchise dans " ses transactions avec ses possessions. C'est une erreur. " L'autonomie des colonies britanniques est complète. Le seul

" avantage que l'Angleterre ait sur les autres nations c'est que " l'administration est entre les mains de sujets d'origine an- " glaise, la plupart du temps, encore qu'au Canada, par exem- " ple, des ministres de la Confédération soient canadiens-fran- " çais, ainsi que bon nombre de fonctionnaires et quantité de " sénateurs et de députés.

" Nous pouvons donc commercer avec les colonies anglai- " ses aussi bien que l'Angleterre."

Il faudrait aussi que l'élite française s'employât quelquefois habilement à rappeler aux Canadiens les prestiges de la mère-patrie. Si de célèbres conférenciers se rendaient à Montréal, pour y développer des questions morales ou économiques, si de grands artistes, Mounet-Sully, Coquelin, Antoine, Bartet, voulaient bien aller y représenter nos œuvres capitales, ils contribueraient beaucoup à établir définitivement l'âme française dans le Nord américain.

Pour ceux que le principe de continuité de l'effort humain, en dépit du mystère dont le but final s'environne, préserve seul d'un trop complet pessimisme, il y aurait une grande satisfaction à considérer que l'intelligence française deviendrait impérissable, puisque, transplantée en partie sur un continent nouveau, rien ne pourrait la faire succomber, pas même les commotions qui ébranleront peut-être, dans l'avenir, la mère-patrie.

Si la prédiction du ministre canadien doit s'accomplir, s'il faut qu'il y ait, un jour, sur le continent américain, une Nouvelle-Allemagne, une Nouvelle-Angleterre, nous aimons à nous réjouir de cette pensée qu'il y aura, en face d'elles, libre, agissant d'après un idéal dont nous ne pouvons pas chercher à pressentir la portée, une Nouvelle-France, là-bas.

LUDOVIC NAUDEAU.

La Colonisation au Canada français

DE *La Quinzaine Coloniale.*

La Province de Québec mérite à peine le nom de colonie, si l'on considère l'indépendance presque complète dont elle jouit ; elle le mérite plutôt deux fois qu'une, si l'on jette les yeux sur les immenses territoires qui lui restent à mettre en valeur, en un mot à coloniser.

Beaucoup de pays nouveaux manquent de colons. Ce n'est pas le cas ici, et le Canada français peut se passer d'immigrants, tant la merveilleuse natalité de ses habitants lui fournit de citoyens énergiques et industrieux. Les nombreuses familles canadiennes sont devenues légendaires ; on y trouve fréquemment douze ou quinze enfants, curieux phénomène à observer, chez des descendants de la race française, qui ne brille plus précisément aujourd'hui par les mêmes qualités. C'est qu'au Canada la vie est autrement libre que chez nous ; la forêt vierge n'est pas loin, deux bras sont un capital, et sur ces frontières de la civilisation, tout homme actif trouve à gagner sa vie. Le père de famille ne s'embarrasse guère de laisser un héritage ou une situation à ses enfants. Divisée en quinze ou vingt parts, une fortune, même jolie, est réduite à très peu de chose.

Aussi, l'économie est-elle fort peu à la mode sur les bords du Saint-Laurent ; les paysans se traitent bien, ont de belles maisons, jolies voitures dépensent tout ce qu'ils gagnent, et souvent plus, à vivre dans l'aisance, de sorte que chaque génération doit refaire la fortune ébauchée par la génération précédente. Aussi la richesse est-elle fort rare, tandis que l'aisance est générale.

Les enfants ne peuvent songer à rester au foyer paternel. Il n'y a point de place pour eux, et comme les vieilles terres sont occupées, ils sont obligés d'aller au loin en chercher de nouvelles. Ces enfants de Canadiens sont les vrais soldats de l'armée colonisatrice.

Toutefois, beaucoup d'entre eux désertent ; le voisinage des Etats-Unis est une dangereuse tentation, et les salaires

des usines américaines, la distraction de l'existense des villes leur semblent souvent plus enviable que la rude vie des bois. C'est ainsi qu'un important courant d'émigration canadienne s'est formé dans le nord des Etats-Unis. Près de un million de Canadiens-français vivent aujourd'hui dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. C'est autant de perdu, non pour la colonisation française, car ces immigrants conservent fidèlement leur langue, mais pour le Canada. Aussi le gouvernement de Québec s'est-il efforcé de détourner ce courant vers l'intérieur du pays, et d'organiser une véritable colonisation à domicile. Ni les colons, ni les terres ne sont à chercher bien loin. Des colons, il y en a partout : chaque village en fournit sans compter: mais il faut les empêcher de gagner les Etats-Unis, et leur donner pratiquement la facilité d'acquérir des terres. Ces terres, elles sont innombrables. Qu'on jette les yeux sur la carte du pays qui s'étend au nord du Bas St-Laurent : c'est une mine inépuisable, à peine encore entamée . les forêts s'étendent à perte de vue, sillonnées de fleuves larges et profonds, qui constituent la meilleure des voies de pénétration. C'est vers cet immense champ de travail qu'il faut tourner l'activité des colons. Voyons comment on s'y prend pour les mettre à même d'acquérir des terres et de les cultiver :

Après avoir résumé notre loi sur la colonisation, l'auteur continue en disant :

Comme on le voit par ce rapide exposé, le colon n'est pas abandonné à lui-même, mais, au contraire, dirigé, établi, encouragé. Les frais d'établissement sont peu de chose et un travailleur intelligent trouve presque toujours moyen de se tirer d'affaire. Le cinquième du prix d'un lot, les outils nécessaires, quelques vivres, tel est le seul capital d'établissement nécessaire ; il est à la portée des moins fortunés.

Le Canadien est, du reste, un défricheur admirable. Sous les coups de sa hache, la forêt vierge recule de jour en jour et, grâce à lui, la civilisation voit augmenter son domaine. Si l'on jette les yeux sur une carte de la colonisation dans la province de Québec, on y voit la ligne des terres arpentées ou occupées, s'avancer rapidement vers le Nord. Des routes nouvelles sont ouvertes, des villages nouveaux sont créés, là où

régnait, il y a quelques années, le silence de la forêt. Ces villages portent tous ou presque tous de vieux noms français, que les Canadiens sont heureux de faire refleurir sur les rives de la Nouvelle-France. C'est ainsi que le dernier village fondé dans la région du lac St-Jean porte le nom de Honfleur, en souvenir de la réception que reçut, dans cette ville de France, M. Turgeon, ministre de la colonisation.

Cette œuvre de défrichement et de culture a donc obtenu un entier succès. Les mesures intelligentes ont été activement secondées par le clergé catholique, dont le zèle et l'esprit d'initiative ne sauraient être trop admirés. On a vu des prêtres consacrer leur vie à l'œuvre de la colonisation, attirer des travailleurs sur les terres nouvelles, les établir, les protéger. C'est ainsi que Monseigneur Labelle a mérité de donner son nom à tout un vaste territoire, dont il est le vrai colonisateur. Cette brillante tradition du clergé catholique canadien continue plus que jamais aujourd'hui. Les prêtres restent les vrais chefs, en tout cas le véritable centre de l'œuvre de colonisation ; ce sont eux qui maintiennent, entre les colons, les sentiments d'union et de dévouement à la cause française. C'est bien, en effet, une entreprise essentiellement française que cette mise en culture de la province de Québec. Les Anglais, il faut le déplorer, ont la haute main sur les grandes affaires, mais la terre (du moins dans le Canada français) appartient aux Français. De plus en plus, les Anglais reculent devant eux et renoncent à la lutte ; car le défrichement et l'agriculture sont le véritable champ d'action des colons canadiens. D'autres s'entendent mieux aux vastes entreprises industrielles et commerciales ! Nul ne sait comme le Canadien attaquer de front la forêt, défricher une terre, fonder un village, ouvrir en un mot la route à la civilisation.

Cette œuvre de colonisation du Canada français est tout à l'honneur du peuple canadien. Elle prouve que cette fière race qui, la première, occupa le Canada, mérite encore par son intelligence et son activité, une place importante dans la moderne Amérique du Nord.

André Siegfried.

Au nord d'Ontario

(Du *Colonisateur*, 7 Déc. 1898.)

Bien peu d'étrangers connaissent le nord d'Ontario, qui est pourtant bien riche et bien intéressant à tous les points de vue. Sturgeon-Falls est, pour ainsi dire, la perle de ce beau pays. C'est une jeune et florissante petite ville, située sur le C. P. R., à 12 heures de Montréal. Cette ville ne date que d'hier, et déjà elle compte une population de 1,200 âmes, dont les ⅔ à peu près, sont des Canadiens-français, venant pour la plupart des environs d'Ottawa et de Montréal.

Sturgeon-Falls possède quatre églises, 4 hôtels et deux écoles. Ses magnifiques pouvoirs d'eau sont maintenant utilisés par une grande fabrique de pulpe, qui donne de l'emploi à une centaine d'hommes. Ses rues, d'une largeur et d'une symétrie vraiment remarquables, sont éclairées à l'électricité. Et voilà, maintenant, qu'on est à construire une fabrique de fromage, industrie encore inconnue, croyons-nous, dans ce district. Deux journaux locaux, rédigés en français et en anglais, nous donnent régulièrement, chaque semaine, le bulletin des nouvelles du district et de l'étranger.

La campagne qui environne Sturgeon-Falls est de toute beauté et d'une rare fertilité. Un cultivateur, le printemps dernier, semait trois poches de patates et en récoltait, à l'automne, 98 poches. Un autre semait 1 minot de blé et en récoltait 30 minots. Cette campagne compte 125 familles, toutes canadiennes-françaises.

Sturgeon-Falls a un brillant avenir en perspective. Elle est, sans aucun doute, destinée à devenir la ville la plus importante du district et peut-être de tout le nord d'Ontario. Elle est le centre d'une immense région agricole. Des limites à bois, les plus belles et les plus riches d'Ontario, sont à sa porte. Dernièrement, on a découvert, dans ses alentours, des mines d'une grande richesse ; enfin, si jamais le fameux projet du Canal de la Baie Georgienne se réalise, Sturgeon-Falls aura sa large part des immenses avantages qu'on espère en retirer.

Son climat, très sain et très salubre, donne à ses habitants

une santé robuste et vigoureuse. Les lacs qui l'environnent foisonnent de poissons, et la forêt abonde en gibier de toute sorte, depuis l'humble perdrix jusqu'à l'orignal superbe. Aussi les touristes et les amateurs de toute nuance ne manquent-ils pas de nous visiter : ils s'en retournent toujours enchantés de notre beau pays.

Compatriotes de la province-sœur, ou compatriotes des Etats-Unis, il y a ici de l'espace, il y a ici place sur ce sol du Nipissing, pour bien des âmes vaillantes et des cœurs généreux. Fermiers, industriels, artistes, corps de métiers, hommes de professions libérales, venez renforcer nos rangs et partager notre modeste bien-être.

A. B.

Religion, Agriculture, Colonisation (*)

L'AGRICULTURE ET LA COLONISATION ONT PROGRESSÉ SURTOUT PAR LE CLERGÉ DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.—NOTES DE VOYAGE.—LA TRAPPE DE NOTRE-DAME DE MISTASSINI.—CANTONS DOLBEAU, PELLETIER, ALBANEL, NORMANDIN, GIRARD, PARENT.—L'ÉCOLE MÉNAGÈRE DU MONASTÈRE DES URSULINES DE ROBERVAL.

Dans l'esprit de tout Canadien-français catholique, la réunion des trois mots : Religion, Agriculture, Colonisation, fait naître trois idées qui se fondent en un tout, aussi harmonieux que celui formé, pour l'œil d'un Français d'outre-mer, par les couleurs rouge, blanche et bleue, qui composent son drapeau national. Si quelqu'un s'étonne qu'il en soit ainsi, et me demande pourquoi il en est ainsi, je lui répondrai en le priant d'entreprendre avec moi, par la pensée, une excursion à travers la province de Québec. Dans cette excursion, je lui ferai voir tous nos grands centres de colonisation, dans lesquels, soit le prêtre, soit le religieux, soit le moine, ont toujours précédé, ou,

(*) Etude par M. J.-C. Chapais, assistant-surintendant de la Ferme Expérimentale d'Ottawa : d'après le *Courrier du Canada*, le 23 décembre 1898.

du moins, accompagné le colon, lui ont ouvert la voie, lui ont donné l'exemple, l'ont encouragé. Je lui montrerai, dans nos régions agricoles les plus prospères, le nom du prêtre attaché à tous les grands progrès réalisés.

Commençant par l'extrême ouest de la province, nous trouvons les RR. PP. Oblats, défrichant les premiers lots dérobés à la forêt et étant, actuellement, les meilleurs cultivateurs de cette région. Si nous allons sur la rivière Gatineau, ce sont encore les Pères Oblats que l'on rencontre, les premiers établis à Maniwaki. Dans la direction du lac Nominingue, sont venus au lac même, d'abord les révérends Pères Jésuites, qui ont accompagné les premiers colons, puis, les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, qui leur ont succédé. Partant de là, en descendant dans la vallée de la rivière du Nord, nous trouvons les traces des travaux et le souvenir du véritable type colonisateur, Mgr Labelle, le roi du nord, comme on l'a, à bon droit, appelé. Puis, à Montfort et à Arundel, encore des religieux, les Pères de la compagnie de Marie, qui sont à la tête d'orphelinats agricoles. Descendant de là vers Montréal, nous passons par la Trappe de Notre-Dame du Lac, à Oka, où les austères moines cistersiens cultivent un domaine servant, aujourd'hui, de modèle de bonne culture à toute la province de Québec, qui y envoie ses enfants étudier le nôble art agricole, à l'école d'agriculture, qui y est ouverte depuis six ans déjà. Suivant la rive nord du fleuve St-Laurent, à l'Assomption, nous avons une autre école d'agriculture qui doit son existence à des prêtres, messieurs les directeurs du collège classique de l'Assomption.

Passant à travers les colonies du nord, échelonnées d'Ottawa à Quebec, nous trouvons, parmi les populations agricoles, le souvenir encore vivace, ou bien nous contemplons les travaux actuels de prêtres colonisateurs et agriculteurs tels que les Lacasse, les Paradis, les Tassé, les Théberge, les Desmarais, les Paré, les Brassard, les Prevost, les Turgeon, les Guérin, les Bédard. Si l'on jette un regard au sud du St-Laurent, on trouve, gravé dans la mémoire des cultivateurs et des colons des comtés à l'ouest de Lévis, des Cantons de l'Est, et du nord de Montréal, les noms des abbés Holmes, O'Reilly, Racine,

mort évêque de Sherbrooke, Trudel, Bélanger, le martyr de la colonisation des Bois-Francs, Provencher, Leclerc, Marquis, (Monseigneur) Champeau, Coté. Durocher, des abbés Pilote, fondateurs de la première école d'agriculture du Dominion, à St-Anne Lapocatière, Brosseau, fondateur de l'orphelinat agricole de St-Damien de Bellechasse, Mailloux, Marquis, Morriset, Pelletier, Brillant, Gagné, pour la partie est et sud de la province ; des abbés Hébert, Beaudry, Boucher, Tremblay et des révérends pères Oblats qui, tous, ont tant fait pour la colonisation du Saguenay et du Lac St-Jean. Et de combien d'autres noms, omis ici, pourraient s'allonger cette liste des prêtres bienfaiteurs du colon et du cultivateur ! Dans cette excursion, partout nous voyons la trace du bien accompli par les cercles agricoles, dont M. l'abbé Montminy s'est fait l'un des premiers champions et qui, presque tous, sont patronnés ou présidés par des prêtres ; du grand progrès réalisé au moyen de l'œuvre des missionnaires agricoles, qui a été l'objet de l'attention et de la sollicitude toute particulière de Nos Seigneurs les évêques, qui l'on instituée en 1894; des efforts couronnés de succès de nos sociétés provinciales de colonisation, dont des prêtres zélés sont les plus vaillants sociétaires et qui se soutiennent au moyen de quêtes ordonnées par l'épiscopat dans tous les diocèses de la province. Finalement, afin de rendre complète pour mon compagnon de voyage incrédule la preuve que nous, Canadiens-français catholiques, nous avons raison d'inscrire en tête de notre programme agricole les trois mots : "Religion, Agriculture, Colonisation", terminons notre excursion par la région qui, visitée par moi dernièrement, m'a donné l'idée de jeter sur la papier les lignes que je viens d'écrire, ainsi que celles qui vont suivre.

Cette région est celle qui s'étend à l'ouest et au nord du lac St-Jean, et qui est formée des cantons Parent, Girard, Normandin, Albanel, Pelletier et Dolbeau. Pour l'atteindre nous partons vers neuf heures du matin de Roberval, la capitale pleine d'avenir du Lac St-Jean, à bord du bateau à vapeur "Colon" et, nous nous dirigeons vers la rivière Mistassini, après avoir touché, en passant, au quai de Ste-Méthode, qui se trouve près de l'embouchure de la rivière Ticouabé. Il nous

faut remonter la rivière Mistassini pendant vingt milles, ce qui n'est pas une mince affaire, car cette rivière est encombrée de sable mouvant, à travers lequel il faut chercher un passage, dans un chenal qui décrit les zigzags les plus bizarres et les plus inattendus qui se puissent voir. Il faut louvoyer d'un bord à l'autre de la rivière, qui a de seize à dix-huit arpents de large, au moins une vingtaine de fois. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, partis à neuf heures de Roberval, il nous ait fallu neuf longues heures pour atteindre Saint-Michel de Mistassini, but de notre course. Et, encore, étant donné le sans-gêne du capitaine qui, ayant du bois à décharger à trois milles du village, au lieu de nous conduire à destination et de revenir décharger son bois, nous dit, avec le plus admirable sang-froid du monde, que, si nous voulons débarquer avant dix heures du soir, il nous faut descendre à terre et faire en voiture les trois milles restant. Je choisis cette dernière alternative, ce que je fais, d'ailleurs, en me consolant par la pensée que des contre-temps de ce genre arrivent souvent à d'autres, sur cette ligne de très petite vitesse et de très longs arrêts. Mais, ne maugréons pas, car ce que nous allons voir, au terme de notre voyage, vaut bien la peine que l'on endure quelques légers mécomptes.

Depuis longtemps, j'entendais parler des grands avantages que cette partie du Lac Saint-Jean, dont je suis à parler, présente à la colonisation. Les circonstances ont été telles, que, à venir jusqu'à présent, elle est restée la seule partie de la province que je n'aie pas encore visitée. J'éprouvais depuis longtemps le plaisir de la parcourir, surtout depuis qu'elle a acquis une si grande notoriété dans les cercles colonisateurs, par le fait de l'établissement des révérends pères Trappistes à Mistassini. C'est sur leur invitation spéciale que je vois ce désir devenir une réalité. De fait, me voici arrivé, à six heures et quart, au monastère, où je reçois l'accueil le plus cordial, du révérend Père Macaire, le sous-prieur, et du bon frère Edouard, qui fait les honneurs de l'hôtellerie. Je n'ai pas l'intention de rentrer dans tous les détails de mon voyage, qui restera dans mon souvenir comme l'une des plus agréables des nombreuses courses que j'ai faites à travers la province de

Québec. Tout ce que je veux, en parlant un peu de ce que j'ai vu à Mistassini et aux environs, c'est achever de prouver ma thèse, savoir que, dans notre province, tout ce qui s'est fait de beau, de grand, de bon, en agriculture et en colonisation, comme, d'ailleurs, en bien d'autre choses, s'est fait par l'influence, sous la direction et l'initiative de la religion.

Les révérends pères Trappistes sont établis à une distance de quarante-cinq milles au nord de Roberval, dans le canton Pelletier, depuis l'année 1892. Ils ont 6,000 acres de terre environ, dont la plus grande partie leur a été octroyée par le gouvernement et dont le reste a été acquis par eux, afin de s'arranger de façon à ce que leur domaine fût délimité, autant que possible, par des rivières. Telle que constituée aujourd'hui, leur propriété est bornée, au sud-ouest, par la rivière Mistassini, à l'ouest et au nord-ouest par la rivière aux Rats, au nord par la rivière à la Carpe, au nord-est et au sud par la rivière Mistassibi ou aux Foins. Une très petite partie seulement de leurs terrains confine au canton Dolbeau. L'on comprend tous les avantages que comporte cette délimitation par les rivières, au point de vue des travaux qu'il y a généralement à faire sur les lignes qui séparent les propriétés les unes des autres, tels que découverts, clôtures, fossés, etc., etc. Sur 6,000 acres, il y en a environ 2,000 constitués par des terrains de savanes, qui sont et resteront longtemps incultes, étant donnée la grande étendue de bonne terre disponible tout autour. La terre est d'excellente qualité, à peu près partout, et cela se voit à la seule inspection du bois qui y croît. Toutes les essences, épinettes, sapins, frênes, ormes, bouleaux, trembles, merisiers, sont d'une belle venue, et l'on y trouve du tremble de dix pieds de circonférence, soit plus de trois pieds de diamètre. Il n'y a pas de pierre et le terrain, à part les savanes, est d'un égouttement facile. Au printemps dernier, les révérends pères avaient 800 acres en culture et en auront 1,000 au printemps prochain. Outre une grange et des étables spacieuses, qu'ils ont près de la rivière Mistassibi, ils possèdent une bonne maison, occupée par leur fermier, et une grange avec étable substantielle, à cinq milles du monastère, sur la rivière aux Rats. Un moulin à scie et un moulin à farine qui vient d'être ter-

miné, qui sont mis en action par le pouvoir d'eau de la chute de la Mistassibi, complètent l'installation des révérends pères, qui, comme on le voit, est très considérable pour un établissement ne datant que de cinq ans. Les bêtes de la ferme se détaillent comme suit : sept chevaux, cinquante-sept têtes de bétail à lait, dont 35 têtes de bétail canadien, 15 de jersey canadien, 3 de jersey et 4 de croisés. En fait de cochons, neuf yorkshires, 10 berkshires, huit duroe-jerseys et quinze croisés, en tout, trente-deux; soixante moutons. Puis, un lot de nombreuses volailles de diverses races, gardées dans un beau poulailler avec installation de parcs grillés tout à fait moderne et qu'on peut appeler modèle. Et qu'on n'aille pas croire que ce sont des animaux de peu de valeur que ceux dont je viens de parler. La preuve du contraire, c'est qu'ils sont allés prendre $95 en prix à l'exposition de Chicoutimi, et $128 à l'exposition provinciale de Québec, en septembre dernier, dont 13 premiers prix, à Chicoutimi, sur 24, et sept premiers prix, sur 14, à Québec. La récolte de cette année consiste en 7,000 bottes de foin, au-dessus de 4,000 minots de tous grains, sans compter les fourrages verts, légumes, etc.

N'est-il pas merveilleux de voir tout ce progrès fait en cinq ans ? Là où, il y a six ans, les animaux sauvages venaient s'abreuver dans les eaux de la Mistassibi, en se frayant un passage à travers la forêt vierge de tout essai de culture, on trouve aujourd'hui un coquet village, de solides maisons, non en bois rond, mais en planches et madriers sciés au moulin des pères, dominées par une jolie église, un presbytère confortable, résidence d'un curé dévoué, "qui reste toujours," comme me disait un colon. Dans les cantons Dolbeau et Pelletier, là où il n'y avait pas un colon, 115 familles se sont établies en cinq ans, et un grand nombre de lots sont pris, en outre de ceux qui sont déjà occupés, et attendent leurs propriétaires, à la prochaine saison. Et, n'est-il pas vrai de dire que, ici encore, c'est le moine agriculteur, sous les efforts duquel tout germe, tout croît, tout prospère, parce qu'il sème des prières avec son grain et fertilise le sillon qu'il ouvre non seulement de ses sueurs, mais encore de ses austérités, qui a donné cette nouvelle et fertile région à la colonisation et à l'agri-

culture. Sans les révérends pères Trappistes, y aurait-il une ligne de bateaux à vapeur sur la rivière Mistassini, et un beau et solide pont sur la même rivière ? Y aurait-il un pont sur la rivière Ashuapmouchouan ; y aurait-il un chemin carrossable de Ste-Méthode, jusqu'à la dernière limite du canton Pelletier, et de la Mistassini à la Péribonca, et surtout, tout cela se serait-il fait en cinq ans de temps ? Qu'on aille demander cela aux colons de Normandin et de Ticouabé, qui, depuis au-delà de vingt ans, tout nombreux et bien établis qu'ils fussent, traversaient encore, avant il y a trois ans, la rivière Ashuapmouchouam en bac, et devaient, à l'automne et au printemps, s'abstenir de toute traverse pendant des huit ou dix jours. Tous vous diront que les bons moines ont changé complètement la face des choses, ont fait des merveilles et sont la providence de tous les colons de leur région. Des colons pauvres s'en viennent sans le sou, prennent des lots, travaillent pour les pères pendant un certain temps, se gagnent du lard, du grain, puis se mettent à l'œuvre sur leur lot, et, voilà franchi le premier pas, le plus difficile pour le colon sans ressource. Désormais, il est certain du succès. Voilà l'histoire que m'a racontée plus d'un colon qui, aujourd'hui, est en voie de bien vivre.

J'ai visité les terrains jusqu'à huit milles au-delà du monastère de Notre-Dame de Mistassini, dans le canton Pelletier, et, tout ce que j'ai constaté, la fertilité de la terre, l'énergie et l'activité des propriétaires et, surtout, l'inflence bénie de la sainte troupe de travailleurs qui, par leur aide, leur exemple, leurs conseils, frayent la voie aux autres, me font présager un grand avenir pour l'établissement de Mistassini. Me reportant, par la pensée, à vingt ans d'ici, dans l'avenir, je vois une jolie ville, développée sur le site actuel de Saint-Michel de Mistassini, devenu le centre d'un riche district agricole, traversé par un chemin de fer, qui y viendra chercher les produits du sol et, y amènera une foule de touristes, venant visiter l'une des plus belles Trappes de l'Amérique, et constater l'œuvre admirable accomplie par ces silencieux mais infatigables habitants.

Je suis revenu à Roberval en voiture. Pour ce faire, j'ai passé sur le pont de la Mistassini, ce pont dont la cérémonie de la bénédiction a inspiré une si belle page à l'âme sensible de

celui qui signe " E. Rainbault " dans les colonnes du "Courrier du Canada." J'ai traversé les cantons Parent et Normandin. Tous les éloges que l'on a faits de ces cantons, sous le rapport de la bonne qualité de leurs terres, sont au-dessous de la réalité. On était en pleine saison de labour d'automne, au moment de mon passage, le 15 octobre dernier, et j'ai pu voir combien est riche ce sol, qui constitue dans Mistassini, Albanel, Normandin, Parent, Girard, des milliers d'acres de terre offerts aux colons, au prix de vingt à trente centins l'acre. Aussi, quelle belle région que cette immense plaine, composée de la terre la plus fertile, qui se développe jusqu'aux extrémités de l'horizon, et que l'œil embrasse sans obstacle, aussi loin qu'il peut porter son regard, du haut de l'élévation sur laquelle est sise l'église, nouvellement terminée, de la belle et prospère paroisse de St-Cyrille de Normandin. Tout ceci est propre à engager les colons, les jeunes gens surtout, à se diriger vers ces cantons. La terre y est excellente, à bon marché, sans pierre, facile à faire. On m'a cité, à Normandin, un fait qui démontre bien tout cela. L'automne dernier, douze colons du rang double de l'église, ont pris douze lots sur le rang neuvième, et y ont fait de l'abattis sur deux acres de profondeur de chacun de ces lots qui, comme on le sait, ont quatre acre de large. L'abattis et le brulé se sont faits de commun et, au printemps, ces industrieux colons ont ensemencé ce beau lopin de quatre-vingt-seize acres nouvellement défrichés de l'automne dernier. Résultat, cet automne, deux cents minots d'excellent grain, comme rémunération de ce travail, pour chacun des colons qui l'ont fait. Le climat est très propice à toute espèce de culture, témoin, les cinquante minots de tomates bien mûres, que j'ai vues sortir du jardin des R.R P.P. Trappistes, et il est particulièrement favorable à l'industrie laitière. Cette industrie trouve ici les meilleures prairies, et les plus plantureux pâturages. Ticouabé a sa fromagerie, Normandin sa beurrerie en opération. La beurrerie privée des pères Trappistes n'attend que le moment où les colons des cantons Pelletier et Dolbeau auront des troupeaux de vaches assez nombreux, pour se changer en fromagerie publique. Je dois dire ici que, pour cette partie de la province, c'est le fromage

qui doit se fabriquer plutôt que le beurre, dans l'état actuel des choses, à cause de la longueur des transports à faire pour atteindre le chemin de fer et les chars réfrigérateurs.

Les communications sont faciles par eau et par terre. Sans vouloir déprécier en rien les avantages offerts par les autres centres de colonisation qui se rencontrent dans la province de Québec, je n'hésite pas à dire que la partie de la région du Lac St-Jean que je viens de décrire est l'une des plus avantageuses de toute la province, sous tous les rapports, mais surtout sous celui de la bonne qualité du sol. J'y ai vu du blé à tige de 5 pieds, et à épis de sept pouces, du mil à épis de 10 pouces, du seigle de sept pieds de hauteur, des patates de la variété "Early Rose," de huit pouces de longueur, non pas une ici et là, mais par plein minot. Après avoir logé chez un des meilleurs et plus entreprenants cultivateurs de la région, après avoir causé avec les plus anciens colons, avoir vu à l'œuvre les jeunes récemment arrivés, après avoir traversé toute la région, les yeux et les oreilles bien ouverts, j'en suis revenu avec la conviction que c'est faire œuvre de patriote que de travailler à y envoyer des colons. Avec de pareils joyaux dans l'écrin de notre belle province de Québec, qu'avons-nous affaire d'aller chercher fortune ailleurs, où l'on a à combattre et à disputer le terrain pouce à pouce, en ce qui concerne notre nationalité, et notre religion, noyé que l'on s'y trouve parmi les milliers de colons, de nationalités et de religions différentes des nôtres, qu'y déversent, chaque année, les pays d'Europe.

A mon retour à Roberval, il m'était réservé de trouver là encore une forte preuve en faveur de ma thèse, sur la religion fidèle alliée du colon et du cultivateur. J'avais entendu, à Mistassini, le révérend père sous-prieur se féliciter en présence de M. le curé, du fait qu'il avait pu obtenir une bourse, en faveur d'une jeune fille de la paroisse, à l'école ménagère du monastère des Ursulines de Roberval.

Or, j'ai eu la bonne fortune, il y a trois ans, d'assister, le 28 septembre 1895, à l'inauguration de cette école ménagère, et j'avais encore présente à la mémoire la belle allocution faite par Mgr Laflèche, le saint et regretté évêque des Trois-Rivières, sur la mission de la femme dans la famille, et spécialement dans

la famille du cultivateur, et sur le rôle important que sont appelées à jouer les écoles ménagères dans l'éducation "pratique" de la jeune fille, future femme du colon et du cultivateur. La péroraison de cette allocution, faite avec l'éloquence et le feu que mettait dans tout ce qu'il disait ce vénéré prélat, étonnant de vigueur à l'âge avancé de soixante et dix-huit ans, était un souhait que tous les nombreux couvents de nos campagnes canadiennes devinssent des écoles ménagères, modelées sur celle qu'on inaugurait ce jour-là.

Tout était beau, neuf, bien agencé dans cette école ménagère ; tous les départements, la boulangerie, la laiterie, la cuisine, l'atelier de coupe et de couture, celui de la préparation du lin, de la laine et de la confection des étoffes, toiles, flanelles, etc., tout fonctionnait, et les éléments pour en assurer leur fonctionnement futur ne manquaient pas, non plus, puisque les révérendes sœurs Ursulines ont une belle ferme qu'elles font cultiver sous leur direction immédiate et que la révérende sœur directrice des cultures venait d'être décorée de la médaille du mérite agricole. Mais, il manquait une chose à tout cela, la sanction du succès. Avant d'avoir cette sanction, l'œuvre des bonnes sœurs de Roberval devait en avoir une autre, celle de l'épreuve que Dieu réserve presque toujours aux œuvres qui sont l'objet de sa prédilection, et elle l'a eue terrible, le 6 janvier 1897. Au matin, de ce jour, de lugubre mémoire, le monastère fut la proie des flammes, qui consumèrent aussi l'école ménagère, après avoir causé la mort de sept des pieuses recluses du cloître détruit. Or, ces cendres ont été fécondes ; l'école ménagère, de même que le monastère, est reconstruite et la sanction du succès, je l'ai trouvée, cette année, en repassant à Roberval.

Il y a trois ans, nous nous demandions : "Mais, les cultivateurs vont-ils bien voir les avantages d'une pareille école ; les mères de famille vont-elles y envoyer leurs filles pour y apprendre à aimer les travaux du ménage et à bien les faire ? Eh ! bien, la réponse est venue affirmative ; les bourses sont toutes appliquées, cette année, c'est-à-dire que toutes les places dont on peut disposer à l'école ménagère sont prises. Bien plus, ces places sont retenues d'avance. Nous sommes cer-

tains, maintenant, que, de cette école, sortiront des essaims de jeunes filles, ayant appris à lire, à écrire, à chiffrer, sachant tenir des comptes et écrire une lettre ; ayant surtout et spécialement appris à faire du pain, du beurre, à préparer un bon repas, à faire des habits d'hommes et de femmes, à les racommoder, à travailler le lin, la laine, à les convertir en belles et bonnes étoffes, mais n'allant pas en bicycle, n'écorchant les oreilles de personne en jouant mal du piano, ne sachant pas dessiner des oiseaux rouges sur du satin bleu, ne fumant pas de cigarettes, par contre aimant la condition de leurs parents, se considérant honorées d'être dignes de devenir femmes de cultivateurs, et étant pleines de reconnaissance pour les bonnes sœurs qui leur auront donné cette bonne et solide éducation, devenue la dot la plus belle qu'elles peuvent offrir à leur futur époux.

Je disais, plus haut, qu'un des éléments de succès de cette école ménagère est la ferme possédée et cultivée par les dames Ursulines, de Roberval. Cet élément mérite, certes, considération. Non seulement l'école ménagère forme des femmes de cultivateurs, mais encore la ferme du monastère peut servir de modèle de culture pour les cultivateurs eux-mêmes. Nous allons voir que c'est à bon droit que la directrice de la ferme a reçu la médaille d'argent du mérite agricole. Jetons, pour nous convaincre de cela, un coup d'œil sur la ferme, son rendement, son bétail, et le mode de culture qui y est suivi. La ferme a 84 acres en superficie. Elle est divisée en douze champs, par des clôtures de traverse, avec barrières ouvrant sur un chemin de quinze pieds de large, sur une longueur de trente arpents. Ce chemin a été ensemencé de graines fourragères, pour y faire paître au besoin les animaux.

Voici quelle est la rotation suivie pour la culture de cette ferme, sur chaque lot consécutivement. Première année, labour du sol en friche, à l'automne ; au printemps, hersage énergique puis semis de grain, second hersage à fond, puis roulage. Seconde année, application d'une fumure et semis de patates et de blé-d'inde pour ensilage. Troisième année, semis de grain et ensemencement avec un mélange de 21 livres à l'arpent des graines fourragères suivantes mélangées : mil,

grand trèfle rouge, alsike, trèfle blanc et paturin des prés. Une fois la prairie formée, les animaux n'y ont jamais accès, ni au printemps, ni à l'automne. La prairie est hersée et plâtrée chaque printemps. Elle est en deux parties, dont l'une reçoit, tous les deux ans, une couche de fumier, en couverture, après l'enlèvement du foin, et l'autre un arrosement au purin, au printemps, tous les deux ans aussi. Lorsque la prairie sert de pâturage, au cours de la rotation, on n'y met les animaux, au printemps, que lorsque l'herbe est bien poussée et le terrain raffermi.

L'an dernier, on a récolté 800 minots de patates, à raison de 265 minots à l'arpent, 699 minots de grains, 38 tonnes de fourrage vert, 18 tonnes de blé-d'inde pour ensilage ; on a fait pâturer convenablement 16 têtes de bétail et on a récolté, cette année, 30 tonnes d'excellent foin. Du 1er avril 1897 au 1er avril 1898, dix vaches ont donné, malgré la pauvreté des pacages, pendant l'été de 1897, 46,455 lbs de lait, soit 4,645 lbs par tête, et 2,191 lbs de beurre, soit 219 lbs par vache. Ce résultat en beurre dénote un lait très riche, puisqu'il n'a fallu, en moyenne, pour toute l'année, que 21.20 lbs de lait pour faire une livre de beurre. Cet excellent rendement est dû à deux choses : la première est la division des champs de pacage mis à la disposition des vaches, 19½ arpents étant partagés en trois, ce qui permet à l'herbe de repousser sans être souillée ni foulée aux pieds par les animaux — la seconde, la qualité des vaches, qui sont toutes canadiennes. Notons ici, en passant, que le magnifique reproducteur canadien, chef de ce troupeau, a remporté le premier prix de sa classe et le prix de champion sur tous les autres reproducteurs de sa race, à la dernière exposition de Québec. Le troupeau complet de bétail à lait se compose de jeunes vaches de 3, 4 et 5 ans, pour une partie, et de vieilles vaches ayant 11, 12 et 13 ans. Celles qui donnent du lait sont nourries comme suit, en hiver :

Foin	7 lbs.
Paille..................	12 lbs.
Ensilage	18 lbs.
Avoine moulue	2 lbs.
Patates	12 lbs.

Cette ration se donne en trois repas par jour à chaque vache, qui a, en outre, toujours de bonne eau pure devant elle. En été, quand le pacage fait défaut, les vaches reçoivent un supplément de fourrage vert. L'étable est nettoyée trois fois par jour et très bien ventilée. Les vaches y sont cardées et brossées deux fois par semaine.

On garde, à la porcherie, un cochon pour chaque vache gardée à l'étable. De plus, la basse-cour est peuplée de nombreuses et belles volailles.

Un jardin d'un arpent carré fournit tous les légumes nécessaires à la nourriture de 57 religieuses et élèves pensionnaires, et 58 demi-pensionnaires, pour l'été et l'hiver ; on donne en outre des petits fruits en abondance et même des melons, ce qui est à noter pour ceux qui sont portés à croire que le climat du Lac St-Jean n'est pas des plus favorables à la culture.

Mais je m'aperçois que j'en ai écrit beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour prouver que la " Religion, l'Agriculture et la Colonisation " sont trois forces qui se trouvent toujours réunies ensemble chez le peuple canadien-français et en font une race forte et puissante pour le bien, au moral comme au physique. Je terminerai donc en faisant trois souhaits : Le premier, c'est que la Providence daigne permettre que nous ayons une avant-garde de moines défricheurs et cultivateurs, comme les révérends Pères Trappistes à envoyer dans tous nos nouveaux centres de colonisation. Le second, c'est que, au moins un de nos couvents de la campagne, dans chaque comté, se change en une école ménagère, dans laquelle on entende résonner les chaudrons, bourdonner le rouet et frapper le métier à tisser, comme compensation des maux d'oreilles éprouvés jusqu'à présent à l'audition des pianos, qui sont si maltraités un peu partout. Le troisième c'est que, longtemps encore dans notre belle province de Québec, le cri de ralliement de notre population de cultivateurs et de colons soit: "Cruce et aratro," " Par la Croix et la Charrue."

La Vallée de La Matapédiac (*)

La vallée de la Matapédiac est une belle et fertile zône, qui s'étend depuis les dernières concessions des comtés de Rimouski et de Matane, dans le bas Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Ristigouche, qui se jette dans la Baie des Chaleurs. Celle-ci est un profond estuaire, large d'une vingtaine de milles au moins, qui sépare la partie orientale des deux provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, et dont les eaux vont se mêler à celles du golfe Saint-Laurent, après un cours d'une centaine de milles, à partir de l'embouchure de la Ristigouche.

Au point de vue géographique, la vallée de la Matapédiac, proprement dite, se borne au territoire arrosé par la rivière de ce nom et les quelques affluents qui l'alimentent ; mais on lui rattache communément une grande partie de la région dite "de Témiscouata", qui l'avoisine et à laquelle elle se trouve si intimement liée qu'il est impossible de les séparer l'une de l'autre, pour les fins de la colonisation.

La rivière Matapédiac prend sa source dans le lac du même nom, sous le 48e 40 de latitude nord. Après un parcours d'une soixantaine de milles environ, elle va se jeter dans la rivière Ristigouche. En ligne droite, on évalue à 42 milles la distance entre l'extrémité sud du lac Matapédiac et l'embouchure de la rivière, au 47e 59 de latitude nord, méridien de Greenwich.

La vallée de la Matapédiac est une magnifique région agricole, éclose d'hier seulement à la colonisation, recherchée de plus en plus tous les jours, à mesure qu'elle est connue davantage, capable de nourrir aisément une population de trois cent mille âmes et offrant des avantages exceptionnels d'établissement.

La vallée de la Matapédiac tire, en outre, une bonne partie de sa valeur de sa position unique entre les deux provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, dont elle est en quelque sorte le trait-d'union et l'attâche indispensable. A travers son territoire passe le seul chemin qui conduit, non-seulement à la

(*) Extrait d'une étude générale, sous ce titre, par M. Arthur Buies.

province maritime que nous venons de nommer, mais encore aux établissements très nombreux, considérables et prospères qui forment le littoral de la Baie des Chaleurs, jusqu'à la limite orientale de l'immense comté de Gaspé.

Elle est traversée, dans toute sa longueur, par le chemin de fer Intercolonial, et elle est sur le chemin de la grande route maritime et continentale qui, dans un avenir rapproché, reliera l'Atlantique aux grands lacs de l'Ouest, par le port de Paspébiac, sur la Baie des Chaleurs.

Dans un avenir non moins rapproché, enfin, la vallée de la Matapédiac va se trouver rattachée en droite ligne, par un autre chemin de fer, à celui de Témiscouata, qui met en communication tout le littoral du Saint-Laurent, entre les comtés de Kamouraska et de Rimouski, avec la province du Nouveau-Brunswick. Ce chemin de Témiscouata n'est, à proprement parler, qu'un tronçon d'une ligne future qui reliera Saint-Jean, la capitale de la province néo-brunswickoise, au réseau multiple des lignes qui parcourent tout le continent américain.

La Vallée de la Matapédiac fait partie de cette riche zône territoriale qui s'étend en arrière de la chaine, souvent interrompue des Alleghanys, entre les lacs Squatteck, près du grand Lac Témiscouata, et l'embouchure de la Ristigouche. Cette vaste étendue de pays, qui forme un plateau continu, dont les ondulations se suivent indéfiniment, sans jamais dépasser un niveau uniforme, ne contient pas moins de treize cents milles carrés de terre arable, d'une qualité supérieure, qui n'est surpassée dans aucune autre partie de la province. On l'assimile généralement aux plus belles parties des cantons de l'Est, tant au point de vue du climat qu'à celui du sol, ce qui veut dire qu'on la reconnait comme éminemment propre aux établissements agricoles, sur une échelle variée.

A une série de questions que le département de l'Agriculture et de la Colonisation a récemment adressées à Messieurs les desservants des différentes cures et missions de la Matapédiac, ceux-ci ont fait des réponses à peu près identiques, de telle sorte qu'il est inutile de les reproduire, chacune d'elle séparément, en ce qui concerne chaque endroit indiqué.

Nous les résumons en une seule, dans laquelle le lecteur trouvera tous les renseignements particuliers qu'il désire avoir.

Ces questions portaient sur les articles suivants :

1. Le climat.
2. Le temps des semailles et de la récolte ;
3. Les céréales et légumes cultivés ;
4. Le rendement par arpent ;
5. La valeur relative des biens des colons ;
6. Les scieries, l'exploitation en général du bois et les profits que les colons en retirent ;
7. Le marché ;
8. Le prix des denrées ;
9. Les moyens de subsistance des colons, en dehors des produits de leurs terres.
10. La valeur des terres en partie défrichées ;
11. Les érablières et la fabrication du sucre d'érable.

Toutes les réponses à ces différentes questions affirment avec uniformité, conformément à une déclaration faite par l'éminent arpenteur Alexandre Russel, après une expérience de plusieurs années consécutives :

1. Que le climat de la Matapédiac est de dix à douze degrés plus doux que celui de Québec.

2. Les semailles ont lieu au mois de mai et les gelées sont moins à craindre que dans toute autre partie de la province. Les récoltes se font en septembre et en octobre.

3. Les céréales et légumes cultivés comprennent le blé, le seigle, le sarrasin, l'avoine, l'orge, les patates, les navets, les choux, les pois, etc.

4. Le rendement varie quelque peu suivant les localités, mais se maintient toujours à un chiffre remarquable, relativement aux autres régions agricoles. Ainsi, le rendement moyen du blé, par arpent, est de 20 à 25 minots, celui de l'avoine et de l'orge, 40 à 45 minots, celui du seigle, 25 à 30 minots, celui du sarrasin, 60 minots. Les pois donnent 30 à 35 minots par arpent, et les autres légumes rapportent dans la même proportion à peu près.

5. La valeur relative des biens des colons dépend, bien entendu, du degré et de l'étendue de la culture. En général,

ils suivent une progression allant de cinq cents à trois mille dollars. Les terres de cent acres, habitées depuis huit à dix ans et cultivées en partie, valent de 1000 à 2000 dollars. En certains endroits, on trouve des propriétés de 4000 à 5000 dollars.

Ajoutons que, dans presque toutes les parties de la vallée, le sol est drainé naturellement et qu'il n'existe pas de région où le travail du colon soit plus facile.

Le prix des terres vendues par le gouvernement est de vingt centins l'acre.

Grâce au chemin de fer Intercolonial, les colons ont aisément et régulièrement accès aux marchés de Québec et des provinces maritines.

6. Les forêts, très étendues, très productives, sont exploitées surtout par deux grandes maisons de commerce, la maison King et la maison Price, qui emploient des centaines de bras chacune, sans compter des exploitations particulières, moins importantes, mais tout de même fort avantageuses pour les colons, qui y trouvent de l'emploi constamment, s'ils le veulent, en dehors de l'époque des semailles et des récoltes.

7. Toutes les parties habitées de la Matapédiac se trouvant en communication directe et rapide avec la grande voie de l'Intercolonial, elles peuvent écouler journellement leurs produits sur tous les marchés du Dominion.

8. Le prix des denrées est au moins aussi élevé qu'il l'est à Québec et, souvent même davantage, par suite de la consommation considérable qui se fait dans les "chantiers" voisins.

9. La valeur des terres partiellement défrichées est en moyenne de trois à quatre cents dollars.

10. Les érablières sont nombreuses et l'on fait du sucre suffisamment pour la consommation locale.

Je voudrais, en parlant de cette admirable vallée de la Matapédiac, qui est un séjour enchanteur en même temps qu'un domaine agricole incomparable, pouvoir me contenir dans les strictes limites de l'observation et faire un rapport circonstancié, fidèle et nourri de faits, mais dépourvu de couleurs et propre uniquement à guider les colons dans leur marche vers cette "terre de Chanaan", qui se trouve dans la

province de Québec. Mais cela m'est aussi impossible qu'il m'a été impossible de contenir mon admiration et mon enthousiasme en parcourant les ravissantes campagnes qu'arrose ce ruban fuyant qu'on appelle la rivière Matapédiac, ruban qui coule entre des bords aux aspects toujours changeants, toujours diversement pittoresques, qui se pare de tous les tons du ciel et des reflets multiples de ses rives, reflets tantôt sombres tantôt miroitants et dorés comme une parure des champs au temps de la moisson. Cette rivière est féconde elle-même comme la terre qu'elle baigne ; elle est animée, vivante ; elle renferme en elle des millions de vies intenses et peut nourrir, elle seule, de ce qui nait et s'agite en son sein, tout un peuple de colons à qui la terre serait ingrate.

Quel beau pays, quel beau pays que le nôtre, me suis-je écrié, cent fois, en savourant ce délicieux spectacle ! Et comment se fait-il que tant de ses enfants aient fui ces riantes et inépuisables campagnes, qui leur promettaient l'aisance et le bonheur, pour aller se renfermer dans les sombres usines et les ateliers homicides des Etats de la Nouvelle-Angleterre ? Hélas! C'est là une de ces fatalités inexplicables qui se rencontrent dans la vie de chaque peuple, mais que l'on serait bien coupable de ne pas combattre dès qu'on en a découvert les causes et que les remèdes en sont à sa portée.

On ne s'imagine pas ce que c'est que la vallée de la Matapédiac, quand on ne l'a pas vue. Les rapports les plus exacts, les plus consciencieux, ne sauraient revêtir les attraits de cette région, pour enchanter le lecteur.

Comme je l'ai indiqué dans le corps de cette opuscule, les régions réunies de la Matapédiac et du Témiscouata forment un plateau d'une étendue beaucoup plus grande que je l'aurais supposé d'abord, et qui ne contient pas moins de deux millions d'acres d'un sol sans égal. Et nulle part de côte, le long de la grande route qui suit tout le cours de la rivière, d'une extrémité à l'autre. Cette route est si belle, si unie, si planche, que l'on dirait une large raie de velours, sur laquelle glissent les voitures, avec une allure uniforme et cadencée. Les montagnes de la région ne sont que des coteaux élevés, d'une grande variété d'aspect et couverts de terre végétale. La

Matapédiac n'est pas un pays de montagnes, mais un pays extrêmement coupé de gorges et de ravins, et se présentant au regard comme une mer de vagues de terre qui se déroule à l'infini vers un horizon inaccessible. C'est à peine si, ça et là, sur tout ce long parcours, on découvre quelques rochers isolés, perdus dans l'océan de verdure qui les baignent. Quelles riantes campagnes ! On dirait un sourire continuel de la nature, d'une fraîcheur et d'une grâce qui se renouvellent à chaque aspect différent. Les habitations nouvelles, qui semblent éclore inopinément sous les pas du voyageur, participent de cette fraîcheur d'aspect et du caractère général des lieux. Et il y en a beaucoup. A chaque instant, on aperçoit des défrichements commencés de la veille et se multipliant comme à l'envi. Que cette région a fait de progès, depuis quelques années seulement ! Personne ne le croirait, ni ne s'en douterait, parce que personne n'en a été instruit par la voie d'aucune publicité. Et maintenant, on ne saurait se lasser de le dire, dès lors qu'on l'a constaté une fois seulement : pour l'homme qui aime son pays, c'est là un devoir qui devient une véritable jouissance, et l'on se sent heureux de remplir une tâche qui peut faire naître les plus nobles et les plus légitimes espérances pour l'avenir de notre belle province et de la race d'hommes qui s'emparent, tous les jours, de son sol et le fécondent de leurs labeurs.

Aperçu général sur le champ de colonisation canadien, en 1900.

ETUDE DÉDIÉE AUX ÉTRANGERS A L'AMERIQUE

Par M. l'abbé Georges Dugas, membre de la Société Générale de Colonisation.

PRÉLIMINAIRES

Les quelques arpents de neige regardés avec indifférence, sinon avec mépris, en France, il y a deux siècles, sont devenus un des plus agréables pays du monde, par la variété de ses sites, par la beauté de ses fermes et de ses lacs géants, par la salu-

brité de son climat et la facilité de s'y procurer toutes les choses nécessaires à la vie.

Des touristes de toutes les parties de l'ancien monde viennent le visiter, chaque année, et l'Américain avide d'émotions, toujours à la recherche du confort et des jouissances, envahit, durant l'été, nos montagnes et les rives gracieuses de notre fleuve, de préférence aux plages maritimes les plus renommées.

Notre hiver, dont le nom est un épouvantail pour les Européens, est loin d'être dépourvu de charmes pour le Canadien. Il les aime, ses hivers, avec leurs neiges, blanc manteau jeté sur les campagnes ; leurs givres, attachés aux branches des arbres comme des dentelles d'argent à des candélabres ; leur air vif et piquant, qui ravive la chaleur du sang, et que l'enfant respire à pleine poitrine, comme un cordial fortifiant. Le Canadien aime son hiver, qui fait diversion aux poudreuses journées d'été ; qui permet d'échanger la bruyante charrette pour le léger traineau ; qui varie les travaux du cultivateur ; qui repose la terre et féconde les champs, qui, enfin, lui ménage chaque année le ravissant spectacle de la résurrection de la nature, au printemps. Le Canadien aime son hiver et quand, après l'automne, l'hiver tarde trop à venir, il s'impatiente et demande à l'aquilon de souffler la tempête.

La réclame sur notre Canada n'est plus à faire aujourd'hui. Non-seulement ceux qui s'occupent d'affaires : les capitalistes, les géographes et les historiens connaissent notre pays, mais l'humble paysan des plus modestes paroisses de France sait fort bien que le Canada n'est plus un pays sauvage et qu'il est aussi avancé en civilisation que n'importe quel pays d'Europe.

Cette courte étude n'est donc pas faite dans le but de donner une description de nos forêts, de nos fleuves, de nos campagnes, de nos sources de richesses ; ces choses sont généralement connues depuis longtemps à l'étranger. Nous venons tout simplement faire pressante invitation aux Français, nos frères, de venir rejoindre, au Canada, les différents groupes de Canadiens échelonnés sur l'immense territoire qui s'étend depuis le golfe Saint-Laurent jusque sur les côtes de l'Océan Pacifique, à Vancouver.

Sur un espace de près de 2,000 lieues, presque toujours sous la même latitude, il y a des terres disponibles, de qualité supérieure, pour former des établissements plus considérables que beaucoup de pays d'Europe.

Dans le cours de l'année 1899, des visiteurs français, envoyés par le gouvernement pour visiter le Canada et reconnaître par eux-mêmes que tout ce que l'on en dit est l'exacte vérité, sont retournés à Paris émerveillés de ce qu'il ont vu et entendu.

A l'occasion de la grande Exposition universelle de Paris, le Bureau de Colonisation, établi dans la ville de Montréal pour l'avantage des émigrants, publie quelques pages de renseignements sur les principaux centres de colonisation vers lesquels les colons désirent être dirigés.

Ces renseignements s'adressent à tout le monde, ainsi que l'invitation, mais particulièrement aux émigrants français qui se sont laissé devancer en Canada par les autres nationalités.

ARTICLE I.

Notre immense champ de colonisation, en Canada, se divise en cinq parties principales, qui sont : la province de Québec, la province d'Ontario, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, sur les bords de l'Océan Pacifique.

Chacune de ces parties offre au colon, selon ses goûts et ses aptitudes, des avantages dont il a le choix quand, une fois, il est rendu en Amérique.

La grande voie ferrée du Pacifique Canadien parcourt d'un bout à l'autre cette large ceinture qui va de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique ; elle peut ainsi conduire à n'importe quel point du Canada les émigrants qui désirent s'établir dans l'une des cinq parties nommées plus haut.

Ces provinces se désignent encore sous le nom de *provinces de l'est* et *provinces de l'ouest*.

Les provinces de Québec et d'Ontario, situées dans la belle vallée du St-Laurent et sur les rives des grands lacs, sont riches en essences forestières ; les bois de toutes sortes y sont abondants et forment une des principales sources de richesses

du pays. Les montagnes qui s'y trouvent ont peu d'élévation et sont d'accès facile pour la construction des voies ferrées.

La province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest présentent un tout autre aspect. Là, les forêts disparaissent pour faire place à d'immenses plaines, unies comme l'océan et couvertes de foin sauvage. Le bois n'y fait pas complètement défaut ; on en trouve le long de toutes les rivières et dans le voisinage des lacs, mais il ne peut pas devenir un objet de commerce, comme dans les autres provinces.

Nous verrons tout-à-l'heure quel avantage résulte pour le colon de cette absence de forêts, quand celui-ci veut se livrer exclusivement à l'agriculture.

La province de la Colombie, située sur le versant des Montagnes Rocheuses, ne possède qu'une étroite lisière de terre sur les bords de la mer. Malgré cela, on peut dire qu'elle est riche par ses bois précieux et ses mines d'or et d'argent, et à cause de son climat délicieux, qui permet la culture des plantes et des fruits les plus variés.

Après ce coup-d'œil général sur l'aspect que présentent les différentes provinces, revenons à celle de Québec en particulier.

ARTICLE II

La Province de Québec

Les centres de colonisation, dans la province de Québec, sont les terres de la Matapédiac, à l'extrémité est de la province, le Lac St-Jean, au nord de la ville de Québec, les cantons Labelle, dans les Laurentides, au nord de Montréal ; le lac Témiscamingue, à l'extrémité ouest de la province. Disons tout de suite, qu'il y a des voies ferrées pour communiquer avec tous ces centres, et que les voyageurs ont les plus grandes facilités pour les aller visiter.

Matapédiac

L'étendue de terre propre à la colonisation, dans la vallée de la Matapédiac, est de plus de 800,000 âcres. Sur cet immense champ 500000 acres sont actuellement disponibles. Cette magni-

fique région offre des avantages exceptionnels d'établissement. Son climat est de dix degrés plus doux en hiver que celui de Québec, c'est-à-dire qu'il ne dépasse guère neuf degrés centigrades. Le sol est d'une grande fertilité. Le rendement du blé, par arpent, est en moyenne de 20 minots, celui de l'avoine et de l'orge est de 40, les pois rendent de 30 à 35 minots, les légumes rapportent dans la même proportion. Tout le pays est couvert de belles forêts et arrosé par des rivières aux eaux limpides et poissonneuses, ce qui est d'un grand secours au colon. Le saumon et la truite y abondent, et dans la seule rivière Causapscal, il se prend, chaque hiver, pour plusieurs centaines de dollars de truite, qu'on expédie aux Etats-Unis.

Cette magnifique région, recherchée de plus en plus à mesure qu'elle est connue davantage, est capable de nourrir aisément une population de trois cent mille âmes. Par le chemin de fer qui la traverse dans toute sa longueur elle se relie à l'Atlantique et aux grands lacs de l'Ouest.

Les travaux de défrichement nécessaires pour mettre ces terres en culture indiquent les qualités requises chez le colon qui veut s'y établir.

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut une certaine somme de forces physiques et un peu l'habitude des rudes travaux des champs ; puis il faut avoir aussi quelques économies. A celui qui serait sans le sou, nous ne saurions conseiller de gagner la forêt ; car ce serait l'exposer à la misère. Mais il n'est pas nécessaire, non plus, de posséder un gros capital. Avec une somme de deux ou trois cents piastres (quinze cents francs) un colon laborieux peut être sûr de réussir.

Il faut pardessus tout au colon de l'énergie et de la persévérance, car il doit s'attendre à des revers passagers, qui mettront son courage à l'épreuve, mais comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme persévérant.

Les premiers colons français qui ont formé la nation canadienne, il y a deux siècles et demi, étaient doués de toutes ces belles qualités. Dans les forêts vierges du nouveau monde, ils ont bravement mis la cognée à la racine de l'arbre, pour défri-

cher les rives du St-Laurent et fonder ces belles paroisses qui font aujourd'hui notre patrimoine et notre orgueil.

Le Lac St-Jean

Tout comme la vallée de la Matapédiac, le Lac St-Jean est une région boisée. Ouvert depuis plusieurs années à la colonisation, cet établissement compte déjà une vingtaine de belles paroisses florissantes. La petite ville de Roberval, qui s'élève sur les bords du lac St-Jean, prend tous les jours de l'accroissement. Les Révérendes Sœurs Ursulines ont là un vaste établissement où les jeunes personnes du sexe, outre l'instruction qu'elles reçoivent, sont formées à tous les ouvrages dont une femme de ménage doit s'acquitter lorsqu'elle se trouve à la tête d'une maison. Plusieurs des premières familles des villes tiennent à honneur d'envoyer leurs filles dans ce couvent, pour qu'elles apprennent à faire une bonne cuisine, à veiller sur une basse-cour, et à cultiver avec profit un jardin potager. C'est croyons-nous, l'unique établissement de ce genre en Canada. Les étrangers en Europe qui s'imagineraient que nos champs de colonisation sont des pays sauvages comme l'était le Canada, il y a deux siècles, se tromperaient étrangement. Toutes ces terres sont au centre de la civilisation et les émigrants qui viennent s'établir ici jouissent, en arrivant, de tous les avantages des pays civilisés comme la France — ce qui est à considérer. Les forêts qui couvrent le sol encore vierge de notre Canada ne servent plus de retraite aux bêtes sauvages redoutables, ni même à l'indien féroce, comme au temps jadis.

Le lac St-Jean a trois beaux bateaux à vapeur pour le service des visiteurs et des colons, qui peuvent ainsi communiquer facilement avec le terminus de la voie ferrée et transporter à Québec, dans l'espace de quelques heures, les produits de leur ferme.

Les principales ressources qu'offre l'établissement au Lac St-Jean sont : les produits du sol, l'industrie laitière et l'exploitation des bois.

La population établie dans cette région est exclusivement canadienne-française.

La région Labelle

Ici, le pays change d'aspect. Les cantons Labelle, situés au nord de Montréal, sont dans la chaine des Laurentides. Ces montagnes peu élevées sont couvertes de forêts composées d'essences variées : bois franc et bois résineux. La ligne du Pacifique Canadien, construite aujourd'hui jusqu'à une distance de cent milles de Montréal, atteindra bientôt les établissements les plus avancés dans ces cantons. Durant la belle saison de l'été, ces lieux sont envahis par les touristes américains et les familles anglaises de nos villes. Tous se rendent là pour y jouir d'un air pur et sain, pour s'y adonner aux amusements de la chasse et de la pêche. Ils appellent nos Laurentides : *la Suisse du Canada*. Plusieurs de ces riches familles acquièrent là des terrains et s'y font construire des châlets rustiques, pour y habiter pendant les mois les plus chauds de l'année. On comprend que la présence de cette foule d'étrangers est une bonne aubaine pour les colons qui en profitent pour leur vendre les produits de la ferme et les fruits sauvages qui abondent, durant l'été, dans les vallées.

Depuis cinq ou six ans, les petits villages bâtis aux différentes stations ont pris un développement extraordinaire.

On dit qu'il y a de nombreuses mines de fer tout le long de cette chaine des Laurentides.

Cette année, un grand syndicat américain a établi une immense manufacture pour la fabrication de la pulpe. Les compagnies de marchands de bois font couper, chaque hiver, des milliers de billots, et donnent ainsi de l'ouvrage aux colons, pendant la saison où l'on ne travaille pas sur la ferme.

Les habitants d'Europe, habitués à la vie dans les montagnes, trouveraient dans les cantons Labelle un séjour agréable et avantageux pour ceux qui n'ont que peu d'épargnes.

Le lac Témiscamingue

Ce centre de colonisation, relativement très nouveau, est situé à l'extrémité ouest de la province de Québec ; c'est encore dans la chaine des Laurentides, mais les montagnes y ont un

autre aspect. A la différence des cantons Labelle, la couche de terre, au fond des vallées, y est plus épaisse et plus riche ; on y récolte du beau blé. La ligne de chemin de fer du Pacifique Canadien se rend jusqu'au pied du lac, et de là, un bateau à vapeur transporte les voyageurs jusqu'à l'endroit appelé *la Baie des Pères*, au centre de la colonie.

Le Témiscamingue comprend actuellement une population de plus de cinq cents familles, répandues dans trois cantons.

Le sol de ces trois cantons est composé de glaise bleue, et d'un peu de sable. Il y a peu ou point de pierres sur toute cette étendue de terrain. A cause de l'exploitation des bois, faite par les grandes compagnies, qui établissent là des chantiers, tous les hivers, les produits des fermes atteignent un prix très élevé. Le foin s'y vend 30 piastres la tonne, et l'avoine 75 centins le minot.

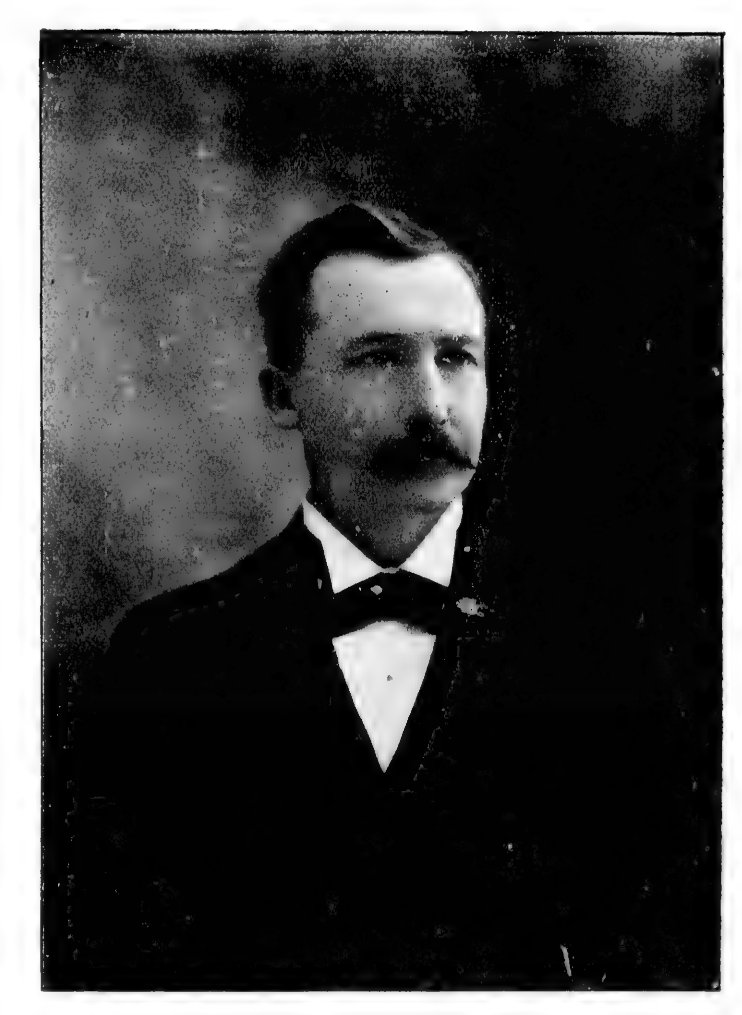
Les terres qui sont sur le côté ouest du lac Témiscamingue sont d'une excellente qualité ; et les établissements qui s'y formeront rejoindront plus tard le grand lac Timagami, riche en forêts et en mines d'or, d'argent et de fer.

Terres le long de la ligne du Pacifique, depuis Mattawa jusqu'au Manitoba

Tout le long de la grande ligne du Pacifique Canadien, sur un espace de plusieurs centaines de milles, on rencontre des groupes de colons qui ont commencé des établissements pendant la construction de la voie ferrée. Ces noyaux de colonie ont pris un accroissement extraordinaire, et forment actuellement de jolies paroisses très prospères. Les terrains chaque côté de la voie, sans être de qualité supérieure, donnent satisfaction à tous leurs propriétaires.

Les diverses stations où les trains s'arrêtent pour ravitailler deviennent un marché, par où s'écoulent les produits des champs et des jardins.

Le lac Nipissing, où il y a des terrains pour établir une dizaine de paroisses, mérite en particulier, d'attirer l'attention des colons.



L'HON. M. CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Intérieur pour le Canada.

L'embranchement du Pacifique, qui part de Sudbury pour aller au Sault Ste-Marie, en longeant le côté nord du lac Huron, passe sur des terrains qui offrent des avantages incontestables pour la classe des colons qui ne veulent pas se borner à la culture exclusive de la terre.

Dans les environs d'Algoma, il y a des mines de différentes espèces et des forêts immenses, exploitées par des compagnies qui emploient un grand nombre de travailleurs.

Là, le colon, outre l'argent qu'il peut gagner dans les chantiers de bois, trouve aussi à vendre les produits de son champ et de sa laiterie.

Tous les établissements sur les côtes du grand lac Huron auront toujours un marché avantageux pour les produits de la ferme, à cause des communications avec les différentes villes bâties autour du lac, navigable la plus grande partie de l'année. Le climat dans toute cette région est le même que celui de To nto.

A mesure qu'on avance plus à l'ouest, à Port Arthur, au Fort William et dans la vallée de la Rivière à La Pluie, le pays possède d'autres petits centres de colonisation, qui sont comme des oasis au milieu des rochers qui bordent la côte nord du lac Supérieur, et qui se succèdent jusqu'au Portage du Rat, sur les limites de la province de Manitoba. On signale en particulier, à Port Arthur, les superbes jardins de M. Hill, le millionnaire, et ceux de M. Sullivan, qui font l'admiration des étrangers. Sur la rivière à La Pluie, il y a les fermes de Watson et de Luttrell.

Manitoba et les Territoires du N. O.

Malgré tous les avantages qu'offrent aux colons les provinces de l'est, par leurs richesses minières et forestières, nous n'hésitons pas à affirmer que la province de Manitoba et les Territoires du Nord Ouest sont encore ce qui convient le mieux aux émigrants européens, qui ne sont pas habitués aux rudes travaux de défrichement d'une terre boisée et qui aimeraient, en arrivant, à travailler sur un champ d'où ils pourraient immédiatement tirer de bons profits.

Les grandes prairies de l'ouest, dont le sol, de l'aveu de tout

le monde, est d'une fertilité incomparable, ne requièrent que très peu de travaux préliminaires pour donner au fermier d'abondantes récoltes.

A Manitoba et dans tout le Nord-Ouest, un colon peut, dès la première année, labourer et ensemencer une ferme sans avoir un arbre à abattre ni une souche à extraire du sol. Toutes ces prairies sont prêtes à recevoir la charrue ; de plus, le fermier a de gras pâturages à fournir à ses troupeaux, dès qu'il peut s'en procurer ; ainsi, en peu de temps, en moins de quatre ou cinq ans, il tire d'abondants profits de son champ et de sa laiterie.

Sous ce rapport, aucun pays au monde n'offre de pareils avantages.

Les blés du Manitoba sont tellement recherchés aujourd'hui, pour leur qualité supérieure, qu'aucun cultivateur des autres provinces ne peut vendre sa farine, à moins qu'elle ne soit mêlée à un tiers de la farine du blé de Manitoba. La force substantielle de ce blé, pour la fabrication du pain, n'est égalée par aucune autre farine.

Les blés durs du Nord-Ouest sont aujourd'hui reconnus par les commerçants de grains comme l'étalon de la valeur des blés étrangers. Ceci soit dit pour la qualité—sans préjudice à la quantité, qui est, pour ainsi dire, fabuleuse. Dans tout le Nord Ouest, les blés se récoltent par millions et millions de boisseaux. Un fermier, à Manitoba, qui ne récolterait que mille boisseaux, serait considéré comme un pauvre fermier.

Le climat de Manitoba, dont certains livres ont parlé comme de celui de la Sibérie, n'est pas plus rigoureux que celui de la province de Québec. Le froid, même le plus bas, dans le Nord-Ouest est beaucoup moins désagréable que dans la vallée du St-Laurent et dans le voisinage des grands lacs. Le ciel y est toujours pur et très rarement on le voit couvert de brume ou de nuages. Durant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, on y jouit d'une température, qu'envieraient les contrées les plus favorisées du globe. Le fait est que les étrangers qui voyagent au Nord-Ouest, à cette époque de l'année, en sont charmés.

Un Italien, le comte de Bordari, qui a vécu trois ans à Win-

nipeg, disait à Monseigneur Taché, dans un beau jour du mois de juin : Monseigneur, vous avez à Manitoba un ciel aussi beau que celui de l'Italie.

Il y a, dans l'Ouest canadien, des immensités à labourer.

Le long de la grande rivière Saskatchewan, depuis son embouchure jusqu'à sa source, au pied des Montagnes Rocheuses, la richesse du sol est partout la même ; et des millions d'hommes y trouveraient leur place pour y vivre à l'aise.

N'est-ce-pas le temps de dire à ces populations grouillantes des villes d'Europe, où la vie est si difficile à gagner : Allez donc au Nord-Ouest canadien, vous tailler des fermes et préparer à vos familles un avenir que vous ne pouvez pas espérer vous créer dans l'ancien monde, au seuil du siècle qui va s'ouvrir; allez fonder dans ces pays nouveaux des sociétés nouvelles, comme autrefois les migrations parties des plateaux de l'Asie venaient jeter en Europe les bases d'une nouvelle civilisation.

Il n'est pas nécessaire, aujourd'hui, de donner à lire de longues pages sur les ressources des différentes provinces du Canada.

Depuis trente ans, les journaux, les brochures et les livres ont suffisamment fait connaître tout ce qui regarde ce pays. Des agents d'émigration, dans les villes et les campagnes, ont redit à satiété tout ce qu'on peut dire sur la Puissance du Canada. On chargerait tout un convoi de chemin de fer avec les feuilles imprimées pour la réclame sur ce sujet. Manitoba est plus connu maintenant que bon nombre de provinces de France et de comtés d'Angleterre.

Non seulement les capitalistes, les commerçants les spéculateurs et les brasseurs d'affaires ont visité le Nord-Ouest, mais même d'humbles ouvriers ont fait le voyage en Amérique pour s'assurer par eux-mêmes de la vérité de ce qu'on publiait partout sur ces nouvelles contrées.

Plus que jamais, il est temps de dire aux Européens : Rendez-vous au Nord-Ouest, venez Français, Belges, Hollandais, qui connaissez si bien l'art de faire produire un champ, venez vous emparer des terres encore disponibles le long de la grande rivière Saskatchewan.

La Colombie

Voisine des prairies de l'Ouest, qui sont unies comme l'océan et où le regard se perd dans ces horizons sans bornes, la Colombie présente, à côté de ces vastes territoires, un contraste frappant.

Cette province, située à l'extrémité ouest de la Puissance du Canada, est toute enclavée dans la haute chaine des Montagnes Rocheuses, à l'exception d'une étroite lisière de terre, sur les bords de la mer.

Ce n'est pas à dire pour cela que la Colombie soit pauvre ; au contraire, tout ce qu'elle perd d'un côté, elle le regagne au centuple de l'autre. Dans ses bois précieux et variés, dont il se fait un grand commerce, ainsi que dans ses mines de toutes sortes, dont les montagnes abondent, cette province possède des sources de richesses inépuisables.

Son climat délicieux, toujours tempéré par le voisinage de la mer, exempt des accablantes chaleurs de l'été, comme des rigueurs de l'hiver, fait de cette contrée un séjour attrayant, durant tous les mois de l'année. Les fruits de tous les pays chauds y mûrissent, et on y cultive avec succès les fleurs tropicales.

Les ports de mer mettent la Colombie en communication avec l'Asie, l'Océanie et ouvrent à son commerce des relations avec toutes les contrées de l'Orient.

C'est bien dans cette province que les spéculateurs doivent songer à faire fructifier leurs capitaux. Placée à la porte de l'Alaska, elle est appelée, par sa position géographique, à bénéficier la première des monceaux d'or que les mineurs du Yukon vont jeter en Amérique.

CONCLUSION

Puissent ces quelques notes rapides, données sur notre champ de colonisation, déterminer nos frères de France à venir grossir nos rangs !

APPENDICE

Quelques renseignements supplémentaires—Le Canada comme champ d'immigration

Informations générales pour les émigrants d'Europe (*)

Le Canada, découvert en 1534, par Jacques Cartier, navigateur français de St-Malo, est une ancienne colonie française d'Amérique, la *Nouvelle France*, qui fut cédée à l'Angleterre en 1763. Il comptait alors 60,000 habitants.

SITUATION.—Le Canada est à peu près de la même étendue que l'Europe et pourrait contenir seize fois la France ; il est borné au nord par l'océan glacial arctique, au sud par les Etats-Unis, à l'est par l'océan Atlantique, à l'ouest par l'océan Pacifique ; ces deux océans sont reliés par l'Intercolonial et le chemin de fer canadien du Pacifique, qui traversent le Canada de l'est à l'ouest, d'Halifax à Vancouver, sur une longueur de 3,752 milles (6,038 kilomètres).

POPULATION.—Le nombre des personnes parlant français est aujourd'hui de près de 2 millions ; les Canadiens-français ont conservé la langue, les mœurs et la religion de leur ancienne mère-patrie ; ils forment environ le tiers de la population du Canada, qui dépasse actuellement 5 millions d'habitants.

GOUVERNEMENT.—Le Canada comprend sept provinces, formées en confédération, sous le nom de *Puissance du Canada*, avec Ottawa pour capitale. Il est administré par un Parlement composé d'un Sénat et d'une Chambre de députés. D'après la constitution, le français et l'anglais sont les deux langues officielles. Chaque province a son gouvernement particulier. Les sept provinces du Canada sont : la *Nouvelle-Ecosse*, capitale Halifax ; le *Nouveau-Brunswick*, capitale Frédéricton, ville principale Saint-Jean ; l'*Ile du Prince-Edouard*, capitale Charlottetown ; *Québec*, capitale Québec, ville principale Montréal ; *Ontario*, capitale Toronto ; *Manitoba*, capitale Winnipeg ;

(*) Par M. A. Bodard, agent d'immigration.

Colombie Anglaise, capitale Victoria, ville principale Vancouver. On compte aussi quatre districts, qui formeront plus tard des provinces : ce sont : Assiniboïa, capitale, Régina ; Alberta, capitale Calgary ; Saskatchewan, capitale Prince-Albert ; Athabaska, capitale Dunvegan. Le Manitoba et ces quatre territoires forment ce qu'on appelle ordinairement le Nord-Ouest du Canada.

Les libertés civiles et religieuses sont complètes.

ARMÉE.—Il n'y a pas d'armée permanente, pas de service militaire obligatoire, mais une milice ou garde nationale volontaire ; la police suffit au maintien de l'ordre. La sécurité est très grande partout.

L'INSTRUCTION y est aussi répandue qu'en France ou en Belgique ; il y a partout des écoles, des collèges, des pensionnats pour les filles, appelés couvents, et plusieurs universités.

IMPOTS.—Le gouvernement ne met aucun impôt sur les propriétés ; il n'y a de taxes que pour l'entretien des écoles et des municipalités. Les principaux revenus du gouvernement sont les douanes et les contributions indirectes.

LES VOIES DE COMMUNICATION existent dans toutes les parties du pays ; les routes, les chemins de fer, qui ont une longueur de plus de 16,000 milles ou 25,749 kilomètres, les canaux, pénètrent partout.

LES POSTES sont très bien organisées ; dans chaque municipalité il y a un ou deux bureaux de poste ; pour l'Europe, la France et la Belgique, il y a trois ou quatre départs par semaine.

LE TÉLÉGRAPHE existe presque partout, dans tous les centres de population, et à toutes les stations de chemin de fer.

LA RELIGION.—La liberté des cultes est complète, et les Églises sont complètement séparées de l'Etat, excepté dans la province de Québec, où la religion catholique possède encore, sur ses fidèles, les mêmes pouvoirs qu'elle avait du temps de la domination française.

CLIMAT.—A cause de son étendue, le Canada possède une grande variété de climats ; il y fait froid en hiver, mais très chaud en été ; le pays est d'une salubrité incontestable, dans toutes ses parties, et la longévité des habitants y est remarqua-

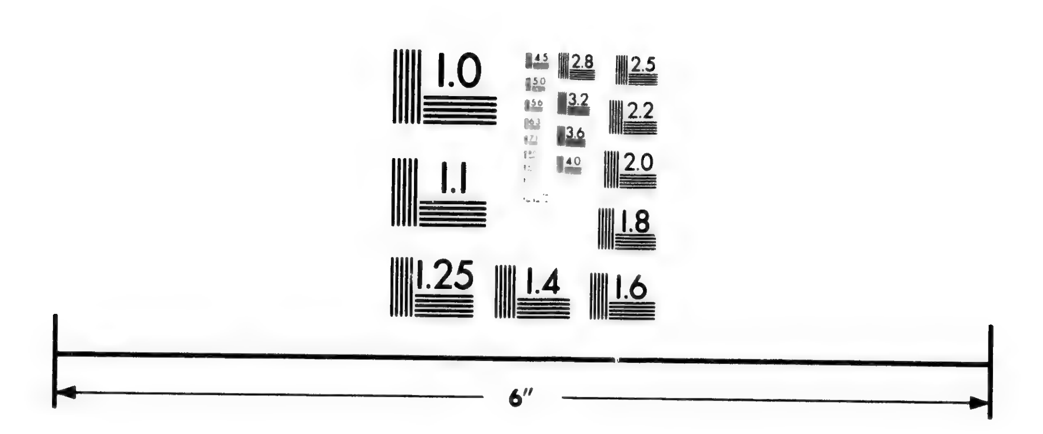
ble. Au lieu de pluie, c'est de la neige qui tombe pendant l'hiver, qui est plus froid qu'en France, à latitude égale ; l'été est un peu plus chaud. La moyenne de la chaleur, en été, à Montréal, est de 17° 5 centigrades, et à Paris de 16° 9. La neige qui couvre le sol, en hiver, protège les prairies, le blé semé l'automne, et fournit des chemins magnifiques pour l'exploitation des forêts. Elle tombe généralement vers la fin de novembre, et elle disparaît au commencement d'avril. Au bout de quelques années, on vient à préférer le froid vif et sec et la neige du Canada aux brumes, à la pluie, et à la boue, qui distinguent les hivers d'Europe. Les labours se font l'automne et le printemps. La rapidité de la végétation est surprenante, et on ne peut s'en faire une idée en Europe ; ainsi, les blés semés dans les mois d'avril ou de mai, sont toujours mûrs en août, et les foins se font en juin et juillet.

PRODUITS DE L'AGRICULTURE.—Le Canada produit la plupart des fruits d'Europe : raisins, pommes, poires, cerises, prunes, groseilles, etc., tous les grains, blé, orge, avoine, maïs, y poussent en abondance ; le foin, le tabac, dont la culture est libre, les pommes de terre, les légumes, fournissent d'abondantes récoltes, et leur culture donne de bons profits.

RÉCOLTES.—Les récoltes de grains varient suivant l'état de fertilité du sol ; l'agriculture, surtout dans la province de Québec, n'est pas partout très avancée ; on emploie trop peu d'engrais, et l'on épuise souvent les terres par de trop fréquentes récoltes de grains, mais malgré cela la moyenne des récoltes est, en Canada, aussi élevée qu'en France, et le produit des terres nouvellement défrichées est parfois extraordinaire, surtout au Manitoba, et dans les territoires de l'ouest, où le gouvernement donne gratuitement 64 hectares de bonne terre à tout homme âgé de plus de 18 ans.

VALEUR DU BÉTAIL, RENSEIGNEMENTS DIVERS.—Les chevaux valent de 400 à 500 frs, les vaches 125 à 150 frs chaque, les bœufs de travail par paire, de 350 à 500 frs, les moutons et les porcs de 15 à 50 frs., suivant la race et la grosseur. Les prix des outils, des meubles, des instruments d'agriculture et des machines sont moins élevés qu'en France ; il ne sert à rien d'en emporter avec soi. Le pain vaut, à Montréal, de 10 à

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





15 centimes la livre, le bœuf, de 30 à 60 centimes, le mouton, de 50 à 60 centimes, le lard salé, de 40 à 50 centimes, le beurre, de 70 à 90 centimes, le café, de 1 fr. 25 à 2 frs, le sucre, de 20 à 30 centimes par livre, le sel, de 3 frs. à 5 frs. les 200 livres, les pommes de terre, de 4 à 6 francs l'hectolitre, le pétrole, 0 fr. 25 le litre, la farine, 18 à 25 francs par 88 kilogs (200 livres), et le reste en proportion ; ces prix sont un peu plus élevés dans les centres éloignés. Les draps ordinaires, indiennes, flanelles, cotons, habits et chaussures sont au même prix qu'en France ; les draps fins, les toiles et les marchandises de luxe sont plus chers en Canada.

LES INSTRUMENTS D'AGRICULTURE. LEUR VALEUR.— Le Canada se sert des instruments d'agriculture les plus perfectionnés ; ils sont tous fabriqués dans le pays, sont bien faits, très solides et se vendent à meilleur marché qu'en Europe. Ainsi les charrues en fer et acier valent, suivant les localités, de 75 à 150 frs., les semoirs à cheval, de 300 à 500 frs., les râteaux à cheval, de 125 à 150 frs., les faucheuses, de 300 à 400 frs., les moissonneuses, de 600 à 800 frs., les charettes à 2 roues, de 80 à 100 frs., et les charriots à 4 roues (wagons), de 300 à 400 frs.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, depuis plusieurs années, se sont développés considérablement, mais nous ne conseillons pas aux étrangers de s'y livrer avant d'avoir passé un ou deux ans en Canada, et de connaître le pays. Les chutes d'eau sont nombreuses, principalement dans la province de Québec, les facilités d'établissement très grandes, mais il y a quelques changements, avec l'Europe, dans les procédés et les usages, qu'il est bon de connaître, si l'on veut réussir.

OUVRIERS ET EMPLOYÉS.—Il n'est pas besoin, en Canada, d'ouvriers de manufactures ; les ouvriers de métiers, comme menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, sont plus en demande, mais ceux du pays suffisent généralement, et les salaires ne sont guère plus élevés qu'à Paris ; nous n'engageons donc ces ouvriers à venir en Canada que s'ils ont quelque argent pour s'étabir sur une petite ferme, qu'ils cultiveraient tout en exerçant leur métier, ou bien une place assurée d'avance. Il n'y a d'avenir certain que pour les cultivateurs. Les garçons

de ferme sont placés, dès leur arrivée, à au moins 600 frans par année, nourris et logés ; ceux qui ne s'engagent que pour la saison d'été, d'avril à novembre, reçoivent, il est vrai, de 60 à 90 francs par mois, avec nourriture, mais ils risquent de ne pas avoir d'ouvrage l'hiver ; ils font donc mieux de s'engager à l'année, de mai à mai. Il n'y a pas beaucoup d'ouvrage pour les domestiques de fermes, dans les colonies nouvelles ; ceux-ci devront donc prendre leurs billets pour Montréal ou Winnipeg, où on peut les placer facilement dans les environs, et ne pas aller ailleurs. Il y a très peu d'ouvrage dans les villes, les journaliers y gagnent de 5 à 6 francs par jour, et encore pendant l'été ; nous ne conseillons donc pas à ceux qui veulent rester dans les villes, pour y trouver du travail, de venir en Canada. Les servantes et les cuisinières sont très recherchées, les premières depuis 20 jusqu'à 40 frs. par mois, les secondes depuis 30 jusqu'à 50 frs., tout en aidant au ménage. Les employés de commerce et de bureau, ainsi que les gens sans métier, n'ont aucune chance de succès.

LES CAPITALISTES trouveront à placer avantageusement leurs capitaux en Canada, en toute sécurité ; le taux de l'intérêt sur hypothèque varie de 6 à 8 pour cent ; les caisses d'épargne donnent de 3 à 4 pour 100 aux déposants. Les grands propriétaires, qui voudraient établir plusieurs fermes en Canada, feront bien d'amener avec eux leur fermiers ou métayers ; les facilités pour être propriétaires en Canada sont si grandes qu'on y trouve difficilement des fermiers ou métayers. Cet emploi des capitaux est très rémunérateur et sans aucun risque.

LA NATURALISATION canadienne s'obtient après trois ans de séjour. Les étrangers jouissent de tous les droits des habitants du pays, mais ils ne peuvent voter qu'au bout de trois ans.

LA PÊCHE ET LA CHASSE sont libres ; le poisson et le gibier abondent. Il n'y a ni serpents, ni bêtes féroces, ni animaux dangereux.

POIDS ET MESURES.—La livre, en Canada, vaut 454 grammes, l'acre 40 ares, l'hectare 2½ acres, le gallon 4½ litres, le minot 8 gallons ou 36 litres, un mille vaut 1609 mètres ou

1760 verges ; la verge vaut 3 pieds, le pied 0m, 30½. L'arpent de Québec a une superficie de 34 ares. Le bois de chauffage est presque pour rien dans les campagnes près des forêts, la peine seulement de le couper, mais il se vend dans les villes depuis 15 jusqu'à 30 francs la corde, suivant la qualité. La corde a 8 pieds de long, 4 de haut, et 4 de large, ou 3½ cubes ; quelquefois la largeur n'est que de 3 pieds.

MONNAIE DU CANADA.—Les émigrants font mieux, avant de partir d'Europe, de changer leur argent contre des traites ou lettres de crédit, délivrées en France et en Belgique et payables en Canada, ou de prendre des mandats sur la poste, délivrés par les bureaux français, belges et suisses, payables à Montréal ou Winnipeg, mais ça coûte un peu plus cher que les traites. L'unité de monnaie, en Canada, est la piastre, ou dollar, qui peut être considérée comme pièce de cinq francs, mais dont la valeur réelle est d'environ 5 fr. 25; la piastre est divisée en cent parties, appelées cents, centins ou sous. Le signe $ placé devant les chiffres signifie piastre. Un franc vaut ordinairement 19 cents ou sous du Canada ; 100 francs doivent donc faire au moins 19 piastres ($19), 500 francs 95 piastres, etc. Les émigrants peuvent aussi apporter des pièces d'or françaises ou anglaises; elles n'ont pas cours en Canada, mais la pièce de 20 francs y a une valeur de $3.75 à 3,80, et les livres sterling, achetées en France à raison de 4 pour 101 francs, valent en Canada de $4.80 à $4.85 chaque. Les Etats Unis et le Canada ont les mêmes monnaies d'or.

TEMPS POUR ÉMIGRER.—Le meilleur moment pour venir en Canada est du mois d'avril au mois d'octobre ; cependant, ceux qui désirent cultiver de suite leurs terres feront bien de venir vers la fin de mars ou au commencement d'avril, pour avoir le temps de faire leur choix. On ne doit jamais venir en hiver.

VOYAGE.—Il n'est pas besoin de passeport, des papiers pour constater l'indentité suffisent. Le voyage sur mer, de France ou Belgique, prend de 10 à 12 jours. Ceux qui viennent en Canada par Liverpool, Angleterre, débarquent, en été, à Québec, et en hiver à Halifax ; ceux qui passent par New-York, arrivent en Canada par Montréal.

BAGAGES.—N'emporter avec soi que ses habits, le linge de la famille, des lits de plumes ou des matelas de laine et des couvertures. Ne pas s'embarrasser de meubles ou d'outils pesants, que l'on peut acheter en Canada à très bon marché. L'excédent de bagages coûte cher.

LES PRIX DE PASSAGE, de France et de Belgique, pour venir en Canada varient, suivant les ports d'embarquement et le tarif des Compagnies, par personne, de 150 à 185 francs jusqu'à Montréal, et de 220 à 250 francs pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, suivant l'éloignement plus ou moins considérable des stations où l'on veut descendre.

EN ARRIVANT EN CANADA, à Québec, les immigrants trouveront, au bureau officiel du gouvernement, sur les quais mêmes du débarquement, des renseignements très détaillés sur les lots gratuits, la valeur des terres, les meilleurs endroits pour s'établir ainsi que des recommandations pour les personnes à qui s'adresser.

A MONTRÉAL, tout près de la gare d'arrivée, il y a aussi un bureau officiel du gouvernement pour l'immigration, où l'on peut obtenir toutes informations, brochures et cartes sur le Canada.

Province de Québec

LA PROVINCE DE QUEBEC est située à l'Est du Canada et traversée par le fleuve Saint-Laurent, qui se jette dans l'Océan Atlantique. Elle compte 1,500,000 habitants. Sur ce nombre près de 1,300,000 sont d'origine française et parlent français.

La province française de Québec a un bel avenir devant elle, si ses hommes publics savent comprendre ses intérêts, favoriser la colonisation et l'immigration, aider et protéger toutes les industries qui peuvent contribuer au développement de l'agriculture et donner du travail aux colons pauvres, pour leur permettre de vivre en défrichant leurs terres ; encourager, enfin, les capitaux étrangers à venir mettre en valeur ses immenses ressources jusqu'ici inexploitées.

La capitale est Québec (65,000 hab.) et la ville principale, Montréal (250,000); ces deux villes sont en majorité françaises. Le siège du gouvernement est à Québec.

Les autres principales villes sont : Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Hull, Lévis, Joliette, Valleyfield, Chicoutimi, Sorel.

Cette province est sourtout un pays agricole ; sa superficie est presque égale à celle de la France, mais il y en a à peine la quinzième partie d'occupée. Chaque famille de cultivateurs possède en moyenne une ferme de 100 acres ou 40 hectares

ORGANISATION POLITIQUE.—La province de Quebec est divisée en 74 comtés ou départements ; ces comtés sont divisés en paroisses ou communes ; chaque paroisse est administrée par un maire et un conseil municipal, élus par tous les habitants. Les paroisses choisissent elle-mêmes leurs instituteurs, par cinq commissaires d'écoles élus par les contribuables. A la tête de chaque comté se trouve le préfet, élu par les maires. La province a une Chambre de députés de 74 membres, dont plus de 60 d'origine française, et un Conseil Législatif (sénat) de 24 membres ; les discussions s'y font presque toujours en français.

RELIGION.—La religion catholique est en majorité dans la province de Québec ; chaque paroisse possède son église et la construit à ses frais. Les catholiques et les protestants soutiennent eux-mêmes leur clergé, l'Etat ne les paye pas.

AGRICULTURE.—Le paysan qui vendrait sa terre, en France, en Belgique ou en Suisse, pourrait, pour le prix de la vente, en acheter une autre en Canada, de plus grande étendue et aussi fertile, il y vivrait heureux et avec moins de soucis. Le prix des terres en labour, dans la province de Québec, varie entre \$15 et \$20 l'acre de 40 ares, soit de 250 à 300 francs l'hectare ; le terrain boisé se vend généralement depuis 10 frs. jusqu'à 50 frs. l'hectare, suivant la proximité des villes ; celui qui est à motié défriché, c'est-à-dire dont les arbres sont coupés, mais les souches non arrachées, vaut de \$10 à \$12 l'acre (50 à 70 frs.) Le coût du défrichement varie donc de 125 à 150 frs. l'hectare ; le prix des terres est bien plus élevé dans le voisinage des villes. Les terres neuves ou nouvellement défrichées sont d'une grande fertilité, mais ne peuvent se cultiver qu'à la main, les souches empêchant, pendant quelques années, l'emploi d'instruments perfectionnés.

DISTRICTS DE COLONISATION.—Il y a, dans la province de

Québec, cinq districts de colonisation : les cantons de l'Est, les cantons du Nord de l'Ottawa (y compris le Témiscamingue), la Gaspésie, la vallée du lac Saint-Jean et celle du Saint-Maurice, qui renferment plusieurs millions d'hectares de terres non encore défrichées ; quant à la région située autour de Montréal, et dont les terres sont en partie occupées depuis longtemps, elle convient surtout aux émigrants à l'aise qui, possédant des capitaux, désirent acheter des terres en parfait état de culture, sans faire de défrichements, et veulent s'établir à proximité des grande villes, tout en consentant à payer un peu plus cher. C'est cette partie de la province que nous recommandons surtout aux cultivateurs français et belges qui ont des capitaux suffisants et désirent y demeurer ; mais les terres y valent de 500 à 1,500 frs l'hectare. De tous ces districts, la Gaspésie seule est située sur les bords de la mer, dans le golfe Saint-Laurent (Baie des Chaleurs), et on peut, en même temps qu'à la culture, s'y livrer à la pêche de la morue, du hareng, maquereau, caplan, homard et autres poissons.

Il y a, dans la Gaspésie, à Port Daniel, Paspébiac, Augereau et Musselyville, des colonies françaises et belges où l'on offre de grands avantages aux familles qui veulent aller s'y établir. C'est à Port Daniel qu'est débarqué Jacques Cartier, lorsqu'il a découvert le Canada, en 1534.

Terres du gouvernement.—Il n'y a pas de lots gratuits dans la province de Québec. Les terres non occupées, et à vendre par le gouvernement, sont boisées en sapins, cèdres, érables, merisiers, ormes, pins, etc. Les bois durs, comme l'érable, indiquent une terre plutôt légère que forte, propre à la culture du blé ; le cèdre est l'indice d'un terrain humide, le bois mêlé, d'un terrain ordinaire, fertile ; le pin seul, d'une terre sablonneuse. Pour pouvoir cultiver, il faut abattre, enlever ou brûler les arbres.

Conditions d'octroi.—Les terres du gouvernement, dans la province de Québec, sont vendues par lots de 100 acres ou 40 hectares à tout acquéreur au dessus de 21 ans et il ne peut être vendu plus de deux lots, formant 200 acres ou 80 hectares, à la même personne. Le prix de vente varie de 20 à 60 cents l'acre, soit de 2 frs 50 à 7 frs 50 l'hectare, payables comptant, ou

un cinquième comptant et la balance en 4 versements annuels, aves intérêt à 6% par an.

La vente d'un lot est faite, à la condition, pour le colon :

1. D'en prendre possession dans les 6 mois de la vente.

2. D'y résider et de l'occuper, soit par lui-même ou par d'autres, pendant au moins 2 ans à compter de la vente.

3. De défricher, dans l'espace de 4 ans et de mettre en culture au moins 10 acres (4 hectares) par chaque lot et de construire une maison habitable, de 16 pieds sur 20 (5 mètres sur 6½).

RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LE COLON.—Toute personne qui veut faire l'acquisition d'un lot qu'elle a choisi doit s'adresser, verbalement ou par écrit, à l'agent du gouvernement dans le district duquel se trouvent ces terres. Celui-ci délivre alors un reçu de la somme versée par le colon, qui constitue en même temps un permis d'occupation ou billet de location ou titre de propriété provisoire, contenant en outre les conditions de la vente du lot.

Les titres de propriété définitifs, ou lettres patentes, ne peuvent être émises avant 2 ans, même quand les conditions de la vente auraient été toutes remplies.

Tant que le colon n'a pas ses lettres patentes, il a le droit de couper, sur son lot, pour son usage, du bois pour défrichement, bâtisses, clotures et chauffage, mais il ne peut en vendre ni en faire un commerce sans payer un certain droit au gouvernement.

GRANDEUR DES LOTS.—Chaque lot de 100 acres, dans la province de Québec, forme un rectangle de 5,332 pieds $\frac{80}{100}$ de long, sur 858 pieds de large, soit 1,625 mètres 50 de long, sur 261 mètres 52 de large. Cela donne une superficie de 105 acres ou 42 hectares, mais les 5 acres supplémentaires sont alloués pour les routes.

CAPITAL.—Le capital nécessaire pour s'établir dans la province de Québec, sur des fermes déjà en culture, est d'environ 5,000 frs. ; cependant, les familles composées de plusieurs garçons en état de travailler peuvent réussir avec une moins forte somme. On peut se faire une idée du capital qu'il faut à un colon pour s'établir dans cette province, d'après les prix

de la terre donnés plus haut, en y ajoutant 1,500 à 2,000 frs. pour une maison, et 1,000 à 2,000 frs. pour l'achat d'un cheval ou deux, de vaches, instruments d'agriculture, meubles pour la famille, etc. Ainsi une terre de 20 hectares, dont 8 hectares défrichés, coûtera en moyenne dans la province de Québec : 2,000 frs. pour la terre en labour, 300 frs. pour les 12 hectares en bois, 1,500 à 2,000 frs. pour la maison, soit en tout 3,800 à à 4,300 frs., payables, généralement, la moitié comptant et le reste avec un délai de plusieurs années, en payant l'intérêt à 6 %. Les prix varient, en plus ou en moins, suivant la proximité des chemins de fer, des villes ou villages et la valeur des bâtisses. Il faut, en outre, ajouter 1,000 à 2,000 frs. pour la nourriture de la famille jusqu'à la récolte.

CONSEILS AUX COLONS D'EUROPE.—Le déboisement des terres, dans la province de Québec, est assez pénible et ne convient guère aux Français et aux Belges ; on conseille donc à ces émigrants d'acheter des propriétés dont une partie est en labour et le reste en bois, plutôt que des terres toutes boisées. On trouve facilement à acheter des propriétés à moitié défrichées, avec une petite maison, grange, écurie, etc.

Les colons qui possèdent un peu d'argent et ne veulent pas aller au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, peuvent donc s'établir dans la province de Québec, en achetant de ces sortes de propriétés, mais nous engageons, cependant, ceux qui voudraient absolument prendre des terres complètement boisées, à ne pas faire le défrichement eux-mêmes, mais à payer, pour cela, leurs voisins canadiens, qui y sont plus accoutumés, à raison de 50 à 60 francs l'acre de 40 ares et à leur faire construire leur maison.

Une bonne petite maison en pièces de bois équarries, couvertes en bardeaux, peut coûter de 4 à 500 frs. ; 6 hectares ou 15 acres défrichés à la mode du pays, c'est-à-dire les souches restant debout, peuvent coûter de 750 à 900 frs. pour 1,200 à 1,500 frs., après avoir payé le lot au gouvernement, on peut donc posséder une petite propriété de 40 hectares, dont 6 défrichés, et une maison.

On cultive d'abord, entre les souches, des pommes de terre, des légumes, des pois et autres grains, puis on laisse en prairie

quelques années, jusqu'à ce que les souches, complètement pourries, puissent s'arracher facilement.

Une semblable propriété, bien cultivée, peut assurer l'existence de toute une famille dès son arrivée, car les terres nouvellement défrichées produisent souvent des récoltes extraordinaires.

LOYERS ET FERMAGES.—Les terres, dans la province de Québec, se louent, soit en nature, et, dans ce cas, le propriétaire fournit la terre avec ses bâtiments, la moitié ou la totalité des semences et partage les récoltes avec le fermier, c'est la méthode la plus avantageuse pour les deux et celle que nous conseillons volontiers ; soit en argent, à raison de 25 à 30 frs. l'hectare. Ces conditions varient nécessairement suivant les localités et les conventions entre les parties intéressées. Dans certaines parties de la France et de la Belgique, le loyer des terres s'élève à 100 et même 200 frs. l'hectare ; le simple locataire d'une terre de 10 hectares, pourrait donc, avec l'argent qu'il donne en 3 ou 4 ans pour sa location, être lui-même propriétaire d'une plus grande ferme en Canada. A cause de sa proximité de l'Europe, la province de Québec est l'une des plus avantageuses du Canada pour la production du beurre et du fromage.

PRIX DES GRAINS ET DENRÉES AGRICOLES.—Le prix de vente des grains et des denrées dans la province de Québec est naturellement moins élevé qu'en France et en Belgique, puisque le surplus de production de l'Amérique s'exporte dans ces pays, mais si l'on considère le bas prix de la terre et l'absence d'impôts, on se convaincra facilement que le cultivateur canadien a plus d'avantages que celui de l'Europe et vit plus facilement. En juillet 1897, le blé valait, sur le marché de Montréal, de 75 à 86 cents le minot de 36 litres, soit 10 frs. 25 à 11 frs. l'hectolitre ; l'orge, 34 cents le minot ou 4 frs. 75 l'hectolitre ; l'avoine, 28 à 30 cents le minot ou 3 frs. 90 à 4 frs. 10 l'hectolitre. Le beurre en gros, de 0 fr. 65 à 0 fr. 90 la livre de 453 grammes ; le fromage, de 0.38 à 0.40 la livre ; les œufs, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 la douzaine.

Les pommes de terre valent généralement de 20 à 25 cents le minot, soit 2 frs. 75 à 3 frs. 50 l'hectolitre.

On voit que, pour le beurre, le fromage, les oeufs, les pommes de terre, les prix sont presque aussi élevés qu'en certaines parties de la France.

On peut obtenir des brochures détaillées sur cette province, en s'adressant au ministère de la Colonisation, à Québec.

Conseils aux aspirants-colons, d'après les traditions du curé Labelle

QUI DOIT S'ÉTABLIR SUR LES TERRES BOISÉES ?

1. C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité, comme on en voit tant dans nos vieilles paroisses. Une pareille terre, quels que soient le travail et la dépense qu'on y mette, ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui la cultive vivra toujours misérablement. Mais pourquoi s'obstine-t-il à la cultiver ? S'il avait un méchant cheval, il se hâterait de s'en défaire pour s'en procurer un meilleur ; qu'il fasse de même pour sa chétive terre. Qu'il la vende, qu'il s'en débarrasse au plus tôt, aux meilleures conditions qu'il pourra trouver ; avec l'argent qu'il en retirera, il lui sera facile de s'établir plus avantageusement sur des terres nouvelles. Là, il pourra choisir le meilleur terrain, au prix de 30 centins de l'acre, payable en cinq ans. Quelques mois de travail lui suffiront pour faire une éclaircie de quelques arpents qui pourront être ensemencés au printemps et se couvriront, à l'automne, de légumes ou de grain de la plus belle venue. La récolte ira toujours grossissant, d'année en année, à mesure que les défrichements s'étendront ; le colon y trouvera plus que sa nourriture et celle de ses bestiaux.

Le chauffage ne lui coûtera que la peine de bûcher son bois. Comme il y a moins de luxe dans ces cantons nouveaux, les filles se contenteront de robes plus modestes et de chapeaux moins fleuris. De leur côté, les garçons trouveront dans le voisinage un établissement aussi facile qu'avantageux. Voilà donc l'aisance arrivée au foyer de ce colon qui ne l'aurait jamais connue s'il était demeuré sur sa première terre. C'est bien le cas de dire que tous nos petits cultivateurs des vieilles

paroisses se feraient colons, s'ils connaissaient la bonne fortune qui les attend dans les terres nouvelles.

2. C'est le travailleur pauvre, c'est le journalier des villes, des campagnes et des centres canadiens des Etats-Unis, qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que son labeur quotidien. Il est dur d'être ainsi enchainé à une tâche ingrate, sans aucun espoir d'améliorer sa position ; car il n'y a point d'avenir pour le pauvre journalier. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet point de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais. Aussi, s'il survient un accident, une maladie ou un manque d'ouvrage, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installent au foyer de la famille. Et même en supposant que l'ouvrage ne manque jamais, que la santé dure toujours, le travailleur est-il à l'abri du malheur ? Non ; il faut compter encore avec l'âge qui diminue les forces, enlève la vigueur, rend le travail impossible et ne laisse au vieillard pour subsister que la charité publique ou l'assistance de ses enfants. Triste condition que celle-là ! Mais grâce à Dieu, il est possible de l'éviter, en allant, avant l'âge avancé, se tailler un domaine dans nos centres de colonisation.

3. C'est le cultivateur père de famille, qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Dans les vieilles paroisses, les terres à vendre, sans être rares, sont le plus souvent assez difficiles à acquérir, à cause du prix élevé qu'on en demande. Pour y prétendre, il faut des fonds, et ces fonds sont lents à venir dans la bourse d'un cultivateur qui ne possède, pour vivre et élever sa famille, que les produits ordinaires de sa ferme. En attendant, les garçons grandissent. Le père s'efforce de les retenir près de lui en les intéressant autant que possible aux travaux de la ferme. Pour les attacher davantage, il ne leur refuse, par malheur, ni les beaux habits, ni les beaux chevaux, ni les belles voitures ; il ne recule devant aucune dépense et ne craint pas même de s'endetter pour procurer à son fils tout ce qui peut lui faire plaisir. Et cependant, le jeune homme s'ennuie ou feint de s'ennuyer au foyer domestique. Les exigences vont toujours croissant, et il arrive un temps où elles deviennent telles que le père ne peut plus y sa-

tisfaire. Il doit se résigner alors à voir son fils partir pour les Etats-Unis ; ou bien, il aura recours à un moyen extrême, il abandonnera sa terre à son fils, moyennant une rente annuelle. Malheureuse rente, qui deviendra trop souvent une pomme de discorde et achèvera de détruire le bonheur domestique ! Le père sera exigeant ; le fils sera peu exact à payer. Le père sera mécontent ; le fils le sera davantage et avec plus de raison peut-être ; car cette rente qu'il a acceptée mange le plus clair de son revenu et le condamne à végéter pendant de longues années. De part et d'autre on regrette le malheureux contrat ; mais pourquoi le père ne vendait-il pas sa propriété ? Avec le prix qu'il en eût retiré, il pouvait s'établir et établir ses fils sur des terres nouvelles qui, en quelques années, leur auraient procuré à tous l'aisance sinon la fortune.

4. C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Il est obligé de s'éloigner ; pourquoi irait-il aux Etats-Unis, consumer sa jeunesse à chercher une fortune qui le fuira toujours ? S'il a du courage au cœur et de la force dans les bras, qu'il prenne la hache et s'enfonce dans la forêt, sur ces belles terres qui n'attendent que le défrichement pour se couvrir de riches moissons. C'est dans les terres nouvelles que se trouve la vraie Californie pour nos jeunes Canadiens : chaque lot y renferme un trésor pour celui qui sait le découvrir. La journée d'un colon vaut en moyenne de deux à trois dollars, si l'on calcule le prix du travail en lui-même et la valeur qu'il donne au sol. Une première année de défrichement rapporte donc de $200 à $400, et c'est là un capital qui ne fait que grossir, comme les intérêts, avec le travail et les récoltes des années suivantes. Une année de séjour aux Etats-Unis donnera-t-elle jamais un capital aussi considérable ? Et quelle différence entre le sort du colon et celui de l'ouvrier des manufactures ! Le colon travaille pour lui et chez lui ; il ne dépend que de lui-même, de sa volonté, de son courage. Il n'a pas à subir la volonté ou les caprices d'un maître dur et exigeant ; il n'est pas l'esclave d'une machine qui peut le broyer ou le mutiler au moindre accident ; il n'a pas à respirer l'air corrompu des mines ; il n'est pas exposé à manquer d'ouvrage, ni à consumer en quelques jours le peu d'épargnes qu'il

aurait pu faire en plusieurs mois. En un mot, le travail du colon est moins pénible, moins assujétissant, moins dangereux et il est plus avantageux, plus rémunérateur que celui des manufactures. Et quelle perspective pour l'avenir ! Le colon voit devant lui, au bout de quelques années, l'aisance, la liberté sinon la fortune. Avec un travail plus pénible, l'ouvrier ne peut se promettre qu'il aura réalisé assez d'épargnes pour être à l'abri du besoin, heureux encore s'il garde assez de santé et de force pour continuer le dur labeur qu'il s'est imposé ! Que nos jeunes Canadiens méditent ces vérités et qu'ils assurent leur avenir, pendant qu'il en est temps encore, sur nos terres colonisables !

COMMENT COLONISER

Le colon bien décidé à se créer un établissement ne doit rien négliger pour s'assurer le succès. Bien des fois, on a eu la douleur d'enrégistrer de tristes insuccès. Un mauvais conseil, le manque d'expérience peuvent tout gâter. Si l'on possède une certaine connaissance des travaux de défrichement, que l'on s'enfonce hardiment dans la forêt. Autrement, on doit s'adresser tout d'abord à des hommes compétents et désintéressés pour en obtenir tous les renseignements désirables sur la meilleure manière de se rendre au pays de colonisation, de choisir son lot, de le défricher et de le cultiver durant les premières années.

LE CHOIX D'UN LOT

Le choix d'un lot ! Voilà la première chose à faire et la plus importante. Il y va de votre avenir, du bonheur de votre famille. Consultez vos goûts, vos aptitudes, le genre de culture que vous entendez adopter. Etudiez bien pour cela la nature du sol et les différentes ressources que vous pourrez en tirer. Gardez-vous bien de juger d'après les apparences, mais songez à l'avenir : où sera l'église, le chemin de fer, la beurrerie, l'école, le moulin ? quels développements industriels ou commerciaux pourra prendre plus tard votre localité ? Ne choisissez pas seulement pour vous : pensez à vos enfants. Plus

d'une fois on entend dire : " Mon père, mon grand-père avait pris d'abord la propriété d'un tel maintenant. Il s'est découragé, le défrichement était trop rude, et il l'a revendue pour un sac de fleur ou un cheval. Aujourd'hui, vous le voyez, c'est la plus belle propriété de la concession."

Sans pouvoir vous indiquer le lot que vous devez prendre, l'agent des terres de la région vous donnera toujours de très utiles indications générales. Règle générale, visitez vous-même minutieusement le terrain que vous voulez choisir ; visitez de plus la région qui l'entoure, et voyez s'il y a pour plus tard de quoi faire une bonne colonie. S'il vous est impossible d'entreprendre le voyage, faites choisir votre lot en indiquant sur la carte l'endroit qui vous conviendrait. La carte est fidèle, et les indications que vous y voyez sont extraites des rapports officiels des arpenteurs et des explorateurs.

QUAND ET COMMENT SE RENDRE

Autant que possible, c'est le printemps, aux derniers chemins d'hiver, qu'il faut se rendre dans la forêt. Les transports coûteront moins cher, et vous serez certain d'être prêt pour les premiers travaux du printemps.

Plusieurs montent, l'automne, pour faire quelques défrichements et construire le chantier qui recevra la famille, au printemps. Ces travaux préliminaires sont très utiles et d'un grand avantage pour le colon. Ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du " campement provisoire."

COMMENT DÉFRICHER

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou. Voici ce qui est généralement pratiqué :

Pour l'abatis de bois franc d'abord : Voilà le colon en frais de tasser. Il choisit un endroit un peu élevé et il commence par y traîner, avec ses bœufs, sept à huit billes, qu'il met les unes à côté des autres. Ensuite, au moyen de leviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille, vienne faire comme le faîte du

tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la forêt : 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé, on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps ; il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait ainsi brûler.

Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ensemencée pour une première fois.

Pour les terrains de bois mou : On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de 6 pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de colon, faire de l'abatis plat. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on y met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le feu.

Ce défrichement, peut coûter, en moyenne, $10 par arpent pour le bois franc, et $12 pour le bois mou.

Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généralement avec la semence de grain, on sème, de la graine de mil, et une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et ensuite en pacage jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. Ou peut aussi semer au printemps, des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets, et à l'automne, semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés.

Il est bon d'observer, en terminant, que la destruction par le feu de tout le bois qui se trouve sur le lot à défricher ne s'opère plus d'une manière aussi complète, aussi générale qu'autrefois. Depuis que la colonisation se fait " en chemins de fer," des quantités énormes de bois de corde sont exportées vers les villes et les vieilles paroisses de la province. L'heureux colon qui possède un lot dans les régions traversées par des voies ferrées, ou dans un circuit de quelques milles, peut retirer jusqu'à $30 et $40 par arpent de la vente de son bois de chauffage.

Et, au point de vue de la fertilité du sol, le colon y gagne

aussi. Car, trop souvent, lorsqu'on fait brûler sur place tout le bois abattu pour les fins de défrichement, suivant l'ancienne méthode, le feu ne consume pas seulement le bois nuisible à la végétation des grains et des fourrages, mais encore "l'humus," c'est-à-dire la partie la plus riche, la plus précieuse du sol. La récolte du bois ne dispense pas entièrement, il est vrai, de faire passer au feu, mais ce feu mitigé, qui n'a pour aliment que des branches et des feuilles jonchant la terre, suffit, par les cendres qu'il laisse, à neutraliser l'excès d'acidité du sol vierge, sans trop le détruire, comme il arrive par l'ancien procédé.

CONDITIONS DE SUCCÈS

1. Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans ces nouveaux cantons : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

2. Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là, comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

3. Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

4. Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.

A moins qu'il ne cherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et, quand les moyens sont limités, la moindre bévue est souvent fatale.

CONDITIONS DES CHARS DE FRET POUR LES EFFETS DE COLONS

Pour un char de fret au tarif de colons, on alloue 10 têtes de bétail, ou chevaux, moutons, cochons ; lingerie et articles de ménage ayant déjà servi ; bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent ; au lieu de bois et bardeaux, une maison portative ; quelques plantes et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi ; les wagons, voitures, instruments et outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles que épiceries, provisions, ferronneries, etc., et aussi les instruments aratoires, voitures, etc. ; tous ces articles, s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colons et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on met plus d'animaux qu'il n'en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

On accorde le passage gratuit dans ces chars à la personne qui a charge de prendre soin des animaux en route.

Il n'est pas permis non plus d'arrêter les chars dans le but d'en sortir des marchandises, etc., avant qu'ils soient rendus à destination.

Le poids d'un char d'effets de colons ne doit pas excéder 20,000 lbs. ; s'il y a extra, on devra appliquer un tarif proportionnel à ce surplus.

Ces prix sont sujets à changer. Informez-vous.

LES CONDITIONS DE LA VENTE

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue, dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de

défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable, de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois, ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

La Colonisation dans l'Ouest Canadien

De *La Minerve*, 23 mars 1899.

Un correspondant déclare la guerre à la colonisation du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest par les Canadiens-français de la province de Québec.

D'après Jean-Paul, les "conférenciers colonisateurs exagèrent les avantages qu'offrent ces contrées. Les terres de là-bas ne valent pas mieux que les nôtres, bien cultivées. Une famille qui laisse la province de Québec fait plus de dommage que ne pourrait faire de bien cinquante familles envoyées dans l'Ouest, où les Canadiens-français sont noyés au milieu des peuples scandinaves et slaves qui l'ont envahi."

J'ai entendu bien des conférences, j'en donne moi-même sur la colonisation, et je puis affirmer que toujours l'on s'applique à ne dire que la stricte vérité. Conformément à la recommandation faite par NN. SS. les archevêques et évêques, dans une lettre collective de 1871, nous nous bornons à inviter ceux des nôtres qui n'aiment pas à défricher et qui pourtant doivent laisser la paroisse qu'ils habitent, à prendre le chemin des riches prairies de l'Ouest, de préférence à celui de nos villes et des centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre.

Nous exhortons vivement tous ceux qui peuvent vivre ici à y rester, et nous avons le soin de rappeler que là-bas, comme partout, il faut, pour réussir, du travail, du courage, de l'économie et des sacrifices répétés.

Et c'est en restant toujours dans la stricte vérité que nous établissons que de tous les champs ouverts actuellement à la colonisation, l'Ouest canadien est de beaucoup le plus avantageux, parce que :

1. Les terres sont toutes prêtes à la culture, qu'il n'y a pas de souches ou de pierres à extraire, pas à faire de rigoles, de fossés et de clôtures, ce qui permet, dans une seule année, de préparer à l'ensemencement plus d'arpents que pendant dix et même vingt ans dans notre province.

2. Tout en étant plus faciles à cultiver, les terres y sont aussi plus fertiles, comme le prouvent les chiffres officiels. Pendant les trois dernières années, le rendement moyen, dans l'Alberta, a été de 35 à 43 minots l'acre. La dernière récolte, pour la population française, y a donné 213 minots par tête, ce qui ne se rencontre nulle part dans notre province, même dans les paroisses les plus riches. En 1896, M. Fulton, du Manitoba, écrivait : "J'ai fait jusqu'à ce jour, vingt-deux récoltes sur ma ferme, et je puis dire que le rendement moyen a été, pour le blé, 25 minots l'acre; l'avoine, 50, et l'orge, 55."

Il est prouvé que les mêmes rendements s'obtiennent sur des milliers d'acres, dans divers districts, et toujours sans engrais.

3. On y produit à meilleur marché. Ainsi, d'après des calculs faits minutieusement, il appert que le blé, en entrant dans nos greniers, coûte 57 cts., tandis qu'il ne coûte que 30 cts. aux producteurs de l'Ouest.

4. Les relations commerciales avec l'Alaska, la Colombie Anglaise, la Chine, le Japon, etc., permettent d'y vendre tous les produits de la ferme, à des prix rémunérateurs, et suivant toute probabilité, ces divers marchés prendront une importance de plus en plus considérable.

On comprend combien il est facile, dans ces conditions, de se faire, en peu de temps, un établissement prospère. Il y a six ans, un orphelin laissait ma paroisse avec ses seuls vête-

ments. Un ami s'offrit à payer son passage jusqu'à Edmondton. Etabli à Morinville, il possède aujourd'hui 150 acres de bonne terre, cinq chevaux, un troupeau de 29 têtes, des instruments d'agriculture, une bonne maison, etc. La dernière récolte lui a donné 800 minots de grain, et 200 minots de patates. Il ne doit rien, qu'une profonde reconnaissance à ceux qui ont fait " miroiter " à ses yeux les avantages qu'offre l'Ouest, au point de vue agricole. Deux de ses jeunes frères, établis aux Etats-Unis, viennent de le rejoindre pour s'établir à ses côtés.

J'ai eu la bonne fortune de visiter aussi, dans la vallée de Qu'Appel, un ancien colon de la Rouge, où il a travaillé pendant 9 ans, avec sa famille. Arrivé à Qu'Appel, il y a cinq ans, avec $150 de dettes, ce courageux Canadien vaut aujourd'hui au moins $6,000. Il est bon d'ajouter qu'il est aidé dans l'exploitation de sa ferme par six garçons, aussi vaillants que leur père. Et ce ne sont pas là des cas isolés.

Vous me direz : Mais il y en a qui n'ont pas réussi. Eh! mon Dieu, oui. Le fait d'aller dans l'Ouest ne suffit pour donner à un homme du courage, de l'intelligence, ou le mettre à l'abri des accidents de la fortune. Il n'est pas nécessaire d'aller si loin, pour trouver des gens qui ne réussissent pas. Mais prenez deux hommes également bien doués, et placez-les avec les mêmes ressources, l'un dans une prairie du Manitoba, et l'autre dans une de nos bonnes terres en bois debout, et je n'hésite pas à assurer que mon Manitobain sera déjà un riche fermier, quand notre Québecquois ne sera encore qu'un pauvre bûcheron.

Nous venons de voir passer au milieu de nous, en route pour l'Ouest, des milliers de Doukhobors. Pauvres aujourd'hui, demain ils seront riches, riches de biens à notre portée, et que nous semblons dédaigner comme si nous étions tous des rentiers.

Il y a, sans doute, le revers de la médaille. Le paradis terrestre a été fermé pour toujours.

Le bois de construction y est plus cher qu'ici. L'eau, dans certains endroits, est difficile à obtenir, et est d'une qualité inférieure. Ces prairies planes, et à perte de vue, n'offrent

certainement pas le coup d'œil réjouissant de nos montagnes, de nos forêts, de nos rivières, et de notre grand fleuve ; surtout, l'on n'y respire pas l'air natal, si cher à tout bon Canadien-français. Mais les cultivateurs savent que la vue d'un beau champ de blé, ou d'un gras troupeau fait oublier bien des inconvénients. Ceux qui ont pris part au congrès de la colonisation, tenu à Montréal, l'automne dernier, savent que le colon de notre province ne marche pas toujours dans un chemin bordé de roses.

Jean-Paul craint trop, croyons-nous, l'absorption des nôtres par les éléments étrangers. Le Manitoba seul couvre une superficie de 74,000 milles carrés, ou environ 47,331,800 acres. La population n'est encore que de 200,000 âmes, et il y a place pour des millions. En dirigeant de ce côté tous ceux qui sont condamnés, ou se condamnent à abandonner notre province, nous formerons à notre tour, un élément puissant, dont il faudra tenir compte dans l'administration de la chose publique.

Pour qui connaît les paroissiens de St-Jean-Baptiste, de St-Pierre, de Ste-Agathe, de Lorrette, de Ste-Rose, du Lac Dauphin, etc., dans le Manitoba, de St-Louis de Langevin, du Lac aux Canards, dans la Saskatchewan, de Morinville, de St-Albert, dans l'Alberta, il est évident que jamais l'on ne parviendra à défranchiser ces centres, pas plus que Québec ou les Trois-Rivières. Et nous pouvons former des centaines de paroisses dans les mêmes conditions.

Manitoba compte, à l'heure actuelle, 25,000 catholiques, 46 églises ou chapelles desservies régulièrement, 50 postes visités par des missionnaires, 34 prêtres séculiers, 47 religieux, 6 communautés d'hommes, 7 communautés de femmes, dont 6 vouées à l'enseignement. Une citadelle gardée par de pareils défenseurs peut être attaquée : elle ne se rend pas. Que l'on veuille se rappeler la situation de nos pères, lors de la conquête, abandonnés, sans ressources, sur une terre ruinée par de longues guerres et envahie de tous côtés par des ennemis puissants. C'était le temps ou jamais de se décourager.

Nous commencions pourtant, alors, à écrire les plus belles pages de notre histoire.

Avec notre force d'expansion, notre vitalité, notre énergie, ne pouvons-nous pas, avec confiance, continuer, dans les prairies de l'Ouest, la lutte glorieuse soutenue sur les bords du Saint-Laurent ?

C'est le temps de faire remarquer à Jean-Paul qu'il n'est pas conséquent, dès qu'il réprouve la colonisation du Manitoba par les nôtres, d'encourager celle d'Ontario, où la population catholique, vis-à-vis la population protestante, est à peu près dans la même proportion qu'au Manitoba.

L'inconséquence me paraît éclater davantage quand je le vois se réjouir au point "d'applaudir des deux mains," à l'entrée des Canadiens des Etats-Unis dans ce même terrible Ouest, comme si le flot scandinave n'était à craindre que pour nous.

" Notre armée a mal manœuvré," dit encore Jean-Paul : " Elle a manqué le coup de s'emparer de ces terres lointaines, en 1870."

Mais, à cette époque, nos familles valaient-elles moins qu'aujourd'hui, pour la province de Québec? Je profite du mot : une armée bien organisée a son avant-garde, son arrière-garde, ses éclaireurs, surtout ; elle ne manque pas d'occuper les hauteurs pour empêcher l'ennemi de s'y fortifier.

Je ne suspecte pas les intentions de Jean-Paul, non plus que des partisans de sa thèse ; je les prie cependant de réfléchir sur le fait que dans un millieu qui nous est sourdement hostile, on poursuit absolument le même but qu'eux. Il y a évidemment "mauvaise manœuvre" quelque part. Si ceux que je viens de désigner ont tort de travailler à nous fermer le chemin de l'Ouest, vous ne pouvez avoir raison de ne pas aider à l'ouvrir.

J'ai évoqué le souvenir de la conquête. En étudiant l'histoire des années qui l'ont précédée, l'on voit qu'un certain groupe de Français combattait, à la cour de Versailles, la colonisation de notre pays. Les arguments qu'on y faisait valoir ressemblent beaucoup à ceux dont se sert Jean-Paul. " Pourquoi, disait-on, dépeupler la France ? N'avons-nous pas besoin de tout notre monde ? Pourquoi envoyer tant de braves gens vivre entre des castors et des ours, ou se faire scalper par

des sauvages ? Que nous importent quelques arpents de neige ?" Il n'est pas besoin d'ajouter que ces discoureurs n'étaient pas plus les amis de la France que du Canada.

Je soupçonne fort Jean-Paul de ne pas bien connaître l'Ouest. S'il en a le loisir et la volonté, qu'il visite donc ce beau pays. Je lui promets d'avance une large et généreuse hospitalité, par tous nos compatriotes de là-bas, et bien des regrets pour le triste travail qu'il fait aujourd'hui. Il comprendra alors le mot de sir G. E. Cartier : "Jeunes gens allez à l'Ouest ! c'est le pays de l'avenir." Il comprendra aussi tout ce qu'a de vraiment canadien l'appel que faisait, l'automne dernier, le vaillant archevêque de St-Boniface, en faveur de la colonisation de cet immense Ouest, dont il est le chef spirituel.

Il nous faut un solide point d'appui dans ces régions, où se concentrent tant de forces vives. Tout ce qui contribue à étendre et à fortifier l'influence française, que ce soit à l'Ouest, au Nord, ou à l'Est de la Confédération, doit de toute évidence profiter à la province de Québec.

C'est tout pénétré de cette conviction, que je me joins de grand cœur aux zélés missionnaires colonisateurs, pour les aider à faire connaître les richesses de ces contrées, et à y diriger tous ceux qui sont dans l'obligation de laisser leurs terres et qui n'ont pas le goût, la force ou la volonté de se faire défricheurs : les pères de famille qui n'ayant pas les moyens d'établir ici leurs enfants, vont les voir partir, les uns après les autres, pour courir les voyages ; les cultivateurs qui peinent, de père en fils, sur des terres arides, pour ne gagner, malgré leur vaillance, qu'un pauvre pain noir ; ceux qui, trop nombreux, hélas ! interrogent l'horizon et demandent où aller ; enfin, et surtout, ces centaines de compatriotes qui, tous les ans, vont, à pleins chars, offrir, à l'étranger leurs bras, leur santé et leur liberté.

Et, en faisant ce travail, je crois servir les intérêts de la province de Québec, tout autant que ceux de l'Ouest Canadien.

D. Gerin, Ptre.,
Curé de Saint-Justin.

Lettre à nos futurs colons

MONSIEUR ET CHER AMI,

L'on me dit que, depuis quelque temps, vous songez à venir vous établir sur nos belles terres du Nord-Ouest canadien. Est-ce vrai ? J'en serais fort aise. Si réellement vous avez formé ce projet, mes félicitations vous sont acquises, et je fais des vœux pour sa prompte réalisation.

Permettez, Monsieur, que, dans le seul but de vous être utile, je prenne la liberté de vous énumérer les divers avantages que vous trouveriez en venant prendre des terres, pour vous et pour les vôtres, dans nos colonies nouvelles.

C'est une chose connue et admise partout que le sol du Manitoba et du Nord-Ouest est de qualité supérieure et qu'il produit admirablement bien toute espèce de grains et de légumes. Le rendement moyen, pour les cinq dernières années, a donné un résultat de 37 minots par acre..

L'avoine rend bien mieux que cela : un champ de 35 arpents a donné la récolte de 2,450 minots.

C'est une erreur de dire que nous manquons de bois pour nos constructions, nos clôtures et notre chauffage. Ce préjugé a été répandu par des gens qui n'ont visité qu'une partie de l'Assiniboïne (partie que traverse le chemin de fer). Si l'on monte au Nord, à Lac Dauphin, à Prince Albert, à Battleford, à Edmonton, on trouve des limites où l'on coupe, chaque année, des millions de pieds de bois.

Ces limites sont mises à part et conservées par le gouvernement pour servir à l'usage exclusif du colon.

L'eau est facile à obtenir, soit dans les rivières, les lacs, les ruisseaux nombreux que l'on rencontre partout, ou dans des puits creusés à des profondeurs peu considérables. Les 700 familles canadiennes établies dans le district attesteront la vérité de ce que j'avance.

En quelques endroits, l'eau des puits creusés à 20 ou 25 pieds, est un peu dure ou goûte l'alun, mais on y remédie en creusant des puits artésiens, qui donnent toujours entière satisfaction.

Nous avons trouvé, le long des rivières, et même au milieu de la prairie, des mines de charbon magnifiques, où le colon peut facilement aller chercher sa provision de combustible. L'on paie le charbon $1.00 la tonne, livré à domicile. M. H. Chevigny, qui demeure à 2½ milles de Morinville, en creusant la terre pour un puits, a trouvé, à 12 pieds de la surface, une couche de charbon de 14 pieds d'épaisseur.

Le climat, quoi qu'on en dise, est à peu près le même que dans la province de Québec. Les colons qui demeurent au Nord-Ouest depuis six ou huit ans vous diront qu'ils n'y ont jamais été plus incommodés par le froid qu'ils ne l'ont été dans les différents endroits où ils ont demeuré auparavant.

L'aspect du pays est joli, gai, plaisant ; la prairie est unie, plane, recouverte d'une luxuriante végétation, qu'il est beau de voir durant les mois d'été. Il n'y a pas de roches, pas de souches, pas de côtes, pas de savanes, pas de marécages ; c'est un terrain solide, ferme, qui n'offre aucun obstacle à la charrue. On voit, ça et là, de jolis bouquets de bois touffus et verdoyants, paraissant avoir été semés exprès pour briser la monotonie de la plaine et offrir aux nombreux troupeaux d'animaux un ombrage bienfaisant.

La culture est facile ; un habitant qui aime sa profession éprouve de la jouissance à travailler son champ. L'un d'eux me disait ; " C'est un plaisir de travailler par ici ; l'on n'a pas, comme en bas, à s'atteler sur la charrue pour le dégager des racines ; ici, elle va toujours de l'avant."

Je ne parle pas de nos marchés, de nos établissements religieux, des facilités de communication, des améliorations de toutes sortes dont nos colonies sont favorisées : téléphones, télégraphe, magasins, moulins à farine, scieries, manufactures de tous genres pour le besoin des colons ; des médecins, des avocats, un journal français, etc., etc., etc.

En vérité il ne nous manque que des bras, des familles, du monde, pour compléter nos paroisses, et nous aider à développer les ressources de notre beau pays.

Quand l'on songe au grand nombre de familles qui végètent sur de mauvaises terres, qui travaillent jour et nuit, et épargnent, cent par cent, pour payer de gros intérêts, qui

ruinent leur santé et épuisent leur vie, sans résultat, sans fruit, sans espérance, on se sent pris de pitié et l'on désire, par tous les moyens, faire connaître à ces braves gens qu'à cent heures de marche de chez eux, il y a une terre vacante qui les attend, une population sympathique qui les invite, un avenir assuré qui s'offre à eux.

Puissè-je être en état de dire ces vérités à tous ceux de nos compatriotes qui ne voient pas leur travail rémunéré, qui désirent améliorer leur position et qui déjà ont jeté les yeux en dehors de leur paroisse natale, pour trouver un endroit favorable afin d'y conduire leur famille.

L'on me rendrait un grand service en me donnant l'adresse de ceux qui veulent laisser la province de Québec ; je me ferais un plaisir de correspondre avec ces familles ; je leur fournirais les informations voulues sur nos colonies de l'Ouest, et je ne doute pas que la vérité arrivant à leur connaissance, nous eussions le plaisir de compter plusieurs familles de plus dans nos belles paroisses du diocèse de Saint-Albert.

Je vous prie humblement, mon cher ami, de lire cette longue lettre, de la faire lire à vos parents, et de la passer à vos voisins et amis. Croyez qu'en vous l'adressant je n'ai eu d'autre but que celui de vous rappeler des vérités que vous n'ignorez pas, mais que vous avez peut-être oubliées.

Si vous êtes vous-même dans l'occasion de me demander des informations plus détaillées, je serai heureux de vous répondre ; si quelqu'un de vos amis se sent pris du désir de se faire pionnier au Nord-Ouest, veuillez m'en prévenir ; vous nous rendrez à tous deux un service signalé.

Je vous prie de me croire, avec considération,

Votre tout dévoué,

J.-B. MORIN, Ptre.

Missionnaire-colonisateur au diocèse de Saint-Albert, T.N.O.

La colonisation dans la Province de Québec.

Comté de Témiscouata—La vallée des Squattecks.

Nous sommes ici en présence non-seulement d'un vaste comté, formé de paroisses florissantes, mais encore de l'une des plus belles régions de colonisation du pays.

La population de ce comté était estimée, en 1891, à 25,698 habitants, et le nombre d'acres de terre possédés était, à la même date, de 575,594, dont 136,558 acres sous culture et 199,778 acres améliorés.

Quant à la propriété foncière, on l'évaluait, en 1896, à $3,594,679.

L'étendue des terres disponibles et offertes aux colons dans ce comté est énorme ; plus de 500,000 arpents, répartis entre seize cantons.

D'une manière générale, les terres y sont excellentes, ce qui n'empêche point que la colonisation parait s'être concentrée dans trois ou quatre cantons, alors que l'on peut en compter huit à dix où la forêt est encore à peu près vierge.

On ne saurait s'en prendre aux gouvernements, puisque, chaque annnée, ceux-ci votent des sommes considérables pour ouvrir des communications sur tous les points et faciliter ainsi l'établissement des colons, partout où se rencontrent de bonnes terres.

Dans les deux dernières années, 1896 et 1897, la Législature a voté près de $8,000 pour ce comté, et tout cet argent a servi aux routes et aux ponts.

Ces diverses subventions ont servi notamment à construire des ponts sur la rivière Mariacaïche, entre les paroisses de St-Clément et de St-Paul de la Croix, sur la route traversant le canton Denonville, sur la rivière Toupiquée, dans le rang B du canton Hocquart, sur la rivière des Trois-Pistoles, dans le chemin Taché, entre les cantons Raudot et Hocquart, sur la décharge du lac Long.

On a en même temps tracé et complété des routes de colonisation dans les cantons Hocquart, Viger, Demers, Armand ;

une route partant de l'église de Notre-Dame du lac, traversant la seigneurie Thomas et se continuant dans le canton Cabano, entre les rangs 11 et 12 ; une autre route traversant le canton Packington, depuis St-Rose du Dégelé jusqu'au lac Long, et puis une route menant à la superbe vallée des lacs Squattecks.

Outre ces routes, il est un grand chemin de colonisation, dont la confection remonte déjà à une date assez lointaine et qui a rendu d'immenses services au comté : nous voulons parler du chemin de Témiscouata.

Partant de la Rivière du Loup, ce chemin traverse les beaux cantons Whitworth et Armand, ainsi que la seigneurie de Témiscouata, où aboutit la ligne provinciale.

C'est sur le parcours de ce chemin, longtemps subventionné par le gouvernement, que se sont fondés les premiers établissements.

***

Ce comté, comme tant d'autres, comprend dans ses limites plusieurs seigneuries de date déjà ancienne et dont toutes les terres sont en partie cultivées et exploitées.

La seigneurie de l'Ile Verte, dans laquelle sont enclavées les importantes paroisses de l'Ile Verte et de St-Eloi, fut concédée, en 1684, par MM. Lefebvre de la Barre et Demeulles, aux sieurs de la Cardonnière et d'Artigny.

L'Ile Verte est aujourd'hui une grande et florissante paroisse de 2,450 personnes.

La Rivière du Loup et Fraserville sont répartis en plusieurs seigneuries et fiefs, qui ont été concédés à différentes époques.

Ainsi la seigneurie de Verbois fut concédée, par la compagnie des Indes Occidentales, au sieur François Dionis, bourgeois de la ville de Paris, en novembre 1763.

La même compagnie céda, en 1673, la seigneurie de la Rivière du Loup à Aubert de la Chesnoye.

La seigneurie Le Parc fut concédée, en 1673, au sieur Dauber du Parc, et plus tard, en 1689, le marquis de Denonville concéda une partie de la seigneurie, maintenant dite de

Villeray, au sieur de Villeray, pour le sieur d'Artigny, fils, et au sieur de la Chesnoye.

Ces fiefs sont devenus la propriété des MM. Fraser.

La Rivière du Loup, dont la population dépasse actuellement 5,000 habitants, est un magnifique centre industriel, et en même temps un marché d'approvisionnement et d'écoulement pour toute la région avoisinante.

Cette petite ville, comme la plupart des grandes paroisses de Témiscouata, est traversée par l'Intercolonial. Elle est aussi le point de départ du chemin de Témiscouata qui longe le beau lac de ce nom et contourne une partie de la vallée de la Madawaska.

C'est aussi dans cette ville qu'est installée l'agence des terres, dont M. N. Lebel est actuellement le titulaire.

La Pointe de la Rivière du Loup est trop connue pour que nous ayons besoin d'appuyer davantage. C'est l'une des places d'eau les plus fashionables de notre district. Il y a là de superbes et grands hôtels, qui s'emplissent, pendant la belle saison.

On peut en dire autant de Cacouna, qui est surtout fréquentée par la société anglaise et américaine.

La population de Cacouna est de 1,400 âmes.

La seigneurie des Trois-Pistoles, où nous trouvons la grande paroisse du même nom, fut octroyée, en 1687, à Denis de Vitré. Elle était subdivisée, il y a quelques années, entre une cinquantaine de co-propriétaires. Elle est maintenant la propriété de madame veuve Riou, des Trois-Pistoles.

M. Charles A. Gauvreau, notaire et député fédéral de Témiscouata, qui a esquissé une monographie des Trois-Pistoles, raconte qu'en 1723, il n'y avait pas d'autres habitants, aux Trois-Pistoles, que Nicolas Rioux et ses deux frères, Vincent et Paul.

Les descendants de Nicolas s'établirent à la Pointe, tandis que les descendants de Vincent vinrent s'étabiir sur les terres dans le voisinage de St-Simon.

Le premier défricheur des Trois-Pistoles fut Jean Rioux, en 1697. Il venait de Ste-Famille, île d'Orléans. Il était

marié à Catherine Leblond, originaire de Honfleur, en Normandie, et qui vint en 1666 sur l'île d'Orléans.

Nicolas Rioux succéda à son père, comme seigneur des Trois-Pistoles. Il se maria à Louise Asselin, de Ste-Famille, île d'Orléans, et mourut aux Trois-Pistoles, en 1756.

Nicolas Rioux eut une nombreuse famille, de même que son frère Vincent, qui partit aussi de l'île d'Orléans pour venir se fixer aux Trois-Pistoles.

Les familles Damour et Leblond comptent aussi parmi les premiers colons des Trois-Pistoles.

Les Damour étaient originaires de Paris et paraissent être venus en Canada vers 1665.

La patrie des Leblond était le village de Honfleur, en Normandie.

En 1754 et 1755, les régistres mentionnent les noms de deux nouveaux colons : Antoine Lepage et Jean Gerbert.

Les Lepage venaient de l'île d'Orléans.

La paroisse Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles fut érigée civilement le 12 décembre 1828. Jusqu'à cette date, elle fut desservie par deux missionnaires, les Pères Ambroise Rouilland et Labrosse.

En 1825, Trois-Pistoles comptait déjà une population de 1635 âmes. A l'heure actuelle, cette population est de 2,491 âmes, et la valeur de la propriété foncière dépasse $400,000.

Les autres paroisses de quelque importance sont St-Arsène, 1,067 âmes, St-Antonin, 980 âmes, St-Epiphane, 1,406 âmes, St-Louis du Ha ! Ha ! 1,120 âmes, St-Eloi, 889 âmes, etc.

Notons aussi que l'industrie laitière est fort en honneur dans toutes les paroisses et que le comté de Témiscouata renferme à lui seul dix-neuf cercles agricoles, avec un effectif de 1,183 membres.

***

La forêt de Témiscouata peut être mise en parallèle avec les régions les mieux pourvues en essences forestières. Il y a là de l'épinette en suffisante quantité pour alimenter toutes les manufactures de pulpe que l'on voudra bien y installer.

On comprend qu'un pays si bien pourvu de bois ait tenté

les industriels. Aussi, à toutes les ventes de limites à bois faites par le gouvernement, dans cette région, les enchérisseurs n'ont-ils pas manqué.

A l'heure actuelle, la plupart des cantons de Témiscouata sont entre les mains des commerçants de bois.

Ainsi les cantons Demers, Hocquart, Denonville, Bégon et une partie de Robitaille sont dans la licence de MM. Price & frères.

MM. Jas. Miller coupent le bois dans les cantons Auclair, Rouillard, Botsford, Packington, Robinson et partie de Robitaille et d'Armand.

Les limites à bois du canton Cabano appartiennent à MM. James Hayes et Chs. F. Woodman ; celles du canton Armand à la succession Eug. Pouliot, et à MM. Guil. Pinet, Chs McDonald et Woodman ; les limites du canton Escourt sont exploitées par MM. Chs McDonald et Chs F. Woodman.

La succession Pouliot et la Canada Paper Cie ont des limites dans le canton Whitworth.

En résumé, la superficie de terrain sous licence de coupe de bois, était, en 1897, de 1,393 milles.

Les rapports démontrent que, dans la même année, il avait été coupé, dans ce territoire, 280,000 billots d'épinette, 2,312 billots de pin, produisant un revenu pour la Couronne de près de $16,000.



Les lacs de cette région méritent aussi d'être mentionnés. Quelques-uns sont très achalandés par les amateurs de pêche.

Les principaux sont les trois lacs Squattecks, les lacs des Sauvages, McLean, des Ilets, Sept-Lacs, Saint-Hubert, des Fourches, des Roches, Saint-Jean, Saint-François, Merrimticook, Baker, Long, et le lac Témiscouata.

Ce dernier — le lac Témiscouata — mérite une mention particulière, à cause de son importance. Il mesure au moins 22 milles de longueur sur un demi-mille de largeur. On a constaté, en outre, qu'il était suffisamment profond pour les vaisseaux.

Ce lac est enclavé entre dès montagnes couvertes d'une forêt luxuriante.

Tous les ans, nombre d'amateurs de pêche s'y donnent rendez-vous.

Autrefois, en 1824, le colonel Fraser tenta de fonder des établissements sur les bords de ce grand lac. On y bâtit, rapporte M. Bouchette, quatre maisons, un moulin, puis on y défricha 70 à 80 acres.

Les rivières qui sillonnent ce comté sont les rivières Trois-Pistoles, Boisbouscache, aux Sapins, aux Bouleaux, aux Perdrix, St-François, Cabano, Bleue et la rivière Baker.

Cette dernière, la rivière Baker, se décharge dans le lac Merrimpticook, pour de là se rendre à la rivière St-Jean. Elle court sur un lit de sable, sans roches et sans chûtes, mais n'est navigable que pour les canots.

***

Abordons maintenant l'analyse des divers cantons de cette région, dont quelques-uns le disputent en fertilité et en richesse aux plus beaux cantons de la merveilleuse vallée de la Matapédia. Il est certain que ceux-ci ne sont pas connus comme ils mériteraient de l'être. A cela rien d'étonnant, si l'on songe que la Matapédia, qui est peut-être le plus beau joyau de notre province, ne fait elle-même que de commencer à être appréciée à sa réelle valeur. Or, la région de Témiscouata touche de trop près à celle de la Matapédia pour ne pas avoir quelques-unes, sinon toutes les qualités de cette dernière. On va voir, du reste, par l'énumération que nous allons en faire, que ces cantons offrent presque tous une magnifique perspective aux colons anxieux de se tailler un établissement solide et durable.

CANTON DEMERS.—Huit rangs et 20,000 arpents de terre à disposer.

L'ouverture du chemin Taché, qui traverse les trois premiers rangs, a engagé un bon nombre de colons à s'y fixer. Il y a 166 à 170 lots pris dans ces trois rangs, ainsi que dans le rang nord du chemin Témiscouata.

La paroisse de Saint-Hubert, avec ses 800 habitants, fait partie de ce canton.

Le terrain est de bonne qualité en général, quoiqu'un peu rocheux en certains endroits.

CANTON ARMAND.—Ouvert à la colonisation en 1862, ce canton comprend aujourd'hui un groupe de 270 habitants, établis pour la plupart dans les rangs A, B et C.

Au reste, ce sont les meilleurs rangs du canton. Dans les autres, le terrain est inégal.

On trouve encore ici beaucoup d'épinette et de cèdre.

La paroisse de Saint-Honoré est enclavée dans ce canton.

CANTON BÉGON.—Situé en arrière de la paroisse des Trois-Pistoles, ce canton, d'un sol remarquablement riche, s'est colonisé avec rapidité.

Déjà en 1862, la colonie ne comprenait pas moins de deux cents habitants. Elle accuse aujourd'hui une population de 1058 âmes, et la valeur des propriétés était estimée, en 1898, à $80.000.

Le nombre de lots vendus dans ce canton dépasse 500 ; il ne reste plus qu'une dizaine de mille arpents à prendre.

La paroisse Saint-Jean de Dieu a été formée à même ce canton.

Les explorateurs ont constaté que le sol était très fertile le long de la rivière Trois-Pistoles.

On peut dire la même chose des terrains qui bordent les rivières Boisbouscache, aux Sapins, aux Bouleaux, et aux Perdrix.

CANTON CABANO.—Le défricheur canadien ne fait, pour ainsi dire, que de pénétrer dans cet immense canton, qui compte treize rangs et 47,000 acres arpentés.

Le chemin Cabano, tracé vers 1864, traverse une des parties les plus attrayantes de ce territoire. Le terrain est à peu près vierge de roches, et sauf deux montagnes, on ne voit pas de côtes assez fortes pour constituer un obstacle à la culture. Partout l'érable domine, entremêlé de cèdre et de frêne. De belles rivières et de nombreux ruisseaux arrosent ce territoire,

égayant le passage et contribuant à sa richesse. Le long des rivières Bleue et Cabano, les terres sont belles et planes.

Le bois de commerce a été largement exploité par les propriétaires de limites à bois, mais il reste encore une grande quantité de cèdre et d'épinette.

CANTON VIGER.—Les lots des sept premiers rangs ont été pris. Ce canton débute en 1885 avec cinquante-huit familles. Aujourd'hui, nous y trouvons une paroisse—Saint-Epiphane dont la population était de 1,150 en 1891 et de 1,406 en 1896. D'autre part, la propriété foncière représentait un total de $153,000. Un bon chemin réunit Viger à la paroisse de Saint-Arsène.

La paroisse Saint-Modeste, forte d'une population de 770 habitants, est formée aussi de partie des cantons Viger et Whitworth. Tout le sol de ce canton, quoique rocheux par endroits, est propre à la culture. On y rencontre encore une grande quantité de cèdres et de belles érablières.

CANTON WHITWORTH.—Les premiers lots furent pris dès 1848, et la colonie s'est sensiblement accrue depuis cette date. A l'heure actuelle, les huit premiers rangs—et le canton en comporte douze—sont presque complètement établis. La succession Simon E. Fraser possède à elle seule, dans ce canton, 6,000 arpents de terre. Il reste encore une trentaine de mille acres à prendre.

La paroisse Saint-Antonin, située sur le chemin de Témiscouata, dans la partie ouest du canton Whitworth, à quelques milles du fleuve, renferme une population de 980 personnes.

CANTON BOTSFORD.—Se trouve sur la frontière du Nouveau-Brunswick. Bonnes terres, recouvertes d'un excellent bois, remarquable par sa longueur et sa grosseur. Le bois franc figure au premier rang. Les sucreries sont très communes et très étendues. Les terres les plus remarquables sont celles qui se trouvent situées le long de la rivière St-François. Les squatters, qui ont pris possession des lots dans ce voisinage, vivent presque tous dans l'aisance. Il y a 26,000 acres de terres disponibles, et jusqu'ici peu de lots ont été pris. Ce canton a été ouvert à la colonisation en 1865.

CANTON RADOT.—Dix rangs, et plus de 30,000 arpents à

vendre. Environ 80 lots ont été pris dans les deux premiers rangs, mais le reste est absolument inhabité. Il y a ici de bonnes terres, avec des sucreries sur presque tous les rangs.

Les principaux bois sont le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable.

Ce canton est ouvert à la colonisation depuis 1859, et un chemin le relie à la paroisse des Trois-Pistoles.

CANTON HOCQUART.—La rivière des Trois-Pistoles traverse le rang A de ce canton, qui est presqu'entièrement colonisé, ainsi que le rang C.

On y estime le nombre de lots vendus aux colons à 218, et il reste encore 6,500 arpents à prendre.

Les explorateurs signalent de belles érablières dans les rangs 5, 6 et 7.

Ce canton communique avec l'Ile Verte par une grande route de colonisation.

CANTON DENONVILLE.—Les plus anciens établissements ne datent que de 1870, bien que ce canton ait été arpenté il y a près de quarante ans.

Les trois premiers rangs sont rocheux, mais le reste présente de la bonne terre, assez facile à défricher. Il y a encore beaucoup de bois, surtout du cèdre et de l'épinette.

Depuis quelques années, les terres de ce canton semblent être assez prisées des colons, car il y a aujourd'hui des établissements sur tous les rangs, et le nombre de lots vendus atteint le chiffre de 350.

Denonville est relié à la paroisse de l'Ile Verte, qui se trouve sur le bord du fleuve, par une grande route de colonisation.

CANTON ROBINSON.—N'a été mis en vente que depuis 1889. Il compte cinq rangs, avec une étendue de 12,500 arpents de terre.

Quoique montagneux, ce canton est assez cultivable.

La forêt se compose d'érable, de merisier, de hêtre, de sapin et d'épinette.

Il n'y a pas encore de lots pris dans ce canton.

Pour faciliter la colonisation dans ce canton, il resterait à

y ouvrir des chemins de colonisation, chose assez facile puisqu'il existe déjà un chemin depuis le lac Baker jusqu'au canton Packington, le long du lac à Jerry, et un autre entre le 7e rang et les établissements de Packington.

Deux rivières traversent ce canton et sont assez considérables pour le "flottage" du bois.

CANTON ESCOURT.—43,000 arpents à disposer.

Ce canton est bien arrosé, le sol d'une excellente qualité, et la forêt d'une grande richesse.

Les colons cependant—faute de chemins—n'y ont pas encore porté leurs pas.

La rivière Bleue, qui sillonne ce canton, a beaucoup de courant dans quelques endroits, et toutes ses branches fournissent d'assez bons pouvoirs d'eau. D'après les explorateurs, la terre sur chacune de ses rives, ainsi que sur celles de ses affluents, est d'une qualité supérieure. A quelque distance de la rivière, l'on rencontre une série d'érablières magnifiques, et sur les bords de la rivière elle-même, de l'orme et du peuplier. Il y a, à part cela, du cèdre, du merisier et de l'érable, sur presque tous les rangs.

CANTON PACKINGTON.—Ce canton rappelle les cantons de l'Est. Il ne leur en cède guère pour la qualité du sol.

Jusqu'à l'année 1876, Packington n'était connu que comme un merveilleux pays de chasse. Les sportsmen étaient toujours certains d'y rencontrer, en grandes troupes ,l'orignal, le caribou et le chevreuil. On raconte qu'un seul chasseur y tua, pour sa part, dans un hiver, 68 orignaux. Ces tueries, faites pour la plupart sans discernement, ont eu de fâcheuses conséquences. L'orignal est aujourd'hui à peu près disparu de la forêt, et le caribou et le chevreuil se font chaque année plus rares.

La colonisation ne fait que pénétrer dans cette région, qui mériterait d'être mieux connue, mais elle avance rapidement. Le terrain y est quelque peu accidenté, mais il n'y a peut-être pas un pouce de terrain qui ne soit cultivable. On peut même affirmer qu'il est presque partout d'excellente qualité.

C'est un nommé Benoit Valcourt, de Notre-Dame du Lac

qui, le premier,en 1876, est venu planter sa tente dans ce canton, qui avoisine la frontière du Nouveau-Brunswick.

Dès la première année, Valcourt, aidé de ses fils qui l'avaient suivi, fit des défrichements considérables, ainsi qu'un chemin de six milles de longueur, qui le mettait en communication avec Saint-Rose du Dégelé.

L'énergie déployée par les Valcourt entraina d'autres cultivateurs à marcher sur leurs traces et à venir s'établir à Packington. Le mauvais état de la route qu'il fallait parcourir avant d'atteindre les bonnes terres en découragea un grand nombre, et, pour cette raison, la colonisation de ce canton ne fut pas aussi rapide qu'elle aurait dû l'être.

Après les Valcourt, il convient de mentionner ici une autre famille fixée dans Packington, et qui a réussi à fonder un établissement prospère. Cette famille est celle de M. Sifroid Beaulieu. Voici ce qu'en dit M. J. F. Guay, ingénieur civil, qui a été chargé d'explorer ce canton en 1897 :

" Sifroid Beaulieu occupait une position assez lucrative aux Etats-Unis, mais il avait cinq garçons, et leur établissement le préoccupait sérieusement. En 1885, il entendit parler de la fertilité supérieure du canton Packington, et forma le projet de venir s'établir dans le nouveau canton. L'année suivante, il mettait ce projet à exécution, en venant s'y installer avec sa femme et ses enfants. Aujourd'hui, M. Sifroid Beaulieu est un cultivateur à l'aise, qui mène la vie d'un patriarche au milieu de ses enfants. Les biens sont encore en commun et rien ne se fait sans que le père ait d'abord été consulté."

On compte aujourd'hui, dans Packington, 28 chefs de famille et environ quarante lots en défrichement.

Ce canton était autrefois riche en pin, mais celui-ci a été exploité jusqu'à épuisement. Les principales essences forestières sont ; sur les hauteurs, l'érable, le merisier, le frêne, le hêtre ; dans les fonds, l'épinette, le sapin et le cèdre.

CANTON ROBITAILLE.—Il n'est ouvert à la colonisation que depuis 1889, et il n'y a pas encore eu de vente de lots.

Un seul colon, M. Joseph Viel, résidait dans ce canton il y a deux ans. Il a bâti maison et grange, mis dix arpents en

culture, sur le lot 12 du cinquième rang. M. Viel a récolté, en 1897, 60 minots de blé et 300 minots d'avoine. En 1898, quelques familles, encouragées par le bel exemple de M. Viel, ont pris des terres dans son voisinage.

Le sol, dans ce canton, est de bonne qualité et bien boisé. Il reste une bonne quantité de bois de commerçe, de l'épinette, un peu de pin, et du cèdre en abondance.

L'explorateur Jos. Bureau, qui a visité ce canton en 1897, suggérait de réserver la partie sud-est des trois premiers rangs, comme terre à bois, parce que le sol est accidenté dans cette partie et qu'il est fortement boisé en pin, épinette et cèdre.

On peut se rendre à ce canton par le beau lac Témiscouata qui, avec la rivière Touradi, donne plus de soixante milles de navigation.

Le député de Témiscouata, M. Gauvreau, écrivait tout récemment aux journaux que si le gouvernement fédéral accordait une subvention pour rendre la rivière Touradi navigable sur presque tout son parcours, on verrait alors le bois descendre jusqu'à Notre-Dame du Lac, et de là jusqu'à Fraserville, par le chemin de fer du Témiscouata, apportant ainsi de l'ouvrage aux colons, tout en leur permettant de défricher leurs terres.

***

Une région sur laquelle nous attirons l'attention spéciale des colons—parce que nous pouvons la mettre en comparaison avec ce que la province possède de mieux en fait de terres arables—c'est la vallée des Lacs Squattecks.

C'est un pays encore peu connu, sans doute, et cela s'explique par le fait que les explorations sérieuses, dans cette partie, datent à peine de deux à trois années ; mais d'après ce que nous en connaissons maintenant, il y a là un des plus beaux champs de colonisation que l'on puisse trouver.

Le gouvernement a créé deux cantons dans cette vallée, les cantons Auclair et Rouillard, et ce n'est pas exagérer que de dire qu'ils peuvent souffrir la comparaison avec les cantons les plus renommés de la vallée de la Matapédia.

Ces deux cantons se trouvent sur le versant sud-est des Alleghanys, et ont le privilège d'être abondamment arrosés par

les superbes lacs Squattecks et les cours d'eau qui convergent à ces lacs.

D'après l'arpenteur Boivin, qui a passé là en 1896, les terres, dans ces deux cantons, sont exceptionnellement bonnes ; c'est une terre jaune, mêlée d'un sable glaiseux, et il serait difficile de trouver nulle part un sol, dans son ensemble, aussi généreux.

Il n'y a là ni montagnes, ni rochers, ni savanes, et détail important à noter, l'on n'y rencontre pas un seul mauvais lot.

Il importe aussi de remarquer que l'on trouve, dans ces deux cantons, une magnifique exploitation forestière à faire. Tous les bois de commerce s'y rencontrent : le cèdre, l'épinette, le merisier et le pin. Et ces bois sont tous de qualité supérieure.

Les trois lacs Squattecks étaient, depuis quelques années, le rendez-vous des "sportsmen." Ces lacs fourmillent de truite rouge, de touradi, de poisson blanc, etc. Ils ont été affermés, l'an dernier, aux Petites Sœurs de la Sainte-Famille, de Sherbrooke.

C'est à propos de cette vallée que M. l'abbé Jos. Marquis, agent de colonisation à Québec, écrivait, en 1897, ces quelques lignes à M. le Commissaire de la Colonisation et des mines:

"La vallée des lacs Squattecks sur les limites sud-est des comtés de Témiscouata et de Rimouski sera, avant peu d'années, un centre important de colonisation. La beauté de ses sites, la richesse de ses forêts et la fertilité de son sol, abondamment arrosé par de grands et nombreux lacs, ont, depuis un an surtout, attiré l'attention de plusieurs colons, qui n'attendent, pour aller s'y établir, que des routes passables, qui puissent les mettre en communication avec les voies ferrées de l'Intercolonial et du Témiscouata."

EUG. ROUILLARD.

Comté de Rimouski

LES SEIGNEURIES ET LES PRINCIPAUX VILLAGES

C'est un des grands comtés de la province. Il est égoutté par la rivière Rimouski et un grand nombre d'autres rivières.

Il renferme dix cantons, dont quelques-uns valent, au point de vue de la fertilité, ceux de la riche vallée de la Matapédia.

L'étendue de terres actuellement disponibles dans ces cantons est de plus de 220,000 acres.

Ce comté est relié à Québec par le chemin de fer Intercolonial, qui a puissamment contribué au développement de cette région, laquelle mériterait d'être mieux connue qu'elle ne l'est encore.

Tout le long du fleuve et même dans l'intérieur, vous rencontrez une série de belles et grandes paroisses, qui ont accru considérablement leur population depuis l'inauguration du chemin de fer.

***

D'après la statistique municipale de 1897, la valeur de la propriété foncière de ce comté est estimée à $3,643,000.

Les principaux centres de population, dans ce comté, sont les suivants :

Paroisses	Population
Bic, Ste-Cécile	1,962
N.-D. du Sacré-Cœur	555
St-Anaclet de Lessard	1,099
St-Angèle de Mérici	1,340
Ste-Anne de la Pointe au Père	300
Ste-Blandine	775
St-Donat	760
St-Fabien de la Baie Ha ! Ha !	1,661
St-Gabriel	735
St-Germain de Rimouski	1,164
St-Joseph de Lepage	381

Ste-Luce de Lessard.................................. 1,248
St-Mathieu de Rioux.................................. 915
St-Simon de la Baie Ha ! Ha !........................ 805
St-Valérien.. 745
St-Germain de Rimouski, ville........................ 1,460

Bon nombre de ces paroisses forment partie d'anciennes seigneuries, dont les concessions remontent à la domination française en ce pays.

Ainsi la seigneurie du Bic — dans laquelle nous trouvons la paroisse de Ste-Cécile—fut concédée, en 1675, par le comte de Frontenac, à Charles Denis Vitré. Elle passa, en 1812, aux mains de M. Azariah Pritchard, qui la transporta à M. Archibald Campbell. Depuis 1852, elle est la propriété de M. W. D. Campbell, notaire, de Québec.

La seigneurie de Rimouski—qui renferme dans ses limites la ville de St-Germain de Rimouski—fut octroyée, le 24 avril, 1688, par le marquis de Denonville, au sieur de la Cordonnière, avec l'île de St-Barnabé, battures, îles, îlets, etc. Elle passa plus tard aux dames Drapeau et, en dernier lieu, à la famille Tessier, dont M. Auguste Tessier, député provincial actuel du comté de Rimouski, est l'un des représentants.

La ville de Rimouski, sise sur le bord du fleuve, est un grand centre d'activité commerciale et industrielle. Un syndicat américain y fait fonctionner de grandes scieries, qui donnent de l'emploi à plusieurs centaines de personnes.

Elle est en outre le siège d'un évêché et d'un grand collège classique, qui a fourni plusieurs hommes éminents à notre pays.

C'est aussi le centre judiciaire du district de Rimouski, et elle possède palais de justice et bureau d'enregistrement.

On y compte encore trois grands hôtels, bien tenus et fort achalandés pendant la belle saison.

La seigneurie Lessard ou Lamolaie est une autre concession faite sous la domination française. C'est en 1696 qu'elle fut octroyée aux nommés Pierre Lessard et Barbe Fortin.

M. Andrew Stuart l'acheta plus tard pour la revendre aux dames Drapeau. Elle est maintenant la propriété de la succes-

sion Tessier, pour les quatre-cinquièmes, l'autre cinquième appartenant à madame veuve Edouard Lemoine, de Québec.

La paroisse de St-Anaclet est enclavée dans cette seigneurie.

Les paroisses Ste-Luce, St-Donat, Ste-Angèle, St-Joseph, Ste-Flavie relèvent de la seigneurie Lepage et Thibierge, qui fut concédée, en 1696, à Louis Lepage et à G. Thibierge. Elle passa plus tard aux dames Drapeau et à la succession de l'hon. M. J. U. Tessier.

La paroisse de Ste-Angèle de Mérici date de 1860. Elle fut fondée par des colons venus de Ste-Flavie. Le vocable de Ste-Angèle lui vient des dames Drapeau, seigneuresses de Rimouski, qui firent des dons considérables à la nouvelle église, ainsi qu'à celles de Ste-Luce et de Ste-Flavie.

Le premier curé de Ste-Angèle fut monsieur l'abbé M.-D. Morrissette, qui avait, en outre, les missions de la Vallée de la Matapédia.

La seigneurie Pachot fut concédée, en 1685, au sieur Pachot. Cette seigneurie se trouve placée entre Métis et Lepage, et est bornée en front par le fleuve St-Laurent. Elle mesure une lieue en longueur et en largeur. La famille Tessier, qui en était propriétaire, l'a vendue à lord Mount Stephens, avec la rivière Métis.

Il y a enfin la seigneurie de Nicolas Rioux, qui est actuellement la propriété des héritiers Lemoine, d'Estimauville, Clément. La famille Tessier en possède un cinquième.

Trois grandes paroisses, St-Simon, St-Mathieu et St-Fabien, se sont formées dans cette seigneurie.

Cette seigneurie fut concédée, dans le principe, en 1756, par le marquis de la Jonquière au sieur Nicolas Rioux.

Tous les villages compris dans les seigneuries accusent, comme on a pu le voir, une population assez considérable. Celle-ci se compose, en grande partie, de cultivateurs qui ont acquis une certaine aisance, sur leurs terres productives. Mais les familles sont nombreuses, et comme toutes les terres sont à peu près prises dans, les seigneuries, les fils de cultivateurs vont tenter fortune, depuis quelques années, dans les cantons envi-

ronnants. D'autres sont allés fonder des établissements dans la vallée de la Matapédia et dans le comté de Bonaventure.



Il n'est peut être pas hors de propos de parler ici d'une nouvelle industrie, qui a surgi en ces derniers temps, et sur laquelle l'on a éveillé la curiosité de l'opinion publique.

Cette nouvelle industrie consiste dans l'exploitation d'une herbe marine, vulgairement appelée " herbe à barnache " et que la mer apporte sur le rivage.

Cette herbe est désignée dans le monde scientifique, sous le nom de "Zostère". C'est une plante marine rubaniforme, très abondante à proximité de certains rivages de notre pays. Elle est utilisée pour différents objets. Séchée et lavée à l'eau douce, elle sert à l'emballage ou au bourrage des meubles, des harnais, à la confection des digues, des abboiteaux, etc.

Cette herbe se rencontre en grande quantité sur les rivages de Rimouski. On la recueille aussi à l'Ile Verte, aux Trois-Pistoles et à Cacouna.

Ce n'est, toutefois, qu'en ces derniers temps que les habitants de Rimouski et des Trois-Pistoles ont compris l'importance de cette exploitation, et qu'ils ont apprécié la valeur de ce produit qui est, parait-il, en grande demande sur le marché américain.

Plusieurs personnes sont d'opinion que l'exploitation de ce produit de la mer, bien menée, pourrait procurer une nouvelle source de bénéfices à la population des campagnes qui se trouvent dans le voisinage du fleuve St-Laurent.

Ce qui est certain, c'est que l'on se propose d'en faire l'essai avant peu.

***

Le commerce de bois est très actif dans ce comté.

A part les grands moulins de la compagnie " Rimouski, Lumber " qui fonctionnent dans la ville même de Rimouski, il en est plusieurs autres en opération dans les différents cantons.

Au reste, la plupart des cantons, qui sont riches en bois de toute espèce, sont sous licence.

Ainsi la maison Price et M. Jos. Miller exploitent le bois dans les cantons Bédard et Biencourt.

Une partie du canton Duquesne est aussi dans la licence de MM. Price, l'autre partie appartenant à la Rimouski Lumber Co.

Il en est de même du canton Massé.

MM. Pinault et Cayouette font le bois dans les cantons Neigette et Cabot.

Les droits de coupe perçus dans ce comté ont rapporté à la Couronne, en 1897, plus de $12,000.

Les bois manufacturés dans cette même année se répartissent comme suit :

Épinette..........................	12,976,113	pieds.
Pin..............................	37,034	"

LES RIVIÈRES ET LES LACS

La rivière Rimouski est la plus importante, et se subdivise en plusieurs sections.

Dans le voisinage de la branche Est de cette rivière, l'épinette est le bois dominant.

La branche Sud-Ouest constitue une rivière d'un fort volume d'eau, dans laquelle le bois flotte facilement.

Le cèdre et l'épinette sont les principaux bois qui couvrent ses rives.

Au confluent de la rivière Noire, la branche Nord-Est prend le nom de rivière Caribou.

Le long de la rivière Rimouski, jusqu'à l'embouchure de la rivière Caribou, le sol est de qualité médiocre, mais un peu meilleur sur les plateaux.

En approchant de la rivière Caribou, l'on rencontre d'excellents terrains sur le flanc des montagnes et dans les coulées.

Dans les environs du lac Rimouski, le sol, quoiqu'uni, est assez maigre.

La rivière "Mistigouèche" traverse le canton Fleuriault.

Les environs de cette rivière, sur une distance de plusieurs milles, sont magnifiques sous tous les rapports. On y rencontre l'érable, le merisier, le cormier, l'épinette, le bouleau et le cèdre.

Les lacs Mistigouèche, ainsi que les lacs à Sifroid et à Côté,

sont,en outre,la source de nombreux cours d'eau et rivières qui arrosent et sillonnent la contrée en tous sens.

Dans la partie au-dessus des cantons Ouimet et Massé, entre les rivières Mistigouèche et Métis, sur une profondeur d'à peu près dix milles, le sol est uni et d'excellente qualité.

La "rivière à Sifroid" se jette dans la rivière Rimouski.

D'une largeur moyenne de cinquante mailles, elle est flottable dans toute sa longueur.

Ses rives sont boisées de merisier, bouleau, cèdre et d'épinette grise et rouge ; mais l'épinette grise prédomine.

On a constaté qu'il y avait peu de terrain propre à l'agriculture le long de cette rivière.

La rivière "Touradi" sillonne une bonne partie du canton Duquesne.

Il y a de bonnes terres sur les deux premiers milles. Sur les troisième et quatrième milles, le sol est accidenté et d'assez médiocre qualité.

Les bois que l'on rencontre sur le parcours de cette rivière sont le cèdre, le sapin blanc, l'érable et le merisier. Ces bois sont de bonne qualité.

La rivière "Noire" a une largeur qui varie de trente à cinquante mailles.

Elle prend sa source dans le lac du même nom, qui est assez considérable et qui renferme une grande île.

L'épinette et le cèdre sont les principaux bois que l'on y rencontre.

Sur les bords de la rivière Métis se rencontrent, de temps à autre, sur une distance d'environ 70 milles, de grands et magnifiques plateaux de riche terrain, recouvert généralement de cèdres et d'aulnes.

La rivière Métis est aussi réputée pour être une bonne rivière à saumon..

Le comté de Rimouski renferme aussi de magnifiques lacs, très estimés par les amateurs de pêche. Les principaux sont les lacs Rimouski, Taché, Vingt-Quatre-Arpents, des Truites, des Baies-du-Diable, à la Loutre, des Aigles, Macpès, le grand et le petit Neigette, le lac Tinette, les lacs Beau, Chicots, Noir, Rodier, Mistigouèche, etc.

Les routes de Colonisation

Il a été dépensé près de $1800, en 1897, pour les chemins de colonisation dans ce comté.

On a ouvert des routes dans Notre-Dame du Sacré-Cœur, dans St-Mathieu, St-Marcellin, dans les cantons Macpès, Neigette, Massé.

En 1896, on a construit un pont à la décharge du lac Noir, dans le canton Neigette, et pratiqué quelques routes dans ce dernier canton, entre les rangs 1 et 2.

Il y a aussi une route qui traverse les rangs 8 et 9 du canton Neigette, jusqu'au canton Ouimet.

Mais tout cela est bien insuffisant.

Nous n'hésitons pas à dire que l'on s'est trop désintéressé, dans le passé, de cette région, et que l'absence de chemins faisant communiquer les cantons les uns avec les autres a empêché nombre de ces cantons de s'ouvrir et de se développer.

Qu'on le remarque bien, en effet : tous ces cantons, sauf peut-être un ou deux, renferment des terres qui peuvent rivaliser avec les plus belles et les plus fertiles de n'importe quelle autre région du pays. Elles ont, en outre, l'avantage de contenir les plus excellents bois que l'on puisse rencontrer.

Et, avec tous ces avantages, ces cantons restent cependant fermés à la colonisation. Ils ne se recrutent que péniblement, par suite du défaut de voies de communication.

LES CANTONS

CANTON MASSÉ

Ouvert à la colonisation depuis 1874, et traversé par la rivière Métis, dans ses trois premiers rangs.

Il n'y a encore que cinquante et un lots vendus, dans les quatre premiers rangs.

Chaque rang compte 72 lots.

Ce canton renferme huit rangs, avec 49,000 acres de terres disponibles.

Le terrain y est uni et d'excellente qualité. Il est, en outre,

richement boisé en érable et en cèdre, et sillonné de belles rivières.

Ce canton peut être comparé, au point de vue des ressources qu'offre la colonisation, aux plus beaux cantons de la Matapédia, qu'il avoisine.

CANTON MACPÈS

Un des plus beaux cantons de la région.

Sol excellent et peu accidenté.

Les rangs quatre, cinq, six, neuf et dix sont surtout remarquables. Le terrain est très plan et le sol des plus fertiles.

Le bois dominant dans ces rangs est l'érable, qui est exploité sur une grande échelle par les colons. Il y a même certains propriétaires de sucrerie qui font plus de mille livres de sucre par an.

L'épinette est aussi en abondance dans ce canton.

Les cours d'eau sont nombreux et offrent des sites de moulins très avantageux.

Un des bras de la grande rivière Neigette arrose et fertilise ce canton.

Autour des lacs et des rivières, l'on remarque de très riches cédrières.

Il y a 47,000 acres de terres à vendre dans ce canton.

C'est à partir de 1865 que le courant colonisateur a commencé à s'affirmer ici.

Le premier rang contenant 61 lots est à peu près complètement établi.

Il y a 20 lots de vendus, dans le rang A, et 120 dans les 2ième, 3ième et 5ième rangs.

Le lac Macpès se trouve sur le 2ème rang, le lac Beau, sur le quatrième, les lacs Grand et Petit Neigette, sur le troisième ; le lac à la Lunette, sur le 7ème, et le lac Caribou, sur le 10ème.

CANTON CHENIER

Il y a d'assez fortes montagnes, ça et là, mais même celles-ci peuvent être cultivées.

Le bois est remarquable dans ce canton. Le merisier et l'épinette noire y atteignent surtout de fortes proportions. On y rencontre aussi beaucoup de peupliers.

Ce canton ne compte encore que deux rangs arpentés.

La paroisse de St-Fabien, qui accuse actuellement une population de 1,661 personnes, se trouve située en face de ce canton.

Pas de lots encore vendus. Sur les deux premiers rangs, l'on trouve le joli lac Touradi.

CANTON NEIGETTE

Neuf rangs, et 15,000 acres de terres offertes au public.

Sol généralement d'assez bonne qualité, quoique montagneux dans la vallée de la grande rivière Neigette.

La forêt est d'une grande richesse et contient à peu près toutes les essences : érable, merisier, bouleau, épinette et cèdre.

La colonisation a bien marché dans ce canton.

Environ 60 lots ont été pris, depuis 1872, sur le premier rang, et plus de 80 lots, dans les 2ème, 3ème et 4ème rangs.

Dans les rangs 7 et 8, traversés par le chemin Taché, tous les lots sont pris.

Le rang 9 ne fait que commencer à se coloniser.

La paroisse de Ste-Blandine a été formée à même ce canton.

CANTON BIENCOURT

Ce canton est arrosé par les rivières Saint-Jean, des Aigles. Touradi, et renferme cinq à six lacs.

Les terres sont généralement bonnes, quoique ordinairement vallonneuses.

Le bois de construction, surtout l'épinette, est très commun et très beau.

Les terres de ce canton ne sont offertes en vente que depuis 1889.

Il n'y a pas encore de colons.

CANTON DUQUESNE

C'est dans le septième rang, aux environs du chemin Taché, que se trouvent les meilleures terres.

Le terrain avoisinant le lac Macpès et la rivière Rimouski est peu propre à la culture.

Dans les rangs 9 et 10, il y a de superbes érablières en pleine exploitation.

Ce canton comprend onze rangs, avec plus de 50,000 acres de terre. Il a été arpenté vers 1859.

La paroisse St-Valérien se compose des rangs A et B.

Il y a aussi une trentaine de colons dans les rangs 1 et 5.

La rivière Rimouski sillonne les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, neuvième et dixième rangs.

CANTON OUIMET

Sol d'une excellente qualité et couvert de diverses espèces de bois, d'une très belle venue et de bonne qualité.

Il n'y a encore que quatre rangs qui aient été arpentés, avec 18,000 acres de terres en disponibilité.

Il n'y a qu'une dizaine de lots vendus dans ce canton.

CANTON FLEURIAULT

Six rangs et 8,000 acres de terres disponibles.

Le sol est excellent et bien boisé, surtout en érable.

Le chemin Taché traverse ce canton.

Ce canton, ouvert en 1859, compte un grand nombre d'établissements.

Soixante-quinze lots ont été pris dans les trois premiers rangs, 103 dans le quatrième rang et 120 dans les cinquième et sixième rangs.

La paroisse de St-Gabriel est formée à même les deux derniers rangs, que traverse la rivière " Métis ".

CANTON BÉDARD

Dix rangs et 36,000 acres de terres disponibles.

Ce canton est montagneux, et surtout dans la partie nord-est.

Les 7e, 8e, 9e, et 10ème rangs présentent d'assez beaux terrains, quoique le sol soit assez accidenté.

Les différentes espèces de bois que l'on rencontre ici sont l'épinette, le bouleau, l'érable, le frêne, le sapin, sur les

hauteurs, et dans les parties basses, de superbes cèdres et de beaux frênes.

Dans le voisinage des lacs, les explorateurs ont observé une très belle épinette rouge et noire.

Il y avait du pin autrefois, mais celui-ci a été entièrement exploité.

Il n'y a pas encore eu de vente de lots dans ce canton.

CANTON FLYNN

Terrain exceptionnellement riche et qui laisse prévoir que ce canton ne saurait tarder à devenir un magnifique centre agricole.

Il est arrosé par la rivière Caribou, la rivière Noire et la rivière aux Castors, et parsemé, en outre, d'un grand nombre de lacs, dont le plus important est le lac Taché. Ce lac est très profond et très poissonneux.

Les bois mous dominent dans ce canton, mais il y a aussi beaucoup d'érablières.

On n'a arpenté, jusqu'ici, que trois rangs dans le canton Flynn, et il y a 14,000 acres de terres en vente.

Quoique ce canton soit ouvert à la colonisation depuis 1881, il n'y a pas encore de lots de vendus.

EUG. ROUILLARD.

Matapédia, Ristigouche

BAIE DES CHALEURS

RENSEIGNEMENTS POUR LES COLONS QUI DÉSIRENT S'ÉTABLIR SUR LES TERRES SI FACILES ET SI FERTILES DE LA MATAPÉDIA, DE LA RISTIGOUCHE ET DE LA BAIE DES CHALEURS.

SAINT MOÏSE

Une belle région à coloniser s'étend en arrière de St-Moïse et de Sayabec. Elle comprend les rangs VII, VI et V Cabot

(petits rangs) et les rangs I et II Amantyish de St-Moïse, ainsi que les rangs III et IV Amantyish de Sayabec.

Aucun colon ne réside encore dans cet endroit, mais plusieurs habitants de St-Moïse y ont fait des travaux de défrichement.

L'on ne trouve là ni côte, ni roche, et la terre passe pour être excellente. C'est à deux milles de l'église et à cinq milles de la station de St-Moïse.

SAYABEC

La partie sud-ouest de Sayabec est très propre à la colonisation. Tels sont les lots quarante et soixante des rangs II, III, IV, V (Terres de la Couronne). C'est de deux à six milles de l'église et de la station de Sayabec.

Beaucoup de lots sont déjà pris, mais ils le sont par des gens qui ne comptent que sur le bois. On est prêt à les céder aux colons de bonne foi qui voudront s'y établir.

Il y a une route qui conduit jusqu'à l'extrémité est du rang V.

Cette paroisse présente une terre unie, riche, facile à égoutter. Il n'y a pas ou presque pas de roches.

AMQUI

Les rangs VII, V et IV du canton Mentayé contiennent cent soixante lots propres à la colonisation, à part ceux dont la vente devrait être annulée, vu qu'ils n'ont été pris que pour le bois.

Ce très beau canton est à trois milles de la station et de l'église d'Amqui. Une route pour y conduire est déjà commencée.

Les rangs V et IV du canton Lepage offrent aux colons environ quatre-vingt cinq lots de bonne terre, sans compter ceux dont la vente devra aussi être annulée. En cet endroit comme ailleurs, les spéculateurs sont une véritable plaie. L'un d'eux, l'année dernière, a vendu pour la somme de cent soixante-quinze piastres un lot pour lequel il n'avait donné

que quarante piastres et sur lequel il n'avait pas fait un pouce de défrichement.

Le canton Pineau est sans contredit le plus beau. Les lots que l'on trouve sur les premiers rangs de la rivière Amqui sont presque tous pris jusqu'au lac Amqui, soit par des spéculateurs, soit par des gens de chantier. Un certain nombre cependant, sont défrichés par des colons de bonne foi.

Les terres que l'on trouve à la suite des premiers rangs de la rivière Amqui sont très fertiles.

Ces cantons peuvent facilement recevoir plusieurs centaines de colons.

CAUSAPSCAL

Des groupes de colons peuvent facilement et avantageusement s'établir sur les rangs IV et V des cantons Matalick. Dans ces rangs une dizaine de lots seulement sont en la possession de quelques colons.

La route qui conduit à ces rangs a son point de départ au pont de la rivière Matapédia, en face de l'église, et à quelques arpents de la station de l'Intercolonial à Causapscal.

Cette route est terminée, dans les rangs A, B et I, et ouverte dans le rang II, ainsi que dans une partie du rang III. Des requêtes sont adressées au gouvernement de Québec pour le prier de continuer cette route jusqu'au rang V.

Ce dernier rang est à sept milles de la station de Causapscal.

Cette région est avantageuse sous tous les rapports : sol excellent, bois de construction, terre facile à défricher. Le terrain est généralement uni. Quelques élévations et quelques jolis petits lacs l'empêchent de présenter un aspect trop uniforme.

STE-FLORENCE DE BEAURIVAGE

A cet endroit, au sud-ouest de la rivière Matapédia, les colons se disputent les lots à cause des avantages que les terrains présentent au défricheur. Le rang VI est déjà mis en culture.

Les rangs suivants, de même que les rangs II, III, IV, de

la partie nord-est de la rivière Matapédia, à Beaurivage, sont peut-être plus fertiles encore.

Des centaines de colons peuvent s'établir dans cette région.

ST-ANDRÉ DE RISTIGOUCHE

Ce canton, dans toute son étendue, présente les plus belles terres que l'on puisse désirer.

Sa principale route, qui traversera ses onze rangs, aboutit à la station de St-Alexis de Matapédia.

L'église de St-André sera à quatre milles et demi de cette station. Les colons du deuxième rang Matapédia n'en seront qu'à un mille.

ST-FRANÇOIS D'ASSISE DE MATAPÉDIA

La nouvelle paroisse de St-François d'Assise sera bientôt la digne rivale de St-Alexis de Matapédia. Ces deux paroisses, par suite de leur heureuse position, se complètent l'une et l'autre par leurs chemins, leur pont et leur station de St-Alexis.

Deux cents colons peuvent facilement s'établir à St-François d'Assise. Les rangs VIII, IX et X sont des plus fertiles.

La chapelle se trouve à un mille et demi du rang VIII et à sept milles et demi de la station de St-Alexis de Matapédia.

La reconstruction du pont et la construction de la gare, à la station de St-Alexis, favorisent également St-André de Ristigouche, St-François d'Assise et St-Alexis de Matapédia.

Ces trois dernières paroisses font partie et de la Matapédia et de la Ristigouche.

STE-ANNE DE RISTIGOUCHE

Les RR. PP. Capucins de Ste-Anne de Ristigouche travaillent à l'établissement de deux belles colonies. L'une, sur le chemin Kent, à six milles du chemin de la Baie des Chaleurs, l'autre dans le canton Mann, à quatre milles de la station de la Pointe à la Croix, en face de Campbellton.

Comme St-André et St-François d'Assise, ces endroits offrent aux colons les belles terres de la vallée de Ristigouche.

ST-ALPHONSE DE LA RIVIÈRE CAPLAN

Cette nouvelle paroisse, pleine de promesses d'avenir, fait partie de la fertile région qui s'étend en arrière des paroisses Caplan, de St-Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac et St-Godefroy.

L'église de St-Alphonse est située à six milles de la station de Caplan.

Cette paroisse peut recevoir un grand nombre de colons.

REMARQUES

Partant des endroits mentionnés plus haut, des requêtes ont été adressées au gouvernement pour obtenir les routes et les ponts nécessaires à l'établissement des colons.

L'emploi judicieux des argents accordés pour la colonisation, tel que recommandé par le congrès de la colonisation, tenu ontréal, l'automne dernier, assurera bientôt le plein déve- ment de la Matapédia, de la Ristigouche et de la Baie des Chaleurs.

Si l'on désire avoir des renseignements plus détaillés, l'on pourra s'adresser à Messieurs les Curés des paroisses indiquées dans ce renseignement.

MATAPÉDIA.

La Colonisation Française en Gaspésie

(De *La Patrie*)

Le gouvernement de Quebec a résolu de livrer à la colonisation française cette partie de notre province, qui est, sans contredit, une des plus avantageuses parmi toutes celles qui sont ouvertes à la colonisation.

Le gouvernement Marchand a été particulièrement heureux dans le choix du territoire qu'il offre aux colons français et belges. La Gaspésie n'est qu'à six jours de France, et grâce à la création d'un port d'hiver à Paspébiac, sur le golfe Saint-Laurent, cette région restera en communication directe et constante avec les vieux ports français, comme elle l'est déjà, par le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, avec les autres pro-

vinces du Canada. La douceur relative du climat de la Gaspésie, comparé à celui du Manitoba, la fertilité naturelle de ses terres, la richesse de ses forêts, l'abondance du poisson qui nage dans ses eaux : rivières, lacs et golfe, sa position géographique, si avantageuse au point de vue du commerce et des communications, fait de cette contrée un pays d'avenir, un des plus propres qui puissent être offerts à nos frères de France et de Belgique désireux de s'établir au millieu de nous.

Le gouvernement canadien-français fait aux colons français les offres les plus belles. Il a donné instruction à son agent à Paris, M. Bodard, de promettre, en son nom, à tous ceux qui voudraient s'établir en Gaspésie des lots de 40 hectares (100 acres) et de 80 hectares de terre. De plus, pour aider et encourager les colons sérieux, sur chaque lot de 100 acres le gouvernement fait défricher 10 acres de terre, y construit une maisonnette de 16 pieds sur 20, avec 4 fenêtres, une porte, deux planchers, ainsi qu'une étable. Chaque ferme ainsi formée est offerte à 150 francs (30 piastres) par année ; et le colon pourra l'acquérir pour le prix d'environ 1500 francs ($300), payable en plusieurs versements.

Cette combinaison est la plus avantageuse qui pût être offerte à des colons étrangers au pays par le gouvernement de la province.

En parcourant cette magnifique vallée de l'Ottawa, dont la colonisation s'est faite si récemment, nous réfléchissons à l'éloquent appel fait, il y a quelques jours, par M. L. O. David. Le clairon qu'il a sonné avec tant d'élan patriotique a été entendu depuis longtemps. La colonisation de la province par les enfants du sol a toujours été l'objet des plus nobles ambitions. Ce n'est pas sans de bien vifs regrets qu'on a vu l'émigration aux Etats-Unis nous enlever le meilleur de notre sang.

Mais, hélas ! dans les conditions où se trouvait notre agriculture il était bien difficile qu'il en fût autrement. Le cultivateur, après s'être exténué à élever une nombreuse famille, se trouvait dans l'impossibilité de la garder sur son domaine et n'avait aucun secours à lui offrir pour l'établir sur les terres nouvelles. Les ateliers des Etats-Unis étaient la solution facile et nécessaire de cette difficulté, et la moitié de notre

peuple a pris racine aujourd'hui dans les Etats-Unis de la Nouvelle-Angleterre surtout, où nos compatriotes se tirent d'affaires et dans bien des cas se sont fait une belle situation. Aujourd'hui que les manufactures se sont développées dans la province, que la confiance et les affaires renaissent dans tout le pays, grâce aux travaux considérables qui s'y font, le fléau de l'émigration est en grande partie arrêté. L'industrie du bois et de la pulpe, dans laquelle des millions sont actuellement dépensés, répand l'aisance parmi les colons, créant de nouveaux centres de population qui sont autant de points d'arrêt au mouvement de l'émigration. Que le gouvernement encourage la colonisation par des lots gratuits, l'ouverture des chemins nécessaires, la création d'un crédit colonial dans lequel sa responsabilité financière ne serait nullement engagée, et la question du peuplement de notre province par les enfants du sol serait résolue.

Sans doute, il y aura toujours un certain nombre de nos compatriotes qui préfèreront à nos forêts vierges, d'un défrichement si difficile, les fertiles prairies de l'Ouest, qu'on leur offre gratuitement pendant que notre province fait payer ses arpents de forêt. Mais enfin, le gros de notre population préfèrera toujours les rives du Saint-Laurent, les joies de la patrie parmi les siens, à l'éloignement et à ses ennuis. Pourvu, toutefois, que les conditions d'établissement soient au moins aussi favorables pour les nouveaux colons que celles de l'Ouest.

L'Algoma

LE NOUVEL ONTARIO, QUI DEVIENT FRANÇAIS

D'une conférence faite à Montréal par M. Geo. Marck, maire de Port Arthur, Algoma, Ontario de l'ouest, nous extrayons les renseignements suivants, propres à intéresser l'immigration.

L'hiver apporte moins de neige dans l'Algoma qu'à Québec, assure le conférencier. Ce qui manque au Nouvel Onta-

rio, ce n'est pas tant la richesse variée du sol que les bras pour l'exploiter. M. Marck connait parfaitement cette contrée, puisqu'il y est né ; or, il déclare qu'entre les lacs Supérieur et Des Bois, il y a déjà 150 mines en exploitation profitable. La plupart de ces mines sont à proximité de la voie ferrée, et l'on peut y atteindre par les wagons palais du "Pacifique Canadien." Le nouveau chemin de fer, qui se construit de Port Arthur au lac Nepigon, vers la Baie James, donnera de l'emploi à 5,000 ouvriers, pour quelques années encore.

Dans la même occasion, M. le Dr. Brisson, agent-général de la Société de Colonisation de Montréal, et qui venait de parcourir cette riche contrée de l'Algoma, en parlait à son tour avec les plus grands éloges.

Dès le temps, disait-il, qui a précédé la construction du Pacifique Canadien, il y avait plusieurs de nos compatriotes dans cette contrée, mais depuis 1886 nous avons 50,000 des nôtres entre la vallée de l'Ottawa et le Sault Ste-Marie. Entre le lac Supérieur et Mattawa, il y a une fortune à faire, et il n'y a que 1000 milles pour s'y rendre—un détail pour des Canadiens-français. Les Canadiens ont tort d'émigrer aux Etats-Unis, aujourd'hui que les prix sont amoindris, que les machineries avilissent la main d'œuvre, et que la concurrence se fait de plus en plus grande.

Ils feraient beaucoup mieux d'aller dans l'Algoma, car la mission des Canadiens-français est de cultiver la terre. Le Dr Brisson parle d'une expédition prochaine vers cette contrée. Un parti se dirigera vers le lac Témiscamingue, et un autre au lac Supérieur. Il est de ceux qui ne désespèrent pas de l'avenir de la race française en Amérique ; et il croit que si nous nous emparons du sol, une grande partie du travail sera déjà faite.

UNE CONTRÉE IMMENSE

M. Armstrong, agent de colonisation du Pacifique Canadien, dit que le Nouvel Ontario comprend une étendue grande comme la Nouvelle Angleterre et l'Etat de New-York réunis. Il est temps que les préjugés contre le Nouvel Ontario disparaissent. On parle du Canadien errant, eh ! bien, s'il veut

errer, il pourra le faire tant qu'il voudra dans le district d'Algoma, sans avoir besoin d'en sortir.

Il faut que les Canadiens ne se contentent pas de l'agriculture, mais qu'il s'instruisent sur les mines, sur l'électricité et autres sciences semblables.

M. John McKellar, se déclare du même avis que ceux qui ont déjà parlé, et dit qu'il n'y a rien d'exagéré dans tout ce qui a été rapporté plus haut.

A travers le royaume du Curé Labelle (*)

L'immense étendue de pays qui forme le bassin inférieur de l'Outaouais, et qu'arrosent plusieurs des affluents principaux de ce grand fleuve, pays, communément appelé le " Nord de Montréal ", a pris, durant la dernière décade, un développement tellement rapide, tellement inattendu, que l'observateur, habitué à l'antique allure de la colonisation, se sent tout dépaysé et dérouté, au milieu des colonies nouvelles qui ont surgi, et des noms inconnus qui remplissent son oreille. Il lui semble déjà loin, le temps où le colon était obligé de porter sur son dos, à travers des sentiers à peine pratiqués, le sac de farine, dont il allait tirer le pain de sa famille. Cela ne se voit plus aujourd'hui, et, cependant, c'est de l'histoire récente. Tel colon qui, à l'heure actuelle, vit dans l'aisance, sur une terre en plein rapport, a mangé de la galette de sarrasin, et peiné comme une bête de somme, dans des sillons ingrats, sur des lots de terre inaccessibles à tout secours humain.

Où il n'y avait que des sentiers, il y a aujourd'hui des routes ; de nombreuses colonies, ou embryons de colonies, sont maintenant en communication directe les uns avec les autres ; les grands établissements agricoles, isolés au milieu d'immenses régions forestières, qu'on appelait " Fermes ", et qui servaient uniquement à l'approvisionnement des hommes de " chantiers ", abattant les arbres pour le profit des commer-

(*) Ces notes de voyage ont été écrites par M. Arthur Buies en 1898. Depuis, la population et les défrichements en ces cantons, ont plus que doublé. N. D. R.

çants de bois, sont convertis en groupes coloniaux plus ou moins considérables, en petits villages, en missions, quelquefois en paroisses. Rien ne faisait soupçonner qu'on osât jamais, en moins de dix ans, pratiquer un chemin, de la rivière Rouge à la Lièvre, en pleine forêt, quand, sur la Rouge même, tout le territoire était encore à l'état sauvage. Seul, le génie divinatoire du curé Labelle avait devancé les temps et tracé un chemin de fer jusqu'à Maniwaki même, le long de la rivière Gatineau, dans le but de réunir entre eux les bassins de ces trois rivières, qui offrent un champ illimité à la production et à l'industrie de l'homme.

Nous voulons guider le colon dans cette partie du bassin inférieur de la rivière Outaouais, où il reste encore une immense région à coloniser, et dans laquelle se trouve enclavé tout l'arrière-pays au nord de Montréal.

Cette région comprend les vallées de la Gatineau, de la Lièvre, de la Nation, et de la Rouge, dont les eaux s'écoulent dans l'Outaouais, et dans la partie supérieure du bassin de la Mattawin ; cette dernière se jetant dans le Saint-Maurice. Voici, à peu près, les limites de cette région ; à l'ouest, la rivière Gatineau ; à l'est, la limite du comté de Berthier ; au sud, les cantons déjà colonisés ; au nord, une ligne passant par les lacs Tapanee et Piscatosin. L'espace com. is dans ces limites a une largeur moyenne, du sud au nord, de 50 milles, et de l'ouest à l'est, une longueur de 80 milles, ce qui donne une étendue de 4,000 milles carrés.

Ce vaste territoire est ondulé, c'est-à-dire qu'il présente tour à tour, des plaines et des hauteurs. Mais ces hauteurs, de 50 à 100 pieds d'élevation, ne méritent pas le nom de montagnes ; ce sont des collines, des côteaux à pente douce, aux croupes larges et arrondies, que la charrue peut gravir, le plus souvent, jusqu'à leur sommet. Entre ces hauteurs, la plaine s'étend, parfois, sur un espace de plusieurs milles. Elle sert de bassin à un grand nombre de lacs et de rivières qui égouttent le terrain et donnent au paysage un aspect pittoresque autant que varié.

Au point du vue agricole, si un pays ondulé a ses inconvénients, il a aussi ses avantages. Aussitôt défriché, le sol

est prêt pour la culture, parce que les pentes l'égouttent facilement, sans le secours des fossés qui, dans les terres basses, coûtent tant de travail au cultivateur.

LA RÉGION LABELLE

On a donné récemment le nom de région "Labelle" à un certain nombre de cantons qui, réunis les uns aux autres, forment une superficie de neuf cents milles, ou à peu près régulièrement, de trente milles sur toutes les faces.

Ces cantons constituent ce qui était autrefois le théâtre d'action et de propagande colonisatrice de l'illustre apôtre du Nord, feu le curé Labelle. Ils sont actuellement au nombre d'une douzaine, que l'on peut considérer désormais comme définitif. Ils portent respectivement les noms de Salaberry, Grandison, Clyde, Labelle, Minerve, Joly, Marchand, Loranger, Lesage, de Montigny, Boyer, Turgeon, Lynch, Mousseau et enfin Nantel.

Comme on le voit, ces noms sont ou historiques, ou donnés en l'honneur de quelque personnage illustre ou de quelque haut fonctionnaire civil. On voit aussi qu'indépendamment de la région dans son ensemble, on a donné le nom de Labelle à un canton particulier; on l'a donné également à un endroit situé dans le canton Joly, et qui s'est appelé jusqu'à tout récemment la "Chute aux Iroquois." Celui-ci est le terminus actuel du chemin de fer, à une distance d'environ 57 milles de St-Jérôme, appelé à devenir le grand centre commercial et industriel du vaste pays qui s'étend au nord de Montréal.

Les cantons qui composent cette étendue de 4,000 milles carrés ne sont pas tous également favorables à l'agriculture; il y en a même quelques-uns où elle fera difficilement des progrès; mais ils ont tous une importance majeure par le système des eaux qui les arrosent et par leur situation géographique, qui les place sur la voie des régions agricoles proprement dites et des grands centres de production futurs.

A peu près à égale distance entre St-Jérôme et Labelle, sur le chemin qui conduit à la rivière Rouge, se trouve la paroisse relativement ancienne de Ste-Agathe, dont fait partie le canton Beresford, encore aux deux tiers inculte.

Il n'y a pas plus de dix-sept à dix-huit ans, tout le pays compris entre Ste-Agathe et la "Chute aux Iroquois" n'était qu'une forêt épaisse ; même avant la construction du chemin de fer et la création des paroisses de St-Faustin et de St-Jovite, qui relient actuellement Ste-Agathe à Labelle, on ne pouvait se rendre à ce dernier endroit, petit groupe d'habitations chétives élevées sur la Rouge, que par un chemin horrible, praticable seulement dans les plus beaux jours, dérobé, la plupart du temps, sous les souches d'arbres laissées sur place, les rochers à fleur de terre et les ornières profondes d'où l'on n'arrivait pas toujours à tirer les grossiers véhicules qui s'y aventuraient. C'était la seule route offerte aux colons ; elle n'était pas même ouverte, elle avait été simplement tracée, avec quelques abattis d'arbres pour en indiquer le passage. Parfois la voiture qui portait la malle à la "Chute aux Iroquois" une fois par semaine, y restait engloutie ; alors il fallait aller la chercher à cheval, et si le cheval lui-même ne réussissait point à passer, on restait privé de la malle. Cela durait jusqu'à dix ou douze jours de suite, suivant les temps et les saisons.

En 1880, les cantons de Wolfe et de Salaberry étaient ouverts. St-Faustin et St-Jovite étaient fondés, et, de missions primitives, devenaient de florissantes paroisses ; quelques années plus tard, naissait St-Jovite, que l'on peut appeler à juste titre le chef-lieu de toute la région de la Rouge, et qui fait aujourd'hui des affaires florissantes ; on y voit plusieurs industries en pleine activité, entre autres sept moulins, les uns pour scier le bois, les autres pour moudre le grain ou carder la laine, trois fourneaux à chaux et trois fromageries. On y remarque, en outre, un couvent et cinq écoles ; le village possède un aqueduc et la lumière électrique ; sa population dépasse, à l'heure actuelle, trois cents familles, et l'on n'y peut trouver un seul lot disponible ; l'agent des terres de la Couronne n'en a plus à offrir qu'à une distance de cinq milles au delà du village.

Egalement la "Chute aux Iroquois," ou plutôt "Labelle" a pris un essor très remarquable, étant donné un pays comme le nôtre où la colonisation avait marché à pas de tortue jus-

qu'en 1880. Labelle est devenu le centre d'une très-grande activité, surtout depuis que le chemin de fer s'y rend et qu'on s'attend à en voir continuer la construction jusqu'au Nominingue, d'un jour à l'autre.

C'est un joli endroit, très pittoresque, entouré de mamelons qui seront couverts de champs et de jardins dans peu d'années, mais qui, malheureusement ne le sont guère encore aujourd'hui que par les brûlés et les souches noircies qui en assombrissent l'aspect ; l'industrie du bois y est active ; les billots y viennent par centaines de mille sauter la chute, qui a environ vingt-deux pieds de hauteur ; les maisons sont bien construites ; les récoltes consistent en avoine, blé et pois ; enfin, le village renferme une école et environ cent cinquante familles, trois magasins de provisions générales, deux moulins et quatre hôtels ; le service de la malle y est devenu quotidien, et il est désormais à l'abri des intempéries.

LE SOL

Il en est de la vallée de l'Outaouais comme de la plaine du Saint-Laurent : on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais ces terrains forment l'exception ; plus des deux tiers du pays sont très propres à la culture. Le sol est ce qu'on appelle communément de la terre jaune. Au fond des vallées, sur le bord des rivières, on rencontre de la glaise, de la terre grise, mais en général, c'est la terre jaune qui domine dans toute la région. Cette espèce de terre est un mélange de sable et de glaise. Mais, ici, la glaise renferme du fer, ce qui lui donne sa couleur rousse. Or, les sables mêlés d'argile ferrugineux forment d'excellentes terres. D'un autre côté, ce sol est doux au toucher et il se masse sous la pression, signe évident qu'il renferme une bonne portion de chaux. Voilà pourquoi ces terres jaunes poussent à merveille le blé, l'avoine, les pois, l'orge, le sarrasin, le blé-d'inde, les patates, et tous les autres légumes. Les pâturages y sont d'une richesse incomparable et cette région n'est en rien inférieure à celle des Cantons de l'est, pour l'élevage du bétail. La forêt renferme des arbres de la plus belle venue ; des érables de deux

à trois pieds de diamètre, des merisiers rouges et blancs, des cèdres, des bois blancs de même grosseur, etc. Evidemment, un sol qui porte de tels arbres ne peut être qu'une excellente terre. Les explorateurs et les arpenteurs avaient révélé, il y a déjà longtemps, l'excellente qualité de ce sol. M. Bouchette écrivait, en 1859, dans son rapport des Terres de la Couronne : "Les vallées de la rivière Rouge et de la Lièvre présentent une "grande étendue de terre qui sont d'une qualité supérieure et "ne sont surpassées par aucune autre du Haut ou du Bas-"Canada."

Ce témoignage a été confirmé par l'expérience des colons. Ceux-là même, qui avaient apporté des vieilles paroisses, des préjugés contre cette terre jaune, la préfèrent maintenant à toute autre. C'est que, disent-ils, elle est propre à toute espèce de grain, plus facile à égoutter, et prête à être ensemencée plus à bonne heure au printemps ; elle est plus facile à engraisser et à cultiver, souffre moins, pendant l'été, de l'abondance des pluies et supporte plus aisément les grandes sécheresses.

Ajoutons que ce terrain donne merveilleusement l'herbe et le foin, et fournit de magnifiques pâturages. La raison en est non-seulement dans la qualité du sol, mais dans l'eau limpide des sources et des ruisseaux, qui abondent partout dans ce pays ondulé.

Il se rencontre, il est vrai, des lots, ou des parties de lot, qui sont impropres à la culture. Ces terrains doivent être laissés en bois, pour les besoins du chauffage et des constructions ; et avec le temps ils peuvent acquérir une valeur considérable. Combien de terres, dans les vieilles paroisses, vaudraient le double de leur prix actuel, si elles n'avaient pas été déboisées si complètement.

Somme toute, le sol a une haute valeur. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque l'on voit des lots, dont quelques arpents à peine sont défrichés, se vendre $500, $800, et jusqu'à $1000.

L'ANNONCIATION

A partir de Labelle, on continue sa route vers le nord, en suivant les bords de la rivière Rouge, et l'on passe ainsi dans le canton Marchand, qui fait partie de la paroisse nouvelle de L'Annonciation. On arrive par un chemin bien supérieur à tous les autres chemins de la région, outre que le parcours le long de la Rouge est extrêmement pittoresque et attrayant.

La Rouge prend sa source dans les lacs situés entre les comtés de Joliette et de Montcalm. Elle se divise en plusieurs branches, dont la principale se jette dans l'Outaouais, près de Calumet, après avoir traversé les cantons Lynch, Mousseau, Marchand, Joly, Clyde, Salaberry, Arundel, Harrington et Grenville, soit un parcours de 150 milles. Elle est flottable depuis sa source jusqu'à son embouchure, et ses bords sont couverts des plus riches et des plus variées essences ; ce qui fait que 30,000 hommes hivernent chaque année dans cette région forestière, abattant le bois en hiver, et faisant le flottage au printemps. Toute cette partie du bassin de la Rouge, où se trouve la paroisse de l'Annonciation, constitue une immense plaine, d'une fertilité étonnante ; la vue s'étend indéfiniment sur un pays qui ne lui présente pas d'obstacle, si ce n'est à l'horizon, la montagne Tremblante et, un peu en deça, la montagne au Caribou. Des explorateurs, parmi lesquels, Champagne, d'Ottawa, y ont marché trois jours, sans y avoir d'autre relief de terrain, que de simples ondulations, ou des coteaux d'une ascension très douce. La Rouge serpente librement, et comme en folâtrant, dans cette plaine, enlaçant dans ses courbes, la fameuse ferme du Milieu, avec ses bordures de plaines et d'ormes, et son vaste front qui n'a pas moins de quarante-huit arpents de largeur. Cette ferme appartenait jadis à la maison Hamilton, et servait à l'alimentation des nombreuses équipes d'hommes, que cette maison employait à l'abattage du bois, dans la forêt du nord. Aujourd'hui, cette ferme est passée aux mains de la maison Baptist, qui n'a pas autant de raisons de la faire valoir que ses prédécesseurs. Quinze à dix-huit milles plus loin, limite qu'a maintenant atteinte la colonisation, se trouve la "Ferme d'en haut," de-

venue la propriété de M. Ambroise Charbonneau, l'habitant le plus éloigné de toute cette contrée.

On peut considérer L'Annonciation comme un seuil s'ouvrant également sur la Rouge et sur la Lièvre ; elle est comme la clef et l'assise d'un territoire aussi vaste par l'étendue qu'admirable par la fertilité. Ce territoire est improprement appelé " le nord ", c'est plutôt " l'ouest " de la province qu'il faut dire, car nous sommes ici sur la même latitude que Trois-Rivières. L'Annonciation a prospéré beaucoup dans le cours de ces années dernières. La population est de plus de huit cents âmes, et ne contient que fort peu de mélange, ce qui est un fait rare dans les nouveaux établissements. On y trouve trois magasins, deux moulins à moudre et à scier, outre deux hôtels dans l'un desquels, surtout, on peut se faire servir à peu près tout ce qu'on demande d'ordinaire en ville pour un repas varié. Mentionnons, avant de quitter L'Annonciation, que les chemins simplement ouverts jusqu'en 1896 dans les cantons Clyde, Joly, Minerve, Marchand, Loranger, ont été rendus corrossables, outre qu'on en a pratiqué de nouveaux, dans les cantons Turgeon et Mousseau ; d'un autre côté, le gouvernement a fait ouvrir et terminer le chemin de la Montagne Tremblante, long de quatre milles, qui conduit en pleine forêt, du chemin de fer à l'endroit où devra être construit le " Sanatorium ", établissement hygiénique où les malades, et surtout les phtysiques iront chercher, soit la guérison, soit un adoucissement considérable à leurs maux.

ÉTABLISSEMENTS DE LA MACAZA, DU LAC SAPIN, DU CANTON NANTEL ET DU LAC CHAUD.

En partant du canton Marchand, si l'on se dirige vers l'est, on suivra la rivière Macaza, qui est un affluent de la Rouge. Avant de se perdre dans cette dernière la Macaza se partage en deux cours, dont l'un, en s'élargissant, forme le lac Macaza, et l'autre le lac Chaud. Sur les bords de la Macaza s'est établie une petite colonie, qui porte le nom de la rivière, et sur une île du lac Chaud, on remarque un établissement dirigé par M. Désormeau et destiné à l'élevage du pu-

tois, animal à fourrures, aujourd'hui très recherché et dont la facilité de reproduire est extraordinaire. L'établissement en compte aujourd'hui plus d'un millier.

Nous sommes ici dans le canton tout récemment délimité de Nantel, où une paroisse portant le nom de "Lac Sapin", doit être érigée dans le cours de la présente année. Son sol fertile, ses pouvoirs hydrauliques, la richesse de ses bois, la beauté de ses lacs, et les facilités de communication lui assurent un avenir prospère. M. Désormeau y possède déjà une très belle ferme, dont il a mis cent cinquante arpents en culture.

Le lac Chaud est éloigné d'environ une dizaine de milles de la Chute-aux-Iroquois (Labelle). On s'occupe beaucoup d'y fonder une colonie agricole, qui devra occuper tout le terrain compris entre ce lac et le lac Sapin. Les terres du canton ont été arpentées et mises en vente. Elles offrent un aspect accidenté et s'inclinent en pente douce vers le lac Chaud, l'un des plus beaux et des plus poissonneux du Nord.

Pour arriver au lac Chaud, il faut traverser le plateau de la Macaza, où l'on compte déjà plus de cinquante familles établies. Ces établissements se sont faits en peu de temps et dans d'excellentes conditions. Le plus ancien des colons de l'endroit est M. Léon Ouellette, qui possède une belle et grande ferme dont plus de cent acres sont en culture. Après lui vient M. Philéas Charbonneau, dont la ferme est assez étendue et en bonne partie défrichée.

M. Charbonneau est propriétaire d'un moulin à scie, qui fournit à bonnes conditions le bois à tous les colons de l'endroit. La meilleure preuve de l'encouragement que M. Charbonneau rencontre existe dans le fait remarquable qu'à la Macaza on ne voit pas de "log houses", maisons en bois rond ; ce sont toutes de jolies maisonnettes en bois préparé et blanchies à la chaux, reflétant la propreté et l'aisance.

Là où sont établis MM. Ouellette et Charbonneau, sur la rivière Macaza, existe un commencement de village. On se groupe peu à peu et ce poste admirablement situé prend de l'importance tous les jours. Il y a là un bon magasin général. On parle de s'ériger, sous peu, en municipalité. Il y a un

bureau de poste et une école. Plus de 40 enfants, dans la colonie, sont d'âge à fréquenter les écoles.

Pour l'édification des pionniers, citons quelques exemples de ce que ces braves colons ont pu faire, depuis deux ans, avec l'énergie et le courage seuls pour capital : Fabien Savary, originaire de France, a 10 arpents en culture ; Mathias Ouimet, 12 arpents ; J. B. Gingras, 30 arpents ; Paul Labelle, 20 arpents environ ; Joseph Millejour, 30 arpents ; J. B. Cloutier, 25 arpents ; Frs. Prévost, 36 arpents ; C. Rapatelle, originaire de France, 17 arpents ; Adolphe Lapointe, père, 15 arpents ; Adolphe Lapointe, fils, 20 arpents ; Dolphis Dauphin, 15 arpents ; M. Gratton, 20 arpents ; Grégoire Dutour, 20 arpents ; Magloire Ouellette, 20 arpents ; Jean-Baptiste Prévost, 20 arpents.

Un vieux Français natif de la Haute-Loire, M. Casimir Rapatelle, image frappante du caractère énergique et entreprenant des anciens colons français, disait, l'an dernier : "Il y " a un peu plus de trois ans, je quittais Montréal pour aller " m'établir dans la Macaza, en pleine forêt, à onze milles de " Labelle, dans le nord. Il n'y avait pas là de chemins. Après " avoir payé un lot $40.00, il ne me restait que $5.00 et je n'a- " vais pas pour un sou de provisions. Cependant, j'ai trouvé " le moyen de gagner ma vie et, aujourd'hui, je suis en bonne " voie de prospérité. L'an dernier, j'ai cultivé quatorze arpents " de terre, et l'été prochain, j'en cultiverai vingt. Sur mes " quatorze arpents, j'ai moissonné, l'été dernier, 70 minots " d'avoine, 20 minots de pois, 20 minots de patates. etc., et " des légumes en abondance, de toutes sortes. J'ai de plus un " cheval, une vache laitière, des animaux de basse-cour, etc."

Une des questions qui préoccupent le plus le gouvernement provincial actuel, et à juste titre, c'est celle des nouvelles routes à ouvrir pour favoriser le développement de la colonisation. Le gouvernement comprend qu'il doit précéder les colons et faire les chemins d'avance, au lieu de se faire attendre par les colons, qui ne savent comment ni où se diriger, s'ils n'ont pas de chemins. Il faut conduire le colon par la main au milieu des bonnes terres, lui en faciliter l'accès par une route simplement voiturable et par les arpentages ; autrement, il ne sait où fixer

sa tente et il n'a ni le moyen ni le temps d'aller à tâtons dans la forêt. Aussi voyons-nous toujours les arpenteurs demander en premier lieu des chemins,dans leurs rapports officiels, aussitôt que les délimitations de cantons sont terminées. Les exemples sont innombrables des retards ou des obstacles qui ont été apportés à la colonisation par le manque de chemins ; le pays a éprouvé, par cette seule cause, des pertes énormes. Comment un père, qui a plusieurs garçons, peut-il les établir sur des terres nouvelles, s'il ne sait pas où elles sont, si les routes et les arpentages font défaut ? Le manque de chemins fait fuir le colon. Le curé Labelle l'avait bien compris, aussi faisait-il d'abord ouvrir des chemins, explorer d'avance, faire de la propagande, arrêter l'emplacement des chapelles, etc.

L'exemple suivant, entre mille, fera comprendre les immenses services que rendent à la colonisation les chemins carrossables. Un Français d'origine, du nom de Louis Gauthier, en arrivant au pays, n'avait qu'un fort petit capital, juste de quoi payer son passage vers le nord. Par les soins de la société, il fut placé à Labelle, sur un chemin qui n'était dans le temps qu'à l'état de projet. Ceci avait lieu au printemps de 1896. Depuis ce temps le chemin s'est fait, et Gauthier a même travaillé à sa confection, ce qui lui a procuré quelqu'argent. Aujourd'hui, il est complètement heureux ; il a 15 arpents en culture, sur sa terre, il a une maison confortable, des dépendances spacieuses, etc. Il a quatre vaches, des porcs, des volailles, etc. Il a récolté, l'année dernière, 80 minots d'avoine, 80 minots de patates, 10 poches d'orge, 400 poches de navets et aussi plusieurs autres sortes de légumes en abondance. Il a, de plus, récolté 600 bottes de foin.

Disons, avant de quitter les bords de la Macaza, que le gouvernement a approuvé, l'année dernière, les plans pour l'ouverture d'une grande voie qui s'étendrait du lac Sapin à L'Ascension, espace d'une dizaine de milles,traversant un pays presque partout plat, d'un sol fertile, bien arrosé, bien boisé. On ferait aussi un chemin transversal, de façon à former,sur le lac Chaud, un beau rang double. M. Désormeau, propriétaire de trois grandes îles dans le lac Chaud, sur l'une desquelles il élève des bêtes puantes pour la fourrure, dit que, dans un

avenir prochain, il installera dans la colonie des bâtiments pour la préparation de ses pelleteries et la fabrication de ses gants, etc., ce qui pourra assurer du travail à nombre de personnes.

LE CANTON TURGEON

Au nord-ouest du canton embryonnaire de Nantel s'étendent ceux de Lynch et de Mousseau, qui comprennent la mission de L'Ascension. Quelques familles s'y sont établies, en attendant qu'il en arrive d'autres, en bon nombre, dans le cours de la présente année, 1898, qui promet d'être féconde en nouveaux établissements.

De ces deux derniers cantons on passe au canton Turgeon, situé au nord du lac Nominingue. Ce canton n'était qu'une immense forêt, sillonnée seulement par quelques chemins de chantiers, lorsque le docteur Jacques le choisit, en octobre 1895, pour y établir la colonie qui porte maintenant le nom de Sainte-Véronique. Le premier colon, M. Henri Martineau s'y rendit au printemps de 1896, avec sa famille, et s'établit près du lac Tibériade, où a été fixé l'emplacement de la future église. Le gouvernement de Québec, voulant seconder le courage et les efforts des fondateurs et des colons, leur vint en aide, dès l'été de 1896, en commençant la construction d'une route qui, aujourd'hui complétée, met en communication l'établissement du docteur Jacques avec Labelle, terminus actuel du chemin de fer.

Cette route passe par la paroisse déjà prospère de L'Annonciation. De L'Annonciation à Sainte-Véronique la distance est de seize milles.

Aujourd'hui, après deux ans de colonisation, environ mille arpents de terre ont été déboisés et seront mis en culture ce printemps, cent dix maisons, ou huttes de défricheurs, ont été construites et sont habitées en grande partie par des familles, d'autres par des colons encore célibataires. Une fois par mois la population se rend à la chapelle temporaire qui a été érigée et où vient dire la messe un des révérends Pères du Nominingue.

Tout le long du chemin, depuis la limite nord de L'Annon-

ciation jusqu'au lac Tibériade, on trouve des colons déjà installés avec leurs familles. Aussi nombreux sont ceux qui ont acheté des terres plus loin, dans l'intérieur, et qui n'attendent qu'une route, eux aussi, pour se rendre sur ces terres avec leurs familles et effets. Comme le gouvernement a ouvert, dès cette année, une voie centrale à travers la paroisse, voie dans laquelle viendront déboucher les sept principaux rangs qui la composent, il est probable qu'au printemps prochain Sainte-Véronique comprendra au moins deux cents familles.

Le plus grand nombre des colons qui se rendront au nord de Montréal, pendant l'été de 1898, prendront la route du canton Turgeon, d'après toutes les apparences. Le docteur Jacques y a transporté, dès le printemps, des chevaux, des bêtes à cornes, des instruments aratoires et des graines de semence. Le docteur espère ensemencer une quarantaine d'acres et son voisin, M. Mercier, qui le seconde admirablement dans son projet, en aura un nombre égal en culture. La récolte de l'automne dernier a été abondante et les colons paraissent satisfaits de leur sort.

LE NOMININGUE

De L'Annonciation au Nominingue, il y a environ une quinzaine de milles à parcourir, du côté de l'ouest, par le chemin Chapleau, grande artère qui se prolonge jusqu'au bord de la Lièvre, à cinquante milles de Labelle. C'était naguère tout un problème que de se rendre au Nominingue, et l'on ne trouvait que quelques rares habitations le long de la route, ouverte en pleine forêt. Le chemin Chapleau, qui n'était pas même passable, il y a quelques années, a été rendu carossable sur tout son parcours, à l'exception de trois milles à son extrémité ouest, dans le voisinage de la Lièvre. Pour compléter sans retard ces trois milles, le commissaire de la Colonisation et des Mines, l'honorable M. Adélard Turgeon a sanctionné récemment l'emploi d'une somme de $3,000, en sorte que la réunion, tant et si longtemps désirée, des vallées de la Rouge et de la Lièvre va s'opérer dans un bref délai. Le chemin Chapleau n'est, en somme, à proprement parler, que la prolon-

gation du chemin de fer qui, partant de Labelle, reliera le bassin de la Rouge à ceux de la Lièvre et de la Gatineau, dans un avenir prochain.

La région du Nominingue renferme le

CANTON LORANGER

qui occupe à peu près le centre de la région Labelle. Il est situé sur la même latitude que les Trois-Rivières, mais beaucoup plus à l'ouest, ce qu'il importe de noter ; car on sait que le climat s'adoucit à mesure que l'on avance vers l'ouest.

Que la neige soit moins profonde et qu'elle commence à fondre beaucoup plus tôt ; que les semences se fassent plus à bonne heure, ce sont des faits que tous les colons attestent eux-mêmes à qui veut les entendre. Le professeur Macoun a rendu, devant le comité de l'immigration et de la colonisation, à Ottawa, un témoignage qui a fait disparaître bien des préventions à cet égard. Parlant de la région nord de la province, entre autres des alentours des lacs Témiscamingue et St-Jean, il dit : "Les gelées d'été n'y sont pas plus fréquentes que "dans certaines parties d'Ontario. Du reste, ces gelées se "produisent dans les bas fonds et non dans les terrains bien "exposés, comme on le croit bien à tort. Les plantes que "l'on retrouve à environ trente milles de la baie d'Hudson "indiquent que le climat n'y est pas plus rigoureux que celui "de Québec."

Cinq cent trente-six lots de cent acres chacun composent ce canton, dont la population est de plus de 600 âmes. On voit par là qu'il y a encore de la place pour un grand nombre d'habitants. Pas plus d'un tiers de la localité n'est habité.

Le Nominingue est à 20 milles de la station du chemin de fer. Son sol est de terre jaune très fertile. Plus des deux tiers du canton peuvent être colonisés très avantageusement. Le foin croît à foison. Le blé, l'avoine, l'orge, toutes les céréales, les légumes de même, viennent en abondance.

On peut comprendre dans la région proprement dite du Nominingue les trois cantons de Loranger, de Turgeon et de Montigny ; celui-ci est sur la route de la Lièvre.

Le climat n'est pas du tout ce qu'on peut appeler du climat septentrional.

Nous entrons ici dans une admirable région agricole et lacustre. Il y a deux lacs Nominingue, le grand et le petit ; le grand se trouve au nord-est du canton Loranger, le petit est au sud. Au nord se voit le lac Vert, au sud, sud-ouest, les lacs Bourget et Laflèche. Le lac St-Joseph alimente un moulin à scie et à farine ; au sud-est du petit Nominingue sont les lacs Blanc et Noir. Le lac des Iles est tout à fait au sud du petit Nominingue. Le lac Croche est près du lac des Iles, à l'est ; en outre, il y a d'autres petits lacs, dans toutes les directions.

Presque tous ces lacs communiquent entre eux par des passes, appelées communément "décharges." On pourrait, dans tous les cas, rendre ces communications très faciles et navigables, grâce à de légers travaux de canalisation ; c'est ainsi que le lac Bourget se décharge dans le petit Nominingue, celui-ci dans le grand, et que le grand Nominingue, à son tour, passe dans la rivière Rouge, chacun d'eux par de petits cours d'eau dont l'industrie pourrait faire autant de ses tributaires.

Le grand lac Nominingue a trente-cinq milles de tour ; il est extrêmement poissonneux et ses bords abondent en gibier. Grâce à l'initiative d'un citoyen de Montréal, M. J. G. Lantier, un bateau à vapeur, d'un tonnage relativement élevé, vogue sur le Grand Nominingue. Il sert au touage du bois et surtout au transport du lait des fermes. L'industrie laitière étant une très grande ressource pour les colons, ce bateau les aide beaucoup en transportant le lait aux beurreries, quand les routes deviennent difficiles ou que le temps manque aux colons pour faire ce trajet par terre. Ce petit navire est commandé par le capitaine Thiaville, originaire de France.

Les Révérends Pères Jésuites, remplacés depuis par les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, établis sur le grand Nominingue depuis bientôt quinze ans, y ont énormément contribué aux progrès de la culture. Ils ont fondé un cercle agricole, dont tous les membres se réunissent le dimanche et décident quelles fermes ils visiteront le dimanche suivant. Après la visite, un rapport est fait et l'on accorde des points aux plus méritants. Les silos sont fort en usage au Nomi-

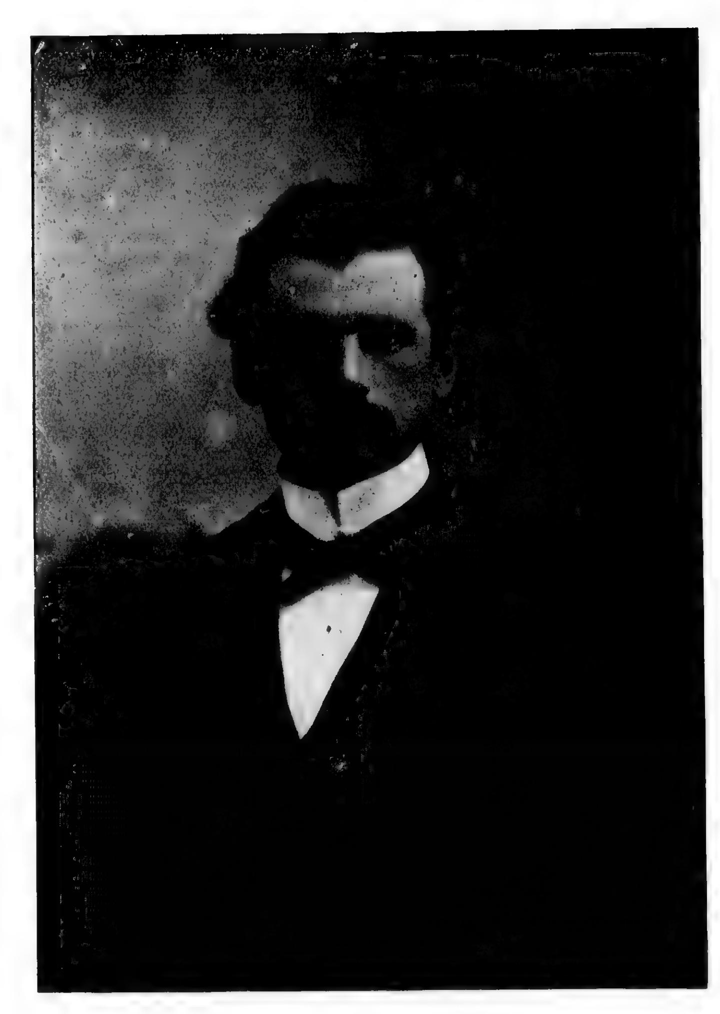
ningue ; les moulins à scies, spécialement pour la planche et le bardeau, y fonctionnent avec une régularité parfaite depuis plusieurs années.

Les Sœurs de Ste-Croix, venues de la maison-mère de St-Laurent, ont fondé une succursale de leur communauté, à côté de la maison des Jésuites, pour y donner l'enseignement aux enfants des colons. Au premier de ces enfants qui ait vu le jour au Nominingue, il y a de cela quatorze ans, les Pères Jésuites donnèrent le nom d'Ignace, en mémoire du fondateur de leur ordre et l'endroit lui-même reçut, en même temps, le nom de St-Ignace du Nominingue.

Climat et sol aidant, le Nominingue est une région agricole de premier ordre ; aussi ses habitants ont-ils déjà remporté plusieurs prix aux expositions provinciales, entre autres à celle de Montréal, en 1895.

C'est en 1883 que le révérend Père Martineau fit les premiers travaux de construction de la maison des Jésuites, à l'endroit même où, un an auparavant, le curé Labelle avait défriché quatre arpents de forêt, pour y fixer l'emplacement de la future église. En septembre 1892, la première habitation était construite sur les bords du petit Nominingue, par un colon du nom de Corbin ; il fallait faire alors vingt-et-un milles dans la forêt ponr se procurer du bois préparé. En 1894, trente-deux familles se groupaient ensemble et jetaient les premières fondations du village.

A l'heure actuelle, St-Ignace du Nominingue possède deux moulins, une tannerie, cinq magasins de provisions, une beurrerie et trois hôtels. On y trouve encore deux forgerons, un fabricant de voitures et un peintre en bâtiments. La paroisse est desservie par quatre Pères de l'ordre des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, et le couvent que dirigent les sœurs de Ste-Croix donne l'instruction primaire à environ quatre-vingts élèves. MM. Beaubien, Nantel, Lacoste, Ogilvie, McGale, de Bellefeuille, A. J. Dawes, J. G. Lanthier et Rodier possèdent, au Nominingue, de très belles terres, qu'ils font cultiver par des fermiers et qui servent de modèles aux autres cultivateurs.



L'HON. M. ADÉLARD TURGEON,
Ministre de la Colonisation et des Mines, pour la Province de Québec

EN ROUTE POUR LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

En partant du Nominingue pour se diriger de plus en plus vers l'ouest, on prend de nouveau le chemin Chapleau, qui conduit à St-Gérard de Montarville, 22 milles plus loin, sur la rivière du Lièvre. On traverse d'abord le canton de Montigny, remarquable par la variété de ses bois, la qualité de son terrain et surtout par ses nombreux lacs, très poissonneux, très giboyeux et parsemés d'îles pittoresques qui, avant un quart de siècle, seront transformées en parcs, en jardins et en vastes habitations rurales, pour l'agrément et la santé des riches citadins.

A ce propos, il ne serait peut être pas inopportun de mentionner qu'un syndicat est en voie de s'organiser pour la construction d'un certain nombre de chalets, ou maisons d'été, le long des principaux lacs de la région Labelle.

Ces villas seraient louées aux étrangers et aux touristes qui affluent, l'été, dans les parages du nord. Le projet, paraît-il, va être mis à exécution sans délai, car on a constaté, depuis deux ou trois ans, que le nombre des personnes à l'aise qui désirent passer quelques semaines de la belle saison dans les fraîches et vivifiantes campagnes du nord de Montréal devient de plus en plus considérable.

Il n'y a encore qu'un commencement de colonisation dans le canton de Montigny, une vingtaine de familles seulement l'habitent, mais il n'en donne pas moins les plus grandes espérances, si l'on en juge par l'aisance acquise en peu de temps par les premiers colons. Le gouvernement y a établi, pour les voyageurs, un poste, à la garde de M. Hyacinthe Maillé, qui est en train d'en faire une véritable hôtellerie, ce qui est devenu nécessaire, à cause de l'affluence de plus en plus grande des voyageurs qui vont de la Rouge à la Lièvre, maintenant que le chemin Chapleau a été mis dans un état propre à la circulation, tout le long de son parcours.

M. Maillé vient de terminer la construction de son hôtellerie, sur les bords du lac Pie IX. Il peut héberger une vingtaine de personnes et loger autant de chevaux dans son écurie. Un aqueduc installé par ses soins lui donne l'eau à

discrétion. Ce poste est à moitié chemin entre Labelle et le Rapide-de-l'Original, sur la rivière du Lièvre ; il sera d'une grande utilité pour les colons se dirigeant vers les cantons de l'ouest ; il sera aussi le rendez-vous des "sportsmen," à cause de ses nombreux lacs et de l'étendue des terrains de chasse. C'est là qu'abondent le chevreuil, la loutre, le vison, la martre, le renard, le pékan, le loup, l'ours, le chat sauvage, &c., &c., de même, la pêche donne abondamment la truite grise et rouge, le doré, le maskinongé, &c., &c.

Le service postal se fait deux fois par semaine, de Montréal au poste Maillé, et les chemins sont généralement bons tout le long de l'année.

De Labelle, pour atteindre le poste Maillé, il y a environ cinq heures de voiture. Les colons se rendant à la Kiamika et à la Lièvre sont heureux d'avoir obtenu l'installation d'un poste le long du chemin qui mène à la Lièvre ; c'est pour eux un véritable Klondyke, vu qu'ils y trouvent en arrivant l'aisance, par suite des travaux que leur procurent les chantiers de bois du voisinage. Le climat n'est pas rigoureux et peut être comparé à celui de Montréal, (1898 excepté), car il y a eu à peine 18 pouces de neige, l'hiver dernier. Le bois dominant est le sapin, l'épinette rouge et blanche.

Près du lac Pie IX, il y a un magnifique pouvoir d'eau, qu'on pourrait exploiter avec avantage et qui rendrait service à ceux qui s'établiront dans le canton de Montigny.

Pour les amateurs de pêche, il serait bon d'énumérer les nombreux lacs qui sont dans les alentours du poste Maillé :

Le lac de Montigny, d'une longueur de 3½ milles, contient en abondance la truite rouge et grise.

Le lac "des Iles," contenant 18 îles, d'une longueur de 5 milles, est reconnu pour la prodigalité de ses truites rouges et grises.

Le lac Pie IX, long d'un mille sur ½ mille de large, truite rouge.

Le lac Léon XIII, long de trois milles sur un mille de large, truite rouge de 1 à 5 livres.

Le lac Serpent, 3 milles de long sur 15 arpents de large, truite grise de 5 à 20 livres.

Le lac Maillé, à 20 arpents de la maison ; il a trois milles de tour, et le poisson y abonde, à la ligne; mentionnons encore le lac Gamelin, le lac Charette, le lac Saint-Antoine de Padoue, le lac Lamoricière, le lac Pimodan, le lac Allet, &c., &c. On compte, en outre, dans la même région, une quinzaine de lacs plus petits, qui n'ont pas encore de nom.

Région de la Lièvre

LE CANTON KIAMIKA

En passant du canton de Montigny dans le canton Kiamika qui l'avoisine, nous entrons dans le bassin de la Lièvre, l'un des plus beaux cours d'eau de la province, et l'un des plus importants tributaires de l'Outaouais. La rivière Kiamina a donné son nom au canton qu'elle traverse, avant de se jeter dans la Lièvre. A l'endroit où elle débouche dans cette dernière, on a érigé une petite municipalité sous le nom de Saint-Gérard de Montarville ; on trouve actuellement, à cet endroit, une chapelle, une scierie et un moulin à farine, une boutique de forgeron, trois magasins et un hôtel.

La municipalité primitive est devenue une paroisse, qui embrasse tout le canton de Kiamika et celui de Bouthilier, situé de l'autre côté de la Lièvre. Les premiers établissements remontent à 1896, où un homme entreprenant, du nom de Dufort, construisait un moulin à scie pour le village naissant, noyau de la future paroisse,qui compte aujourd'hui plus de cinq cents âmes, parmi lesquelles 125 à 130 enfants, auxquels on va pouvoir, bientôt, offrir le bienfait de l'instruction élémentaire.

Le canton de Kiamika est l'un des plus fertiles qui existent dans la province de Québec ; du reste, presque tout le bassin supérieur de la Lièvre est une admirable contrée agricole, offrant les plus ravissants aspects, avec ses vastes parcs naturels, foisonnant de forêts épaisses, formées des plus belles essences de nos bois. La rivière est généralement large et profonde ; elle contient peu d'îles, et ses rives, où quelques rares montagnes seulement apparaissent de loin en loin, sont d'une

fertilité et d'un pittoresque qui retiennent l'explorateur et le décident vite à y faire un séjour. C'est pourquoi la colonisation sera facile et rapide sur les bords de la Lièvre. Mentionnons la ferme Brière, dont le propriétaire a 120 acres en culture, sur les bords de la rivière ; celle de M. Lacasse, qui produit des pommes de terre phénoménales, et enfin la ferme Rouge, dont un avocat de Paris, M. Vermant, s'est fait l'acquéreur. Cette ferme, ancienne propriété d'un marchand de bois, et dont les produits étaient réservés aux hommes qui travaillaient dans ses "chantiers," couvre un très vaste espace ; elle n'a pas moins de deux milles de front et offre plus de quatre cents acres en pleine culture. Parmi les premiers colons de Montarville, mentionnons les époux Cormier, qui firent à pied, pour aller s'y établir, tout le trajet qui les en séparait, a partir de Marbletown, dans les "Cantons de l'Est," trajet dont la longueur dépasse quatre cents milles.

RAPIDE DE L'ORIGINAL

En continuant de remonter la Lièvre, après avoir quitté Saint-Gérard de Montarville, on arrive au Rapide de l'Orignal, qui se trouve à une quinzaine de milles plus loin.

De distance en distance, le long de ce parcours, on trouve des colons qui s'y sont fixés, depuis sept à huit ans ; chacun d'eux possède une ferme variant de 40 à 100 acres en culture. Ils sont tous heureux et contents, dit un voyageur qui vient de parcourir cette contrée, et il cite comme exemple un nommé Dumouchel, qui, venu à la Lièvre sans un sou valant, est aujourd'hui propriétaire d'une ferme qu'il a refusé de vendre, l'an dernier, pour cinq mille dollars.

C'est en 1887 que les premiers colons se sont fixés au "Rapide de l'Orignal." Ils étaient deux, deux hommes d'une rare énergie et d'une forte initiative ; l'un, Solim Alix, s'établit sur le coté ouest de la rivière, l'autre, Norbert Fortier, alla de l'autre côté. (*) Par la suite, les établissements, augmentant en nombre, le gouvernement fit faire l'arpentage de tout le pays environnant, qui fut divisé en deux cantons, celui

(*) Celui-ci vient de vendre sa propriété $4,500, tout en se réservant l'emplacement du village futur.

de Campbell et celui de Robertson, et prit le nom paroissial de Notre-Dame de Fourvières. Cette paroisse renferme aujourd'hui environ 525 habitants, parmi lesquels 115 enfants en âge de fréquenter les écoles, qu'on ne doit pas tarder à y instituer, dès la présente saison.

Un des plus grands obstacles à la colonisation, l'absence d'un pont sur la Lièvre, vient de disparaitre, grâce à la construction d'un pont de deux cents pieds de longueur, qui reliera les deux bords de la rivière, au village même du Rapide de l'Orignal.

A partir de cet endroit il n'y a plus de chemin carrossable (*) et l'on entre en pleine forêt, si l'on veut continuer à remonter la Lièvre, quoique la carte porte les noms de quatre autres cantons, ceux de Pope, de Wurtele, de Gravel et de Moreau.

Il ne faut pas perdre de vue, néanmoins, que de bonne heure même, ce printemps, pas moins d'une quinzaine de familles sont allées s'établir dans les environs de la Ferme-Neuve. Sur un parcours de six milles les lots sont en partie occupés. Puis viennent les " Rapides des Chiens et des Pins ", où plusieurs lots ont été également retenus. Si les colons continuent à se diriger de ce côté, on y verra s'élever les plus belles paroisses du nord, car les cantons Pope, Wurtele, Gravel et Moreau renferment un sol de première qualité, au point de vue de l'agriculture, mais il faudrait pour cela que des chemins fussent ouverts des deux côtés de la rivière, du Rapide de l'Orignal à la Ferme-Neuve. A ce dernier endroit, l'emplacement d'une chapelle a déjà été choisi, et, environ un mille plus loin, on peut contempler un très-beau pouvoir d'eau, qui semble inviter l'effort et l'ambition d'un homme industrieux.

Actuellement, au Rapide de l'Orignal, on compte une église, une école, quatre magasins, une boutique de forgeron, un hôtel, deux boutiques de menuisier, deux moulins à scies et un moulin à farine. Le foin s'est vendu de douze à dix-huit dollars la tonne, l'hiver dernier, et l'avoine cinquante sous.

Le service postal ne se fait encore qu'une fois par semaine,

(*) Depuis ce temps-là, un bon chemin carrossable a été établi jusqu'au Rapide des Chiens, trois milles au-dessus de la " Ferme Neuve."

mais il est probable qu'il aura lieu, prochainement, trois fois par semaine. Notre-Dame-de-Fourvières est pourvue d'un curé résident, qui va dire la messe, une fois par mois, à la Ferme-Neuve. Il y a trouvé, au printemps de cette année, vingt-deux familles établies depuis le 15 mars. On doit y monter une scierie dans le cours de l'été.

Au Rapide de l'Orignal, M. Norbert Fortier construit actuellement un hôtel, qui offrira aux voyageurs tout le confort désirable.

Norbert Fortier s'était rendu au Rapide de l'Orignal, pour la première fois, en 1887, en compagnie de l'explorateur Bureau ; ils étaient partis ensemble du Nominingue. A cette époque, le chemin Chapleau s'arrêtait à huit milles en deça de la Kiamika et n'était voiturable que pour des véhicules grossiers. Fortier poussa jusqu'à la "Ferme-Neuve," quinze milles plus haut que le Rapide de l'Orignal, dans l'intention d'examiner le terrain. Benoit, entrepreneur de colonisation, était alors fixé, avec un de ses garçons, en face de la "Ferme-Rouge." Il s'était proposé d'établir le canton Kiamika, en y plaçant, dès le début, une soixantaine de familles ; mais, au bout de deux ou trois ans, comme il n'en avait pas même placé une demi-douzaine, il était parti découragé.

Fortier était allé, à son premier voyage, au delà même de la "Ferme-Neuve"; il s'était rendu jusqu'au "Rapide des Cèdres," quinze milles encore plus haut que celle-ci, avec un compagnon du nom de Dumouchel, qui s'est établi plus tard trois milles en bas du Rapide. Il avait pris sept lots à la Ferme-Neuve, mais l'agent de la ferme n'avait pas voulu les livrer, sous prétexte qu'il les réservait pour faire paître ses animaux. Fortier avait été un mois dans ce voyage, qui s'était fait dans l'automne de 1887 ; il avait marché tout le temps, bien entendu, puisqu'il n'était pas question de chemin, à cette époque, et même il avait couché, presque tous les soirs, à la belle étoile, et sous la neige qui tombait par intervalles. Puis il était retourné dans sa famille et avait ramené avec lui, au "Rapide", son père, son frère, médecin vétérinaire à Buckingham, et un autre de ses frères, avec lequel il est resté. Durant le premier hiver, tous deux ont campé le long de la

Lièvre, et leur père vint, deux mois après, leur apporter des provisions. C'est pendant le premier hiver qu'ils défrichèrent autour de leur tente et préparèrent le terrain.

Trois milles plus haut que le "Rapide," demeurait alors, dans un " log house ", le petit Jolicœur, garçon de seize ans qui, seul, avait défriché une douzaine d'arpents et les avait mis en très bon état de culture. Un jour, pendant une absence, le feu avait ravagé tout ce qu'il possédait. Il arrivait justement de Joliette, avec un bœuf et une charge de provisions pesant sept cents livres ; il perdit tout, à l'exception de son bœuf, qui se sauva dans le bois. Cependant, il ne se découragea pas ; Fortier lui donna quelques provisions, et le petit Jolicœur recommença de plus belle. Aujourd'hui il est à l'aise.

Tout le sol de cette région est excellent, jusqu'au " Rapide des Cèdres "; s'il y avait des chemins, les lots se prendraient avec rapidité. Un certain nombre de colons ont fait des centaines de dollars, à travailler dans les chantiers d'hiver, pour les commerçants de bois. Ils cultivent pendant l'été et vendent leurs produits, entres autre leur foin, à des prix extrêmement rémunérateurs, soit $24.00 la tonne de 133 bottes ; les marchands de bois étaient obligés, auparavant, de faire venir de Buckingham leur foin, qu'ils payaient sur place $15.00, et qui leur revenait à $40.00, une fois rendu dans le haut de la Lièvre. C'est à vendre ainsi ses produits tous les ans que Fortier s'est créé, en peu de temps, une opulente aisance ; il tenait, en outre, un hangar de provisions, pendant que son ami, Solim Alix tenait un petit magasin, de l'autre côté de la rivière. Pendant des années, il a tout fait lui-même, son ménage, sa cuisine, son pain, sa culture, son commerce, sans compter le temps que lui prenait le soin de ses animaux ; aujourd'hui, il a des capitaux à placer dans les entreprises de colonisation.

La " Ferme-Neuve ", ancienne propriété d'un marchand de bois, qui la faisait cultiver, afin d'avoir des provisions sur les lieux pour ses hommes, est devenu aujourd'hui la propriété de M. Cyrille Lafontaine. L'espace en culture comprend quatre cents acres ; les dernières récoltes ont rapporté 180 tonnes de foin, vendu sur place à $14.00 la tonne, 4,000

minots d'avoine, vendus, en moyenne, 50 sous le minot, 800 minots de pommes de terre, à 75 sous le sac, 100 minots de blé, produit de neuf minots de semence. M. Lafontaine a 40 bêtes à cornes, qui lui rapportent annuellement mille livres de beurre, au prix de 30 à 35 sous la livre. Ces prix semblent exorbitants, à distance ; mais ils ne le sont pas dans cette région, où les communications sont encore difficiles ; les gens de " chantiers " sont loin, pour cette raison, de les trouver excessifs.

L'élevage est l'industrie principale des cantons du haut de la Lièvre. Les compagnies forestières, qui reculent de plus en plus les limites de leurs exploitations, achètent tout ce que peuvent leur fournir les colons de l'endroit. A la Ferme Neuve demeurent quelques familles algonquines, qui vivent de chasse et de pêche, n'ayant, comme les autres Indiens, aucun goût pour la culture. On s'attend à voir s'élever, avant longtemps, plusieurs paroisses, à cette latitude de la Lièvre, grâce aux chemins qui vont bientôt être ouverts, le long de chacune de ses rives, sur une longueur d'une vingtaine de milles.

On rapporte qu'un nombre exceptionnel de familles s'est dirigé vers les nouveaux cantons de la Lièvre dans le cours de l'année dernière. Ces familles, dont chacune dispose d'un capital variant de 200 à 400 dollars, feront faire les travaux de défrichement durant l'été, ce qui sera une bonne aubaine, pour les colons pauvres de l'endroit. Ajoutons qu'un service de diligences va être établi aussitôt que possible, entre Labelle, le Nominingue et le Rapide de l'Orignal, trajet d'environ soixante milles, qui pourra être accompli de la sorte en une journée et demie.

Le département de la Colonisation et des Mines publie une demande de soumissions, pour la mise en activité de ce service, qui comprendra trois sections distinctes : la première, de Labelle au village de St-Ignace-du-Nominingue, en passant par L'Annonciation ; la deuxième, du Nominingue au bureau de poste de St Gérard-de-Montarville ; la troisième, enfin, de St-Gérard-de-Montarville au Rapide de l'Orignal. On a, d'autre part, rendu carrossables les chemins compris dans les cantons de Clyde, Joly, Minerve, Loranger, et l'on en a ouvert de nouveaux, dans les cantons Turgeon, Mousseau, Kiamika et

Campbell. Rien est épargné pour favoriser la colonisation dans ces régions fertiles, si longtemps ignorées et si recherchées aujourd'hui. Les successeurs du curé Labelle, dans cette œuvre patriotique, peuvent se féliciter de leur zèle et de leurs efforts ; ils ont été couronnés de succès. Monsieur Christin, agent des terres de la Couronne, pour le Nord de Montréal, écrivait, dans un rapport en date du 8 décembre 1896, que, pendant l'année précédente, trois cents familles s'étaient fixées dans neuf paroisses faisant partie du territoire placé sous son contrôle ; la statistique contenue dans le rapport de M. Christin est basée sur des visites faites de maison en maison.

Du reste, le mouvement et l'activité colonisateurs sont généraux, et se manifestent sans ralentissement, dans toute la province. Des cantons inhabités, il n'y a pas plus de deux ans, comptent aujourd'hui plus d'une centaine d'âmes de population. Pour ne donner qu'un exemple, on peut citer tous les lots pris dans un rayon de dix à douze milles autour de Labelle. Il n'en reste presque plus dans la partie ouest du canton de Minerve, et l'on espère que les Canadiens rapatriés des Etats-Unis vont prendre tous les lots disponibles dans les cantons Turgeon, Lynch, Mousseau, etc. Rien, enfin, n'est épargné pour pousser la colonisation dans ces régions fertiles ; aussi, pour la première fois, voit-on les résultats dépasser les espérances. Il ne faudrait plus que la dépense d'une trentaine de mille dollars environ, pour compléter les chemins en voie de construction, ce qui aurait pour effet d'ouvrir à la colonisation peut-être une trentaine de paroisses nouvelles. On ne trouvera donc pas déplacé de nous voir mentionner ici, au sujet d'une autre admirable région agricole, la vallée de la Matapédia, que M. Michaud, agent des terres de cette région, a vendu 194 lots dans le cours des mois d'avril, juin, juillet et août de 1897, et que 300 familles nouvelles se sont établies dans cette vallée, de 1896 à la fin de l'année dernière, d'après ce qu'a affirmé, en Chambre, le député de Matane, M. L. F. Pinault.

Tant d'excellents résultats consolent des longues années d'inertie, et font naître les plus fermes espérances pour l'avenir. Il existe maintenant un esprit et une méthode de colonisation ;

c'est cet esprit qui a inspiré la création spéciale d'un département de la Colonisation et des Mines. L'œuvre va être dorénavant poursuivie régulièrement et systématiquement, et elle réussira, comme ont réussi toutes celles qui ont appliqué la méthode et l'esprit de suite au choix des moyens, et à la mise à profit des ressources à leur disposition. La colonisation est aujourd'hui organisée, elle a un corps et des membres, ce qui lui a pendant longtemps fait défaut ; elle a reçu une direction, et l'on sait enfin aujourd'hui dans quelles routes on s'engage, et dans quelles il faut s'engager pour arriver à des résultats certains. Il ne reste plus désormais qu'à marcher résolument et intelligemment dans les voies tracées, à savoir les agrandir encore et à en ouvrir de nouvelles, en conservant toujours le même esprit initiateur et dirigeant. C'est là ce que tout le monde attend avec confiance d'un personnel comme celui qui a été appelé à la conduite du nouveau département de la Colonisation et des Mines, personnel d'élite, et formé à l'école maîtresse de l'expérience.

Un Tour dans l'Algoma

NOTES DE VOYAGE

Come to Algoma ! voilà le cri auquel les Bernard de la colonisation dans l'Ouest d'Ontario ont entrepris une brillante croisade.

Et dans ce merveilleux Ouest, où les villes naissent et grandissent comme par enchantement, on fait bien les choses. Une excursion monstre a été organisée. Il s'agissait de transporter à des centaines et à des centaines de milles, d'héberger convenablement, le plus souvent dans des endroits presque sauvages, et d'en prendre soin, quelque cent ou deux cents visiteurs. Des souscriptions furent votées d'emblée dans toutes les villes intéressées et des invitations furent lancées partout, dans la province d'Ontario, quelques-unes dans la province de Québec et même dans les Etats-Unis.

Il est impossible de passer sous silence la peine et les sacrifices énormes que s'imposent les habitants de la province sœur pour l'avancement de ce pays. Et la comparaison s'impose avec l'indifférence presque coupable que montrent les Bas-Canadiens pour pousser de l'avant notre province et en faire, même au prix des plus grands efforts, un pays prospère.

Mais le temps est venu de s'embarquer. Je salue les amis et je vole sur les traces des Lasalle et des Marquette, avec cette différence qu'ils partaient, eux, en pirogue et que moi, je pars dans un convoi du C. P. R., vrai palais roulant qui franchit l'espace à toute vapeur. Son cri strident semble narguer ces champs, ces rivières et ces rochers, qui ont voulu lui barrer le passage et qu'il a vaincus. Nous passons Ste-Anne, où le poète Moore a chanté, Vaudreuil, Smith's Falls, Peterboro, et nous arrivons à Toronto vers 7.40 p. m., contents de pouvoir nous reposer d'un trajet de 344 milles par chemin de fer.

Le lieu de réunion, le grand rendez-vous de la plupart des invités, est Toronto. La reine d'Ontario trône majestueusement sur les bords du lac Ontario et se couronne d'une multitude de magnifiques résidences, d'immenses édifices et magasins, véritables fourmilières d'activité, et de parcs spacieux. On a peine à croire que Yorktown, grand comme un village en 1834, ait progressé si rapidement.

Le lendemain, jeudi, 15 juin, nous voilà rassemblés à la gare Union. A 8.40 heures, le train s'ébranle et nous disons au revoir dans une quinzaine à ce lieu hospitalier.

En dépit d'un ciel maussade tous ont l'air radieux de gens qui ont pris la ferme résolution de rire et de s'amuser.

Bientôt, le ciel semble aussi partager l'enthousiasme général et quand nous arrivons à Allandale, sur le lac Simcœ, le soleil illumine la petite baie Kempenfield de ses scintillements des plus beaux jours d'été.

Plus joyeux, nous changons de train pour Collingwood.

Une députation des principaux citoyens nous attend à la gare et la fanfare souffle, tant bien que mal, ses airs les plus beaux. Le défilé des touristes s'avance, musique en tête, vers l'hôtel Grand Central, où un dîner succulent, dont le menu renferme quelques malices aux politiciens — il est bon quelque-

fois de rappeler à ces gens leurs bévues — dilate les cœurs et prédispose aux santés, qui sont nombreuses.

Après les discours, la fanfare nous conduit cette fois au paquebot "City of Collingwood", qui doit nous porter à Port Arthur, avec arrêt au Sault Ste-Marie. La minute d'après, nous voguons sur la baie Georgienne et nous nous engageons dans le labyrinthe qu'offrent au paquebot ses trente mille îles.

Le ciel a repris son aspect rébarbatif et souffle sur la vague qui moutonne. Le vent est froid et fait rentrer les passagers. Pour la première fois on se compte et les présentations font se former les cercles.

Deux ministres, les hons. M. M. E. J, Davis, secrétaire provincial, et G. W. Ross, ministre de l'Education, d'Ontario, et leurs dames, font partie de l'excursion.

De Canadiens-français, il n'y a que MM. L. Moffet, du "Temps", d'Ottawa ; le Dr Brisson, de la Société de Colonisation, de Montréal ; O. Guibord, député provincial de Russell, et le représentant de "La Presse".

Ce dernier journal et le "Witness" représentent seuls la presse de la province de Québec. M. F. H. Severance, du "Buffalo Express", est le représentant de la presse américaine.

La température semble éveiller le spleen chez plusieurs. Il y a là, au millieu du salon, un piano, joujou inutile que personne ne songe à ouvrir. Comme de joyeuses chansons réveilleraient les échos de la baie, si seulement la moitié des excursionnistes étaient des Canadiens-français.

De bonne heure, on gagne son lit et le roulis du lac Huron nous berce comme une bonne mère.

Au réveil, notre cabine semble avoir fait toilette neuve. Son plancher se plaque de lumière et l'étendue pailletée du lac égaye l'œil.

Déja s'entendent de joyeuses exclamations, de gais saluts ; les cœurs comme les choses sont changés. On déjeune à la hâte, et tous se répandent sur le pont pour admirer le grand spectacle du lac ensoleillé. Le navire a laissé derrière lui l'immensité. Partout des îlets, de véritables corbeilles de verdure. En approchant de la terre ferme, des oiselets volent sur nos flancs et font entendre leurs cris de bienvenue. Les arbres, les maison-

nettes se font plus distincts. De ci de là sont jetés des îles et des îlots, quelques-uns surmontés d'un fort blanc, y faisant sentinelle.

Une véritable flottille de bateaux de tous genres, paquebots luxueux, vapeurs de commerce, remorqueurs, nous croisent et s'effacent dans les horizons lointains. De temps en temps, des villages montrent, dans leur amas de verdure, de pimpantes maisonnettes, dressent sur une éminence leur petite église et nous exhibent leurs scieries.

Puis, encore des barques, des goëlettes émergeant de partout, et toujours le flot verdâtre découpant sa blanche broderie d'écume sur notre navire.

Il était près d'une heure p. m. quand on mit pied à terre au Sault Sainte-Marie, aux accords de la "Citizen's Brass Band." Ce n'est pas sans émotion que nous foulons ce sol où nous ont devancés, il y a plus de 200 ans, les plus hardis découvreurs de France, Champlain, Marquette, Jolliet et tous les associés de la Baie d'Hudson, qui avait ici un poste. Nous pensons avec orgueil qu'ici le vieux drapeau français étendait encore " son aile blanche," seize ans après la conquête.

Discours d'usage, où les uns demandent et les autres promettent, comme de très grande importance, la construction du chemin de fer Algoma Central, qui s'étendrait du Sault Sainte-Marie à la Baie James.

A bord de " La Mascotte ", les touristes se rendent dans la partie ouest de la ville du "Soo," où sont les immenses moulins à pulpe qu'y possède une puissante compagnie de capitalistes américains. Le gérant, M. F. H. Clergue, est un Français, né à Paris. Très intéressant à visiter, ces moulins, qui peuvent utiliser une puissance de 20,000 chevaux. Leur production quotidienne est de 110 tonnes. D'un bloc d'épinette on vous fait là, en une demi-heure de temps, du papier à écrire. Chaque jour, on paye $500 de fret pour pulpe expédiée en France, en Allemagne et aux Etats-Unis. Pour payer des droits moindres sur la marchandise expédiée en France, on perfore la pulpe, et cette pulpe ainsi trouée épargne à la compagnie une imposition trois fois plus considérable.

On calcule que la richesse en pin de l'Algoma peut alimenter de pulpe l'univers pendant vingt-cinq ans !

La compagnie emploie actuellement mille hommes et en emploiera dix mille, sous peu, croit-on. Les canaux du Sault Ste-Marie ont fort intéressé les visiteurs, tant du côté canadien que du côté américain.

Mais le premier est de beaucoup supérieur au second. La longueur de ce canal, entre les deux écluses, est de 900 pieds et la différence de niveau entre les deux portes est de 18.2 pieds. L'entrée en est gratuite, tant aux vaisseaux américains qu'aux vaisseaux canadiens.

Les maisons du pouvoir électrique et des travaux d'aqueduc sont spacieuses et très bien tenues. Ces travaux ont été faits en 1894, par le gouvernement d'alors, au coût de $4,000,000, et ils fournissent de l'emploi à 27 hommes, sous la surveillance d'un Irlandais catholique, M. Boyd.

Nous réintégrons notre petit bateau, qui nous transporte, cette fois, sur le côté américain, où nous voyons une jolie ville, chemins superbes, parcs splendides, bourdonnante d'activité dans la basse-ville. Dans la haute-ville, sur un monticule de verdure, dorment les casernes. C'est une des plus belles villes du Michigan. Le soir, grande réception au moulin à pulpe No 2. L'immense édifice nous apparaît étincelant de mille feux électriques et, du sommet, un puissant réflecteur fouille la baie et trace un sentier lumineux à "La Mascotte."

La fête terminée, un feu d'artifice salue les premières lueurs du jour.

Quelques heures de sommeil et on se lève pour, de nouveau, visiter le Sault américain, qu'on parcourt en voiture ; retour et départ pour Port Arthur. Nos hôtes nous saluent une dernière fois et notre infatigable coureur de lacs, le "City of Collingwood" débouche du canal dans la rivière Sainte-Anne. Nous sommes en plein Algoma. Son magnifique panorama de puissante végétation, ses promontoires, ses îles et ses îlots nous frappent d'admiration. Et nous entrons dans le lac Supérieur, cette mer intérieure, de 120 lieues de long sur 52 de large.

Le temps se met au froid et nous grelottons. Peu à peu,

les bords du lac s'éloignent et nous ne sommes bientôt qu'un point infime entre le ciel et l'eau. La plupart des passagers sont dans leurs cabines.

Le lendemain se lève par un vrai temps de dimanche. Le lac est devenu calme et limpide comme un étang. Il ne se ride qu'au passage du paquebot, lequel glisse sans efforts sur ces eaux qu'il connaît bien.

Vers midi, nous passons l'île Royale et nous arrivons dans un vrai pays de fantastique beauté. A notre droite, le Géant qui dort, ou Cap du Tonnerre, promontoire s'élevant à 1,400 pieds dans les airs, roc rougi, couvert de mousse et de vétusté. Non loin, et vis-à-vis, se dresse un autre promontoire, le Pie Island, et qui de fait a la forme d'un pâté. Entre ces deux géants, rivaux séculaires, émerge l'île Welcome, charmante médiatrice. Charme et puissance de la femme, elle a endormi l'un et calmé l'autre ! Plus à gauche, la chaîne des McKay dresse ses dentelures massives et protège Fort William, à ses pieds. Son plateau principal s'élève à une hauteur immense ; si la Grandeur descendait sur la terre, elle aurait ici un trône tout trouvé.

Silver Island nous apparaît, dans un décor unique, presque submergée, et ses entrailles renfermant, dit-on, des fortunes et des fortunes du précieux métal blanc.

Une délégation vient nous souhaiter la bienvenue à Port Arthur, dès notre entrée dans la baie du Tonnerre.

C'est aujourd'hui dimanche et nous avons complète latitude pour parcourir la ville en tous sens.

Rien de joli comme la plupart de ces villes d'Ontario, acculées à des côteaux et baignant leurs rives dans des baies magnifiques. Port Arthur est protégée contre les vagues du large par une immense jetée, construite presqu'au milieu de la baie, et qui a dû coûter des sommes énormes. Plusieurs résidences privées sont sises sur des élévations de terrain et ajoutent à la beauté de la ville. Des drains primitifs, en bois, chantent près des trottoirs. On compte nombre de grands hôtels, la Northern, la Western, l'Algoma, l'Ottawa House, tenue par un Canadien, le capitaine H. Servais, et que j'engage les voyageurs à connaître.

La petite ville, quoique prospère encore, s'est vue subitement retarder dans son essor. " Une heure quelquefois comme un siècle est féconde," a dit Delavigne. Il y a quelques années, Port Arthur eut l'alternative d'accepter ou de rejeter les offres du Canadien Pacifique, qui voulait construire là ses ateliers, ses hotels et ses élévateurs à grains. La ville crut devoir imposer ses conditions aux potentats de l'espace, et selon les paroles de Routhier, voulut recommencer la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Le C. P. R. porta ailleurs ses vues, et de Fort William, jumelle de Port Arthur, fit une ville riche et prospère, alors qu'elle ne prévoyait pas pareille aubaine. Les deux sœurs ne s'en veulent pas pour cela. Entre elles, pas de jalousie, mais la plus noble émulation. Une ligne de tramway de 7¼ milles relie les deux villes qui, avant peu, seront appelées à ne faire plus qu'une seule et même ville. C'est le rêve cher à tous.

Sur tout le littoral du lac Supérieur, les paroisses sont desservies par les Révérends Pères Jésuites, et c'est justice, après les vaillants efforts de Marquette, dont la gloire devait rejaillir sur son ordre. C'est le Rév. P. Nault qui dessert Port Arthur, et les missions environnantes, avec le P. Harpin, curé de Fort William.

Nous nous fîmes un devoir d'assister, le soir, à la bénédiction du Très-Saint Sacrement, dans la petite église catholique. Les offices et les instructions s'y font en langue anglaise, non qu'il y ait peu ou pas de Canadiens-français à Port Arthur, mais parce que tous parlent l'anglais, et bien peu de leurs concitoyens comprennent le français.

Le programme d'aujourd'hui, lundi, est très intéressant. De bon matin, on se rend à la gare du P. A. D. et W. R. R.

Pendant trois heures, on longe des champs, de ces belles terres fécondes et productives, qui font la gloire d'Ontario, terres arrosées par la Kaministiquia, qui les coupe de son tranchant d'argent. Quelques-unes sont en friche, d'autres parsemées de troncs d'arbres calcinés, mais toutes sont couvertes d'une herbe grasse et serrée, ou de foin ondulant. Les bois regorgent d'arbres crevant de sève. Le pin, le sapin, l'épinette, le peuplier, et les aulnes croissent à l'aise, dans ce sol

fertile. Par-ci par-là surgit une maisonnette de billots, sur le seuil de laquelle s'ébattent des enfants joufflus et robustes. Quelques animaux broutent à l'abandon et agitent leurs clarines.

Dans les wagons, l'agitation devient de plus en plus intense ; l'avant-train contient des douceurs, et les gosiers acquièrent une merveilleuse sonorité.

Mais, délaissons un peu nos autres compagnons, pour nous occuper de ces braves Canadiens de chez nous, que je viens de connaître. Ce sont le capitaine H. Servais, L. V. Bonin, H. Chaussé, Basile Guérard, Geo. Clavet, Maxime Rochon, Jean Roy et nombre d'autres, qui paraissent très heureux de saluer, en ma personne, leurs compatriotes de là bas. Tous gens laborieux et entreprenants, ils ont pu édifier de jolies fortunes et acquérir l'estime générale.

En passant à Fort William, nous prenons plusieurs citoyens de l'endroit, dont le Père Harpin. Le train reprend sa course quelque peu cahotante, et nous débarque, vers onze heures, au milieu du bois. A travers la savane, nous nous dirigeons vers Mountain Silver. Sous nos pas sont semés des morceaux de quartz qui renferment de l'argent. Et à fouler ainsi ce sol argenté, nous nous sentons pris d'une grande soif : "Auri sacra fames !"

Nous visitons les moulins, les puits, les concasseurs et tout le matériel. Nous avons carte blanche partout, dans ces antres de la richesse. Nous plongeons les mains dans les cuvettes de métal, et nous courons, les laver dans un seau ; bien peu y ont fait fortune.

MM. Wiley et le capitaine Shear, les propriétaires, invitent les 100 affamés à un lunch qui dégénère en un véritable massacre du magasin des vivres : chacun saisit à la volée une assiette, un verre, une tranche de jambon ; c'est le "struggle for life" dans le sens strict du mot. Puis, sous prétexte de toasts, on verse force rasades, et place aux orateurs ! M. Hoyle, M.P., déclare très finement qu'il ne fera pas la bêtise de dire à ses électeurs ce que renferme de richesses l'Algoma, car ils y émigreraient tous, et il ne trouverait plus personne pour l'élire. L'hon. M. Davis qualifie les deux villes sœurs les plus progres-

sives du continent américain, et la mine d'argent "West End," la plus riche du monde.

A 15 heures—car on compte là-bas les heures de 12 à 24—on reprend le train pour les chûtes Kakabeka. Seize voitures nous y conduisent à travers bois. Jamais on n'a vu tant de force végétale. Des aulnes, des pins, des arbustes, des fleurs; on s'imaginerait, pour un peu, voir croître sous nos yeux cette luxuriante végétation. Il ne manque que des routes, qui permettraient de se rendre à ces lieux sans se rien casser de l'ossature.

Tout à coup, dans un déclin du terrain, s'élève ce qui nous paraît une dense fumée. Une brise bienfaisante nous fouette au visage et nous débouchons devant un tableau grandiose: une crevasse creusée dans le roc, comme avec un ciseau, à une profondeur de 127 pieds; tout au haut, sur un lit de roche, une large nappe d'eau rougeâtre flâne au soleil et, à environ vingt pieds du gouffre, prend son élan pour s'y précipiter, comme un torrent de bière blonde dans le broc de quelque Gargantua; elle bondit sur la roche en saillie, qui la réduit en mille filets d'écume, s'entrelaçant dans un désordre superbe, tombe avec fracas, puis remonte, dans une dernière révolte, en un nuage de gouttelettes multicolores formant éventail.

Cette chûte, où se joue la Kaministiquia, d'une force de 20,000 chevaux, sera avant longtemps soumise à l'homme.

Un ingénieur de Chicago, M. Edw. Spencer Jenison agissant au nom de capitalistes de Philadelphie, vient de s'engager par contrat, à fournir à Port Arthur et à Fort William 250,000,000 de gallons d'eau par année et une force électrique de 750 chevaux, par fils transmetteurs, au coût de $10,000.00 pour chaque ville.

L'entrepreneur se propose de plus d'alimenter à même cette chute tout le pourtour du lac Supérieur. C'est une entreprise de plusieurs millions de dollars.

Nous revenons à Port Arthur, enchantés de notre journée.

***

Un patriote à l'âme ardente a sonné le clairon d'alarme dernièrement. "Le danger de l'heure présente, a dit M. L.O.

David, c'est l'émigration ; le besoin le plus pressant, c'est la colonisation.'' Et la presse et le clergé ont approuvé.

Si le Canadien-français s'exile, c'est qu'il a besoin de gagner sa pitance et celle de sa famille. S'il s'en va dans les infectes manufactures où il s'étiole, lui et ses enfants, c'est qu'il ignore qu'il a, presqu'à sa portée, des trésors de richesses qui n'exigent que deux bras et du cœur pour se donner.

Quand il saura que le Nouvel Ontario ou l'Algoma contient plus de 44,000,000 d'acres de terres et d'eau qui les arrose, comprenant terres à culture, terres minières et terres boisées à nombre égal ; qu'il y a là place pour des centaines de mille colons ; qu'il y sera encore sur la terre canadienne, pouvant parler sa langue et pratiquer sa religion, à l'ombre du drapeau tricolore, tout comme chez nous, il comprendra que ce serait crime et folie de laisser les étrangers bénéficier seuls de ces richesses, et les Etats-Unis n'auront plus d'attraits pour lui.

On a parlé du fanatisme des Anglais d'Ontario. Il peut s'en trouver : l'ivraie pousse partout. Mais nous sommes en position d'affirmer que son influence est presque nulle, et que l'Anglais d'Ontario ne demande rien tant que de partager les richesses du pays avec le Canadien d'en bas, et que la sympathie est réciproque, qui unit les peuples habitant les deux provinces.

Le gouvernement provincial s'engage à donner gratuitement à chaque chef de famille, 160 acres de terre. Il y a toutes les sortes de terres, connues du cultivateur, à lui de faire son choix. Terres boisées, ou balayées par le feu et couvertes de foin ou de vesces, terres de seconde pousse, terres traversées de rivières ou cours d'eau, où le poisson abonde, voilà ce que le cultivateur ne pourra refuser. Le labour et les semailles se font en avril et mai. L'hiver, la neige couvre le sol quatre mois durant. Le climat est des plus sains, hiver comme été. Les nuits sont toujours fraîches et le passage est à peine perceptible de la lumière aux ténèbres. A neuf heures, nous lisions encore nos journaux sur le pont du bateau.

Les produits du sol sont variés et de première classe. L'élevage des bestiaux ne coûte presque rien et le fermier ob-

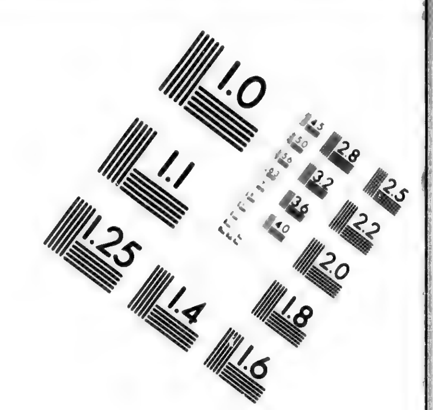
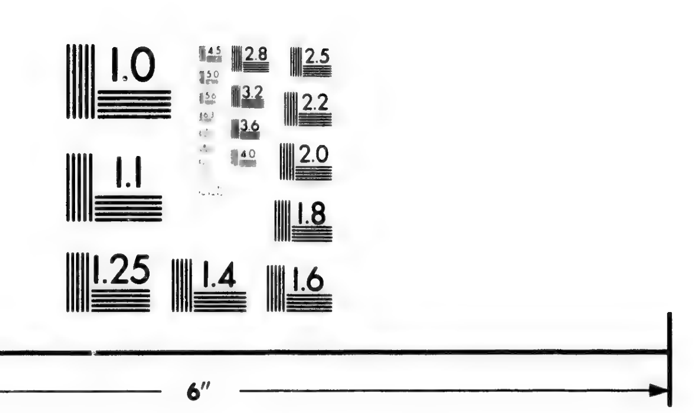


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.0

tient de 20 à 25 sous de son beurre; du fromage, 12½ ; du lait, 8; 7½ à 9, du cochon; 15 à 30, des œufs ; 6 à 9, du bœuf, et de $10 à $15, du foin. Les moyens de communication sont nombreux. Le chemin de fer maintenant achevé s'étend sur une longueur de 750 milles ; on est à travailler, sur 300 milles de longueur, au chemin de fer Ontario et Rainy River—la coqueluche des citoyens de Port Arthur—qui devra traverser le district de Rainy River jusqu'à Winnipeg, ayant sa gare de départ à Port Arthur.

Autre projet, celui du chemin de fer Thunder Bay, Nepigeon and St. Joe, qui, de la baie du Tonnerre au lac Nepigeon, parcourra une distance de 80 milles. Ce dernier projet est sous la direction d'un ingénieur du nom de Mailhot, anciennement des Trois-Rivières. Le lac Népigon a une étendue de 50 milles par 80. On prédit qu'avant longtemps ses 1,100 îles et ses 200 cours d'eau, où la truite fourmille, seront pris d'assaut par les touristes de l'Amérique du Nord. Sur les rives sud-ouest du lac, est un territoire de 1,500,000 acres de bonnes terres cultivables, jadis couvertes par un lac.

Que ceux qui désirent de plus amples informations, écrivent, en anglais, à MM. R.A. Burriss ou D.F. Burk, Port Arthur, ou en français à MM. L. V. Bonin, ou le curé Nault, de la même place.

Comme me disait M. Bonin : "Si ceux qui vont aux Etats-Unis voulaient se donner la peine d'arrêter ici et de se rendre compte des richesses qu'il y a, ils planteraient ici leur tente et n'iraient pas plus loin."

Mais je m'aperçois que ma parenthèse prend trop d'extension. Je cours rejoindre mes compagnons, auxquels le maire de la ville lit une adresse de bienvenue, et vers minuit chacun s'en va goûter un sommeil réparateur.

Fort William est en fête. Le tramway y déverse les touristes, vers 9 heures a.m. Des voitures nous emportent vers Slate River Valley, sur la ferme de M. Piper. Cette vallée mérite d'être vue. Le trèfle y pousse à hauteur de genou, et si serré qu'on y peut à peine passer. Sur une étendue de dix acres, M. Piper a récolté 1,100 boisseaux d'avoine.

Nous revenons par la Kaministiquia à Fort William, où,

après souper, nous attend une réception, à l'hotel du C. P. R.

La fondation de Fort William remonte à 1669, alors que l'explorateur Du Lhut fit de cette place un poste de traite. En 1803, la compagnie du Nord-Ouest s'arrêta ici, et fonda un poste, sous le nom de Fort William. En 1821, les deux compagnies, rivales du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson, s'amalgamèrent sous ce dernier nom. Incorporée comme ville depuis 1892 seulement, aucune autre ville ne donnera mieux l'idée du progrès et du développement dans l'Ouest. Le C. P. R. a des propriétés, de la valeur de $5,000,000, à Fort William. Ses quatre élévateurs, d'une capacité de 6,000,000 de boisseaux, font l'orgueil des deux villes. La position exacte de Fort William est à 400 milles à l'Est de Winnipeg, et à 800 milles Ouest de Toronto. On voit par là quel immense district s'y approvisionnera avant longtemps.

Je le dis avec orgueil, ce sont nos Canadiens-Français qui sont à la tête du commerce à Fort William et à Port Arthur.

J'ai nommé M. G. Clavette, de Port Arthur, et John King, de Fort William. Partis du dernier échelon, ils ont fait de brillantes affaires, et leur actif aujourd'hui, se cote à $100,000 et $40,000.

La ville la plus importante, après Fort William, est Rat Portage.

Nous nous levons mardi matin, avec le courage du voyageur qui a une perspective de 293 milles à faire par chemin de fer. A 7.50 heures—6.50 à Montréal—la machine roulante se met en mouvement et commence à nous agiter. Tout le jour nous longeons une contrée tourmentée, rocailleuse, avec, comme diversions, des lambeaux de lacs, de rivières, que des bouquets d'arbres, ou des pans de roc, dérobent aussitôt à nos regards. Enfin, le train s'arrête à Rat Portage, vers les neuf heures.

Nous dormons à l'hôtel Russel, sous le toit de Jake Gaudaur, le champion rameur.

Comme de vrais vagabonds que nous sommes, 24 heures ne sont pas écoulées que nous voilà sur le "Maple Leaf," un léger bateau qui s'élance sur le Lac des Bois, à travers un fouillis d'iles et d'ilots.

Vis-à-vis Rat Portage, nous voyons une île qu'on a dû

enchaîner. La belle était coureuse de plus belle eau, et quand il lui prenait fantaisie, elle démarrait et galopait de ci de là. Alors, comme ça gênait messieurs les marins dans leurs opérations, et qu'après avertissements répétés, l'île n'en continuait pas moins ses fredaines, on dut la river au rivage, comme au mur d'un cachot.

Sur des îles isolées, couvertes de grands pins et baignées d'eau cristalline, s'élèvent des maisons d'été.

A deux milles de Rat Portage, s'élève Keewatin, qui mire dans le lac ses immenses moulins à farine, peut-être les plus considérables du monde, et ses élévateurs d'une capacité de 500,000 boisseaux.

La Keewatin Power Co. y a bâti une digue, sans rivale au Canada, dont le pouvoir énorme, transmis jusqu'à Winnipeg, est destiné à devenir un facteur puissant dans le rapide développement de la région du Lac des Bois.

Rendus à destination, nous sautons sur le rivage. Les moulins de la célèbre mine d'or "Sultana" sont à deux pas de là ; nous y courons. Deux hommes, tout couverts de poussière de glaise, aux pieds des souliers comme des sabots de plomb, un chapeau à larges bords, avec une chandelle y attachée, se préparent à descendre dans le puits. Comme tous leurs compagnons, ils paraissent brillants de santé.

Les deux hommes embarquent sur une plateforme de cinq pieds carrés et s'enfoncent dans les entrailles de la terre. Penchés sur le puits, nous suivons ce spectacle plutôt lugubre. La petite flamme des chandelles vacille, l'ombre des hommes s'allonge sur les parois. Nous ne voyons bientôt plus rien. Le câble se tend, et tout au fond nous croyons parfois apercevoir une lueur. Ces hommes sont à une profondeur de 240 pieds.

Le salaire d'un bon mineur est $2.50 par jour, et avec pension, $1.50.

De nouveau, nous voici à Rat Portage, où nous embarquons sur le "Keenora," magnifique vapeur d'acier de 127 pieds, et d'une vitesse moyenne de 15 milles à l'heure.

Cependant, le bateau est petit pour héberger tant de monde et force fut aux derniers arrivés de s'aller coucher à fond de

cale. Nous nous endormons ; puis, nons nous éveillons dans un éclat de rire. Toute la nuit le vapeur a couru sur le Lac des Bois, et il vient d'entrer dans la Rainy River ou Rivière à la Pluie, par le plus beau temps du monde.

C'est aujourd'hui jour de pow-pow, pour les réserves sauvages échelonnées sur les rives de la Rainy. A Barwick, tout le monde débarque. Les meilleurs danseurs de la bourgade nous apparurent, affublés des costumes les plus extravagants. Quand il revêt ses habits, l'Indien recouvre sa fierté d'antan. Son visage tatoué rayonne d'orgueil et de majesté.

Ils s'assirent en rond autour d'un tambour demi-sphérique, où les musiciens tapaient en cadence, en nasillant un air quelconque. Alors, les danseurs se levèrent l'un après l'autre et exécutèrent ce terrible pow-pow dont parle l'histoire. Ce n'est ni plus ni moins qu'un piétinement sur l'herbe. La musique est troublante et énervante au possible. Rien d'harmonieux, mais des coups de tam-tam qui donnent le vertige et entraînent les danseurs.

C'est en dansant ainsi que les farouches enfants de la forêt encore vierge juraient la mort de nos pères. Malgré soi, on se prend à rêver au passé, où ces races fières et courageuses étaient craintes et respectées, où l'on se disputait leur alliance ; aujourd'hui, elles sont déchues et avilies.

D'après les calculs de Magnus Begg, agent indien pour le district de la Rainy River, il y a là quatorze réserves. La proportion des naissances y est de 25.19 et celles des mortalités 23.31. Le total des naissances est de 33 ; des mortalités 32, et des migrations 54.

La religion catholique y compte 119 adeptes ; l'anglicane, 32 ; la méthodiste, 8 ; Il y a 684 païens, disent les statistiques. Grand total ; 843 sauvages.

Le navire reprend sa course, infatigable comme le goéland qui le suit. Nous approchons de Fort Frances, où nous devons passer la nuit. Les sites qui s'offrent à la vue sont de toute beauté. Les bois se font plus rares et se retirent à l'arrière-plan. Les bords s'élèvent en talus et se couvrent du plus riche gazon. Une maisonnette mire sa silhouette blanche dans le

miroir à ses pieds ; un champ labouré dort au soleil et pousse sa semence.

Voici qu'on entend un sourd mugissement. Ce sont les trois chûtes Koochiching, où les eaux du Lac à la Pluie se déversent dans la rivière, en déchirant leur robe aux bancs de roche. La fanfare nous salue et on se disperse par la ville, qui n'est pas longue à parcourir.

Ancien poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Fort Frances n'a guère augmenté jusqu'ici, vu sa position isolée, à 200 milles de Rat Portage. Mais avec la construction du chemin de fer Ontario et Rainy River, qui passera à ses portes, et le projet d'utiliser les chûtes Koochiching, on croit qu'une ère de prospérité va s'ouvrir pour la ville. Fort Frances est à la tête de la navigation sur la Rainy River, les chûtes formant un barrage naturel à la navigation ultérieure.

Juin, le 24, fête nationale. Ce matin, les Canadiens-français se saluent avec un air plus joyeux que d'habitude. Leurs figures s'illuminent de patriotisme et d'orgueil. Le "Majestic" va nous mener au point extrême de notre excursion, Mine Centre, ainsi nommé à cause des mines qui s'y trouvent dans un rayon de huit milles.

Les nombreuse mines d'or d'Ontario, outre les mines d'argent, les plus riches du monde, et les mines de fer, "feront de cette province un second Afrique-Sud," disait le maire de Port-Arthur, dans son adresse aux touristes ; et ailleurs il appelle Port Arthur : "The Silver Gateway of the Golden West." Peu de personnes, en bas, semblent se douter des richesses minières d'Ontario. Quoique les mines y soient à leur enfance, dans les trois districts miniers du Lac des Bois, de Rainy River et de Sawbill, on compte aujourd'hui plus de 400 bocards ou "Stamps" d'installés. La valeur moyenne du minerai extrait est de $7 la tonne, tandis que le coût du travail représente à peu près $2 la tonne, soit un gain net de $5 la tonne.

La production de la "Sultana" seule représente une valeur mensuelle de $20,000.

Nous arrivons à Mine Centre, sur les bords du lac Shoal, pour dîner. Nous sommes surpris de trouver là un hôtel presque luxueux et des plus confortables. Tout est nouveau à Mine

Centre, et la fraîcheur des matériaux fait croire qu'on a bâti en vue de notre arrivée.

Nous visitons, dans l'après-midi, les deux mines Golden Star et Olive, sur la rivière Seine. La Golden Star, mettant seulement 10 bocards en opération, a produit assez, en deux ans et demi, pour rembourser $45,000. L'estimation moyenne du minerai travaillé à l'Olive est de $50 la tonne.

A la fin de l'an prochain, "The Ontario and Rainy Lake Railway" parcourra ces districts miniers, et désormais le mineur n'aura plus rien à désirer.

Dans toutes les villes du Nouvel Ontario, la plupart des citoyens sont intéressés dans les mines, et les journaux poursuivent une vigoureuse campagne minière.

Le capitaine Servais, pour un, m'a montré une pépite grosse comme le pouce, venant d'une mine où il est intéressé, et évaluée à $100.

La soirée me réservait un spectacle comme en dut admirer Châteaubriand dans les déserts du Nouveau-Monde. Tout le jour, la chaleur avait été écrasante. Sur la vérandah de l'hôtel, nous causons, dans le doux far-niente d'un beau soir. Sous nos yeux, le Shoal Lake semble dormir dans son cadre de côteaux. Insensiblement, l'horizon se colore d'une lueur discrète. La lueur, peu à peu, prend plus d'extension, devient plus distincte. Maintenant, l'écran des pins se dessine comme sous un embrasement. Leurs hautes silhouettes se découpent sur un immense globe de feu. Ce globe monte avec la majestueuse lenteur qui est l'apanage des rois. Soudain, il émerge tout entier de la forêt et jette sur le lac son écharpe diamantine. Sur son passage, les étoiles scintillent, comme autant de courtisanes saluant d'un sourire l'entrée du monarque. Près de la masse sombre d'un îlot, le "Majestic" met sa blancheur. Un léger canot d'écorce glisse sur le flot. Une chaloupe passe, dont les rames soulèvent l'écharpe étincelante et secouent une pluie de pierreries.

C'est un lever de lune dans l'Algoma.

Nous avons couché, le docteur et moi, dans une maison en construction, dont les planches, parfumant le pin, nous don-

naient l'illusion de la forêt. Les bonnes nuits qu'on goûte à dormir ainsi au pied d'un lac, et que vite vient le réveil !

Je commence à avoir le mal du pays et j'ai hâte de revoir ceux que j'ai quittés. Ah ! comme doivent souffrir ceux qui vont au loin et laissent derrière eux tout ce qui parle au cœur !

On revient à Fort Frances, et les Canadiens-français en profitent pour faire visite aucuré Saint-Amant. Sa joie paraît très grande de rencontrer des compatriotes. En effet, Fort Frances est le lieu où il y en a le moins, je crois. Aussi, le bon curé a-t-il la ferme intention d'en établir toute une colonie dans les environs, si possible. Il ne demande que des colons ; il a choisi ses terres et se charge de placer son monde à la satisfaction générale.

Une des parties les plus fertiles du pays est sans contredit celle des bords et des concessions de la Rivière à la Pluie. Les terres qu'elle renferme, terres noires en partie défrichées, se prennent rapidement, et, comme nous disait le curé : " N'y a pas à dire, faut en garder pour nos gens ! " Donc, que ceux qui ont l'intention de s'en aller au loin, profitent de notre expérience.

Déjà, les Canadiens-français sont plus de 150,000, dans Ontario, depuis Ottawa jusqu'aux confins du Manitoba ; il faut s'efforcer de créer un cordon de nos gens sur cette riche partie de la terre canadienne. Gardons parmi nous nos compatriotes, mais portons ceux qui veulent partir quand même à s'établir dans le pays.

Le lundi, en route pour Rat Portage, où se font les discours d'adieu. Car, le soir, les touristes se partageront en deux corps, l'un allant à Winnipeg, et l'autre comprenant ceux qui regagnent leurs foyers.

Les membres du comité ont été charmants et pleins d'égards et de prévenances pour leurs invités, et c'est avec regret que nous serrons la main à MM. Jas. Conmee, M.P.P., président ; G. T. Marks, vice-président ; H. C. Hamilton, sec.-trésorier, et à MM. R. B. Hamilton et D. F. Burk, ce dernier, sans conteste, le Turenne de l'excursion.

Rat Portage, à 133 milles Est de Winnipeg et 1291 milles de Montréal, est une petite ville très animée, de près de 7,000

habitants. Elle possède six grands hôtels et une salle d'opéra. La Compagnie du C. P. R. y doit faire construire une nouvelle gare et de nouveaux hangars de fret, ceux qu'on a construits il y a dix ans étant devenus insuffisants. Les rues, larges et spacieuses, sont éclairées à l'électricité.

A six heures et demie, le lendemain, nous débarquons à Winnipeg, et nous rendons au magnifique hôtel Leland.

Nous partons de Winnipeg, le soir, enchantés de la réception de nos hôtes et émerveillés des prodigieux progrès qu'a faits l'ancien Fort Garry, dans l'espace de quarante ans.

A Port Arthur, je retrouve des amis qui savent me faire passer deux journées agréables et que je remercie encore une fois, par-delà les lacs.

Samedi, 1er juillet. A bord du "City of Collingwood," qui doit nous ramener à la ville de ce nom,—à 542 milles en arrière,—nous regardons une dernière fois Port Arthur, qui, dans le lointain, semble une étagère de porcelaines de couleur.

Sur la Kaministiquia, le vent nous siffle sa menace aux oreilles et nous jette à la figure une petite pluie d'écume. Cela n'annonce rien de bon pour le voyageur qui va entrer dans le lac Supérieur. Tant que nous restons sous la protection du Géant qui Dort et du Paté, tout va assez bien, mais nous n'avons pas sitôt doublé le Cap du Tonnerre que notre bateau saute sur la vague comme une coquille. Les figures s'allongent et prennent la forme ovoïde ; les yeux s'obscurcissent. En titubant, on cherche le chemin de l'escalier. Mais on a été précédé. On entend—avec, pour accompagnement, la grande musique des flots—un petit bruit de robinet qui dégèle. C'est l'instant critique où, pour nous servir de l'expression originale de Max O'Rell, "un combat désespéré a lieu entre le contenant et le contenu, dans lequel ce dernier a presque toujours le dessous et doit évacuer le champ." Et c'est ainsi qu'on a eu le mal de mer.

Trois nuits, trois aurores, et nous partons de Collingwood pour Toronto, puis pour Montréal.

ALEX. FRIGON.

L'Ile d'Anticosti

La grande colonie française de M. Henri Menier

(IMPRESSIONS D'UN TOURISTE : *La Presse*, 15 JUILLET 1899).

Les journalistes invités, la semaine dernière, par M. Menier à visiter son petit royaume d'Anticosti, sont revenus mardi à Rimouski, qui avait été fixé pour rendez-vous. Encore sous le charme de l'excursion et de l'hospitalité du gouverneur de l'Ile, les journalistes croient qu'il serait superflu d'oser souhaiter un voyage semblable à leurs lecteurs, attendu que le souhait est la moins réalisable des choses, et que faire naître l'espérance d'une telle promenade serait une répétition inutile du supplice de Tentale. Tous ceux qui se sont embarqués sur un transatlantique, à Montréal ou à Québec, ont cependant salué cette oasis de verdure dans le désert des eaux, mais bien rares sont ceux qui ont fait le voyage spécial d'Anticosti, à bord surtout du yacht royal de M. Menier, le "Savoy."

Les steamers sont faits pour les ballots de marchandises, pour les bestiaux et les voyageurs qui ne comprennent point la mer ou qui ferment l'oreille à ses mystères. C'est en yacht qu'il faut étudier l'Océan, en ce frêle esquif qui sympathise avec les moindres caprices de l'onde, qui rit avec sa sérénité, qui soupire avec ses marées, qui craint avec ses fureurs. C'est en yacht qu'il faut étudier la mer, afin de comprendre d'elle ce qu'en ont compris Maupassant, Loti, Daudet, Maël, La Landelle et les autres, dont les fraîches périodes charment l'âme, comme le ressac des vagues endormant les falaises...

On part. La mer s'élargit, les rivages bleuissent et s'estompent difficilement dans le lointain brunissant. On salue la Pointe-au-Père, Sainte-Luce, Sainte-Flavie, le Grand Métis et les ténèbres tombent, enserrent le petit yacht qui semble maintenant voguer sur des nuages noirs qui roulent. La nuit commence son concert : le vent accompagne, avec la mesure des lames, qui font connaître, d'une façon plus positive et plus

prosaïque, aux touristes qui l'osent tenter, les infidélités et les traîtrises de la mer. A la fin de la nuit, toute l'excursion a connu le redoutable "mal de mer" et ne rêve plus du tout aux splendeurs de l'Océan. Les paquets d'eau s'amusent à balayer le pont du yacht, le vent à s'esclaffer devant la faiblesse des hommes, et la mer à moutonner.

Après vingt et une heures de mer, soit après un espace de 185 milles, l'annonce de l'Ile d'Anticosti ramène les cœurs malades.

Dix minutes, et l'on double la Pointe-Ouest, où le canon du phare salue l'arrivée des journalistes. C'est dans la Baie des Anglais que nous jetons l'ancre.

Sur la rive se tient le personnel de l'administration de l'Ile, fanfare en tête. On ne s'en doutait peut-être pas, mais le propriétaire d'Anticosti s'est payé une musique qui rendrait plus d'un point à certains de nos corps musicaux, qui se targuent cependant de maëstria.... M. Commettant, le gouverneur de l'Ile, est le directeur de la fanfare et même le compositeur de son répertoire.

A la résidence du gouverneur, nous vidons un verre à la France, au Canada, et à la Presse, ce qui démontre la délicatesse des administrateurs de l'Ile d'Anticosti. Au reste, le drapeau anglais flotte au haut du grand mat et c'est le drapeau tricolore qui déploie ses couleurs devant la maison du commandant de la place.

La réception terminée, M. Georges Martin, l'ami intime de M. Menier et son chargé d'affaires—si nous pouvons nous exprimer ainsi, M. le gouverneur Commettant, mesdemoiselles Commettant et Lavigne, M. le curé Boily, M. le Dr Schmidt, M. Landriaux, M. Jacquemart et M. Picard, nous font visiter les principales constructions de la colonie, en nous donnant des renseignements détaillés sur chacune d'elles.

Malgré une pluie importune, nous nous rendons à la Baie de Gamache, distance de huit milles, par une magnifique route carossable, ouverte en pleine forêt, à travers la brousse.

Sur le parcours, nous jetons un coup d'œil sur le lac de la Marnière, le carrefour de la Croix Rouge, la ferme de Rentilly, la rivière Plantin et la ferme de la Ménardière. M. Martin

nous reçoit à la villa de M. Menier, après avoir fait la visite de la scierie et des autres travaux gigantesques que l'on est à exécuter sur les bords de cet immense port de mer, qui peut contenir la flotte britannique entière.

LES TRAVAUX DE DÉFRICHEMENT

Avant 1896, il n'y avait pour ainsi dire aucun défrichement sur toute l'île. On ne voyait que quelques arpents de culture sur le bord des baies.

Quoique la colonisation de l'île ne soit encore qu'à sa première période, les progrès accomplis jusqu'aujourd'hui, sous le rapport du défrichement, sont ni plus ni moins que merveilleux ; mais tout s'y fait d'après une méthode raisonnée et intelligente. On fait faire des explorations, on vérifie la nature du sol et la qualité de la terre, et lorsqu'on a constaté que la colonisation pourra produire d'excellents résultats, le défrichement commence aussitôt. Mais comment pénétrer dans l'intérieur de la forêt, puisque l'île est elle-même une immense forêt ?

M. Georges Martin n'a pas pris de temps à résoudre le problème : il a fait ouvrir des chemins de colonisation, à différents endroits.

Ainsi, on a établi une route de la Baie Ste-Claire à la Baie de Gamache ou Ellis, distance de 8½ milles, avec un embranchement de trois milles conduisant à l'Anse-aux-Fraises, un autre embranchement qui mène au lac Plantin, situé un peu plus loin que l'Anse-aux-Fraises. La construction de ces routes a coûté environ $2,700 du mille. Une fois que ces voies de communication ont été ouvertes, les bûcherons se sont lancés dans la forêt et les arbres sont tombés comme par enchantement.

Trois fermes ont surgi dans l'espace de deux ans : 1. La ferme de la Baie Ste-Claire ; 2. la ferme de Rentilly, appelée ainsi du nom d'une propriété d'un frère de M. Menier, en France, et la ferme du lac Plantin. Il y a encore une petite ferme que l'on vient de défricher ; elle est située non loin de la Baie de Gamache et porte le nom de Ménardière, en l'honneur de M. Ménard, qui visita l'île, l'été dernier.

Outre ces grands travaux de défrichement, nous devons mentionner le lac la Marnière, situé à un demi-mille de la ferme Ste-Claire ; on y enlève l'eau au moyen d'un canal qui vient tomber dans la baie, et dont la longueur totale du terrassement est de 1580 verges ; et le lac Gagnon, situé à l'Est de la Baie de Gamache. Une fois ces deux lacs asséchés, les nouvelles terres cultivables embrasseront une superficie de plusieurs milles.

Le bois que l'on coupe pour les fins de colonisation sert ensuite, suivant sa qualité, comme bois de chauffage ou bois de construction. Le bois de chauffage est transporté aux différents postes pour l'usage gratuit des habitants ; et le bois de construction est expédié aux deux scieries existantes : celle de la Baie Sainte-Claire et celle de la Baie de Gamache, et à la scierie que l'on est à construire à la rivière du Petit MacCastey, où M. Alfred Bélanger, frère de notre aimable capitaine, a coupé, l'hiver dernier, 49,000 billots de bouleau, d'épinette et de sapin.

Sur chaque côté de la route qui conduit de la Baie Sainte-Claire à l'Anse-aux-Fraises, M. Picard a fait planter, ce printemps, plus de cinq cents arbres fruitiers, pommiers, pruniers et cerisiers.

Les différents établissements sont traversés par des chemins de fer Decauville.

La ferme, que l'on pourrait citer comme ferme modèle à toute la province de Québec, est dirigée par M. Picard et comprend un grand nombre de constructions, entre autres, la demeure des employés de ferme, les écuries et étables, la porcherie, la laiterie et beurrerie, le poulailler. Cette ferme est en exploitation depuis à peu près 26 mois.

A côté des écuries, il y a une petite bâtisse où l'on fait de l'ensilage. Le silo de l'année dernière a parfaitement réussi et a fourni de la nourriture, du mois de septembre à la fin de novembre.

La laiterie est organisée sur le même pied que nos grandes laiteries canadiennes. La salle est tout à fait remarquable par sa propreté, et une glacière dont les parois sont couvertes en

tôle trouée communique avec la laiterie et conserve le lait et le beurre dans l'état le plus parfait.

LES CONSTRUCTIONS

Quand M. Menier a fait l'acquisition de l'île d'Anticosti, la Baie des Anglais, aujourd'hui Baie Ste-Claire, ne comptait que quelques cabanes ou maisons de pêcheurs.

Aujourd'hui, la Baie Ste-Claire est devenue un véritable village, couvert des plus élégants cottages et des plus jolies habitations de toutes sortes. Les humbles cabanes des pêcheurs ont été remplacées par environ cinquante constructions des plus modernes. Malgré leurs couleurs uniformes, chocolat et vert-olive, l'ensemble présente le plus beau coup d'œil que l'on puisse voir, lorsqu'on arrive dans la baie du côté de la mer. Il nous faudrait un volume pour donner une description détaillée de toutes ces différentes bâtisses ; nous nous contenterons de mentionner les principales :

La maison du gouverneur, la chapelle, le presbytère en voie de construction, la forge et plomberie, sous la direction de M. C. Poulin ; la menuiserie, sous la direction de M. Ouellette, de St-Raymond, comté de Portneuf ; la scierie, contre-maître, M. X. Goudreau ; la boulangerie, M. Roy, de Lévis ; la mécanique, contremaître, M. Lebel, de Lévis ; l'hôpital, sous la direction du Dr. Schmidt ; le magasin général, la maison de pension, dont une partie est occupée par les employés travaillant dans les différents bureaux ; la salle de réunion, actuellement en voie de construction ; la cantine et les villas des premiers officiers des différents départements. Il ne faut pas oublier non plus le quai, qui a une longueur d'au moins 300 pieds, et qui est traversé d'un bout à l'autre par un chemin de fer Decauville.

Quant à l'hôpital, on ne trouve pas mieux dans nos grandes villes. Tout y est distribué suivant les règles de l'art.

On voit dans cet hôpital un musée général du règne végétal et du règne animal de l'île. Une collection de peaux de renards, de loutres, martres, ours, excite l'admiration des

naturalistes eux-mêmes. Il y a là des variétés de renards argentés, noirs, jaunes, et demi-blancs, dont la beauté et la richesse sont tout à fait remarquables.

La minéralogie se signale par les échantillons suivants : la labradorite, pierre bleue avec filet blanc, qui sert à la décoration, et le calcaire ou crystallin, entrant dans la construction. Il y a encore de belles collections de poissons, " marèches," de l'espèce des requins, truites, homards, jeunes saumons, anguilles, poules d'eau, etc., et aussi une collection d'oiseaux, warnicouty, moyach, plongeur, becs-scie, pigeon, marmette, goad, cacaoul, harnèche, outarde, siffleur, huard, loone, chatchigate, cadras, goéland, aigle, mouette, margot, chevalier, pluvier, allouette, corbigau, bécassine, canard noir, butor, héron, pêcheur ou aigle-pêcheur, corbeau, perroquet, cormoran, canne de roche, oie sauvage, etc.

L'ILE D'ANTICOSTI A VOL D'OISEAU

Une grande partie de la côte est bordée de récifs, qui sont secs à l'eau basse, tandis qu'à l'eau haute, ils sont couverts à divers degrés de profondeur, suivant l'état de la marée.

Tout le côté septentrional de l'île offre une succession d'élévations, en forme de crête, ayant de 200 à 500 pieds au-dessus de la mer, et séparées par des dépressions. Depuis le Cap des Anglais—English Head,—trois milles à l'est de l'extrémité de l'ouest, jusqu'au Cap Ouest, distance de 58 milles en ligne droite, chaque crête et vallée successive occupe une largeur de cinq à six milles ; les crêtes forment une extrémité quelque peu arrondie, faisant face à la mer, au nord.

La montagne Macatsey, à onze milles à l'est de l'extrémité ouest, s'élève à plus de quatre cents pieds, à un mille à peu près à l'intérieur. Le Grand Cap—High Cliff,—à 18 milles plus loin à l'est, a probablement 500 pieds, à un quart de mille du rivage. Ce sont à quelques égards les crêtes les plus remarquables.

De la baie Observation au Cap Mouette, distance de 53 milles, les falaises deviennent plus proéminentes sur la côte, en s'élevant presque perpendiculairement aux pointes, à la hau-

teur de 106 à 300 pieds, et les échancrures sont nombreuses, formant des vallées mieux définies.

Entre le Cap à l'Ours—Bear Head—et le Cap Robert, distance de cinq milles et demi, la plus grande échancrure, a, en ligne droite, à peu près un mille et demi. Mais elle est subdivisée en baie Easton, baie de la Tour, et baie Blanche, la dernière étant la plus grande.

La baie de la rivière au Saumon, à l'est du Cap Henry, a cinq milles de large, et sa plus grande profondeur est d'un mille.

Du Cap Mouette à la baie du Naufrage, distance de 11 milles, les falaises sont, en général, perpendiculaires, et de 100 à 180 pieds de haut. Elles ne gagnent que peu d'élévation à l'intérieur, probablement pas plus de cent pieds, tandis que l'arrière, donne, aussi loin qu'on l'ait observé, une surface légèrement onduleuse.

Sauf la vallée de la rivière Jupiter, il n'y a point de vallée bien définie, sur le côté sud de l'île.

Les principaux postes de l'île sont : La Baie Sainte-Claire, l'Anse-aux-Fraises, la Baie de Gamache, la Pointe-aux-Bruyères, la Baie du Renard.

Il y a quatre phares, sur l'île, savoir : Pointe de l'Ouest gardien, M. Alf. Malouin ; Pointe Sud-Ouest, gardien, M. Pope ; Pointe Sud, gardien, M. Alp. Nadeau ; Pointe-aux-Bruyères ou Heat Point, gardien, M. Gagné.

On compte quatre bureaux de télégraphe, dont trois sur la côte sud, savoir : A la rivière Becscie, Lac Salé, Chaloupe Creek ; à l'Est, la Baie au Renard.

Par rapport au sol de l'île, les plaines, sur le côté sud, sont, comme on l'a dit, composées de tourbe ; mais la végétation générale du pays est enracinée dans un sol d'alluvion, composée en grande partie d'une argile calcaire et de sable léger, gris ou de couleur brune. Les éléments du sol feraient conclure qu'il est bon, mais l'opinion de beaucoup de personnes, jugeant d'après les essences du bois qui y croît, ne serait pas favorable.

L'arbre le plus abondant est l'épinette, dont les dimensions varient de 8 à 18 pouces de diamètre et de 40 à 80 pieds de

haut. Sur le côté nord et dans quelques parties du sud, l'épinette est de bonne grosseur, dans les bois près de la baie, et pas mélangée d'arbres rabougris.

On a remarqué du pin, dans la vallée de la rivière au Saumon, à quatre milles à peu près à l'intérieur.

La baie de Gamache et la baie du Renard sont les deux seuls ports de l'île qui soient comparativement à l'abri de tous les vents. Le premier est à huit milles de distance du phare de l'extrémité ouest, sur le côté sud ; le dernier est à quinze milles du phare de la pointe Heath, sur le côté septentrional. Du cap Aigle au cap Henry, à travers l'embouchure de la baie de Gamache, la distance est de deux milles, avec une largeur d'eau profonde de trois quarts de mille, s'étendant en haut de la baie à un mille et demi, tandis que la profondeur de l'échancrure est de deux milles et demi. La baie au Renard est plus petite et a une profondeur d'eau moindre que la baie de Gamache. La distance en travers l'embouchure est d'un mille et demi avec un demi-mille d'eau profonde au centre, s'étendant, en haut de la baie, sur les neuf-dixièmes d'un mille; la profondeur entière de l'échancrure étant d'un mille et deux dixièmes.

Les rivières que l'on rencontre le long de la côte sont très nombreuses, en considération de son étendue. On ne peut guère faire un mille sans trouver un cours d'eau claire et à chaque espace de dix ou neuf milles on en rencontre un d'une largeur assez grande pour faire mouvoir une machine. Les chutes, près de la côte, présentent souvent des sites excellents pour cela. L'eau de ces rivières est toujours plus ou moins claire. Sur le côté sud, les plus grands cours d'eau sont la Becscie, la Loutre, la Jupiter (qui est la plus considérable rivière de cette île), la Pavillon et la Chaloupe. Au nord, les rivières au Renard, Mauzerolles et au Saumon sont les plus considérables.

Le grand lac Salé, le petit lac Salé, le lac Chaloupe et le lac Lacroix, sur le côté sud, et le lac au Renard, sur le côté nord, sont en réalité des lagunes d'eau salée, soumises aux influences de la marée et mêlées de l'eau douce des rivières.

Dans la plupart des rivières et lacs fourmillent de bonne truite de ruisseau, de truite saumonée, et nous avons remarqué

presque journellement de vastes bancs de maquereaux, tout autour de l'île. Les phoques sont très abondants ; plusieurs espèces de baleines sont abondantes à l'extrémité ouest de l'île.

L'ANTICOSTI D'AUTREFOIS

Après le récit de l'excursion de la Presse Associée de la province de Québec à l'île d'Anticosti, il nous semble que nous intéresserons nos lecteurs en leur mettant sous les yeux une page d'histoire et et de géographie sur cette île, en leur faisant voir, aussi brièvement que possible, l'Anticosti d'autrefois et l'Anticosti d'aujourd'hui.

L'île d'Anticosti fut découverte en 1535 par Jacques-Cartier, qui en prit possession pour le roi de France et qui la baptisa du nom de l'Assomption.

Depuis sa découverte jusqu'en 1895, l'île d'Aticosti a passé par les mains d'un grand nombre de propriétaires.

Au mois de mars 1680, le titre d'éréction et de concession du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti a été émis par l'intendant Duchesneau, sous le gouvernement de Monsieur de Frontenac, en faveur de Louis Jolliet, " comme récompense de sa découverte du pays des Illinois, et d'un voyage à la baie d'Hudson, pour l'intérêt et l'avantage de la ferme du roi, pour y faire des établissements de pêche de morue verte et sèche, huiles de loups-marins et baleines, et, par ce moyen, commercer en ce pays et dans les îles de l'Amérique,"

En 1725, Charles Jolliet, sieur d'Anticosti, Jean Jolliet, sieur de Mingan, et Claire Jolliet, épouse de Joseph Fleury de la Gorgendière, tous trois enfants de Louis Jolliet et de Marie-Claire Bissot, héritèrent de l'île d'Anticosti par partie égales indivises, par un acte daté du 12 avril 1725.

A partir de cette date, la question des propriétaires de l'Ile devient fort compliquée. Il serait oiseux d'entrer dans tous les détails que contiennent les actes de foi et hommage à ce sujet. Nous noterons seulement les mutations essentielles, pour les fins de cette courte étude.

Conformément à une adjudication du 18 mai 1778, sur saisie réelle, à la poursuite des héritiers de Joseph Fleury de

La Gorgendière contre les héritiers de Charles Jolliet d'Anticosti et Jane Lemelin, et par contrat du 21 janvier 1779, vente a été faite à William Grant, époux de dame Catherine Fleury de La Gorgendière, des neuf vingtièmes du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Par acte passé devant Mtre Berthelot d'Artigny, notaire, le 6 août 1784, Monsieur William Grant a déclaré que l'adjudication de ces neuf vingtièmes devait être tenue comme ayant été faite moitié à lui, un quart à l'honorable Thomas Dunn et un quart à M. Peter Stuart,

Par acte du 17 novembre 1779 et du 1er février 1781, William Grant fit aussi l'acquisition de portions indivises de l'île d'Anticosti appartenant à un certain nombre d'enfants de Joseph Fleury de La Gorgendière et de Claire Jolliet.

Dans l'acte de foi et hommage du 28 mai 1781, Nicolas, Joseph et François de la Fontaine de Belcourt, François Cugnet, époux de Marie-Joseph de la Fontaine de Belcourt, William Grant, Thomas Dunn, Louis Jolliet et Bissot de la Rivière sont déclarés être seigneurs et propriétaires par indivis de l'île d'Anticosti et des îles et îlets Mingan.

Dans un acte passé le 12 décembre 1789, devant Mtre Deschesnaux, notaire à Québec, l'honorable William Grant et la baronne douairière de Longueuil—née La Gorgendière—son épouse, tant en leurs noms que comme représentants des héritiers de Fleury d'Eschambault, d'une part; l'honorable Thomas Dunn, de seconde part, et M. Peter Stuart, de troisième part, déclarent qu'ils sont les propriétaires "de presque le total des fiefs et seigneuries de la terre ferme de Mingan, des îles et ilots de Mingan, et de l'île d'Anticosti ;—du total des dits fiefs et seigneuries sont seulement à distraire les "parts et droits" de Monsieur le baron de Castelneau et Dame son épouse et du sieur Gilles Belcourt de la Fontaine, absents de cette province depuis plus de 30 ans, 'si aucuns' (droits) 'ils ont', en outre de la partie vendue par Monsieur Joseph Belcourt de la Fontaine à Monsieur Lymburner, en l'année mille sept cent quatre vingt huit."

Cet acte, du 12 décembre 1789, est très important. Il fait connaître les diverses mutations qui ont mis MM. Grant,

Dunn et Stuart, en possession de la presque totalité, sinon de la totalité de l'île, et établit la part de chacun dans cette propriété, savoir : William Grant, la moitié, Thomas Dunn, un quart, et Peter Stuart, l'autre quart.

A partir du commencement du 19e siècle, aucune personne portant un nom français n'apparait comme propriétaire de l'île d'Anticosti, dans les documents qui sont déposés au département des terres de la Couronne.

La moitié du fief d'Anticosti, appartenant à la succession vacante de William Grant, fut vendue par le shérif de Québec, et adjugée à Patrick Langan, le 30 juillet 1808, pour la somme de £175,000.

Cette moitié indivise de l'île passa aux héritiers Langan, savoir : à Madame Leslie Forsyth—Charlotte Langan,—à Madame Leslie—Julia Langan,—et à Madame Johnson—Maria Langan.

Madame Johnson vendit sa part à sa sœur, Madame Forsyth, par acte passé à Québec, le 4 juillet 1826, par Mtre McPherson, notaire.

Dans l'acte de foi et hommage du 9 octobre 1837, les héritiers de Peter Stuart, savoir : Mary Stuart, James T. S. Stuart et W. T. P. Short, se déclarent propriétaires d'un quart indivis de l'île d'Anticosti.

Il y eu encore d'autres mutations ; mais nous les laissons de côté pour établir tout de suite que M. Menier est bien et dûment le propriétaire.

En 1884, l'île d'Anticosti fut mise en vente par licitation, en vertu d'un ordre de la Cour Supérieure, siégeant au district de Saguenay, portant la date du 22 septembre 1882, et adjugée à M. F. W. Stockwell. Cette vente par licitation fait disparaître tous les doutes qui auraient pu exister auparavant sur les véritables propriétaires de l'île.

M. F. W. Stockwell vendit ensuite un tiers indivis de l'île au baron Headley. Le baron Headley revendit ce tiers à M. T. G. Stockwell, frère du précédent.

En 188[illegible], par acte passé à Québec, le 3 juillet, devant Mtre Meredith, notaire, F.W. Stockwell et T. G. Stockwell ven-

dirent toute l'île d'Anticosti à la société dite : "The Governor and Company of the Island of Anticosti."

Enfin, le 16 décembre 1895, le liquidateur de la compagnie anglaise vendit l'île d'Anticosti à M. H. E. A. Menier, tel qu'on le voit par l'acte passé à Québec, devant le notaire Campbell.

L'île d'Anticosti ayant été vendue par le shérif, le droit de propriétaire de cette île devint alors indiscutable, et M. Menier en est bien, aujourd'hui, le seul légitime propriétaire devant Dieu, devant la loi, devant les hommes et particulièrement devant les journalistes, qui prient en ce moment le grand philanthrope français et ses représentants d'agréer leur remerciements les plus vifs et leurs félicitations les plus cordiales.

Les Ressources de la Lièvre

(De *La Presse*)

Il faut parcourir la vallée de la Rivière du Lièvre pour se former une idée des ressources naturelles de cette contrée. La partie supérieure de ce territoire renferme assez de terrains agricoles, de première qualité, sous tous les rapports, pour former vingt à vingt-cinq belles grandes paroises. Outre qu'il est d'une richesse remarquable, le sol est généralement uni, exempt de pierres et de ravins, des mieux adapté à l'usage des instruments aratoires. La culture peut se faire dans les conditions les plus avantageuses. Les cantons Kiamika, Bouthilier, Wurtele, Pope, Robertson et tout le territoire qui s'étend vers le nord, jusqu'à une cinquantaine de milles du Rapide-de-l'Orignal, offrent à la colonisation l'un des plus beaux champs à exploiter. Avant peu d'années, le Rapide-de-l'Orignal, sera le terminus, au moins temporaire, du prolongement du chemin de fer Montréal-Ouest, ou chemin de fer de Labelle, pour employer l'expression en vogue ; cette localité sera aussi traversée par le chemin de fer de Québec au lac Huron, et il ne faut pas être prophète pour prédire que ce poste sera, à courte échéance, une petite ville grouillante d'activité, de progrès et de prospérité.

La partie inférieure de la vallée de la Lièvre est moins riche sous le rapport agricole, mais renferme dans ses forêts, ses mines et ses pouvoirs d'eau, des richesses naturelles qui méritent d'être signalées à l'attention des capitalistes.

Jusqu'à présent, l'exploitation forestière s'est bornée aux bois flottables—le pin, l'épinette, un peu de cèdre, de bois blanc, de pruche et de frêne. Mais il y a en abondance, dans ces magnifiques forêts, du merisier, de l'érable, du hêtre, du chêne, de l'orme et du noyer. Un chemin de fer qui se rendrait jusqu'aux Grandes Chutes, environ vingt-cinq milles de Buckingham, déterminerait l'exploitation de ces bois francs, qui pourraient alimenter, durant bien des années, une industrie considérable, des opérations dont la production se compterait par millions de pieds chaque année. La plus grande partie de ce bois pourrait être ouvrée sur les lieux, ce qui en quadruplerait la valeur.

Mais l'industrie par excellence serait celle de la pulpe et du papier.

Il y a, tout le long de la rivière du Lièvre, surtout dans sa partie supérieure, des forêts d'épinette pratiquement inépuisables. Dans la région de la rivière du Sourd, un peu plus bas que Notre-Dame du Laus, des gens dignes de foi et qui connaissent bien les lieux, affirment qu'il y a suffisamment d'épinette pour faire un million de cordes de ce bois. On pourrait en trouver deux ou trois fois autant dans le haut de la rivière, ce qui revient à dire qu'il y a assez d'épinette, dans la vallée de la Lièvre, pour fabriquer une couple de millions de tonnes de pulpe, en ne prenant que la première coupe. A part l'épinette, il y a un peu de sapin et du bois blanc en abondance —deux essences qui sont aussi employées dans la fabrication de la pulpe et du papier.

La force motrice est plus qu'à l'équivalent de la matière alimentaire. Les chutes de Buckingham pourraient facilement développer une énergie de 25 à 30,000 chevaux-vapeur. On sait qu'elles sont reliées à la ligne-mère du Pacifique Canadien, par un embranchement long de trois ou quatre milles. Les Grandes Chutes, ou "High Falls", sont à vingt-cinq milles en amont. Elles ont cent-quatre-vingts pieds de hauteur. La

rivière a une largeur moyenne de 500 pieds, une profondeur de cinq, au moins, la vitesse du courant excède 60 pieds à la minute, en sorte que ces chutes pourraient facilement fournir un pouvoir d'une cinquantaine de mille chevaux-vapeur. C'est plus de deux fois la force motrice dont dispose la Laurentide Pulp Co., à ses immenses usines de la Grand-Mère.

Le seul inconvénient, pour l'utilisation de ces superbes chutes, se trouve dans l'absence ou le manque de moyens de transport pratiques et économiques. La rivière est navigable entre les Grandes Chutes et Buckingham : comme question de fait, il y a une ligne de bateaux à vapeur qui fait le service sur ce parcours ; mais, en hiver, les grands tranports sont impossibles. Pour remédier à cet inconvénient, il faudrait nn chemin de fer.

Le terrain n'offre aucun obstacle sérieux à la construction d'un chemin de fer entre Buckingham et les Grandes Chutes ; l'exécution d'une pareille entreprise serait même des plus faciles, et d'autant moins coûteuse qu'il n'y aurait pas de ponts à faire, sauf un, d'une centaine de pieds au plus. Dans le cas où l'on désirerait faire la traction par l'électricité, il est clair qu'il serait facile de produire cette force, aux Grandes Chutes et à celles de Buckingham.

Quant au trafic qu'aurait ce bout de chemin de fer, il serait considérable. Le moulin à pulpe, en lui supposant une capacité de 60 tonnes par 24 heures, ce qui est comparativement peu, fournirait au moins 100 tonnes de fret par jour, durant toute l'année, puisque la pulpe moulue renferme toujours de 50 à 55 pour cent d'eau. Le transport du bois franc donnerait autant, sinon plus. Il y aurait, en sus, le transport des voyageurs, qui donnerait une recette plus que respectable, puisque toute la population du haut de la Lièvre passerait par là pour aller à Buckingham, qui est son centre d'affaires.

Mais il y a en perspective une autre source de trafic, qui éclipserait tout cela.

Jusqu'aux Grandes Chutes, les montagnes qui bordent la rivière du Lièvre, de chaque côté, sont pour ainsi dire deux masses solides de phosphate de chaux. Ces mines de phosphate ont déjà été exploitées sur une grande échelle ; mais la

concurrence a forcé les propriétaires de ces mines à en discontinuer l'exploitation. Des personnes bien renseignées prétendent qu'un bonus de $2.00 la tonne ferait reprendre tout de suite l'exploitation de ces mines. Le gouvernement fédéral paie aux propriétaires de mines de fer d'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse une prime de $2.00 pour chaque tonne de fer qu'ils mettent sur le marché. Je suis certain que le gouvernement fédéral accorderait la même prime pour le phosphate, si la demande lui en était faite. Les anciens employés de ces mines sont fermement convaincus qu'avec cette prime et l'avantage d'un chemin de fer pour transporter, à cœur d'année, le phosphate, à mesure qu'il sortirait de la mine, la production serait d'au moins 100,000 tonnes par année.

Les 25 milles de chemin de fer qui bénéficieraient de ce trafic n'auraient-ils pas là une riche et plantureuse aubaine ?

Le prolongement du chemin de fer de Buckingham aux Grandes Chutes, voilà ce qu'il faut pour faire entrer la partie basse de la vallée de la rivière du Lièvre dans une ère de progrès, de développement industriel, dont il est à peine possible d'imaginer les proportions. Usines à pulpe et à papier, usines à bois, exploitation du phosphate, tout surgirait comme par enchantement, avec la construction de ce bout de chemin de fer, et en peu d'années, il y aurait là une population de 25 à 30,000 âmes. Ils sont rares les endroits où, comme ici, à vingt-cinq milles de distance, on trouve deux pouvoirs d'eau d'une force collective de 80 à 100,000 chevaux-vapeur !

Est-il possible qu'il y ait, chez les capitalistes et les hommes d'affaires du pays, assez peu d'esprit d'entreprise pour ne pas mettre à profit de pareilles ressources ?

I. C. L.

es à en discon-
eignées préten-
lre tout de suite
édéral paie aux
Jouvelle-Ecosse
qu'ils mettent
nement fédéral
si la demande
mines sont fer-
avantage d'un
le phosphate, à
rait d'au moins

cieraient de ce
ise aubaine ?
kingham aux
ntrer la partie
ne ère de pro-
peine possible
papier, usines
it comme par
chemin de fer,
de 25 à 30,000
à vingt-cinq
u d'une force

et les hommes
pour ne pas

I. C. L.